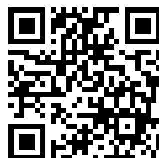


MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DE CAEN.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE IMPÉRIALE

DES

SCIENCES, ARTS & BELLES-LETTRES

DE CAEN.





CAEN,

CHEZ A. HARDEL, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE
ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES,
Rue Froide, 2.

1862.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Un Rapport de M. le docteur Roulland, au nom d'une Commission (1) chargée de juger le concours pour le prix *Le Sauvage*, a été publié récemment par l'Académie. Cette Compagnie avait adopté les conclusions de la Commission dans une séance extraordinaire, tenue le 4 décembre 1861, et voici l'extrait du procès-verbal de cette séance :

« **Les conclusions du Rapport de M. Roulland, interprète de la Commission, sont adoptées à**

(1) Cette Commission se composait de MM. *Vastel*, *Roulland*, *Pierre*, *Leboucher*, *Le Bidois*, *Le Roy-Lanjuinière*, *Roger*, membres élus ; *Des Essars* et *Travers*, membres de droit. Le sujet du concours était : DE LA CHALEUR ANIMALE.

l'unanimité. En conséquence, la Compagnie décide : qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix de 2,000 francs ; mais que le concours a produit des mémoires trop savamment, trop laborieusement, trop consciencieusement travaillés pour que des récompenses ne soient pas accordées à quelques-uns d'entre eux. Conformément aux conclusions précitées, le mémoire portant le n°. 4 est jugé digne d'une *mention très-honorable*, à laquelle sera jointe une somme de 800 francs. Des *mentions honorables* sont décernées aux n°s. 3, 5 et 6, ainsi classés dans l'ordre de leur mérite. Une somme de 400 francs sera remise à chacun des auteurs de ces trois derniers numéros.

« M. le Président compare les épigraphes des billets cachetés et celles des mémoires, et il ouvre ces billets dans l'ordre de leur classement par la Commission qui a jugé le concours ; puis il proclame comme auteurs des mémoires :

« N°. 4, M. Fayel, docteur en médecine, à Caen ;

« N°. 3, M. de Robert de Latour, docteur en médecine, à Paris;

« N°. 5, M. Marey, docteur en médecine, à Paris;

« N°. 6. M. Joao da Camara Leme, docteur en médecine à Madère (île portugaise). »

Dans sa séance du 23 mai 1862, l'Académie a adopté deux nouveaux sujets de prix : l'un pour la fondation *Le Sauvage*, l'autre pour la fondation *Pierre-Aimé Lair*. On trouvera ci-après (pages XI et XII) ces deux sujets et les conditions d'envoi des mémoires.

Avant d'imprimer les programmes de ces concours, nous croyons utile de reproduire ici une circulaire que nous avons adressée, l'année dernière, à tous les membres de l'Académie, et qui a donné lieu à la création d'un Album, où se trouvent déjà réunis plus de quatre-vingts portraits photographiés sur cartes de visite. En répondant à notre appel, beaucoup de nos confrères nous ont adressé de précieuses notules, dont quelques-unes ont déjà servi à des biogra-

phes. Nous proposons cet exemple à ceux qui ne nous ont pas encore envoyé leurs photographies: personne ne sait mieux que nous-mêmes ce qui nous regarde, ce qui nous touche, ce que nous avons fait, et les dates importantes de nos actes, et celles de nos promotions dans nos diverses carrières, et les détails relatifs à nos diverses publications. Les cartons de l'Académie, déjà riches, le deviendront bien plus encore, si chacun répond au vœu général.

CIRCULAIRE DU 15 MAI 1861.



MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai fait à l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen, le 22 février, une proposition qu'elle a favorablement accueillie, et dont elle a voté les conclusions. J'ai l'honneur de vous adresser le texte de cette proposition, et de vous inviter à m'envoyer pour l'*Album* de cette Compagnie, dont vous êtes membre, et votre photographie, et les notes biographiques et bibliographiques qui l'intéressent dès à présent et dont un jour elle aura besoin.

Je vous remercie à l'avance pour l'Académie, et je vous prie de me croire,

MONSIEUR,

Votre affectionné serviteur et dévoué confrère,

JULIEN TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Extrait du procès-verbal de la séance du 22 février 1861.

M. Travers a la parole et lit la note suivante :

« MESSIEURS,

« L'iconographie a des lacunes dans tous les musées. On regrette de n'avoir pas les portraits d'une foule d'hommes et de femmes qui ont un nom dans les sciences, dans les lettres, dans les beaux-arts, et que l'on ne connaît que par leurs œuvres.

« Ces regrets, chez les bons cœurs, s'étendent aux parents, aux amis qui ne sont plus. On voudrait avoir leur image comme aliment du souvenir; on s'imaginerait volontiers qu'ils sont absents, on se prêterait sans trop de peine à l'illusion d'un prochain retour.

« La rareté ou l'éloignement des peintres et le prix élevé des

tableaux n'ont pas permis, jusqu'à nos jours, de satisfaire le désir que nous avions tous de posséder l'image de ceux qui nous étaient chers. Grâce à une découverte récente, grâce à la photographie, cette satisfaction est désormais facile, et de toutes parts se forment de précieux Albums. Chaque famille va posséder son *Livre d'Or*, et la conservation de tant de portraits, la vénération de ceux qui seront devenus des ancêtres, auront, nous le pensons, une salutaire influence sur les mœurs publiques.

« Nos académies sont des familles, d'honorables familles, dont les membres sont unis par les liens d'une estime réciproque. Ils reconnaissent entre eux une sorte de solidarité, et quand la mort emporte un de leurs frères, ils lui consacrent une notice nécrologique, et s'applaudissent quand elle est accompagnée d'un portrait fidèle.

« Un portrait fidèle est aujourd'hui chose aussi facile, aussi certaine que peu coûteuse : en quelques secondes on le dérobe à la lumière du soleil.

« Si cette découverte datait du même siècle que celle de l'imprimerie, nos aïeux académiques nous auraient sans doute légué leurs portraits en même temps que leurs œuvres. Moisant de Brieux serait photographié comme il est imprimé, et nous contemplerions l'image de notre fondateur, comme nous lisons les livres qu'il nous a laissés.

« Ce qu'eussent fait nos pères, ne le ferons-nous pas pour nos descendants ? Une fausse modestie nous conseillerait-elle de nous abstenir, ou craindrions-nous leur indifférence ? Leur indifférence n'est point supposable. Un tel sentiment est bien moins dans la nature qu'une louable curiosité, et cette curiosité, n'y a-t-il pas convenance à la satisfaire ? Nous le croyons, et, si notre opinion est partagée, nous proposerons d'arrêter :

« 1°. Qu'un Album, appartenant à l'Académie, sera formé des portraits photographiés de tous ceux de ses membres qui lui en feront hommage ;

« 2°. Que tout membre de la Compagnie sera invité à lui offrir sa photographie, à laquelle on le priera de joindre la date de sa naissance, ses prénoms et la liste complète de ses ouvrages.

« Comme spécimen de ces portraits à bon marché, d'ailleurs très-ressemblants, je dépose sur le bureau, et j'offre à l'Académie, pour son Album, la photographie de son secrétaire, heureux si le projet qui a inspiré cette note obtient l'approbation de ses confrères. »

« L'Académie accueille avec faveur cette proposition, et la création de l'*Album* projeté est admise par elle en principe. »

PRIX LE SAUVAGE.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

DU ROLE DES FEUILLES DANS LA VÉGÉTATION DES PLANTES.

L'Académie n'a voulu tracer aux concurrents aucun programme : ce qu'elle désire avant tout, c'est un ensemble de faits *nouveaux*, bien constatés, à l'appui de l'opinion soutenue par chaque concurrent.

Le prix est de DEUX MILLE francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er. janvier 1865.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

PRIX LAIR.

L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen met au concours le sujet suivant :

ÉTUDE SUR LA VIE ET LES OEUVRES DE JEAN MAROT.

Le prix est de CINQ CENTS francs.

Les concurrents devront adresser leurs mémoires *franco* à M. Julien TRAVERS, secrétaire de l'Académie, avant le 1er. janvier 1864.

Les membres titulaires de l'Académie sont exclus du concours.

Chaque mémoire devra porter une devise ou épigraphe répétée dans ou sur un billet cacheté, contenant le nom et l'adresse de l'auteur.

MÉMOIRES.

DE LA

RÉSISTANCE DE L'AIR

DANS LE MOUVEMENT OSCILLATOIRE DU PENDULE;

PAR M. CH. GIRAULT,

Membre titulaire, professeur à la Faculté des sciences.

SECOND MÉMOIRE.

DU MOUVEMENT DANS UN AIR CALME POUR DIFFÉRENTS PENDULES DONNÉS.

Dans un Mémoire communiqué précédemment à l'Académie (1), nous avons étudié le mouvement oscillatoire de divers pendules soumis à l'action résistante de l'air; et nous avons été conduit à regarder cette résistance comme formée de deux termes proportionnels, l'un à la première puissance, l'autre au carré de la vitesse angulaire du pendule. Cette loi, évidemment, ne pouvait être considérée que comme une approximation, et il y avait lieu de se demander si l'approximation serait toujours suffisante, quel que fût le pendule soumis à l'expérience.

(1) *Mémoires de l'Académie des Sciences Arts et Belles-Lettres de Caen*, année 1860.

Dans ce travail, nous nous proposons d'établir que, pour représenter les phénomènes, il faut plus généralement considérer la résistance comme composée de trois termes respectivement proportionnels aux trois premières puissances de la vitesse, et dont le troisième est négligeable lorsque le pendule oppose à l'air une surface peu étendue. Nous allons exposer d'abord les résultats que nous a fournis l'expérience; nous nous en servirons ensuite pour chercher la loi du décroissement de l'amplitude des oscillations; enfin nous essaierons d'en déduire l'expression de la loi de la résistance.

I. — Expériences relatives au décroissement de l'amplitude des oscillations du pendule.

Tiges oscillantes. — Une première tige cylindrique en fer, longue de $2^m,198$, pesant 1316 gr., porte à son extrémité inférieure une aiguille; elle est munie à son extrémité supérieure d'une traverse avec vis de suspension, décrite dans le premier mémoire (1). Les pointes des vis reposent sur des surfaces de verre un peu concaves; l'aiguille oscille en parcourant les divisions d'une règle horizontale divisée en centimètres, et placée à une distance R de l'axe de suspension égale à $2^m,227$; le poids total P du pendule est de 1343^{gr}.; la distance l de son centre de gravité à l'axe de suspension est de $1^m,081$; la durée T de l'oscillation simple, estimée à l'aide d'une montre ordinaire, est

(1) Page 18, fig. 6.

de $1^s,20$. Lorsque le pendule est au repos, l'aiguille correspond au zéro des divisions de la règle. Les divisions se comptent à droite et à gauche du zéro ; elles servent à mesurer l'amplitude *linéaire* E, d'où l'on déduirait approximativement l'amplitude *angulaire* α, en divisant E par la distance R.

Le tableau I (1) renferme les résultats de quatre expériences dans lesquelles on a compté le nombre N des oscillations simples effectuées par le pendule lorsque l'amplitude E décroît d'un centimètre ; la première colonne à gauche renferme les valeurs successives de l'amplitude E décroissant d'un centimètre ; chacune des quatre colonnes suivantes renferme les valeurs successives prises par N lorsque l'amplitude décroît de $0^m,10$ à $0^m,09$, de $0^m,09$ à $0^m,08$, de $0^m,08$ à $0^m,07$, etc. ; l'avant-dernière colonne renferme des moyennes estimées à une unité près ; nous parlerons plus loin des résultats compris dans la dernière colonne.

Une seconde tige cylindrique en fer, longue de $2^m,190$, pesant 832^{gr}, est disposée de la même manière que la première. Elle constitue un second pendule, dont le tableau II renferme les éléments, ainsi que les nombres d'oscillations.

Pendules à lentilles cylindriques ou sphériques. — Dans toutes les expériences dont le détail va suivre, nous avons cru devoir renoncer à faire osciller le pendule à l'air libre, parce que les agitations inévitables de ce milieu, même dans les conditions les plus favorables, produisent des inégalités fort sensibles.

(1) Voir à la fin du présent Mémoire, pour les divers tableaux.

Ainsi, pour un même pendule, et l'amplitude décroissant de la même quantité totale, dix expériences successives ont donné les nombres suivants d'oscillations effectuées :

69, 64, 63, 65, 63, 69, 68, 68, 66, 63.

Nous avons, en conséquence, fait osciller la lentille du pendule dans l'intérieur d'une caisse en bois de forme parallélipipédique de 1^m,22 de hauteur, sur 0^m,68 de largeur et 0^m,51 de profondeur. Cette caisse, qui renfermait la règle divisée, n'avait pas de fond supérieur, afin de laisser passage à la tige, et sa face verticale antérieure était garnie d'un vitrage à travers lequel on pouvait compter les oscillations et suivre le décroissement de leur amplitude. Dans ces conditions nouvelles, le pendule déjà cité a fourni, pour le même décroissement total de l'amplitude, les nombres d'oscillation

70, 70, 70, 69, 70,70,

résultant de six expériences distinctes.

On sait que les agitations de l'air ont généralement pour effet d'augmenter le décroissement de l'amplitude de chaque oscillation (1) ; on ne doit donc pas s'étonner que les premiers nombres soient inférieurs aux seconds, pour la plupart. Mais on peut craindre que la proximité des parois de la caisse ne vienne mo-

(1) Voir le premier Mémoire, p. 29

difier les phénomènes qui se produiraient dans une atmosphère indéfinie. C'est ce qui nous a déterminé à étudier préalablement le mouvement de l'air dans le voisinage du pendule, que ce pendule fût ou non renfermé dans la caisse. Nous avons observé pour cela le mouvement d'ascension de la fumée produite par un morceau d'amadou placé au pied de l'appareil et brûlant lentement; nous avons reconnu que, sur le trajet du pendule, les mêmes masses d'air glissent à chaque oscillation contre la lentille, en passant de l'avant à l'arrière, tandis qu'à une assez faible distance au-delà des limites que la lentille atteint dans sa course, l'air reste sensiblement immobile. Nous avons donc négligé l'effet produit sur le pendule par le voisinage des parois de la caisse, tant dans le cas des plus petites oscillations, où cet effet nous a paru en réalité négligeable, que dans celui des oscillations les plus grandes, où les erreurs qui en peuvent résulter ne paraissent pas affecter, dans leur partie entière, les nombres que fournit l'observation. Quoi qu'il en soit, les résultats auxquels nous sommes parvenu pourront toujours être considérés comme convenant au cas du mouvement d'un pendule dans une étroite enceinte.

Les lentilles que nous faisons osciller consistent en deux disques ou cylindres et trois sphères, en bois, dont le diamètre est supérieur à $0^m,15$ et moindre que $0^m,25$. Chacune de ces lentilles est successivement fixée à l'extrémité de la première tige oscillante, les centres de gravité de la lentille et de la tige se trouvant situés sur la même verticale dans l'état d'équilibre du pendule. Pour cette même position d'équi-

libre, les bases des cylindres sont verticales et perpendiculaires au plan d'oscillation. Une aiguille indicatrice est disposée dans tous les cas au-dessous de la lentille, et à une distance de l'axe de suspension peu différente de $2^m,4$. Le poids total P du pendule varie de 1870 gr. à 6200 gr.; la distance l du centre de gravité du système à l'axe de suspension, de $1^m,4$ à $2^m,1$; la durée T de l'oscillation simple, de $1^s,3$ à $1^s,5$; l'amplitude α de l'oscillation, pour un même pendule, de $0°,23$ à $2°,40$.

Les tableaux III, IV, V, VI et VII renferment les résultats numériques fournis par l'expérience. Dans chacun de ces tableaux, la première colonne à gauche comprend les valeurs successives de l'amplitude E décroissant d'un centimètre. A droite de cette colonne, on a fait figurer, sur une première ligne horizontale, les nombres N d'oscillations simples effectuées dans plusieurs expériences successives lorsque l'amplitude E décroît de $0^m,10$ à $0^m,09$; sur une seconde ligne horizontale, ces mêmes nombres N, répondant à une amplitude E qui décroît de $0^m,09$ à $0^m,08$; sur une troisième ligne horizontale, etc., etc. L'avant-dernière colonne à droite renferme des moyennes estimées à moins d'une unité. Nous parlerons plus loin des nombres de la dernière colonne.

Pendules divers. — Un écran formé d'une toile mince tendue sur un cerceau métallique, est recouvert sur ses deux faces de deux rondelles en carton d'un diamètre supérieur à celui du cerceau et cousues ensemble par leurs contours. Cet écran est fixé à l'ex-

trémité de la tige oscillante et muni inférieurement d'une aiguille indicatrice. On le fait osciller dans l'intérieur de la caisse, en disposant ses faces parallèlement au plan d'oscillation, et l'on obtient les résultats consignés dans le tableau VIII.

Enfin, une planche en sapin, de $0^m,4$ de long sur $0^m,2$ de large et $0^m,025$ d'épaisseur, ayant ses grandes arêtes parallèles à l'axe de la tige et ses grandes faces perpendiculaires au plan d'oscillation, donne les nombres d'oscillations indiqués au tableau IX.

II. — Loi du décroissement de l'amplitude des oscillations.

Supposons cette loi connue, et cherchons le nombre N. Et d'abord, représentons en général par $F(\alpha)$ le nombre des oscillations simples effectuées par le pendule pendant que l'amplitude angulaire décroît depuis une valeur fixe arbitraire jusqu'à la valeur variable α; la formule

$$N = F(\alpha_1) - F(\alpha_0) \tag{1}$$

exprimera le nombre N des oscillations simples effectuées pendant que l'amplitude décroît depuis α_0 jusqu'à α_1. Développons, suivant les puissances croissantes de $\frac{\alpha_0-\alpha_1}{2}$, les fonctions $F(\alpha_0)$ et $F(\alpha_1)$ mises sous la forme $F\left(\frac{\alpha_0+\alpha_1}{2}+\frac{\alpha_0-\alpha_1}{2}\right)$ et $F\left(\frac{\alpha_0+\alpha_1}{2}-\frac{\alpha_0-\alpha_1}{2}\right)$; nous aurons l'égalité

$$N = -(\alpha_0-\alpha_1)F'\left(\frac{\alpha_0+\alpha_1}{2}\right) - \frac{(\alpha_0-\alpha_1)^3}{24}F'''\left(\frac{\alpha_0+\alpha_1}{2}\right) - \text{etc.},$$

dans laquelle le second membre, réduit à son premier terme, conduit à une valeur approchée de N. Mais on peut, de la manière suivante, en approcher plus encore.

On pose

$$(2)\qquad \alpha x = \alpha_0 x_0 = \alpha_1 x_1 = 1, \quad F\left(\frac{1}{x}\right) = \varphi(x);$$

et l'on a

$$N = \varphi(x_1) - \varphi(x_0),$$

ou

$$(3)\ N = (x_1 - x_0)\varphi'\left(\frac{x_0 + x_1}{2}\right) + \frac{(x_1 - x_0)^3}{24}\varphi'''\left(\frac{x_0 + x_1}{2}\right) + \text{etc.}$$

On représente par $f(\alpha)$ le décroissement de l'amplitude après une oscillation simple; de telle sorte que l'on ait

$$(4)\qquad F\{\alpha - f(\alpha)\} - F\{\alpha\} = 1,$$

ou approximativement

$$-f(\alpha).F'\{\alpha\} + \frac{1}{2}.f^2(\alpha).F''\{\alpha\} = 1.$$

De cette relation, on déduit la suivante, également approchée,

$$(5)\qquad F'\{\alpha\} = -\frac{1}{f(\alpha)} + \frac{f'(\alpha)}{2f(\alpha)},$$

dans laquelle nous introduirons immédiatement l'hypothèse à vérifier, c'est-à-dire où nous ferons

$$(6)\qquad f(\alpha) = A\alpha + B\alpha^2 + C\alpha^3,$$

A, B, C représentant des coefficients constants pour un même pendule.

Nous aurons ainsi

$$F'\{\alpha\} = \frac{-1}{A\alpha + B\alpha^2 + C\alpha^3} + \frac{A + 2B\alpha + 3C\alpha^2}{2(A\alpha + B\alpha^2 + C\alpha^3)},$$

d'où, en vertu des formules (2),

$$\varphi'(x) = \frac{1}{Ax + B + \frac{C}{x}} - \frac{A + 2\frac{B}{x} + 3\frac{C}{x^2}}{2\left(Ax + B + \frac{C}{x}\right)};$$

puis, en dérivant seulement le premier terme du second membre,

$$\varphi'''(x) = \frac{2\left(A^2 - \frac{C}{x^2}\left[3A + \frac{B}{x}\right]\right)}{\left(Ax + B + \frac{C}{x}\right)^3}.$$

Substituant ces résultats dans la formule (3), et remplaçant, pour abréger, $\frac{x_0 + x_1}{2}$ par x', nous obtiendrons la formule nouvelle

$$N = \frac{x_1 - x_0}{Ax' + B + \frac{C}{x'}} - \frac{(x_1 - x_0)\left(A + 2\frac{B}{x'} + 3\frac{C}{x'^2}\right)}{2\left(Ax' + B + \frac{C}{x'}\right)} + \frac{(x_1 - x_0)^3\left(A^2 - \frac{C}{x'^2}\left[3A + \frac{B}{x'}\right]\right)}{12\left(Ax' + B + \frac{C}{x'}\right)^3},$$

qui, vu la petitesse des deux derniers termes, peut s'écrire encore

$$(7)\quad N = \frac{x_1 - x_0}{Ax' + B + \frac{C}{x'}} - \frac{N}{2}\left(A + 2\frac{B}{x'} + 3\frac{C}{x'^2}\right) + \frac{N^3}{12}\left(A^2 - \frac{C}{x'^2}\left[3A + \frac{B}{x'}\right]\right).$$

Dans le premier terme, substituons à x_0, x_1 et x' leurs valeurs en α_0 et α_1; il deviendra

$$\frac{\alpha_0-\alpha_1}{A\frac{\alpha_0+\alpha_1}{2}+B\alpha_0\alpha_1+C\frac{\alpha_0^2\alpha_1^2}{\left(\frac{\alpha_0+\alpha_1}{2}\right)}}.$$

Posons, en général,

$$\alpha=\text{arc tg}\,\frac{E}{R},$$

ou approximativement

$$\alpha=\frac{E}{R}\left(1-\frac{E^2}{3R^2}\right),$$

et affectons des mêmes indices les valeurs de α et de E qui se correspondent; ce premier terme deviendra, dans l'approximation,

$$\frac{(E_0-E_1)\left\{1-\frac{2}{3}\left(\frac{E_0+E_1}{2R}\right)^2\right\}}{A\frac{E_0+E_1}{2}+\frac{B}{R}E_0E_1+\frac{C}{R^2}\frac{E_0^2E_1^2}{\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)}},$$

ou

$$\frac{E_0-E_1}{A\frac{E_0+E_1}{2}+\frac{B}{R}E_0E_1+\frac{C}{R^2}\frac{E_0^2E_1^2}{\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)}}-\frac{2N}{3}\left(\frac{E_0+E_1}{2R}\right)^2.$$

Quant aux deux derniers termes de la formule (7), il suffira d'y remplacer x' par $\frac{2R}{E_0+E_1}$; et cette formule se ramènera ainsi à la forme

(8)
$$N=\frac{E_0-E_1}{A\frac{E_0+E_1}{2}+B'E_0E_1+C'\frac{E_0^2E_1^2}{\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)}}+S,$$

en posant

(9)
$$\left\{\begin{aligned} S=&-\frac{2N}{3}\left(\frac{E_0+E_1}{2R}\right)^2-\frac{N}{2}\left\{A+2B'\frac{E_0+E_1}{2}+3C'\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)^2\right\}\\ &+\frac{N^3}{12}\left\{A^2-C'\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)^2\left[3A+B'\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)\right]\right\}. \end{aligned}\right.$$

avec

(10)
$$\frac{B}{R}=B',\ \frac{C}{R^2}=C'.$$

Dans tout ce qui va suivre, on considérera N comme donné par la formule approchée

(11)
$$N=\frac{E_0-E_1}{A\frac{E_0+E_1}{2}+B'E_0E_1+C'\frac{E_0^2E_1^2}{\left(\frac{E_0+E_1}{2}\right)}};$$

et le calcul du terme S n'aura pour objet que d'indiquer l'approximation de N.

Le cas où C est égal à zéro peut être traité plus simplement d'une manière directe. Pour cela on écrit la relation (1) sous la forme

$$N=\int_{\alpha_0}^{\alpha_1}F'(\alpha)d\alpha,$$

et l'on y substitue à $F'(\alpha)$ sa valeur tirée de la formule (5); ce qui donne la relation

$$(12)\qquad N=\int_{\alpha_1}^{\alpha_0}\frac{d\alpha}{f(\alpha)}-\frac{\log f(\alpha_0)-\log f(\alpha_1)}{2\log e},$$

où l'intégration s'effectue aisément, puisque l'on a par hypothèse

$$(13)\qquad f(\alpha)=A\alpha+B\alpha^2.$$

On réduit la valeur de N de la formule (12) à son premier terme où l'on remplace α par $\frac{E}{R}$; et le second terme n'a d'emploi que pour indiquer l'approximation. On est ainsi ramené, pour le calcul des coefficients A et B au moyen des valeurs observées de N et de E, à la méthode exposée dans le premier Mémoire. Aussi nous dispenserons-nous ici de tout détail relatif à ce cas. Nous ferons observer seulement que l'hypothèse exprimée par la formule (13) est applicable au mouvement oscillatoire des deux tiges et à celui de l'écran, comme l'indique, dans les tableaux I, II et VIII, la dernière colonne à droite, renfermant les valeurs de N déduites de la formule

$$(14)\qquad N=\int_{E_1}^{E_0}\frac{dE}{AE+B'E^2},$$

lorsqu'on y remplace A et B' par des nombres convenablement choisis, et qui sont :

Pour la première tige oscillante,

$$A=0,000454 \text{ et } B'=0,01135;$$

Pour la seconde tige oscillante,

$$A=0,000606 \text{ et } B'=0,01515\,;$$

Pour l'écran oscillant,

$$A=0,0012 \text{ et } B'=0,008.$$

Revenons maintenant au cas où la loi du décroissement de l'amplitude est exprimée par la formule (6), et où par conséquent N dépend de la formule (11). La valeur de N que donne l'observation est affectée d'une certaine erreur que nous représenterons par $N\varepsilon$, ce qui nous conduira à remplacer N par $N(1+\varepsilon)$, ou approximativement par $\frac{N}{1-\varepsilon}$, dans le premier membre de la formule (11). Cette formule alors pourra s'écrire

$$(15) \qquad 1-\varepsilon=p[A+qB'+q^2C'],$$

où l'on a posé

$$(16) \qquad p=\frac{(E_0+E_1)N}{2(E_0-E_1)}, \qquad q=\frac{2E_0E_1}{E_0+E_1};$$

et elle nous fournira autant de relations que nous aurons déterminé expérimentalement de valeurs de N. A l'aide de ces relations, où les valeurs de E seront également connues par l'expérience, nous déterminerons les coefficients A, B', C', et les erreurs relatives ε, de manière que la somme des carrés de ces dernières soit un minimum, ou que l'on ait la relation

$$(17) \qquad \Sigma\varepsilon d\varepsilon=o\,,$$

qui entraîne les suivantes :

$$(18)\quad \begin{cases} A\Sigma p^2 + B'\Sigma p^2 q + C'\Sigma p^2 q^2 = \Sigma p, \\ A\Sigma p^2 q + B'\Sigma p^2 q^2 + C'\Sigma p^2 q^3 = \Sigma pq, \\ A\Sigma p^2 q^2 + B'\Sigma p^2 q^3 + C'\Sigma p^2 q^4 = \Sigma pq^2. \end{cases}$$

Ces quantités A, B', C' et ε une fois obtenues, nous calculerons, par la formule (9), les valeurs de s qui correspondent à chacune des valeurs de N.

Appliquant cette marche de calcul aux pendules pour lesquels les données expérimentales sont inscrites dans les tableaux III, IV, V, VI, VII et IX, on obtient, d'une part, les colonnes des susdits tableaux intitulées *nombres déduits de la formule empirique*, ces nombres n'étant autres que les diverses valeurs de $N(1+\varepsilon)$ calculées à moins d'un dixième; de l'autre, les résultats numériques consignés dans les tableaux X, XI, XII, XIII, XIV et XVI. Dans les valeurs de s de ces derniers tableaux, il s'en faut que l'on puisse toujours compter sur le chiffre des centièmes. Telles qu'elles sont toutefois, elles suffisent, avec les valeurs de εN, pour montrer que, dans les limites d'exactitude que l'expérience comporte, on peut réduire la valeur de N de la formule (8) à son premier terme, en admettant la formule (6) comme expression de la loi du décroissement de l'amplitude.

Le tableau XV, relatif à l'écran, renferme les résultats obtenus par les deux méthodes, en partant des données du tableau VIII, et appliquant soit la formule (11), soit la formule (14). On aperçoit que les valeurs de N, calculées dans l'hypothèse où C' est égal à zéro, se concilient avec l'observation tout aussi bien

que les valeurs calculées dans le cas général. Cette remarque met en évidence que l'on ne peut pas prétendre à une détermination bien exacte des coefficients A, B′ et C′.

III. — Loi de la résistance de l'air, déduite du décroissement de l'amplitude.

L'expérience fournissant, pour exprimer le décroissement de l'amplitude après une oscillation simple, la formule

$$f(\alpha)=A\alpha+B\alpha^2+C\alpha^3,$$

il en faut conclure que, si l'on estime par rapport à l'axe de rotation le moment M de la résistance que l'air oppose au pendule, on a la formule

$$\text{(19)} \qquad M=-(H\omega+K\omega^2+L\omega^3),$$

où ω représente la vitesse angulaire du pendule, et H, K, L des coefficients constants pour un même pendule.

Pour le démontrer, on va procéder par vérification et calculer $f(\alpha)$ en partant de la formule générale

$$\text{(20)} \qquad \frac{d^2\theta}{dt^2}\Sigma mr^2+Pl\sin\theta+M=0,$$

déjà considérée dans le premier Mémoire (1).

Remplaçant, dans cette équation, M par sa valeur ci-dessus, et changeant ω en $-\frac{d\theta}{dt}$, on obtient

$$\text{(21)} \qquad \frac{d^2\theta}{dt^2}\Sigma mr^2+Pl\sin\theta+H\frac{d\theta}{dt}-K\frac{d\theta^2}{dt^2}+L\frac{d\theta^3}{dt^3}=0.$$

(1) Page 29.

On multiplie par $d\theta$ et l'on intègre, en remarquant qu'à l'origine du mouvement on a

$$\theta = \alpha \text{ et } \frac{d\theta}{dt} = 0;$$

il vient alors

$$(22) \quad \frac{1}{2}\frac{d\theta^2}{dt^2}\Sigma mr^2 + \mathrm{P}l(\cos\alpha - \cos\theta) + \mathrm{H}\int_\alpha^\theta \frac{d\theta}{dt}d\theta - \mathrm{K}\int_\alpha^\theta \frac{d\theta^2}{dt^2}d\theta + \mathrm{L}\int_\alpha^\theta \frac{d\theta^3}{dt^3}d\theta = 0.$$

A la fin de l'oscillation simple, on a

$$\theta = -\alpha + f(\alpha), \ \frac{d\theta}{dt} = 0;$$

d'où il résulte, en écrivant f au lieu de $f(\alpha)$, pour abréger,

$$2\mathrm{P}l\sin\frac{f}{2}\sin\left(\alpha - \frac{f}{2}\right) = \mathrm{H}\int_\alpha^{-\alpha+f} \frac{d\theta}{dt}d\theta - \mathrm{K}\int_\alpha^{-\alpha+f} \frac{d\theta^2}{dt^2}d\theta + \mathrm{L}\int_\alpha^{-\alpha+f} \frac{d\theta^3}{dt^3}d\theta,$$

et, en négligeant les termes du second degré en H, K, L,

$$(23) \quad \mathrm{P}lf\sin\alpha = \mathrm{H}\int_{+\alpha}^{-\alpha} \frac{d\theta}{dt}d\theta - \mathrm{K}\int_{+\alpha}^{-\alpha} \frac{d\theta^2}{dt^2}d\theta + \mathrm{L}\int_{+\alpha}^{-\alpha} \frac{d\theta^3}{dt^3}d\theta.$$

Il ne reste plus maintenant, pour déduire de cette équation la valeur de f, qu'à y effectuer les intégrations, après substitution, pour $\frac{d\theta}{dt}$, de la valeur en θ que fournit la relation (22) réduite à ses deux premiers termes, et donnant alors

$$\frac{d\theta}{dt} = -n\sqrt{2(\cos\theta - \cos\alpha)},$$

lorsqu'on pose

$$n = \sqrt{\frac{pl}{\Sigma mr^2}}.$$

On trouve ainsi, en négligeant les puissances de α supérieures à la quatrième,

$$\int_{+\alpha}^{-\alpha} \frac{d\theta}{dt} d\theta = \frac{\pi n \alpha^2}{2} - \frac{5\pi n \alpha^4}{192},$$

$$\int_{+\alpha}^{-\alpha} \frac{d\theta^2}{dt^2} d\theta = -\frac{4n^2\alpha^3}{3},$$

$$\int_{+\alpha}^{-\alpha} \frac{d\theta^3}{dt^3} d\theta = \frac{3\pi n^3 \alpha^4}{8};$$

d'où l'on conclut

$$plf\sin\alpha = \frac{\pi H}{2} n\alpha^2 + \frac{4K}{3} n^2\alpha^3 + \frac{3\pi L}{8} n^3\alpha^4 - \frac{5\pi H}{192} n\alpha^4,$$

et, en multipliant de part et d'autre par $\frac{1}{\sin\alpha}$, ou, dans l'approximation, par $\frac{1}{\alpha}\left(1+\frac{\alpha^2}{6}\right)$,

$$(24) \qquad plf = \frac{\pi H}{2} n\alpha + \frac{4K}{3} n^2\alpha^2 + \left(\frac{3\pi L}{8} + \frac{11\pi H}{192 n^2}\right) n^3\alpha^3.$$

On tire immédiatement de cette équation la valeur de f réduite à ses trois premiers termes, laquelle a

précisément même forme que la valeur de $f(\alpha)$ fournie par la formule (6).

Identifiant ces deux valeurs, et tenant compte des relations (10), on obtient les égalités

$$(25)\quad \text{H}=\frac{2\text{P}l\text{A}}{\pi n},\quad \text{K}=\frac{3\text{P}l\text{RB}'}{4n^2},\quad \text{L}=\frac{\text{P}l\left(8\text{R}^2\text{C}'-\frac{11}{12}\text{A}\right)}{3\pi n^3},$$

propres à déterminer les coefficients H, K, L, lorsque l'expérience a donné A, B′, C′.

A l'aide des formules (10) et (25) et des résultats numériques obtenus déjà, on peut former le tableau XVII, qui renferme, pour les huit principaux pendules étudiés, les valeurs numériques des coefficients de décroissement de l'amplitude, et des coefficients de résistance de l'air. Relativement à ces derniers, l'inspection du tableau ne laisse entrevoir aucune loi particulière, surtout en ce qui concerne les trois lentilles sphériques; et il n'y a pas lieu de s'en étonner beaucoup : car, malgré l'emploi de la méthode des moindres carrés, il règne encore une grande incertitude sur les valeurs des coefficients A, B′, C′, que l'on peut faire varier d'une manière assez sensible sans cesser de satisfaire aux observations, comme il résulte déjà de la remarque faite à l'occasion du tableau XV, et comme on le reconnaît encore en admettant *a priori*, dans le cas des trois sphères, l'hypothèse de B′ égal à zéro, pour calculer dans cette hypothèse les valeurs de A et C′, et par suite celles de H et L, K d'ailleurs étant nul. Si l'on procède ainsi, on ne vérifie pas, il est vrai, l'observation aussi bien que

lorsque l'on traite B' en inconnue; mais les écarts que l'on constate, comparés aux erreurs inhérentes au procédé d'expérimentation, ne sont pas de nature à faire rejeter absolument l'hypothèse. Les résultats auxquels on est conduit sont consignés dans le tableau XVIII, où l'on voit que chacun des coefficients de résistance augmente avec le rayon de la sphère, ce qui n'avait pas lieu tout à l'heure.

On ne peut donc pas attendre de la méthode une détermination exacte des coefficients de résistance. Aussi nous sommes-nous seulement proposé ici de réunir quelques résultats d'expérience et de présenter quelques formules qui pussent fournir, pour de nouvelles recherches, d'utiles indications.

On sait que Poisson, se bornant à considérer le cas d'amplitudes très-petites, a calculé les mouvements simultanés d'un pendule et de l'air environnant, et trouvé la résistance de l'air proportionnelle à la simple vitesse. Cette loi, qui se vérifie sensiblement lorsque l'amplitude est moindre qu'un tiers de degré, n'est plus admissible pour des amplitudes supérieures. C'est ce qui arrive dans nos expériences, où l'amplitude varie de 0°,23 à 2°,40; et nous venons de faire voir que l'observation conduit à considérer alors l'expression de la résistance comme formée de trois termes proportionnels aux trois premières puissances de la vitesse. Ce n'est là d'ailleurs, on le conçoit, qu'une loi purement empirique, à laquelle on devrait sans doute préférer toute autre loi qui, dépendante de moins de trois paramètres, représenterait aussi fidèlement les phénomènes.

TABLEAUX DIVERS.

TABLEAU I. — PREMIÈRE TIGE OSCILLANTE.

P=1343gr.; l=1m,081; R=2m,227; T=1s,20.

VALEURS de l'amplitude E.	Nombres N des oscillations simples effectuées par le pendule lorsque l'amplitude E décroît d'un centimètre.					
	1re. expce.	2e. expce.	3e. expce.	4e. expce.	MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0m,10						
0,09	70	70	70	70	70	69
0,08	80	82	82	82	82	83
0,07	104	102	100	102	102	103
0,06	134	126	130	134	131	129
0.05	168	170	168	172	170	170
0,04	238	234	232	236	235	232
0,03	346	332	340	348	341	340
0,02	550	548	542	576	554	554

TABLEAU II. — SECONDE TIGE OSCILLANTE.

P=859gr.; l=1m,060; R=2m,218; T=1s,20.

AMPLITUDE E.	Nombres N des oscillations simples effectuées par le pendule.					
	1re. expce.	2e. expce.	3e. expce.	4e. expce.	MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0m,10						
0,09	52	52	52	52	52	52
0,08	64	62	60	62	62	62
0,07	76	76	76	76	76	77
0,06	98	96	98	100	98	97
0,05	126	124	126	128	126	127
0,04	176	172	174	174	174	174
0,03	256	258	254	254	255	253
0,02	418	408	406	404	409	415

TABLEAU III.—GRAND DISQUE, de 0^m,235 de diamètre; de 0^m,030 d'épaisseur; du poids de 1050^{gr}.

P=2398^{gr}.; l=1^m,623; R=2^m,472; 2T=2^s,83.

AMPL. E.	Nombres N des oscillations simples. RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.										Moyennes.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0^m,10	16	16	15	15	15	15	»	»	»	»	15	14,4
0,09	19	18	19	19	19	19	»	»	»	»	19	19,0
0,08	25	25	25	25	»	»	»	»	»	»	25	25,8
0,07	36	38	35	35	36	35	36	37	37	37	36	36,1
0,06	52	52	54	52	»	»	»	»	»	»	52	52,6
0,05	82	82	83	81	»	»	»	»	»	»	82	80,9
0,04	138	136	138	134	»	»	»	»	»	»	136	134,1
0,03	250	250	250	252	»	»	»	»	»	»	250	248 5
0,02	570	568	584	542	556	568	562	556	»	»	563	564,7
0,01												

TABLEAU IV. — PETIT DISQUE, de 0^m,159 de diamètre; de 0^m,031 d'épaisseur; du poids de 530^{gr}.

P=1878^{gr}.; l=1^m,421; R=2^m,406; 2T=2^s,71.

AMPLITUDE E.	Nombres N des oscillations simples. RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.				MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0^m,10	28	30	30	29	29	28,9
0,09	36	36	36	35	36	35,9
0,08	45	44	45	46	45	45,6
0,07	58	58	59	60	59	59,6
0,06	78	80	80	78	79	81,1
0,05	114	116	116	118	116	116,3
0 04	186	186	186	186	186	179,7
0,03	308	322	»	»	315	314,7
0,02	692	684	676	696	687	697,8
0,01						

TABLEAU V. — GRANDE SPHÈRE, de 0m,245 de diamètre; du poids de 4870gr.

P=6218gr.; l=2m,042; R=2m,478; 2T=3s,00.

AMPLITUDE E.	Nombres N des oscillations simples. RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.				MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0m,10	236	230	232	236	233	235,8
0,09	282	286	278	286	283	279,3
0,08	336	340	340	334	337	335,9
0,07	410	410	402	414	409	410,6
0,06	528	496	516	498	509	516,6
0,05	670	658	666	652	661	663,6
0,04	912	898	910	896	904	900,4
0,03	1342	1308	1324	1326	1325	1329,0
0,02						

TABLEAU VI. — SPHÈRE MOYENNE, de 0m,204 de diamètre; du poids de 2772gr.

P=4120gr.; l=1m,900; R=2m,448; 2T=2s,95.

AMPLITUDE E.	Nombres N des oscillations simples. RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.				MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0m,10	176	176	170	172	173	173,4
0,09	210	206	210	212	210	210,4
0,08	258	264	258	262	260	259,2
0,07	320	318	328	318	321	321,3
0,06	408	408	»	»	408	407,5
0,05	514	536	»	»	525	530,3
0,04	726	726	»	»	726	724,2
0,03	1066	1040	»	»	1053	1065,6
0,02						

TABLEAU VII. — PETITE SPHÈRE, de 0m,159 de diamètre; du poids de 1280gr.

P=2627gr.; l=1m,660; R=2m,392; 2T=2s,84.

AMPLITUDE E.	Nombres N des oscillations simples.					
	RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.				MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0m,10	116	116	114	116	116	116,4
0,09	142	144	144	140	142	141,0
0,08	172	172	172	176	173	173,8
0,07	220	220	218	216	219	218,3
0,06	280	280	280	280	280	281,7
0,05	372	378	378	372	375	376,1
0,04	540	520	540	536	534	528,7
0,03	822	804	804	802	808	811,2
0,02						

TABLEAU VIII. — ÉCRAN OSCILLANT, de 0m,290 de diamètre; du poids de 216gr., à faces parallèles au plan d'oscillation.

P=1563gr.; l=1m,258; R=2m,528; 2T=2s,62.

AMPLITUDE E.	Nombres N des oscillations simples.					
	RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.				MOYENNES.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0m,10	55	53	54	54	54	54,0
0,09	63	63	64	62	63	62,9
0,08	72	74	76	74	74	74,5
0,07	92	88	90	90	90	90,1
0,06	112	114	112	110	112	111,7
0,05	144	140	142	146	143	143,8
0,04	194	198	»	»	196	195,5
0,03	298	290	»	»	294	291,5
0,02	532	518	»	»	525	529,3
0,01						

TABLEAU IX. — PLANCHE OSCILLANTE ; R=2^m,6.
Grandes faces perpendiculaires au plan d'oscillation.

AMPL. E.	Nombres N des oscillations simples. RÉSULTATS D'EXPÉRIENCES.								Moyennes.	NOMBRES déduits de la formule empirique.
0^m,10	6	6	6	6	7	6	6	6	6	5,9
0,09	8	7	8	7	7	7	8	9	8	7,6
0,08	10	10	10	10	10	9	10	8	10	10,2
0,07	14	13	12	13	14	14	14	14	13	13,9
0,06	21	19	20	20	21	20	18	20	20	20,2
0,05	31	31	28	30	31	30	31	32	30	31,2
0,04	56	55	54	56	57	54	56	54	55	53,3
0,03	114	108	114	112	118	110	117	114	113	107,3
0,02	»	»	»	»	»	»	306	286	296	304,9
0,01										

TABLEAU X. — GRAND DISQUE.

A =0,000800 ; B'=0,022 ; C'=0,49				
E	N (moyennes).	ε	εN	S
0^m,10	15	—0,038	— 0,6	—0,16
0,09	19	+0,002	0,0	—0 17
0,08	25	+0,030	+0,8	—0,18
0,07	36	+0,002	+0,1	—0,22
0,06	52	+0,011	+0,6	—0,27
0,05	82	—0,013	—1,1	—0,38
0,04	136	—0,014	—1,9	—0,55
0,03	250	— 0,006	—1,5	—0,73
0,02	563	+0,003	+1,7	+3,94
0 01				

TABLEAU XI. — PETIT DISQUE.

A=0,000573 ; B'=0,028 ; C'=0,047.

E	N (moyennes).	ε	εN	S
0m,10	29	—0,005	—0,1	—0,14
0,09	36	—0,004	—0,1	—0,15
0,08	45	+0,013	+0,6	—0,16
0,07	59	+0,011	+0 6	—0,18
0,06	79	+0,026	+2,1	—0,19
0,05	116	+0,003	+0,3	—0,22
0,04	186	—0,034	—6,3	—0,18
0.03	315	—0,001	—0,3	+0,33
0,02	687	+0,015	+10,3	+7,86
0.01				

TABLEAU XII. — GRANDE SPHÈRE.

A=0,000270 ; B'=0,0011 ; C'=0,00805.

E	N (moyennes).	ε	εN	S
0m,10	233	+0,012	+2,8	—0,30
0,09	283	—0,013	—3,7	—0,27
0,08	337	—0,003	—1,1	—0,19
0,07	409	+0,004	+1,6	—0,05
0,06	509	+0,015	+7,6	+0,29
0,05	661	+0.004	+2,6	+1,14
0,04	904	—0,004	—3,6	+3,68
0,03	1325	+0,003	+4,0	+13,01
0,02				

TABLEAU XIII. — SPHÈRE MOYENNE.

A=0,00036054 ; B′=0,0001686 ; C′=0,02571.

E	N (moyennes).	ε	εN	S
0m,10	173	+0.0020	+0,35	—0,34
0,09	210	+0,0017	+0,36	—0,34
0,08	260	—0,0029	—0,75	—0,34
0,07	321	+0,0010	+0,32	—0.27
0,06	408	—0,0013	—0,53	—0,05
0,05	525	+0,0101	+5,30	+0,46
0,04	726	—0,0025	—1,82	+2,40
0,03	1053	+0,0012	+12,63	+10,21
0,02				

TABLEAU XIV. — PETITE SPHÈRE.

A=0,000400; B′=0,00338; C′=0,02058.

E	N (moyennes).	ε	εN	S
0m,10	116	+0,003	+0,35	—0,25
0,09	142	—0,007	—0,99	—0,25
0,08	173	+0,005	+0,83	—0,25
0,07	219	—0,003	—0,66	—0,24
0,06	280	+0,006	+1,68	—0.14
0,05	375	+0,003	+1,13	+0,17
0,04	534	—0,010	—5 34	+1,21
0,03	808	+0,004	+3,23	+5,80
0,02				

TABLEAU XV. — ÉCRAN OSCILLANT.

E	N (moyennes).	MÉTHODE GÉNÉRALE. Emploi de la formule (11) A=0,001160 ; B'=0,0097 ; C'=—0,0126.			Hypoth. de c'=0. Emploi de la form. (14) A=0,0012; B'=0,008.
		ε	εN	N (valeurs corrigées)	N (Valeurs corrigées).
0,10	54	+0,002	+0,11	54,1	54,0
0,09	63	—0,002	—0,13	62,9	62,9
0,08	74	+0,004	+0,30	74,3	74,5
0,07	90	+0,003	+0,27	90,3	90,1
0,06	112	—0,005	—0,56	111,4	111,7
0,05	143	+0,005	+0,72	143,7	143,8
0,04	196	0,000	0,00	196,0	195,5
0,03	294	—0,004	—1,18	292,8	291,5
0,02	525	+0,002	+1,05	526,1	529,3
0,01					

TABLEAU XVI. — PLANCHE OSCILLANTE.

A=0,000488 ; B'=0,119 ; C'=0,67.

E	N (moyennes).	ε	εN	S
0,10	6	—0,02	—0,1	—0,13
0,09	8	—0,05	—0,4	—0,14
0.08	10	+0,02	+0,2	—0,16
0,07	13	+0,07	+0,9	—0,17
0,06	20	+0,01	+0,2	—0,21
0,05	30	+0,04	+1,2	—0,26
0,04	55	—0,03	—1,7	—0,32
0,03	113	—0,05	—5,7	—0,71
0,02	296	+0,03	+8,9	—1,28
0,01				

TABLEAU XVII. — Coefficients de décroissement de l'amplitude, et coefficients de résistance de l'air, pour différents pendules.

Désignation du pendule.	A	B	C	H	K	L
Première tige....	0,000454	0,0253	0	0,000160	0,0040	0
Seconde tige.....	0,000606	0,0336	0	0,000134	0,0033	0
Écran............	0,001200	0,0202	0	0,000626	0,0052	0
Grand disque....	0,000800	0,0544	2,994	0,000891	0,0321	0,902
Petit disque......	0,000573	0,0674	0.272	0,000420	0,0251	0,049
Grande sphère...	0,000270	0,0027	0,049	0,001044	0,0059	0,058
Sphère moyenne.	0,000361	0,0004	0,154	0,000844	0,0005	0,106
Petite sphère.....	0,000400	0,0081	0,118	0,000502	0,0054	0,040

TABLEAU XVIII.—Hypothèse de B'=0 pour les trois sphères.

Lentille du pendule.	A	C'	H	K	L
Grande sphère...	0,000298	0,017	0,00115	0	0,123
Sphère moyenne.	0,000365	0,027	0,00085	0	0,111
Petite sphère.....	0,000482	0,050	0,00060	0	0,098

RECHERCHES

SUR L'ÉLECTRICITÉ,

Par M. Th. DU MONCEL,

Membre titulaire.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

Quelques-uns de nos confrères m'ont demandé un résumé de mes travaux scientifiques. La tâche est difficile, car les découvertes scientifiques sont tellement enchevêtrées les unes dans les autres que, pour qu'on puisse comprendre ce qu'elles offrent de nouveau et d'intéressant, il faudrait faire pour chacune d'elles un historique complet de la partie de la science à laquelle elles se rattachent : or, ce serait tout un volume qu'il faudrait consacrer à ce travail ; et je ne suppose pas que l'Académie de Caen, malgré son indulgence pour mes travaux, voulût s'engager dans une pareille voie. J'ai donc pensé qu'un simple résumé, tel que celui que font ordinairement les candidats à l'Institut avant leur présentation, pourrait suffire, et c'est ce que j'ai cherché à faire dans le travail que je vous envoie.

Dans ce résumé, je n'ai parlé que de mes découvertes scientifiques se rapportant à la physique. Toutes mes inventions, tous mes travaux archéolo-

giques et artistiques ont été omis; car leur adjonction, en faisant appel à un autre public, à d'autres lecteurs, aurait diminué l'intérêt, et aurait pu me faire passer pour avoir des prétentions à faire moi-même ma biographie, rôle qu'un homme sérieux ne peut accepter.

Pour mettre de l'ordre dans ce travail, j'ai mieux aimé ranger mes recherches par ordre de matières que suivant l'ordre chronologique dans lequel elles ont été faites. Leur date de présentation se trouve, d'ailleurs, indiquée ainsi que le recueil où elles ont été développées de la manière la plus complète. Enfin j'ai cherché, autant que possible, à faire de ce travail plutôt une notice scientifique qu'une notice biographique, et, eu égard à mon intention, j'espère, Monsieur le Secrétaire, que l'Académie voudra me continuer l'indulgence qu'elle m'a toujours témoignée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Th. du Moncel.

COURANTS VOLTAIQUES.

RECHERCHES

SUR LE GROUPEMENT DES PILES EN SÉRIES.

1er. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du 4 juin* 1860. — Dans ce premier mémoire, je démontre que, lorsqu'on a à sa disposition une pile composée d'un nombre n d'éléments, on peut, dans certaines conditions de résistance du circuit extérieur, l'utiliser de la manière la plus avantageuse, en la disposant par groupes, composés chacun de plusieurs éléments réunis en quantité et en réunissant ces groupes eux-mêmes en tension. Je fais voir que les limites de résistance du circuit extérieur r, auxquelles ce mode de groupement cesse de présenter des avantages réels, sont atteintes lorsque la résistance r est égale, d'un côté, à la moitié de la résistance totale de la pile, c'est-à-dire à $\frac{nR}{2}$, et de l'autre à la moitié de la résistance intérieure d'un seul élément, c'est-à-dire à $\frac{R}{2}$. Mais je montre aussi qu'entre ces deux limites, le groupement de la pile doit être fait par éléments triples, quadruples, quintuples, etc., quand r est inférieur à $\frac{nR}{3}$, à $\frac{nR}{4}$, à $\frac{nR}{5}$, etc., et supérieur à $\frac{R}{3}$, à $\frac{R}{4}$, à $\frac{R}{5}$. Pour arriver à ces déductions, je pose, comme for-

mule générale de l'intensité du courant avec les piles disposées en séries, l'équation

$$I=\frac{nE}{aR+br}$$

E représentant la force électro-motrice, n le nombre total des éléments, a le nombre des groupes, b le nombre d'éléments en quantité de chaque groupe, et R la résistance intérieure de chaque élément de pile.

En égalant successivement cette formule aux expressions $\frac{nE}{nR+r}$ et $\frac{nE}{R+nr}$, qui représentent l'intensité de la même pile, disposée entièrement en tension et en quantité, on trouve, pour valeurs limites de r, Ra et $\frac{R}{b}$, ou $\frac{nR}{b}$ et $\frac{R}{b}$. De telle sorte qu'en faisant b successivement égal à 2, 3, 4, 5, etc., on trouve que les valeurs correspondantes de r sont $\frac{nR}{2}$ et $\frac{R}{2}$; $\frac{nR}{3}$ et $\frac{R}{3}$; $\frac{nR}{4}$ et $\frac{R}{4}$, etc. Je déduis de là la règle générale pour reconnaître, suivant la valeur de r, quel mode de groupement de la pile il faut employer. (Voir mon *Étude des lois des courants électriques*, de la page 63 à la page 71.)

2°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du* 25 *juin* 1860. — Ce mémoire est une sorte de complément au précédent; il traite des moyens de calculer les valeurs de a et de b dans les conditions de maxima par rapport à l'intensité du courant. Pour obtenir ce

résultat, je démontre que le maximum de la valeur de I dans la formule générale $\frac{nE}{aR+br}$ est atteint lorsque $aR=br$, et de cette équation, ainsi que de cette autre équation $n = a \times b$, je déduis $a=\sqrt{\frac{nr}{R}}$ et $b=\sqrt{\frac{nR}{r}}$. D'un autre côté, comme la formule générale devient alors $I=\frac{nE}{2aR}$ ou $I=\frac{nE}{2br}$, j'en conclus $a=\frac{2Ir}{E}$ et $b=\frac{2IR}{E}$, formules qui permettent de connaître le nombre d'éléments d'une pile et sa meilleure disposition pour obtenir une intensité donnée, le circuit extérieur seul étant donné.

En étendant ces formules au cas où un électro-aimant de résistance inconnue est interposé dans le circuit, j'arrive non-seulement à déterminer le nombre d'éléments de la pile et sa disposition pour correspondre à une intensité donnée, mais encore à déterminer la résistance de l'électro-aimant lui-même. Je pars, pour cette détermination, de ce principe que, pour obtenir le maximum d'effet utile d'un courant, il faut que la résistance utile soit égale à la résistance du circuit inutile, plus la résistance de la pile. D'après cela, la formule générale que nous avons posée devient $\frac{nE}{2(aR+bl)}=I$, d'où $a=\frac{2blI}{bE-2IR}$. Bien que cette équation renferme deux inconnues, elle peut être résolue facilement en faisant b successivement égal à 1, 2, 3, 4, etc., jusqu'à ce que le produit $2IR$ puisse se retrancher de bE.

a et *b* étant déterminés, la résistance intérieure de la pile se trouve connue, de sorte que la résistance de l'électro-aimant doit être égale à $a\text{R}+bl$. (Voir mon *Étude des lois des courants électriques*, pages 67 et 93.)

3°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du* 21 *août* 1860. — Les deux mémoires qui précèdent se rapportent au groupement des piles en séries symétriques, c'est-à-dire en séries composées d'éléments disposés d'une manière uniforme. Mais il était important de savoir comment varie l'intensité des courants, avec des piles disposées par groupes dissymétriques, et c'est cette question qui a été traitée dans le 3°. mémoire dont nous parlons.

Je démontre que la formule représentant l'intensité du courant, pour deux groupes d'un nombre *a* et *b* d'éléments, peut être représentée :

1°. Par

$$\text{I}=\frac{b\text{E}(a+1)}{\text{R}(ab+1)+br}.$$

quand celui des deux groupes dont le nombre d'éléments est *b* est disposé en quantité, que l'autre groupe est disposé en tension et que la réunion des deux groupes est faite par les pôles dissemblables;

2°. Par

$$\text{I}=\frac{\frac{a\text{E}}{b}\left(ab+1\right)}{a\text{R}+r(ab+1)},$$

quand, avec la même disposition des deux groupes, leur réunion est faite par les pôles semblables.

De la discussion de ces formules, on arrive à conclure que, suivant que l'on réunit deux groupes dissymétriques en quantité ou en tension, ce qui doit dépendre de la valeur de r, on ne peut obtenir, dans les conditions les plus favorables, qu'une intensité de très-peu supérieure à celle d'un seul des deux groupes; et même, dans le cas où l'accouplement de ces groupes n'est pas convenablement fait par rapport à r, cette intensité du double système devient moindre que celle de l'un des groupes.

Ces formules expliquent pourquoi la machine magnéto-électrique des Invalides, ayant 48 bobines d'induction accouplées en tension, et 48 bobines accouplées en quantité, ne donnait guère plus de lumière électrique par la réunion de ces 96 bobines qu'avec le seul système des bobines réunies en tension, et pourquoi, dans le cas où l'accouplement des deux groupes était fait en quantité, elle donnait moins de lumière.

Je termine ce mémoire par les formules qui se rapportent à trois groupes dissymétriques différemment disposés, et je montre que ces formules, pouvant s'appliquer à des éléments simples de grandeur et de nature différentes, expliquent des effets qu'on n'aurait pas soupçonnés tout d'abord. (Voir mon *Étude des lois des courants électriques*, de la page 178 à la page 182.)

Recherches sur les effets produits par les incrustations des vases poreux dans les piles de Daniell. — Présenté à l'Institut, dans sa séance du 4 avril 1860. — Dans ce mémoire, je démontre que les incrustations de cuivre

dont se recouvrent les vases poreux des piles de Daniell, après un certain temps de service, ont pour effet de diminuer d'une manière notable la résistance intérieure de la pile et d'augmenter, par cela même, l'intensité du courant produit. Il en résulte que, si on groupe ensemble un certain nombre d'éléments neufs et un certain nombre d'éléments vieux, il pourra arriver, avec une faible résistance de circuit extérieur, que le courant fourni par la pile entière sera moins intense que celui fourni par la seule série d'éléments vieux, ce dont les formules d'Ohm rendent parfaitement compte. Je démontre également que de cette diminution de résistance intérieure de l'élément de pile résulte une diminution de la force électro-motrice de celui-ci, diminution excessivement légère, à la vérité, mais qui peut cependant être appréciée par la méthode de l'opposition des couples. (Voir mon *Étude des lois des courants électriques*, de la page 44 à la page 50.)

Recherches sur les effets des dérivations dans les circuits télégraphiques. — Présenté à la Société impériale des sciences naturelles de Cherbourg, dans sa séance du 20 *juin* 1860.—J'ai cherché à étudier cette question à un point de vue plus simple que celui auquel on s'est jusqu'ici généralement placé. Je démontre d'abord que l'on peut faire entrer le coefficient de dérivation dû à l'air humide dans celui qui peut être affecté aux poteaux télégraphiques, puisque les dérivations par l'air humide sont d'autant plus considérables que les lignes télégraphiques sont plus longues, et que le

nombre de ces poteaux est toujours proportionnel à la longueur des fils de ligne. Or, je démontre que la résistance totale de toutes les dérivations par les poteaux étant $\frac{a}{d}$ (a représentant la résistance de la dérivation par chaque poteau, d le nombre des poteaux), l'intensité du courant traversant une ligne télégraphique l (l désigne la longueur de la ligne) sera dans le cas le plus favorable, c'est-à-dire en supposant toutes les dérivations appliquées aux pôles mêmes de la pile : $\frac{n\text{E}\frac{a}{d}}{n\text{R}\left(l+\frac{a}{d}\right)+l\times\frac{a}{d}}$, et dans le cas le plus défavorable, c'est-à-dire dans le cas où toutes ces dérivations seraient appliquées au milieu du circuit $\frac{n\text{E}\frac{a}{d}}{\left(n\text{R}+\frac{l}{2}\right)\left(\frac{a}{d}+\frac{l}{2}\right)+\frac{a}{d}\times\frac{l}{2}}$. De ces deux équations on déduit

$$n=\frac{l\text{I}a}{a\text{E}-\text{RI}(a+ld)} \text{ et } n=\frac{(4a+ld)l\text{I}}{4\text{E}a-2\text{IR}(2a+ld)},$$

et l'on voit que les limites extrêmes auxquelles on peut atteindre pour obtenir une intensité donnée, auquel cas le nombre d'éléments de la pile devient infini, sont obtenues quand :

1°. $a\text{E}=\text{RI}(a+ld)$; 2°. $4a\text{E}=2\text{IR}(2a+ld)$;

c'est-à dire, en supposant les poteaux télégraphiques éloignés de 100 mètres les uns des autres, quand :

$$1^{\circ}.\ l=\sqrt{\frac{a(\mathrm{E}-\mathrm{RI})}{\mathrm{RI}}}\times 100, \text{ et } 2^{\circ}.\ l=\sqrt{\frac{2a(\mathrm{E}-\mathrm{RI})}{\mathrm{RI}}}\times 100.$$

Ce qui montre que la longueur d'une ligne télégraphique sur laquelle on peut obtenir une intensité électrique donnée est très-limitée et peut être plus ou moins grande, suivant les valeurs relatives de a, de I et de d. Plus les valeurs de I et de d sont considérables, plus cette longueur est petite; plus, au contraire, la valeur de a est grande, plus cette longueur est considérable.

Comme les dérivations, au lieu d'être concentrées au commencement et au milieu de la ligne, sont échelonnées sur son parcours, j'admets que c'est la moyenne des valeurs précédentes, prises deux à deux, qu'il faut considérer.

Après avoir démontré que les valeurs minima de la quantité a, pour correspondre à une intensité donnée avec un nombre infini d'éléments de la pile, sont données par l'équation

$$a=\frac{3\mathrm{RI}ld}{4(\mathrm{E}-\mathrm{RI})},$$

j'indique, comme moyen de déterminer la valeur du coefficient a, de prendre l'intensité du courant passant à travers la ligne, la communication de celle-ci avec la terre étant coupée à son extrémité opposée à la pile; on a alors

$$a=\frac{nd(\mathrm{E}-\mathrm{RI})}{\mathrm{I}}.$$

Je recommande, dans ce cas, de déterminer à nouveau les valeurs de E et de R avec la boussole qui a servi à donner la quantité I. (Voir mon *Étude des lois des courants électriques*, de la page 111 à la page 122.)

Les expériences que j'ai eu occasion de faire depuis la publication de ce mémoire, m'ont démontré que cette valeur de *a* devait être estimée à environ 2,023,115,036 mètres de fil télégraphique de 3 millimètres, ou à 3,601,144,764 mètres de fil télégraphique de 4 millimètres; ce qui réduit environ de 1 dixième l'intensité d'un courant de 60 éléments Daniell circulant à travers une ligne télégraphique de 400 kilomètres, et ce qui porte à 2,192 kilomètres ou 548 lieues la longueur limite du circuit continu, auquel on peut fournir l'intensité 0,562, nécessaire pour faire fonctionner convenablement les appareils télégraphiques.

Recherches sur les moyens de calculer la longueur du fil d'un électro-aimant et le nombre de ses tours de spires — Note présentée à la Société des sciences naturelles de Cherbourg, dans sa séance du 10 *août* 1860. — J'ai cherché à simplifier ces formules le plus possible, en évitant d'y introduire des facteurs d'une puissance élevée. C'est ainsi qu'en appelant L la longueur du fil, l la longueur de la bobine, r le rayon du canon de la bobine, R le rayon du cercle déterminé par la dernière couche de spires, d le diamètre du fil avec sa couverture de soie, n le nombre de spires, a l'épaisseur des différentes couches de spires, je suis parvenu aux équations suivantes :

$$L = \frac{\pi l(R^2-r^2)}{d^2} = \frac{\pi l(2ra+a^2)}{d^2} = n\pi(R+r)$$

$$R = \sqrt{\frac{Ld^2}{\pi l}+r^2} = \frac{nd^2+rl}{l} = \frac{L}{n\pi}-r$$

$$n = \frac{(R-r)l}{d^2} = \frac{L}{\pi\left(r+\sqrt{\frac{Ld^2}{\pi l}+r^2}\right)} = \frac{L}{(2r+a)\pi}.$$

Au moyen de ces formules, on peut calculer les longueurs de fil nécessaires pour obtenir des bobines de dimensions données avec différents numéros de fil, et savoir quel nombre de spires elles peuvent fournir.

De même, on peut déterminer la résistance que doivent fournir deux numéros de fil différents pour correspondre à deux bobines devant avoir un même nombre de tours de spires. Cette résistance est donnée par la formule

$$L' = \frac{\left[\left(\frac{(R-r)d'^2}{d^2}+r\right)^2-r^2\right]\pi l}{d'^2}$$

(Voir mon *Étude des lois des courants électriques*, de la page 182 à la page 191.)

Mémoire sur la détermination des constantes voltaïques, présenté à l'Institut, dans sa séance du 11 *février* 1861. — Je démontre dans ce mémoire que, quand on fait usage de boussoles à multiplicateurs pour la détermination des constantes voltaïques, il faut faire entrer dans les formules de Ohm, qui donnent la valeur de

ces constantes, un certain coefficient t qui dépend à la fois du nombre de tours de spires du multiplicateur et de la distance moyenne de ces tours à l'aiguille. Si on ne tient pas compte de ce coefficient, les valeurs que l'on obtient avec différentes boussoles ne sont pas comparables, et de là vient le désaccord apparent entre les chiffres qui ont été déduits par les différents physiciens. En prenant pour type une boussole de Breguet, dont le nombre de tours du multiplicateur est 24 et la distance moyenne des tours à l'aiguille 8 millimètres, et faisant alors $t=1$, la valeur du coefficient t' d'une autre boussole sera fournie par l'équation

$$t'=\frac{\text{I}''\text{I}'''(\text{I}-\text{I}')}{\text{II}'(\text{I}''-\text{I}''')},$$

I I' représentant deux intensités différentes observées avec la boussole type et deux résistances r, r'; I'', I''' représentant les intensités correspondantes observées avec la seconde boussole.

La valeur des constantes est alors fournie par les équations

$$\text{E}=\frac{\text{I}''\text{I}'''(r'-r)}{t'(\text{I}''-\text{I}''')} \qquad \text{R}=\frac{\text{I}'''(r'+\rho)-\text{I}''(r+\rho)}{\text{I}''-\text{I}'''}$$

qui montrent que la valeur de E est seule dépendante de la construction de la boussole, et que la valeur de R seule est représentée en unités d'un ordre déterminé de la même espèce que r et r'. (Voir *Annales télégraphiques*, tome IV, page 166.)

Mémoire sur les variations des constantes voltaïques,

présenté à l'Institut, dans sa séance du 11 *mars* 1861.— Dans ce travail, je fais voir que les constantes des piles voltaïques varient d'une manière très-sensible : 1°. suivant les résistances du circuit extérieur, ainsi que l'avaient déjà constaté MM. Jacobi, Despretz, Delarive, Poggendorff; 2°. suivant le temps de la fermeture des circuits; 3°. suivant l'état plus ou moins neuf de la pile; 4°. suivant qu'elle est agitée ou en repos.

Dans le premier cas, je démontre que ces variations se traduisent par une augmentation apparente très-notable de la valeur de ces constantes avec l'accroissement du circuit extérieur, et que cet effet n'est pas une conséquence de l'application des formules de Ohm, mais bien un phénomène réel d'une importance beaucoup plus grande que MM. Jacobi, Despretz, etc., ne semblent l'avoir soupçonné.

Dans le second cas, je fais voir que la diminution d'intensité du courant que l'on constate à la suite d'une fermeture prolongée du circuit, provient surtout de l'augmentation de la résistance R quand les éléments sont bien chargés, ou de la diminution de la force électro-motrice et de l'augmentation de la valeur de R quand les éléments sont épuisés.

Dans le troisième cas, qui se rapporte particulièrement aux piles de Daniell, je montre que l'affaiblissement de la force d'une vieille pile vient à la fois de la diminution de la force électro-motrice et de l'augmentation de la résistance R, par suite d'un dépôt rugueux et épais qui se forme sur le zinc et qui est tellement polarisé à l'intérieur du cylindre de zinc que, réuni au métal de ce cylindre par l'intermédiaire d'un

galvanomètre peu sensible, il produit un courant susceptible de faire dévier celui-ci de 80°.

Enfin, dans le quatrième cas, je fais voir que l'agitation du zinc dans un élément de pile produit une augmentation de la force électro-motrice et une diminution de la résistance R quand ce zinc se recouvre de bulles d'hydrogène, tandis que le contraire a lieu quand le zinc est recouvert d'un dépôt conducteur comme celui des piles de Daniell dont nous avons parlé précédemment.

J'explique tous ces effets par la polarisation des éléments métalliques des piles, sous l'influence du courant qui les traverse et qui tend à créer un courant inverse à celui de la pile. Il résulte, en effet, de cette réaction, que l'intensité I de ce dernier courant, au lieu d'être représentée par $\frac{E}{R+r}$, est fournie par l'équation $I=\frac{E-e}{R+\rho+r}$, e indiquant la force électro-motrice du courant de polarisation ρ, l'augmentation de la résistance résultant de la polarisation. Or, cette formule, qui donne

$$R+\rho=\frac{E-e}{I}-r \text{ et } E-e=I(R+\rho+r),$$

explique tous les effets énoncés précédemment, car elle donne pour valeur réelle de ρ avec une résistance r

$$\frac{E-\frac{Ie}{i}}{\frac{I}{i}(I-i)}$$

Quant à la réaction particulière qui se produit avec une pile de Daniell (dont le zinc est recouvert d'un dépôt rugueux) quand on agite ce zinc, je l'explique en faisant remarquer qu'il s'établit entre les points où s'est développée la force électro-motrice et les différentes parties du dépôt qui sont fortement polarisées en sens inverse du zinc, et qui constituent un *conducteur solide* une fois et demie meilleur conducteur que le liquide, de petits courants dérivés locaux, nécessairement nuisibles, qui perdent de leur intensité par la présence des bulles de gaz nichées dans les interstices du dépôt. Quand ces bulles sont parties, ces petits courants locaux gagnent de l'intensité aux dépens du courant passant par le circuit extérieur de la pile, et de là l'augmentation de la résistance du circuit accusée par l'expérience. Ces courants locaux dans les piles de Daniell sont plus préjudiciables que les effets de polarisation dus à la présence des bulles de gaz, et c'est pour cela que, quoique réagissant dans le même sens eu égard à l'augmentation des constantes E et R avec l'accroissement de r, cette augmentation est relativement moins rapide que pour les piles de Bunsen. (Voir *Annales télégraphiques*, tome IV, page 173, et les *Mémoires* de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, t. VIII.)

Théorie mathématique des variations des constantes voltaïques, présentée à l'Institut, dans sa séance du 23 *septembre* 1861. — Dans ce mémoire, qui n'est qu'un complément du travail précédent, je démontre que la plus grande valeur dont se trouve affectée la résistance

intérieure des couples voltaïques, par suite de l'augmentation de la résistance du circuit qui leur correspond, est la conséquence *d'un excès de résistance que se trouve acquérir le circuit entier sous l'influence d'une force électro-motrice* croissante, et qui ne frappe la valeur de la résistance R des couples que parce que, dans les calculs, on en décharge le circuit métallique. Je démontre, en même temps, que cet excès de résistance, dont rend parfaitement compte la formule $I=\frac{E-e}{R+r}$, vient de ce que la quantité dont s'est affaibli I, par suite de la moindre valeur de E, est proportionnelle à la quantité e (qui elle-même est proportionnelle à I) et se trouve indépendante de la résistance du circuit $(R+r)$, *en raison de l'impossibilité dans laquelle se trouve le courant correspondant à cette force électro-motrice e de traverser le circuit.*

Je montre en effet qu'il résulte de cette circonstance du phénomène que la quantité I, bien que diminuée, croît et décroît dans le même rapport que si la force électro-motrice E fût restée invariable; de sorte que, pour satisfaire à la relation $\frac{I}{I'}=\frac{(E-e)L'}{(E-e')L}$ ou $\frac{EL'}{EL}=\frac{(E-e)L'}{(E-e')L}$, les quantités L' et L dans le second membre de l'équation sont obligées d'être augmentées précisément dans le même rapport que les quantités $E-e$, $E-e'$ ont été diminuées; de là l'augmentation de la résistance du circuit constatée par l'expérience.

Grâce à cette considération, je démontre, au moyen de la formule précédente : 1°. que les résistances *en*

excès des circuits croissent dans un rapport plus lent que le rapport renversé des intensités du courant; 2°. que ces résistances en excès croissent dans le même rapport que les accroissements de la force électro-motrice, faits démontrés par l'expérience.

Enfin, je donne les formules à l'aide desquelles on peut calculer la valeur de *e* et par suite les valeurs réelles de E et de R. (Voir les *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, t. VIII.)

Mémoires sur les transmissions électriques à travers le sol, présentés à l'Institut, dans ses séances du 27 *mai et du* 3 *juin* 1861. — Ce travail, entrepris pour l'Administration des lignes télégraphiques, a été fait principalement en vue d'étudier les causes physiques qui peuvent réagir avantageusement ou désavantageusement dans les transmissions électriques à travers les circuits télégraphiques. Les expériences que j'ai entreprises sur une ligne d'essai composée de 20 fils de 1735 mètres de longueur chacun, m'ont démontré :

1°. Que de l'oxydation inégale de deux plaques de fer enterrées dans des terrains différemment humides résulte, à travers le fil de ligne réunissant ces deux plaques, un courant analogue à ceux que l'on obtient par l'enterrement de plaques cuivre et zinc, courant d'autant plus énergique, que la différence d'humidité et de température entre les deux terrains est plus grande, et dont la direction est toujours du terrain le plus sec au terrain le plus humide.

2°. Que, par cela même que deux terrains situés à une certaine distance l'un de l'autre sont forcément

dans des conditions d'humidité différentes, il doit arriver que tout circuit télégraphique doit être sillonné par un courant dit tellurique qui peut réagir, suivant sa force, plus ou moins énergiquement sur les transmissions électriques à travers ces circuits;

3°. Que la grandeur différente de deux plaques de métal oxydable, mises en rapport avec le sol, aussi bien que l'état différent d'oxydabilité de leur surface, sont encore des causes suffisantes pour produire à elles seules des courants à travers les circuits télégraphiques;

4°. Que la résistance du sol varie, non-seulement suivant la grandeur des plaques enterrées, mais encore suivant la grandeur relative de celles-ci et la manière dont la pile se trouve mise en communication avec elles;

5°. Que, si l'une des plaques est très-grande et l'autre très-petite, la résistance du sol sera beaucoup moins grande quand le courant ira (à travers le sol) de la petite plaque à la grande que quand le contraire aura lieu; et, de plus, cette résistance restera constante dans le premier cas, tandis qu'elle augmentera progressivement dans le second avec la prolongation de la fermeture du circuit;

6°. Que ces effets sont d'autant plus marqués relativement que le circuit est plus résistant.

J'explique tous ces effets par la polarisation des lames enterrées, qui est d'autant plus grande que la surface conductrice électro-positive sur laquelle s'effectuent les effets nuisibles de la polarisation est plus grande. (Voir *Annales télégraphiques*, t. IV.)

Mémoire sur les circuits greffés, présenté à l'Institut, dans sa séance du 11 octobre 1852. — Il résulte de ce travail qu'un circuit électrique, sur lequel on greffe un autre circuit de source différente, peut servir de conducteur à ce dernier; mais qu'il s'établit alors une double dérivation à travers les piles, qui réagit en affaiblissant ou en renforçant le courant primitif, suivant qu'on considère le circuit qu'il parcourt à droite ou à gauche des points où se trouve greffé le second circuit; alors les intensités différentes du courant résultant, dans les diverses parties, des deux circuits peuvent être calculées d'après les formules des courants dérivés. (Voir le journal *L'Institut*, n°. du 13 octobre 1852.)

ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

Mémoires sur certains effets magnétiques qui ont quelque ressemblance avec ceux que présente l'électricité statique. — J'ai présenté, à différentes époques, plusieurs mémoires à l'Institut sur ces divers effets, qui me semblaient révéler un ordre de phénomènes tout-à-fait nouveau. Mais, soit que j'aie mal présenté ma théorie sur ces phénomènes, soit que j'aie effrayé les physiciens en employant des désignations nouvelles, je n'ai pas réussi à faire admettre mes idées théoriques à cet égard. Pourtant, aujourd'hui comme il y a dix ans, je les crois vraies, et toutes les expériences que j'ai faites sur le magnétisme sont venues les confirmer de plus en plus.

mémoires que j'ai présentés,
neuvent agir d'une manière
..ne *courants* et comme *indui-*

..r cas, je considère que les effets
analogues à ceux que présentent les
voltaïques réagissant les uns sur les autres,
. soumis aux lois d'Ampère. Dans le second
.. au contraire, j'admets une réaction par influence
susceptible de produire des effets analogues à ceux
que présente l'électricité statique, mais sans admettre
pour cela le déplacement des fluides magnétiques
d'une molécule à l'autre. Ce genre de réaction n'est,
suivant moi, qu'un changement dans l'orientation des
polarités atomiques des corps magnétiques, changement qui peut donner lieu à des effets de magnétisme dissimulé, semblables à ceux qui se manifestent dans les condensateurs électriques ou les câbles sous-marins, et pour lesquels la force coërcitive tient lieu d'isolant.

Je montre que la force qui maintient l'armature d'un électro-aimant collée sur ses pôles, après la cessation du courant, n'est pas le résultat d'une aimantation persistante des particules carbonnées du fer, puisque c'est avec les fers les plus purs que cette action est la plus énergique, et qu'elle disparaît aussitôt que l'on a détaché de l'électro-aimant cette armature. Elle ne peut être non plus l'effet d'une inertie magnétique qui exigerait un certain temps pour que les fluides revinssent à l'état neutre, puisqu'une armature peut rester, des mois, des années, adhérente à un

électro-aimant sans que la force qui maintient cette adhérence diminue en quoi que ce soit. Je suis donc bien obligé d'admettre un effet de magnétisme dissimulé qui place le système dans le cas d'un condensateur électrique, c'est-à-dire dans un état tel que les deux fluides en présence des deux côtés de la surface de contact se maintiennent développés par leur réaction réciproque, après même que la cause qui a provoqué cette réaction a cessé.

Je montre que le plus souvent les deux sortes de réactions existent en même temps, et donnent lieu à des phénomènes qui peuvent être diamétralement opposés suivant les conditions de l'expérience. Ainsi, deux aimants dont les pôles de même nom sont placés l'un vis-à-vis de l'autre se repoussent à une certaine distance et s'attirent à une distance plus rapprochée; un cylindre de fer est attiré à l'intérieur d'une bobine magnétisante sous l'influence d'un courant quand le canon de la bobine est en cuivre, et reste collé sur cette bobine quand son canon est en fer; la force répulsive des aimants est infiniment moins grande que la force attractive, parce que l'action induisante s'effectuant en même temps que l'action dynamique, la force en vertu de laquelle la répulsion a lieu n'est qu'une force différentielle, tandis que celle qui produit l'attraction est double.

Je développe longuement cette théorie dans les quatre mémoires que j'ai publiés sur cette question et qui ont été présentés à l'Institut à différentes époques depuis 1852. (Voir mon *Étude du magnétisme*, de la page 56 à la page 64.)

1[er]. *Mémoire sur la distribution du magnétisme sur les armatures des aimants, présenté à l'Institut, dans sa séance du* 16 *septembre* 1857. — Dans ce mémoire, je démontre d'abord que, si on applique un morceau de fer sur le pôle d'un aimant, ce morceau de fer prend entièrement la polarité de ce pôle, dont il semble faire un épanouissement, et la ligne neutre de l'aimant ne se trouve que légèrement déplacée. Je fais voir ensuite que si le morceau de fer est placé à distance de l'aimant, il présente, à la vérité, deux polarités différentes, mais des polarités qui n'ont aucune ressemblance avec celles des aimants, comme le montrent les fantômes magnétiques de ces différents systèmes.

Par la comparaison de ces effets avec ceux que présentent deux aimants placés dans des conditions analogues, je montre que l'action des aimants sur le fer ne peut être assimilée à celle qu'ils exercent sur d'autres aimants.

En étudiant la répartition du magnétisme sur l'armature d'un électro-aimant placée perpendiculairement à l'axe de celui-ci, je fais voir que le magnétisme attiré, au lieu d'occuper l'extrémité du fer du côté de l'aimant, est confiné dans une calotte sphérique, placée précisément au-dessus du pôle actif de l'électro-aimant; et cette calotte, qui diminue de plus en plus d'amplitude à mesure que la distance entre l'électro-aimant et l'armature diminue, finit par disparaître quand ces deux pièces magnétiques sont en contact. Alors le magnétisme attiré ne peut plus révéler extérieurement sa présence et se trouve en quelque sorte

dissimulé : le fluide repoussé occupe alors toute la périphérie de l'armature.

Je démontre qu'avec les électro-aimants à deux branches, les effets précédents se répétant d'une manière double, il en résulte qu'à distance les deux extrémités de l'armature se trouvent polarisées en sens contraire des pôles de l'électro-aimant qui leur correspondent, tandis qu'au contact elles sont polarisées dans le même sens ; mais la plus grande partie de la périphérie de cette armature dans les deux cas ne peut avoir de propriétés magnétiques bien marquées, en raison de la tendance que possède chaque pôle de l'électro-aimant à polariser cette périphérie dans un sens différent.

Je termine ce mémoire par une théorie de cette distribution magnétique, fondée sur les conditions d'équilibre des polarités moléculaires, suivant que l'aimant est livré à lui-même, ou se trouve excité par un corps magnétique placé dans son champ. (Voir *Étude du magnétisme*, de la page 36 à la page 64.)

2°. *Mémoire sur les forces polaires des électro aimants sur lesquels on fait réagir des pièces de fer ou des aimants permanents, présenté à l'Institut, dans ses séances des 13 juillet et 14 septembre* 1857. — Descartes, et plusieurs physiciens après lui, avaient démontré que, si l'on applique sur l'un des pôles d'un aimant droit une masse de fer ou le pôle de nom contraire d'un aimant permanent, on augmente la force attractive de l'autre pôle presque proportionnellement à la masse de fer que l'on ajoute, du moins jusqu'à une certaine limite

après laquelle il y a diminution de force. J'ai voulu reconnaître les lois qui régissent cette action, et j'ai pu m'assurer :

1°. Que l'augmentation de force en question dépend, non-seulement de la masse de fer additionnelle, *mais encore de la surface de cette masse ;*

2°. Que cette augmentation de force ne provient pas du développement plus considérable que prend alors le noyau magnétisé, mais bien d'une réaction particulière de surexcitation échangée entre ce noyau magnétisé et la masse de fer additionnelle. Car, d'un côté, un même barreau de fer, recouvert entièrement ou partiellement par des hélices d'une résistance constante, développe moins de force magnétique avec l'hélice longue qu'avec l'hélice courte, et, d'un autre côté, l'action de renforcement se produit aussi bien quand la masse de fer est écartée de l'aimant que quand elle est en contact avec lui ;

3°. Que, dans ces sortes de réactions, la force polaire de l'aimant en contact avec la masse de fer additionnelle ne se porte pas à l'extrémité de cette masse, comme on le croit généralement, mais que la polarité correspondante de l'aimant se répartit sur toute la périphérie de la masse de fer, en diminuant d'énergie depuis le point de contact des deux masses magnétiques jusqu'à l'extrémité de la masse de fer ;

4°. Que la diminution de force du pôle ainsi épanoui est loin de correspondre à l'augmentation d'énergie du pôle opposé, ce qui prouve qu'il y a autre chose dans ce phénomène qu'un simple déplacement de polarités ;

5°. Que si on surexcite le pôle affaibli du système précédent avec le pôle contraire d'un second aimant de même puissance que le premier; on obtient immédiatement le maximum de force, quelle que soit la grandeur de la masse de fer additionnelle;

6°. Que si on place devant l'armature d'un électro-aimant droit le pôle d'un aimant persistant, de manière à la polariser dans le sens convenable pour l'action de l'électro-aimant, la force de celui-ci est grandement augmentée;

7°. Que la force relativement considérable des électro-aimants boiteux, dont j'ai été le premier à faire usage, tient surtout à la réaction de la culasse et de la branche sans bobine, qui jouent le rôle de la masse de fer additionnelle dans les systèmes magnétiques précédents;

8°. Que, si les deux pôles d'un aimant sont munis chacun d'une masse de fer, l'énergie de l'aimant se trouve doublement surexcitée.

J'explique ces différents effets conformément à la théorie que j'avais exposée dans mes précédents mémoires, en disant que, sous l'influence de fluides attirés, maintenus en présence à l'état dissimulé, il doit se produire une double surexcitation qui a pour effet de produire une augmentation de force de la part de l'aimant. (Voir *Étude du magnétisme*, de la page 64 à la page 82.)

3°. *Mémoire sur les forces relatives des divers systèmes d'électro-aimants, envoyé au journal* La Science, *en août* 1857. — Dans ce travail, fait principalement au

point de vue des applications électriques, je démontre :

1°. Que les électro-aimants boiteux, qui n'ont qu'une seule de leurs branches entourée d'une bobine, ont presqu'autant de force que les électro-aimants à deux bobines, la longueur du fil des hélices étant la même dans les deux cas ;

2°. Que les électro-aimants boiteux dont l'armature est articulée sur la branche munie de sa bobine ont plus de force que ceux dont l'armature est articulée sur la branche sans bobine ;

3°. Que les électro-aimants trifurqués de M. Nicklès, ayant deux branches sans bobine, sont plus forts que les électro-aimants boiteux ;

4°. Que les électro-aimants tubulaires de M. Fabre de La Grange, ayant une chemise de fer recouvrant la branche munie de la bobine, laquelle chemise est elle-même reliée à cette branche par un disque de fer, sont encore plus forts que les électro-aimants trifurqués ;

5°. Que les électro-aimants dont les branches sont entièrement recouvertes par les hélices magnétisantes ont d'autant plus de force qu'elles sont plus longues, quand, toutefois, la longueur du fil de ces hélices ne change pas ; ce qui tient à ce que les spires de celles-ci sont d'autant plus nombreuses que les bobines sur lesquelles elles sont enroulées sont plus longues.

M. Nicklès avait démontré que si, dans un électro-aimant à deux branches, on fait varier la longueur des branches de fer sans changer les hélices, la force de cet électro-aimant reste toujours la même. J'ai expliqué cette circonstance en partant de ce fait que j'avais observé, que si on surexcite, à l'aide d'un ai-

mant quelconque, la polarité affaiblie d'un électro-aimant droit muni d'une masse de fer, on obtient immédiatement au pôle actif le maximum de force, que cette masse de fer soit petite ou grande. (Voir *Étude du magnétisme*, de la page 82 à la page 108.)

4°. *Mémoire sur la force des électro-aimants suivant la disposition, la forme et la nature de leurs armatures, présenté à l'Institut, dans sa séance du* 9 *novembre* 1857. — Les conclusions de ce mémoire sont :

1°. Que l'attraction des électro-aimants à deux branches est plus forte à distance, avec des armatures disposées à plat devant les pôles de l'électro-aimant, qu'avec les armatures disposées sur champ, tandis que l'inverse a lieu quand l'attraction s'effectue au contact;

2°. Que la disposition électro-magnétique dans laquelle les armatures se meuvent angulairement par rapport à la ligne des pôles de l'électro-aimant est toujours la plus favorable, surtout pour les électro-aimants boiteux;

3°. Que les armatures aimantées n'ont plus de force attractive, à distance, que les armatures de fer doux, que dans le cas où elles sont disposées de manière à se mouvoir parallèlement à la ligne des pôles de l'électro-aimant; dans les autres cas, l'inverse a lieu;

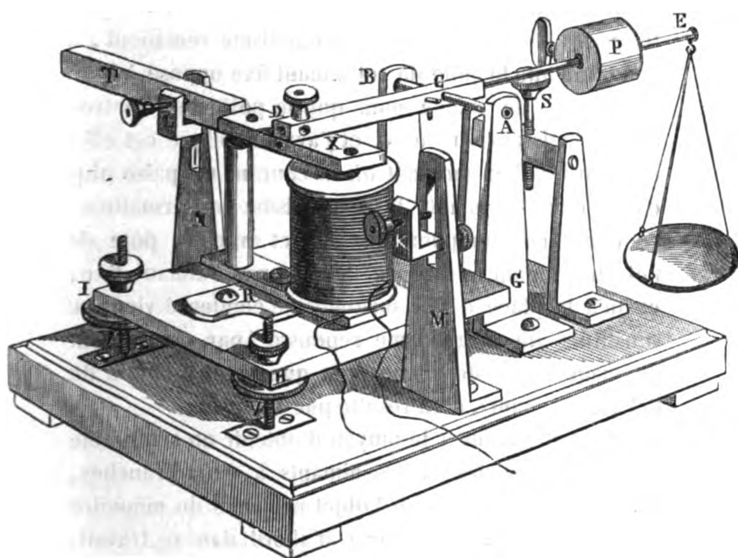
4°. Que les armatures prismatiques ont toujours plus de force que les armatures cylindriques, à cause de la petitesse de la surface magnétique qui, dans ces dernières, reçoit le plus directement l'action des pôles de l'électro-aimant;

5°. Que l'attraction des électro-aimants agissant la-

téralement est toujours moins grande que celle qui résulte de leur réaction par leur extrémité polaire; ce qui tient vraisemblablement à ce que, dans le premier cas, la surface polaire étant cylindrique n'agit pas aussi efficacement sur l'armature;

6°. Que la force attractive résultant de la fermeture momentanée d'un courant est toujours, pour une même distance d'écartement de l'armature, plus grande que celle provenant de l'action continue du même courant, qu'on cherche à vaincre en augmentant la force antagoniste, fait qui doit être rapporté à des effets de force vive et aux effets de polarisation de la pile;

7°. Que l'attraction à distance des électro-aimants



subit une notable diminution quand, par une cause

quelconque, une première fermeture de courant n'a pas été suivie d'une attraction complète de l'armature;

8°. Que l'attraction des électro-aimants diminue rapidement avec la prolongation de la fermeture du courant (Voir *Étude du magnétisme*, de la page 108 à la page 132 et de la page 191 à la page 197). Les expériences ont été faites à l'aide de l'instrument que nous représentons, page précédente.

5°. *Mémoire sur le magnétisme remanent, présenté à l'Institut, dans sa séance du* 9 *février* 1859. — Depuis long-temps, j'avais démontré qu'avec des électro-aimants droits, un aimant fixe placé dans le prolongement de l'armature mobile pouvait suffire pour détruire les effets nuisibles du magnétisme remanent, à condition que le pôle de cet aimant fixe opposé à l'armature fût de même nom que le pôle de l'électro-aimant agissant sur elle, et j'avais expliqué cet effet en disant qu'au moment où le courant ne passe plus dans l'électro-aimant, le magnétisme de l'armature, condensé en son point de contact avec le pôle de l'électro-aimant, se trouve déplacé par l'aimant fixe, et qu'à la place de ce magnétisme condensé vient se substituer du magnétisme repoussé (par conséquent du magnétisme de même nom que celui du pôle de l'électro-aimant), d'où résulte une répulsion.

Il restait à trouver le moyen d'obtenir un semblable effet de la part des électro-aimants à deux branches, et c'est ce moyen qui fait l'objet principal du mémoire dont nous parlons. Je montre d'abord, dans ce travail, que la destruction du magnétisme remanent est im-

possible avec les électro-aimants à deux bobines, mais qu'avec les électro-aimants boiteux elle est très-réalisable. Il suffit, en effet, d'ajouter à la disposition magnétique décrite précédemment un second aimant que l'on fixe sur la branche sans bobine, de telle manière que le pôle appliqué sur la culasse de l'électro-aimant soit de nom contraire à celui développé à l'extrémité de la branche recouverte par l'hélice.

Il arrive alors qu'au moment où le courant cesse de circuler dans l'électro-aimant, le noyau magnétisé tend à prendre la polarité communiquée à la culasse de celui-ci par l'aimant qui est en contact avec elle, c'est-à-dire une polarité contraire à celle qui constitue le magnétisme remanent, et il en résulte une tendance à la destruction de celui-ci; d'un autre côté, le pôle de l'aimant placé devant l'armature déplace le magnétisme condensé de celle-ci, et tend d'autant plus facilement à lui substituer du magnétisme repoussé, qu'il est aidé dans cette réaction par l'aimant placé sur la branche sans bobine. (Voir le journal *L'Institut*, n°. 1310.)

6°. *Mémoire sur la force directrice des aimants, présenté à l'Institut, dans sa séance du* 5 *mars* 1860. — Dans une communication déjà ancienne, j'avais démontré que si une lame de fer doux est disposée de manière à se mouvoir tangentiellement devant le pôle d'un aimant, elle est attirée jusqu'à ce que sa ligne médiane coïncide avec le centre polaire. Cette réaction, qui constitue pour les électro-aimants une sorte de force directrice, est, comme on le comprend aisément, le résultat de l'attraction mutuelle des deux

résultantes qui représentent la totalité des forces polaires développées sur l'électro-aimant et sur l'armature. Une réaction du même genre, mais fondée sur la répulsion, se manifeste quand, sur une lame de fer uniformément polarisée, on place parallèlement à elle une seconde lame pouvant pivoter sur son centre.

Ainsi, je démontre que, si l'un des pôles d'un électro-aimant se termine par une barre de fer doux un peu longue, bien dressée et bien polie, et qu'on applique sur elle une autre barre de fer doux un peu plus courte, mais légèrement bombée et disposée de manière à pouvoir pivoter aisément sur son centre, il arrivera, quand cette dernière barre sera placée longitudinalement sur la première, qu'elle se trouvera déviée avec force au moment du passage du courant à travers l'électro-aimant, soit à gauche, soit à droite, jusqu'à ce qu'elle se soit mise en croix sur la barre fixe, position qui constitue son état d'équilibre stable. J'explique cet effet en disant que la barre mobile, se trouvant influencée par le pôle de l'électro-aimant qui est épanoui sur toute la surface de la barre fixe, est polarisée par celle-ci de telle manière que le fluide attiré se trouve dissimulé au point de contact des deux barres, et que les surfaces extérieures de celles-ci, possédant une polarité semblable sur toute leur étendue, il en résulte une répulsion qui s'effectue dans un sens ou dans l'autre, suivant que l'axe de la barre mobile croise à gauche ou à droite l'axe de la barre fixe. Or, ce n'est que quand les deux axes se croisent à angle droit que les forces répulsives se trouvent équilibrées de part et d'autre.

Je montre ensuite que ce phénomène peut, jusqu'à un certain point, expliquer l'augmentation d'énergie des électro-aimants droits surexcités par une masse de fer, quand cette masse présente une plus grande surface sans changer de volume. En effet, l'excitation de l'électro-aimant est moins grande quand, dans l'expérience précédente, le fer mobile est placé parallèlement sur la barre fixe que quand il est placé en croix, de sorte que l'on peut en conclure que c'est au défaut d'équilibre magnétique des particules aimantées de la masse de fer qu'il faut attribuer la différence de surexcitation qui est produite, quand elle présente une surface plus ou moins grande. (Voir mon *Étude des courants électriques*, page 158.)

Mémoire sur les vitesses de chute des armatures des électro-aimants et sur les vitesses d'aimantation maximum de ces organes électro-magnétiques. — J'ai employé, pour la détermination de ces vitesses, mon chronographe électro-chimique, et, après un grand nombre d'expériences, j'ai pu reconnaître :

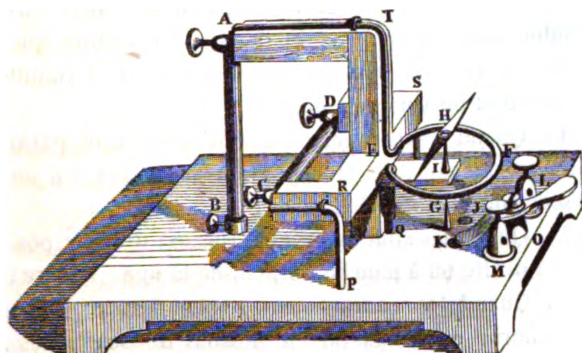
1°. Que les vitesses de chute des armatures sont proportionnelles aux forces électro-magnétiques qui agissent sur elles; que, par conséquent, elles sont sensiblement en raison inverse du carré des distances d'écartement (entre 1/2 millimètre et 4 millimètres pour les forces électriques peu énergiques);

2°. Que les vitesses d'aimantation maximum sont également proportionnelles aux forces électro-magnétiques développées, et, si on tient compte de la masse des armatures, proportionnelles aux racines carrées

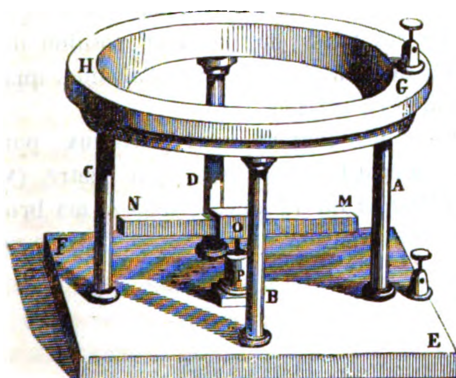
de ces forces. (Voir mon *Étude du magnétisme*, de la page 131 à la page 151, et ma *Revue des applications de l'électricité en* 1857 *et* 1858, page 584.)

Mémoire sur les réactions magnétiques des courants suivant la nature de la pile et la composition du circuit, présenté à l'Institut, dans sa séance du 23 *mai* 1853. — Le principal fait que je démontre dans ce mémoire, c'est qu'un électro-aimant dont le fil conducteur est gros et court éprouve, quand la pile s'use, une réduction de force proportionnellement beaucoup plus grande qu'un électro-aimant dont le fil est long et fin. Cet effet s'explique d'ailleurs facilement, puisque l'expression mathématique de la force de l'électro-aimant dans les deux cas est : 1°. $\frac{E^2t^2}{R^2+2Rr+r^2}$; 2°. $\frac{E^2t'^2}{R^2+2Rr'+r'^2}$.
Or, il est facile de voir que quand la pile s'use, la valeur de R, devenant beaucoup plus considérable, et celle de E ne changeant pas beaucoup, l'expression dans laquelle r sera plus grand changera moins rapidement de valeur que celle dans laquelle r sera plus petit. (Voir le journal *L'Institut*, n°. du 25 mai 1853.)

Mémoires sur l'électro-dynamique, présentés à l'Institut, dans ses séances du 12 *juillet* 1852 *et du* 10 *janvier* 1853. — Au moyen d'un petit appareil que j'avais imaginé et que nous représentons dans la figure ci-contre, j'avais cherché à étudier d'une manière facile les réactions réciproques des courants voltaïques et magnétiques, et cette étude m'a conduit à constater plusieurs réactions particulières des courants verticaux que j'ai utilisés



à la construction d'un tourniquet magnétique d'un genre tout particulier, dans lequel le courant n'est jamais interrompu. Nous représentons ci-dessous ce



tourniquet, qui se trouve d'ailleurs aujourd'hui dans beaucoup de cabinets de physique.

Les réactions que j'ai le plus étudiées, dans le travail en question, sont celles qui s'accomplissent entre

un courant électrique et une aiguille aimantée suspendue horizontalement, et j'arrive à conclure que, dans ces sortes de réactions, la direction de l'aiguille vers l'ouest ou vers l'est dépend :

1°. Quand les courants sont horizontaux et parallèles à son axe, de leur position au-dessus ou au-dessous du plan de déclinaison;

2°. Quand les courants sont verticaux, de leur position à droite ou à gauche du plan de la ligne neutre;

3°. Quand les courants sont horizontaux et placés en dehors, en dessus ou en dessous de ses pôles, de leur obliquité, par rapport à son axe.

J'arrive également à conclure que l'inclinaison de l'aiguille aimantée est motivée :

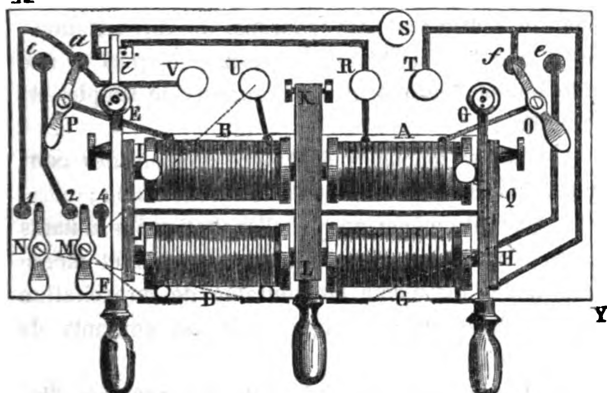
1°. Quand les courants sont horizontaux, par leur obliquité relativement à son axe, par leur position en dehors de ses pôles ou par leur position dans le même plan horizontal que l'axe de l'aiguille, quand ils sont parallèles à cet axe;

2°. Quand les courants sont verticaux, par leur obliquité eu égard au plan de la ligne neutre. (Voir le journal *L'Institut* du 12 janvier 1853 et ma brochure intitulée : *Considérations nouvelles sur l'électro-magnétisme.*)

INDUCTION.

Mémoires sur l'origine des courants induits des différentes machines magnéto-électriques, présentés à l'Institut, dans ses séances du 1er. juin et du 19 octobre 1859.

— Au moyen d'un appareil très-simple, représenté dans la figure ci-dessous, je démontre :



1°. Qu'en outre des courants résultant de l'aimantation et de la désaimantation des noyaux magnétiques dans les machines d'induction, peuvent exister d'autres courants qu'on peut appeler de *surexcitation* et d'*atténuation*, qui résultent d'un accroissement ou d'un affaiblissement d'énergie communiqué à ces barreaux une fois aimantés, par suite de réactions secondaires opérées par les armatures ;

2°. Que l'addition d'une masse de fer sur l'un ou l'autre des pôles du noyau magnétique d'une simple bobine d'induction, et même sur les deux à la fois, fournit des courants de surexcitation, tandis que l'application de cette masse en-deçà des pôles, c'est-à-dire dans une position telle que le magnétisme du barreau magnétisé tend à se diviser, fournit des courants d'atténuation. Mais, dans tous les cas, l'énergie

de ces courants dépend plutôt de la surface des pièces de fer que l'on ajoute que de leur masse ;

3°. Que les machines de MM. Breton, Duchesne, Dujardin fournissent des courants de surexcitation, tandis que les machines électro-magnétiques à une seule bobine fournissent des courants de simple aimantation ;

4°. Que les machines de Clarke donnent des courants à la fois d'aimantation et de surexcitation ;

5°. Que, de même que par l'excitation les aimants peuvent avoir leur force primitive triplée et même quadruplée, de même les courants de surexcitation peuvent être plus énergiques que les courants de simple aimantation ;

6°. Que les effets physiologiques des courants d'induction ne dépendent pas toujours de leur intensité et de leur tension, car un courant induit moitié moins fort qu'un autre et de même tension peut donner des commotions infiniment plus énergiques que cet autre ;

7°. Que les courants inverses qui ne donnent pas lieu, en général, à des effets physiologiques bien caractérisés peuvent, dans certaines conditions, provoquer des commotions plus fortes que les courants directs ;

8°. Que, sous le rapport des réactions physiologiques, les machines de Clarke gagnent à ce que la traverse qui unit les bobines mobiles soit en cuivre au lieu d'être en fer, tandis que, pour les effets calorifiques, chimiques et magnétiques, elles gagnent à avoir cette traverse en fer et très-développée en surface ;

9°. Que, pour obtenir le maximum d'effet d'une machine d'induction à une seule bobine, comme celle

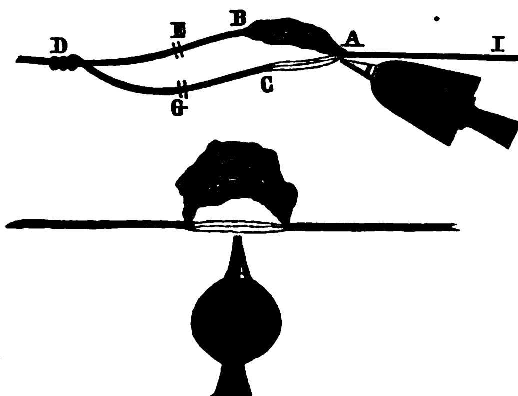
de Ruhmkorff, par exemple, soit sous le rapport des réactions physiologiques, soit sous celui de l'intensité du courant induit, il faut munir les deux extrémités du noyau magnétisé de deux pièces de fer;

10°. Que, dans certains cas, les effets de condensation magnétique produits par le contact des armatures avec les électro-aimants, peuvent affaiblir considérablement les courants induits après une première réaction magnétique, et dans d'autres cas les renforcer. (Voir *Notice sur l'appareil de Ruhmkorff*, 4e. édition, de la page 350 à la page 380.)

RECHERCHES

SUR L'ÉTINCELLE D'INDUCTION.

1er. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du 5 février* 1855. — Dans ce mémoire, je démontre que l'étincelle d'induction fournie par l'appareil de Ruhmkorff n'est pas homogène comme celle qui résulte



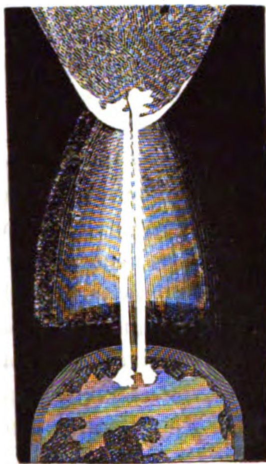
des machines à plateau de verre et celle qui constitue l'arc voltaïque; qu'elle se compose d'un jet de feu d'une blancheur éblouissante et d'une espèce d'atmosphère lumineuse d'une couleur terne qui peut être déplacée par un courant d'air, et donner lieu à une nappe de feu, de couleur violette, sillonnée par des filets lumineux en zigzags analogues aux éclairs, laquelle peut même se détacher complètement du jet de feu au milieu de la décharge.

Je démontre que cette atmosphère n'est autre chose qu'un matelas d'air devenu lumineux à la manière des conducteurs imparfaits, sous l'influence du passage d'une notable partie du courant induit qui se dérive par cette voie, tandis que le trait de feu représente la décharge directe due aux fluides accumulés en excès à l'extrémité des rhéophores.

Je signale, dans ce mémoire, la différence d'action calorifique de ces deux effluves lumineuses, circonstance qui m'a conduit à admettre que l'une représente un flux d'électricité de quantité, tandis que l'autre représente un flux d'électricité de haute tension. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité de l'étincelle d'induction*, depuis la page39 jusqu'à la page 47.)

2°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du 6 juillet* 1859. — Ce mémoire est relatif à l'aspect de l'étincelle d'induction dans le microscope. Je fais voir que l'atmosphère jaune-verdâtre qui entoure l'étincelle proprement dite constitue une large nappe de feu, d'un rouge rosé, qui émane du pôle positif, et qui, après s'être étendue en éventail dans la solution de

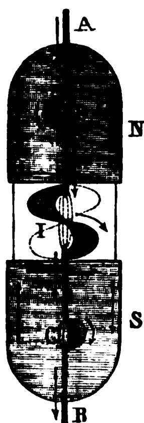
continuité, s'arrête brusquement avant d'atteindre le rhéophore négatif, en délimitant autour de ce rhéophore une bande obscure plus ou moins large, exactement

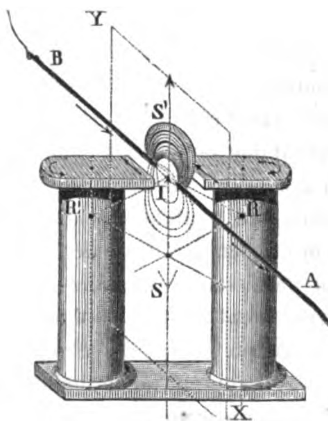


semblable à celle que l'on remarque dans la lumière d'induction produite au sein du vide. Je fais voir encore que l'extrémité du rhéophore négatif est recouverte d'une belle lumière bleue, au milieu de laquelle on distingue une foule de petites scintillations brillantes, de couleurs variables suivant les métaux, et d'où naissent les traits de feu de la décharge directe, qui paraissent d'un jaune-verdâtre et qui s'échangent directement d'un rhéophore à l'autre. Enfin, je démontre que l'étincelle d'induction à l'air libre et dans le microscope n'est, en définitive, que la représentation en miniature de l'effluve lumineuse qu'elle produit dans le vide, sauf les traits de feu, et que les strati-

fications qui se font remarquer dans cette dernière lumière peuvent, en certaines circonstances, se retrouver dans l'atmosphère de l'étincelle d'induction à l'air libre, par exemple, quand on le provoque au milieu de la flamme d'une bougie. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité, etc.*, depuis la page 74 jusqu'à la page 95.)

3°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du* 23 *août* 1859. — Je démontre, dans ce mémoire, que l'atmosphère de l'étincelle d'induction étant un flux continu conduit par un conducteur flexible (l'air chaud), peut être influencée par les aimants à la manière des courants voltaïques mobiles, alors que le trait de feu de la décharge directe n'est nullement impressionné. Je fais voir, en effet, que cette atmosphère se développe sous la forme d'une belle nappe





de feu circulaire, sillonnée par des stratifications pa-

rallèles quand la décharge est provoquée entre les pôles d'un électro-aimant suivant sa ligne équatoriale, tandis qu'elle constitue une véritable spire d'hélice quand la décharge est produite suivant la ligne axiale. Je montre que ces deux formes, et plusieurs autres encore que je signale, s'expliquent admirablement avec la théorie d'Ampère, et qu'elles sont surtout remarquables quand l'étincelle est échangée entre deux charbons de braise; car les nappes de feu se trouvent alors sillonnées par trois systèmes de stratifications. Je termine ce mémoire en montrant que l'insufflation de l'atmosphère, soit par les courants d'air, soit par les aimants, a pour effet d'affaiblir notablement le courant induit, et cela d'autant plus qu'elle est plus énergique. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité*, depuis la page 47 jusqu'à la page 57.)

4°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du 17 octobre* 1859. — Ce mémoire se rapporte aux causes de la formation de l'atmosphère de l'étincelle d'induction. Par des raisons que je développe longuement, je démontre que c'est à l'action du jet de feu, qui provoque, avant d'éclater, des répulsions électriques moléculaires sur le milieu gazeux interposé et qui détermine une conduction dite mécanique au moment où il éclate, qu'il faut rapporter la cause première de la dérivation du courant constituant l'atmosphère; mais que c'est à l'action calorifique déterminée par l'étincelle entière, aux particules conductrices entraînées par elle, qu'il faut attribuer son développement et la bonne conductibilité relative de la

masse gazeuse qui lui sert de véhicule. Je pars de là pour hasarder une théorie du bruit de l'étincelle. (Voir *Recherches sur la non-homogénéité de l'étincelle d'induction*, de la page 17 à la page 30.)

5°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du* 21 *novembre* 1859. — Ce mémoire est consacré à l'étude des propriétés particulières des deux flux de l'étincelle d'induction et de leur mode de propagation à travers les liquides. Les principales conclusions sont :

1°. Que l'éclat et la blancheur du jet brillant de l'étincelle d'induction tiennent au transport des particules métalliques arrachées aux rhéophores par ce flux électrique, et que, pour que ce jet brillant puisse avoir tout son éclat, la présence de deux rhéophores métalliques est indispensable ;

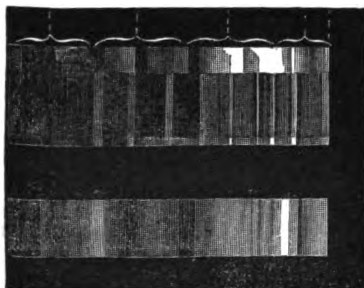
2°. Que quand l'étincelle est échangée entre une surface conductrice et un rhéophore pointu, elle peut donner lieu à un jet très-stable et à un jet très-instable, suivant que la surface formant rhéophore est négative ou positive ;

3°. Que, sous certaines conditions, un liquide peut conduire différemment les deux flux de l'étincelle d'induction, en faisant passer l'un (le flux de tension) par sa surface, l'autre (le flux de quantité ou l'atmosphère), à travers sa masse ;

4°. Que les effets lumineux qui accompagnent ces différents modes de transmission de l'étincelle varient suivant que les surfaces métalliques ou liquides sont positives et négatives. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité*, depuis la page 57 jusqu'à la page 74.)

Mémoire présenté à l'Académie de Caen, dans sa ... du 29 décembre 1859. — J'étudie d'une manière ...ute spéciale, dans ce mémoire, le spectre de l'étincelle d'induction. Je fais voir que ce spectre n'est pas homogène et qu'il se compose de quatre spectres superposés : l'un correspondant à la lumière négative, un autre correspondant au jet de feu, un troisième correspondant à la lumière de l'atmosphère, et un quatrième correspondant à la lumière accumulée au pôle positif.

Je montre que le spectre du trait de feu est sillonné de raies brillantes qui varient en intensité, en nombre et en position suivant les métaux, tandis que



le spectre de l'atmosphère est beaucoup plus uniforme et ne varie que suivant la nature du milieu aéroforme à travers lequel éclate la décharge ; il paraît n'être que le diminutif du spectre de l'étincelle échangée dans les gaz raréfiés.

Quant aux deux autres spectres, qui bordent en quelque sorte les deux précédents (lesquels sont superposés l'un sur l'autre), je démontre qu'ils partici-

pent de la nature de l'étincelle aux deux rhéophores. Au pôle positif, la décharge s'accumule pour entraîner avec elle la matière du rhéophore, et il en résulte que le spectre de cette lumière est le même que celui du jet de feu, mais beaucoup plus brillant. Au pôle négatif, l'étincelle détermine une lumière bleue qui s'étale sur le rhéophore négatif et qui n'est qu'un épanouissement de la lumière de l'atmosphère; aussi son spectre ne présente-t-il plus de raies brillantes; mais, en revanche, les couleurs sont séparées les unes des autres d'une manière tranchée, et présentent un côté brillamment illuminé, un autre côté dans l'ombre, comme des tambours de colonne éclairés de côté. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité de l'étincelle d'induction*, depuis la page 95 jusqu'à la page 107.)

7°. *Mémoire présenté à l'Académie de Rochefort, dans sa séance de janvier* 1860. — Dans ce travail, j'ai recherché les caractères particuliers des courants directs et des courants inverses produits par l'appareil de Ruhmkorff, et j'ai reconnu que l'on pouvait faire prédominer tel ou tel de ces deux courants suivant la nature du circuit parcouru par eux. Je suis même parvenu à séparer complètement ces deux courants et à les confiner dans deux circuits particuliers, de manière qu'ils pussent réagir indépendamment l'un de l'autre. Il suffit, pour cela, d'interposer dans l'un des circuits une très-forte résistance métallique, et de pratiquer dans l'autre une solution de continuité que l'on rend légèrement conductrice par l'interposi-

tion de la flamme d'une bougie. Le premier circuit opposant au courant direct une résistance plus considérable que la solution de continuité du second circuit, ce courant passe en presque totalité par cette dernière voie, tandis que le courant inverse qui ne peut, en raison de sa faible tension, traverser le circuit interrompu, passe en presque totalité par le circuit métallique. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité de l'étincelle d'induction*, depuis la page 30 jusqu'à la page 35.)

8°. *Mémoire présenté à la Société des sciences naturelles de Cherbourg, dans sa séance du* 5 *septembre* 1859. — Je me suis occupé principalement, dans ce mémoire, de la différence des décharges suivant les dimensions relatives des rhéophores par rapport au sens du courant induit. Je démontre d'abord que, dans les courants induits de la machine de Rhumkorff, le fluide accumulé au pôle positif a plus de tension que celui accumulé au pôle négatif; d'où il résulte que les effets des décharges électriques sont principalement commandés par la nature du rhéophore positif. Je fais voir qu'à l'air libre le courant a plus de force quand il marche d'une petite surface métallique à une grande que dans le cas contraire, mais que dans le vide cet effet est renversé précisément parce qu'il est commandé par le pôle positif. Il en résulte qu'une effluve lumineuse, qui passe dans un tube en cascade de Gaisseler, peut présenter l'aspect d'un serpent de feu non interrompu ou coupé par tronçons, suivant que le courant passe des tubes les plus étroits aux

tubes les plus larges, ou des tubes les plus larges aux plus étroits. Je fais voir que cet effet peut rendre compte de la solution de continuité qui existe entre la lumière positive et la lumière négative.

Je démontre ensuite que la différence de coloration des lumières positive et négative vient de ce que l'effluve positive traverse seule la plus grande partie de la solution de continuité du circuit, et qu'en conséquence elle se colore différemment suivant la nature du milieu qu'elle traverse ; que, sans cela, les deux lumières seraient toutes les deux d'un bleu pâle, comme l'expérience l'indique, quand on ne considère que l'effluve produite par le pôle extérieur de l'appareil avec un courant assez faible pour ne pouvoir traverser le vide. (Voir mes *Recherches sur la non-homogénéité de l'étincelle d'induction*, de la page 88 à la page 95.)

9°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du 9 avril* 1855. — Je relate, dans ce travail, un certain nombre d'expériences malheureusement difficiles à répéter, parce qu'elles exigent une excellente machine pneumatique et qui montrent : 1°. que la lumière stratifiée peut être produite dans un vide ordinaire, si les boules du récipient entre lesquelles s'échange l'étincelle sont vernies ; 2°. qu'en perfectionnant toujours le vide, on peut rendre les effets lumineux symétriques aux deux pôles de l'appareil, et finir par éteindre complètement la lumière ; ce qui a lieu spontanément après que le phénomène a acquis son plus grand développement, c'est-à-dire quand les deux

lumières rouges ou blanches se sont rejointes et se sont confondues ensemble.

J'explique ce phénomène en disant que, par suite de la perfection du vide, le courant inverse qui se trouve ordinairement arrêté, finit par passer à travers la solution de continuité; et dès lors, les deux courants passant alternativement en sens contraire l'un de l'autre, donnent lieu à des effets lumineux symétriques qui doivent se développer successivement, jusqu'à ce que le vide n'étant plus conducteur par suite de sa trop grande perfection, ils cessent spontanément.

Depuis ces expériences, plusieurs physiciens, entr'autres, M. Gassiot, sont arrivés aux mêmes résultats en perfectionnant le vide au moyen d'une action chimique. (Voir ma *Notice sur l'appareil de Ruhmkorff*, de la page 85 à la page 90.)

10°. *Mémoire présenté à l'Institut, dans ses séances du 6 février* 1854 *et du* 12 *février* 1855.—Ce mémoire est consacré aux phénomènes qui accompagnent la transmission des courants induits, dans le cas où des lames isolantes sont interposées dans le circuit induit. Je fais voir que non-seulement le courant ne se trouve pas interrompu par cette interposition, mais qu'il donne lieu à des phénomènes lumineux très-remarquables. Ainsi, si l'on maintient à 3 ou 4 millimètres l'une de l'autre deux lames de verre, revêtues extérieurement de deux lames métalliques mises en rapport avec les deux pôles de l'appareil de Ruhmkorff, on aperçoit dans l'obscurité une pluie de feu, d'une belle couleur bleue, qui s'échange entre les deux surfaces de verre

sans que l'étincelle passe par les bords des lames isolantes. De plus, on distingue, autour de la plus petite des deux plaques métalliques servant de rhéophores, une frange lumineuse, également de couleur bleue, qui est beaucoup plus développée quand la plus petite des deux plaques est positive. Un effet analogue est produit quand, au lieu d'une plaque métallique servant de rhéophore positif, on emploie une couche humide de vapeur condensée : celle-ci forme alors une flaque de lumière illuminée dans toute son étendue.

Je démontre que ces effets tiennent à une électrisation par influence des surfaces de verre opposées aux rhéophores, électrisation qui produit, du reste, les mêmes effets que l'électrisation directe; car de la limaille métallique, interposée entre les deux lames de verre dont il a été question, donne lieu au phénomène connu sous le nom de danse des pantins, et une lame métallique substituée à cette limaille se charge parfaitement. (Voir ma *Notice sur l'appareil de Ruhmkorff*, de la page 61 à la page 72.)

11ᵉ. *Mémoire présenté à l'Institut, dans sa séance du* 26 *décembre* 1853. — J'étudie, dans ce mémoire, le mode de transmission des courants induits à travers les corps de conductibilité secondaire et suivant la nature des rhéophores.

Je démontre, dans ce mémoire : 1°. que l'interposition dans le circuit induit, de limailles métalliques, de dorures appliquées à sec sur des corps isolants, de gouttelettes liquides très-divisées, de poussières char-

bonnées, de gaz enflammés, de certains sulfures métalliques, etc., etc., augmentent considérablement la longueur de l'étincelle d'induction qui prend alors le plus souvent la forme en zigzags; 2°. que cet allongement de l'étincelle vient de ce que le conducteur interposé n'est pas assez bon conducteur pour conduire la décharge à l'état latent, mais suffisant pour l'aider à vaincre la résistance de l'air sur une certaine étendue; 3°. que les zigzags formés par l'étincelle sont d'autant plus multipliés et contournés que le conducteur secondaire est moins homogène, et qu'ils se changent en lignes droites quand on provoque l'étincelle sur la tranche dorée d'un livre; 4°. que, quand les conducteurs secondaires formés de substances conductrices très-divisées sont susceptibles de s'étaler ou de se fondre, il se manifeste entre les particules qui les composent certaines attractions, certaines agglomérations provenant de leur soudure ou de leur expansion sur le trajet de l'étincelle, qui tendent à former de ce conducteur incomplet un conducteur le plus continu possible, circonstance qui n'empêche pas pour cela la déflagration lumineuse; 5°. que, quand les conducteurs secondaires sont composés de particules conductrices légères et infusibles, comme la poussière de charbon, l'étincelle a pour effet de les disséminer à la manière d'un soufflet, effet qui a même lieu sans que l'étincelle éclate, avec le pôle extérieur de l'appareil d'induction; 6°. que la superposition d'un conducteur secondaire formé de particules métalliques sur un corps plus conducteur, comme l'eau, n'empêche pas les déflagrations lumineuses dé-

crites précédemment de se produire; 7°. que l'étincelle d'induction peut produire un point lumineux très-brillant lorsque le rhéophore négatif est constitué par une matière végétale carbonisée; 8°. que l'étincelle d'induction s'étale comme une flaque d'eau irrégulièrement contournée sur le rhéophore négatif, quand celui-ci est formé par une plaque métallique légèrement oxydée ou salie; 9°. que l'étincelle échangée entre un fil et la surface d'un liquide conducteur donne lieu à des ramifications, plus ou moins grandes, qui se développent sur le liquide et dont l'aspect et la couleur varient suivant que le liquide est positif ou négatif; 10°. que la décharge du courant d'induction peut être considérablement facilitée par la présence, dans le voisinage de la solution de continuité, d'un corps conducteur. (Voir ma *Notice sur l'appareil de Ruhmkorff*, de la page 104 à la page 112 et de la page 45 à la page 49.)

ÉLECTRICITÉ ATMOSPHÉRIQUE.

Mémoires sur la foudre, présentés à l'Institut, dans ses séances du 26 *décembre* 1853, *du* 6 *février* 1854 *et du* 27 *février* 1854, *et à la Société météorologique en* 1857.

1er. *Mémoire.* — Dans ce mémoire, je démontre que les zigzags de la foudre sont dus à des différences de conductibilité dans le milieu gazeux interposé dans la décharge électrique. Ces différences tiennent à la présence, dans ce milieu, de vapeurs plus ou moins con-

densées, de gouttelettes de pluie, de couches d'air inégalement saturées de vapeur ou à des températures et pressions différentes. Je montre, en effet, au moyen des étincelles fournies par la machine de Ruhmkorff, qu'en faisant intervenir au milieu d'une décharge l'un ou l'autre de ces différents éléments, on obtient non-seulement tous les effets des éclairs en zigzags, mais encore un allongement considérable de la décharge; ce qui explique la longueur énorme des éclairs, qui varie de 1,900 à 3,000 mètres.

L'une des expériences les plus convaincantes à cet égard consiste à humecter légèrement avec le doigt une planche vernie, et à étendre suffisamment la couche liquide pour qu'elle soit très-mince et très-divisée. Si on applique en deux points différents de cette couche les deux rhéophores de l'appareil, on voit immédiatement la décharge se convertir en plusieurs jets de feu plus ou moins contournés, plus ou moins continus, plus ou moins brisés, qui varient même de couleur et qui vous rappellent, à vous y méprendre, les zigzags de la foudre. Ces jets de feu, qui pourront même n'apparaître que par tronçons, pourront s'échanger à une distance sept ou huit fois plus grande que la décharge à travers l'air sec, et le bruit de la décharge semblera s'être accru.

Cette expérience peut être répétée dans de plus grandes proportions avec des limailles métalliques, du charbon en poudre, certains sulfures métalliques, mais surtout le papier doré. Sur la tranche dorée d'un livre, les traits de feu acquièrent une longueur considérable et sont presque droits à cause de l'uniformité de con-

ductibilité du conducteur. J'explique, par cette expérience, pourquoi les éclairs paraissent plus droits au moment où ils s'échangent avec la terre que quand ils apparaissent au milieu des nuages, région du ciel où l'atmosphère possède forcément des conductibilités très-différentes.

2°. *Mémoire.* — Ce travail se rapporte à une théorie des éclairs en boule, fondée sur la réaction qui doit se produire quand l'influence électrique des nuages orageux sur la terre s'opère à travers un milieu présentant des différences de conductibilité très-tranchées.

Quand ce milieu est uniformément humide, la recomposition des électricités soutireés peut se faire, dans certaines circonstances, sans bruit, à l'état latent; mais si ce milieu humide se trouve interrompu ou coupé transversalement par une bande moins conductrice, un courant d'air sec et froid, par exemple, ou un courant d'air raréfié en opposition avec l'action la plus efficace du nuage orageux sur le fluide terrestre, cette électricité en mouvement dans le conducteur humide se trouve en partie arrêtée; elle s'y accumule, et, trouvant à travers cette petite bande isolante, ou moins conductrice, une résistance moindre que celle que lui présenterait une longue dérivation par le conducteur humide, elle franchit cet obstacle sans bruit, puisqu'il n'y a pas décharge, et se présente sous la forme d'une boule de feu, parce que l'étincelle électrique, immobile surtout quand elle traverse un conducteur secondaire aériforme, a la forme d'une sphère lumineuse. La

marche lente du globe de feu ne serait alors que le résultat des variations dans la direction de cette bande isolante, ou du courant d'air qui l'aurait motivé; variation qui déplacerait le point où l'écoulement du fluide électrique se manifesterait à l'état lumineux.

En partant de cette hypothèse, l'explosion du globe de feu et les éclairs qu'il lancerait latéralement ne seraient autre chose que la décharge électrique, provoquée par les corps conducteurs interposés dans cette bande isolante et à portée desquels se trouverait le météore.

Du reste, l'expérience démontre qu'une forte charge électrique accumulée à l'extrémité d'un conducteur quelconque, peut, dans certaines circonstances, lorsque le conducteur se trouve en rapport avec un conducteur secondaire aériforme, se détacher du conducteur sous la forme d'un globe de feu et parcourir lentement ce conducteur aériforme, comme M. Noad et, avant lui, l'abbé Bertholon l'ont démontré.

3ᵉ. *Mémoire.* — Dans ce mémoire, je cherche à démontrer que, si le phénomène encore problématique des tonnerres sans éclairs est vrai, il pourrait être rattaché à la théorie de M. de Tessan sur le bruit du tonnerre, en supposant les nuages orageux qui produisent les tonnerres sans éclairs fortement électrisés (par influence) par d'autres nuages très-étendus dont la charge électrique, venant à disparaître par suite d'une décharge éloignée ou d'un simple écoulement, laisserait abandonnés à eux-mêmes les fluides développés par influence.

Il résulterait, en effet, de cette hypothèse : 1°. que les nuages ainsi influencés se dilateraient successivement,

par suite des répulsions échangées entre les particules de vapeur électrisées, de la même manière absolument que si ces nuages étaient chargés d'électricité libre ; 2°. que les fluides séparés par influence dans ces nuages, se trouvant spontanément libres par suite de l'annihilation de la cause qui les maintenait développés, donneraient lieu à une recomposition ou décharge qui s'effectuerait sans déflagration lumineuse, puisqu'elle s'opérerait à l'intérieur d'un corps conducteur; 3°. que la cause qui aurait provoqué la dilatation du nuage ayant cessé d'exister par suite de cette recomposition des fluides, la rentrée de l'air au sein du nuage provoquerait le bruit du tonnerre; mais ce bruit ne se trouverait pas accompagné d'une déflagration lumineuse. Cette explication pourrait, du reste, être résumée en un mot, en disant que le phénomène du tonnerre sans éclairs serait aux nuages orageux, ce qu'est, par rapport à la terre, celui bien connu des physiciens sous le nom de choc au retour. La seule différence serait que les molécules solides de la terre ne pouvant se prêter comme celles des nuages aux répulsions électriques, le tonnerre se manifesterait dans un cas et n'aurait pas lieu dans l'autre. (Voir ma brochure sur la *Théorie des éclairs* et ma *Notice sur le tonnerre et les éclairs.*)

MATHÉMATIQUES.

Mémoires sur la perspective apparente, présentés à l'Académie de Cherbourg, en 1846 *et* 1847. — Dans ce

travail, je fais voir pourquoi un dessin exécuté rigoureusement d'après les règles de la projection conique sur un plan perpendiculaire à l'axe optique, sorte de projection qui a été désignée sous le nom de perspective mathématique, ne fournit pas une représentation satisfaisante des objets et semblable à celle que fait un artiste habile. La cause peut en être attribuée à la différence qui existe entre le champ de la vision vague et celui de la vision tendue. Tandis que le premier renferme aisément tout un paysage, le second ne contient qu'un espace très-resserré. Le dessinateur qui représente un paysage, et le spectateur qui considère un tableau et qui se place d'ailleurs à une distance arbitraire, n'apprécient les détails, ne jugent chaque objet qu'en faisant usage de la vision tendue; il en résulte qu'ils sont obligés de déplacer l'axe optique de l'œil et de le diriger vers le centre de chaque partie qu'ils veulent examiner. La condition à laquelle doit satisfaire le tableau est donc celle de présenter, pour chaque position de l'axe optique, la perspective qui lui correspond dans le champ restreint de la vision tendue. Il est facile, d'après cela, de comprendre que ce tableau, ou la surface qui doit recevoir la perspective cherchée, doit être supposé une portion de surface sphérique, puisqu'il n'y a qu'une pareille surface en possession d'admettre la pluralité des points de vue. Telle est l'idée que j'ai développée par des raisonnements mathématiques dans le travail dont je parle.

Que conclure de l'hypothèse de la glace sphérique? Telle est la question pratique. Il ne s'ensuit pas bien certainement qu'il faille courber son tableau ou la

glace de perspective ; celle-ci ne joue qu'un rôle *fictif* dans la solution obtenue. Mais il n'en est plus de même dans les constructions géométriques qui doivent conduire à la détermination de cette solution. Si donc, par le moyen de cette hypothèse qui est vraie et des constructions graphiques qui en sont la conséquence, on arrive à obtenir un résultat conforme à l'impression reçue, le but de la perspective est complètement rempli. Or, c'est là précisément ce que j'ai fait en recherchant le moyen de transformer une perspective mathématique dans son apparence fictive, c'est-à-dire de la mettre d'accord avec l'impression que nous en ressentons quand nous considérons directement la nature.

Pour cela, je démontre d'abord que la vision, à moins d'un intérêt particulier à fixer tel détail, procède toujours de l'ensemble aux détails, et que, par conséquent, il doit y avoir des *fixations* de différents degrés; que ces fixations, dans l'impression définitive qu'on ressent de l'objet contemplé, doivent se rapporter toutes les unes aux autres et avoir une liaison commune; enfin que, dans chaque fixation qui s'opère, le point de vue doit se porter au centre de la partie fixée.

Comme dans les constructions graphiques de perspective, je ne considère que le mode de détermination par les points accidentels, puisque ce n'est que pour les objets réguliers que les lois de la perspective sont essentielles, tout mon système de correction consiste dans le déplacement de ces points, eu égard au déplacement du point de vue. Or, tous ces points étant

dans un rapport constant les uns avec les autres, et le déplacement du point de vue pouvant se ramener à deux mouvements dans deux sens rectangulaires, il s'ensuit qu'il suffit d'éloigner les points accidentels fournis par la perspective mathématique de ce double déplacement estimé par les arcs décrits ; ce que l'on fait en rapportant ces arcs développés l'un au-delà du point accidentel déterminé sur la ligne d'horizon, l'autre verticalement au-dessus et au-dessous (suivant que les lignes de l'objet sont au-dessus ou au-dessous de la ligne d'horizon) du nouveau point ainsi déterminé. En prolongeant alors les lignes de fuite jusqu'à la ligne d'horizon, on obtient le point accidentel cherché. Remarquons, toutefois, que le point accidentel de la perspective mathématique doit être alors considéré par rapport à la ligne de terre circulaire et non par rapport à la ligne de terre horizontale. Il en est de même des constructions graphiques, qui doivent déterminer les points de fuite principaux de l'objet que l'on met en perspective.

Dans mon mémoire, j'ai longuement discuté les différents cas particuliers qui peuvent se présenter et les conséquences qui dérivent de ce genre de projection. Je démontre, entre autres faits curieux, que, grâce à ce déplacement du point de vue, les lignes horizontales un peu longues, comme des lignes de monuments, paraissent courbes à la vue quand on les voit de près, et que c'est pour cette raison que les architectes grecs avaient construit leurs monuments de manière que ces lignes présentassent une légère courbure en sens inverse de l'effet de la vision, afin qu'elles pussent paraître droites au premier aspect.

Comme conséquence de la discussion des formules, je démontre que, plus on s'éloigne des objets que l'on veut mettre en perspective, moins la perspective apparente diffère de la perspective réelle, ce que l'on comprend, du reste, parfaitement bien. (Voir ma *Théorie de la perspective apparente*, brochure publiée en 1847.)

Note A, relative au mémoire de la page 38.

On pourrait croire, à ne considérer que l'abaissement de 1 dixième dans l'intensité d'un courant de 60 éléments Daniell, traversant un circuit de 400 kilomètres, que l'influence des dérivations est moindre que l'expérience ne semble l'indiquer; mais il ne faut pas perdre de vue que cette intensité 0,562, qui se réduit à 0,3469, avec un électro-aimant de 200 kilomètres de résistance interposé dans le circuit, fournit une force électro-magnétique plus faible que celle correspondant au même circuit sans dérivations, dans le rapport de 1 à 0,6837. L'hypothèse de 100 mètres d'écartement entre les poteaux est d'ailleurs un peu exagérée, car la moyenne de cet écartement est sur la plupart des lignes 75 mètres, et il faut encore faire entrer en ligne de compte les courants accidentels dont il n'a pas été question dans nos formules.

Note B, relative au mémoire de la page 46.

Les lois de proportionnalité que nous avons établies, à la fin de ce mémoire, ne s'appliquent qu'aux coëfficients d'augmentation des forces électro-motrices et des résistances des circuits; quant à ces augmentations elles-mêmes, elles croissent dans un rapport différent. Ainsi, les accroissements de résistance des circuits croissent dans un rapport plus rapide que les augmentations de la force électro-motrice.

RECHERCHES

SUR

LES CAUSES D'ALTÉRATION DES BIÈRES

D'UNE BRASSERIE INCENDIÉE,

A l'occasion d'une contestation survenue entre le brasseur et des Compagnies d'assurances;

Par M. I. PIERRE,

MEMBRE TITULAIRE.

Il est parfois des circonstances qui rendent bien délicate la mission d'un expert, ou d'un conseil de bonne foi qui ne recherche que la justice et l'équité. De nombreuses causes d'erreurs peuvent souvent interposer entre lui et la vérité un voile épais qu'il est bien difficile de déchirer. Mais c'est surtout lorsque l'incendie est venu amonceler les ruines, anéantir sur une vaste échelle ou dénaturer profondément les pièces à conviction, et qu'il s'agit de rétablir par la pensée un état de choses qui n'existe plus; c'est lorsque des Compagnies puissantes, s'appuyant sur des indices douteux, invoquant des faits contestables ou incomplètement observés, viennent suspecter devant un tribunal la bonne foi d'un assuré victime d'un épouvantable sinistre, et que les moyens de rendre bonne justice à chacun paraissent au-dessus du pouvoir de l'homme et ne semblent de voir figurer désormais

que dans les seuls attributs de la divine Providence.

Il est si facile alors, avec les intentions les plus loyales, de faire complètement fausse route, et de prendre pour la réalité de trompeuses apparences. C'est alors qu'il faut rassembler tous les faits en apparence les plus insignifiants, les interroger patiemment comme le magistrat instructeur interroge un accusé, avec cette différence de conséquences, toutefois, que vous n'avez derrière vous ni une Chambre des mises en accusation, ni un jury pour rectifier vos appréciations si elles sont fautives, et pour vous décharger de la part la plus grande de responsabilité.

Appelé, l'an dernier, dans un département voisin, pour donner mon avis, après deux expertises distinctes, sur une question de cette nature dans laquelle se trouvaient engagés des intérêts considérables et surtout la loyauté d'un négociant honorable, j'ai été assez heureux pour jeter quelque lumière sur une question qui me semblait, de prime-abord, presque insoluble, secondé peut-être par une de ces circonstances fortuites qui jouent, quoi qu'on en dise, un rôle important, même dans les succès les plus grands.

Mes appréciations, dans le jugement que j'ai dû porter sur les points fondamentaux de cette affaire, se sont trouvées basées sur des considérations ou sur des expériences directes qui peuvent trouver de nouvelles applications dans des cas analogues. La pensée que leur publication pourrait éviter à mes confrères une partie des embarras qui m'ont long-temps arrêté, me décide à présenter aujourd'hui à l'Académie le résumé de mon travail sur cette délicate question.

Voici, en peu de mots, le fait dont il s'agit :

Dans la nuit du 4 au 5 septembre 1859, un violent incendie se déclare dans une brasserie dont les caves contenaient alors une quantité assez considérable de bière en fûts.

Quelque temps après, l'on constate que ces bières sont avariées.

L'établissement était assuré à plusieurs Compagnies, dont l'une était d'abord d'avis de payer le sinistre, y compris les bières, à dire d'experts ; les autres Compagnies ayant contesté, il s'ensuivit un procès devant le Tribunal de commerce.

Le Tribunal, pour éclairer sa religion, donna mission à des experts de répondre aux trois questions suivantes :

1°. *L'altération des bières contenues dans les caves du sinistré était-elle due à* L'INCENDIE *ou à une autre cause* ANTÉRIEURE *au sinistre ?*

2°. *Fixer la valeur des bières à l'état sain ;*

3°. *Fixer la valeur de ces bières dans l'état où elles se trouvaient à l'époque de l'expertise.*

Il est évident que la solution des deux dernières questions était entièrement subordonnée à celle de la première, et, sous ce rapport, nous étions entièrement de l'avis des experts nommés par le Tribunal.

Mais si nous étions d'accord sur l'importance prédominante de cette première question, il nous paraissait impossible d'admettre toutes leurs conclusions, et surtout la conséquence fondamentale qu'ils en déduisaient, que l'incendie n'avait pu être cause de l'altération des bières contenues dans les caves du sinistré.

Le travail des experts, parmi lesquels se trouvait un

collègue que j'estime comme homme et comme savant, pouvait se diviser en deux parties :

La première était consacrée à l'analyse des bières avariées;

La seconde, à l'étude des causes qui avaient pu occasionner cette avarie.

Nous allons examiner successivement, et sommairement, ces deux parties du travail des experts, en déclarant tout d'abord, et avant tout, que, comme eux, en acceptant la mission d'étudier cette affaire, nous n'avions d'autre but que la recherche de la vérité.

Les experts avaient eu la précaution, qu'on ne saurait trop louer en pareille circonstance, de conserver et de déposer sous scellés une partie des échantillons de bière qu'ils avaient prélevés pour leurs expériences. Cette prudente prévoyance nous permit de répéter, sur plusieurs de ces échantillons, quelques-unes des épreuves auxquelles ces Messieurs avaient cru devoir les soumettre. Voici les résultats comparatifs auxquels nous étions parvenus, chacun de notre côté.

Fût du fond de la cave désignée sous le n°. 2.

RÉSULTATS RAPPORTÉS A 1 HECTOLITRE DE BIÈRE.

	Par les experts.	Par nous.
Matières solides ou résidu sec trouvé	4 k. 502	4 k. 630
Cendres.	0, 237	0, 242

Fût placé dans la cave n°. 1, près du foyer de l'incendie.

RÉSULTATS RAPPORTÉS A 1 HECTOLITRE DE BIÈRE.

	Par les experts.	Par nous.
Résidu sec trouvé.	3 k. 814	3 k. 901
Cendres.	0, 199	0, 208

Les différences étaient évidemment trop minimes pour qu'il nous fût permis de formuler des doutes sur l'exactitude des analyses des experts; nous aurions même pu dire que l'accord presque complet de ces résultats nous confirmait dans la confiance qu'il était permis d'avoir dans les analyses auxquelles ces Messieurs s'étaient livrés.

Toutefois, si nous admettions les résultats numériques de ces analyses *telles qu'elles avaient été conçues et exécutées*, nous ne pouvions pas admettre sans conteste les graves conséquences qu'on en avait tirées (1), et voici pourquoi :

Il résultait d'une enquête sévère, à laquelle je m'étais livré sur les lieux, que les experts, pour prendre les échantillons de bière destinés à leurs analyses, s'étaient bornés à pratiquer, dans chacun des fûts qu'ils avaient cités, une ouverture dans la région moyenne du fond, sans agiter préalablement le contenu du tonneau pour le rendre aussi homogène que possible.

S'il se fût agi d'un liquide pris dans son état *normal*, l'omission de cette précaution n'eût pas exercé une grande influence sur les résultats de l'analyse; mais il importe de ne pas oublier qu'il s'agissait ici d'un liquide dans lequel il s'était produit, depuis plusieurs mois, de profondes modifications;

Que, par suite de ces modifications, il s'était effectué, soit à la surface, soit au fond, des dépôts de

(1) Les experts avaient été amenés à conclure que les bières devaient être avariées avant l'incendie.

matières solides plus ou moins abondants, suivant les progrès et l'intensité de l'altération ;

Que ces matières solides, issues de la bière normale primitive, sont beaucoup plus riches en *résidu sec*, à poids égal, que la bière elle-même ;

Qu'elles contiennent également, sous le même poids, une beaucoup plus grande proportion de *cendres*.

En négligeant, comme on l'avait fait, les dépôts dont nous venons de parler, on s'exposait nécessairement, et *à priori*, à n'obtenir par l'analyse qu'une proportion de résidu sec et de cendres, *insuffisante pour qualifier la constitution de la bière avant son altération*, parce que le mode opératoire, suivi pour la prise d'échantillons, ne permettait d'obtenir ainsi qu'une partie du résidu sec et des cendres que la bière aurait pu fournir avant cette altération.

La différence devait être d'autant plus grande que l'altération de la bière était plus prononcée, et que les dépôts étaient plus abondants.

MM. les experts avaient encore trouvé notablement plus faible que celle des autres la densité de la bière de la cave n°. 1 ; mais, s'ils avaient pu examiner les dépôts et les évaluer, ils auraient pu, sans aucun doute, se rendre compte de cette différence, puisque les causes qui font varier la proportion du résidu sec sont précisément celles qui font varier dans le même sens la densité.

Lorsqu'on suit avec soin la marche de l'acidification d'un liquide susceptible d'éprouver facilement ce genre d'altération comme la bière, on le voit se troubler d'abord, puis s'éclaircir ensuite, et souvent à plusieurs

reprises, en abandonnant, soit à la surface, soit au fond, presque toujours à la surface et au fond, une proportion de matières solides d'autant plus abondante que, toutes choses égales d'ailleurs, l'altération est plus avancée. Or, il résultait de l'enquête faite sur place que la bière de la cave n°. 1 était, au moment de la prise d'échantillons, beaucoup moins trouble que celles des caves n°. 2 et n°. 3; ce qui vient à l'appui de ce qui précède, puisque la première de ces bières, plus avancée que les autres dans son altération, avait pu abandonner alors un dépôt plus abondant.

Faisons remarquer en outre, une fois pour toutes, qu'une même bière donnera des proportions de résidu sec d'autant plus abondantes que la fermentation alcoolique normale y sera moins avancée, parce que c'est par la destruction d'une partie de ces matières solides, par la transformation des matières sucrées qui s'y trouvent nécessairement, que se produit l'alcool dont l'analyse indique, dans la bière, la présence et la quantité.

C'est ainsi qu'en examinant la bière façon de Bavière avant sa complète fermentation, on peut y trouver 3,11 °/₀ d'alcool absolu et 6ᵏ,45 de résidu sec par hectolitre; et que, lorsque la proportion d'alcool se sera élevée à 4,5 °/₀, la proportion de résidu pourra ne plus s'élever qu'à 3ᵏ,67, parce que chaque centième d'alcool qui se produit fait disparaître à peu près exactement 2ᵏ. de résidu sec par hectolitre, et que l'appauvrissement en résidu sec serait d'autant plus grand, dans les conditions normales, que la richesse en alcool serait devenue plus grande; et

comme l'acidification de la bière se fait ordinairement aux dépens de son alcool, nous pouvons également dire que la bière serait aussi, toutes choses égales d'ailleurs, d'autant plus pauvre en résidu sec qu'elle serait devenue plus acide.

Or, en considérant la richesse alcoolique des bières analysées par MM. les experts, nous trouvons, en la comparant à celle d'une bonne bière analysée par M. Payen, et citée dans son excellent *Traité de chimie industrielle,* les résultats suivants :

	Moyenne des bières de la cave n°. 2.	Moyenne des bières de la cave n°. 3.	Moyenne des bières de la cave n°. 1.	M. Payen.
Alcool °/o	4,15	4,45	4,3	4,5.

Si donc nous tenons compte de la proportion d'acide signalée par MM. les experts, proportion suffisante, à leur estime, pour détériorer profondément les bières, on voit que celles dont il s'agit dépasseraient probablement en alcool la richesse de la bonne bière citée par M. Payen ; que si la bière de la cave n°. 1 a paru plus plate, plus maigre que celle des autres caves, on en trouve la raison dans la séparation d'une plus forte proportion de matières solides solubles, qui lui donnaient primitivement du corps, et les qualités qu'on aime à trouver dans la bonne bière, et cette séparation était une conséquence toute naturelle de son altération.

Pour nous résumer en ce qui concernait la première partie du travail de MM. les experts, nous avons cru pouvoir dire que, tout en admettant l'exactitude des résultats analytiques obtenus par eux, en tant que ces résultats s'appliquaient aux échantillons sur lesquels ils

avaient opéré, nous pensions qu'il n'était pas permis d'en conclure que l'une quelconque des bières fût altérée ou avariée par une cause antérieure au sinistre, ou, si l'on veut, par suite de vice de fabrication, parce que rien ne prouvait suffisamment que les échantillons examinés par ces Messieurs représentassent exactement la composition moyenne de la bière telle qu'elle était avant le sinistre; nous pourrions même dire que ces échantillons ne devaient pas la représenter.

Nous aurions pu ajouter que le brasseur était en mesure de prouver, par l'état de ses relations d'affaires avec les personnes qui se trouvaient en rapport avec lui, que ses bières ne méritaient pas le reproche qu'on paraissait vouloir leur adresser; mais c'était là un point en dehors de notre compétence et qui devait être établi par d'autres que par nous.

Mais si, avant le sinistre, les bières en question n'étaient pas altérées, si elles étaient dans de bonnes conditions normales compatibles avec la saison, c'est-à-dire loyales et marchandes, du moins était-il possible d'établir qu'elles avaient dû ou qu'elles avaient pu s'altérer par suite des circonstances dans lesquelles elles s'étaient trouvées pendant et à la suite de l'incendie? C'est ce que nous allons maintenant examiner et ce que nous espérons facilement prouver.

Et d'abord, nous pensions, avec MM. les experts, que l'incendie n'avait pas dû pénétrer directement dans les caves n°. 2 et n°. 3.

Quant à la cave n°. 1, il était établi et admis par MM. les experts qu'il y était tombé des débris de bois

et de foin enflammés, en suffisante quantité pour avoir fait croire d'abord au lieutenant des pompiers que le foyer de l'incendie se trouvait dans les caves, parce qu'il se dégageait par la cheminée d'aération d'assez abondantes fumées pour la faire prendre pour une cheminée de foyer ordinaire; ces fumées s'étaient dégagées pendant une heure environ.

Les experts avaient cherché à se rendre compte de l'influence qu'avait pu exercer, sur la température des caves et sur l'échauffement de la bière, la combustion de ces débris; et, pour cela, ils avaient calculé approximativement le volume de l'air contenu dans les caves, volume qu'ils avaient évalué à 550 mètres cubes; ils avaient été conduits ainsi à admettre qu'il aurait fallu brûler au moins 113 kilogrammes de bois suréchauffé pour développer assez de chaleur pour porter de 6 à 15° la température de l'air (chaleur qui, dans les circonstances actuelles, représente seulement 1 710 calories), tandis qu'il eût fallu, en outre, 396 000 calories pour élever de la même quantité la température de 44 000 litres de bière contenus dans les caves ; ils ajoutaient qu'il ne leur paraissait guère possible de croire que ce poids considérable de combustible pût répondre à celui des débris signalés par les témoins oculaires.

Ils faisaient encore observer que ces 113 kilog. auraient exigé, pour leur combustion, plus d'oxygène que n'en contenait l'air des caves, et que l'atmosphère qui en serait résultée eût été mortelle pour les pompiers descendus dans les caves avec l'intention de mettre fin à la combustion des derniers débris encore enflammés.

Enfin, MM. les experts ne pensaient pas que l'eau ait pu jouer un rôle important dans l'élévation de la température des caves, et par suite dans l'altération de la bière.

C'est sur ce dernier point surtout que nous nous sommes trouvé en désaccord le plus complet avec les experts.

Qu'on nous permette de reprendre en entier cette seconde partie de leur travail, afin de justifier notre assertion.

Nous pensons qu'en prenant pour point de départ de la température des caves avant l'incendie, les indications de 6° à 6°,5, citées dans leur rapport; température prise au moment d'une visite faite le 22 mars dernier, alors que la température ambiante était très-basse depuis au moins quatre mois, les experts n'avaient pas dû se placer tout-à-fait dans les conditions où devaient se trouver les caves après un été très-chaud, alors que la température moyenne de l'air extérieure s'élevait encore à plus de 15°, et qu'elle ne descendait guère au-dessous de 12° centigrades, même pendant la nuit (1). Nous ne pensons pas que l'on puisse évaluer à moins de 8°,5 ou même 9°, c'est-à-dire à peu près la température moyenne annuelle et presque constante des caves un peu profondes et bien soignées du pays, la température à laquelle se trou-

(1) Les observations faites dans la même localité avaient donné, le 4 septembre 1859, veille de l'incendie : température maxima, 18°,8; température minima, 11°,8; moyenne, $\frac{18,8+11,8}{2}=15°,3$.

vaient alors les caves du sinistré. Nous pensons que la bière dont il s'agit, surtout vers la fin de la saison, n'a guère besoin que d'une température de 12°,5 à 13° pour s'altérer, se perdre; nous accorderons même, si l'on veut, 14°.

La question se réduisait donc à savoir si l'incendie avait pu fournir à ces bières, directement ou indirectement, assez de chaleur pour porter leur température de 9° à 14°, c'est-à-dire pour élever de 5 degrés cette température.

MM. les experts avaient évalué *approximativement* à 550 mètres cubes ou à 550 000 litres la capacité des caves.

Des mesures plus précises ont donné seulement 453 mètres cubes 759 millièmes ou 453 759 litres.

Ce volume doit encore être diminué du volume des fûts contenus dans les caves au moment de l'incendie.

Or, ce volume se composait : 1°. du volume du liquide;

2°. Du volume du bois qui l'enveloppait.

Le volume du liquide était réprésenté :

Dans la cave n°. 1, par. . .	5 400 litres.
Dans la cave n°. 2, par. . .	15 400
Dans la cave n°. 3, par. . .	19 800
Total. . .	40 600

Le volume occupé par le bois des fûts était représenté, très-approximativement :

Pour la cave n°. 1, par.	966 litres.
Pour les caves n°. 2 et n°. 3, par. .	6 160
Total. . .	7 116 litres ou

7 mètres cubes 116 millièmes, qu'il faudrait ajouter

aux 40 600 litres de liquide; soit en tout 47 716 litres, ce qui réduirait d'autant le volume de l'air.

Cette réduction, qui représente près de 12 pour 100 du volume total, ramène à 406 043 litres le volume d'air réel, soit plus de 26 pour 100 de moins que le volume évalué approximativement par les experts. Cette réduction permettrait sans doute d'admettre que, sous l'influence d'une même quantité de chaleur, l'air de la cave aurait pu s'échauffer davantage.

En calculant la quantité de chaleur que cet air échauffé aurait pu fournir, on trouve que, pour se refroidir d'un degré, cette masse d'air eût abandonné $406\ 043 \times 1,3 \times 0,2669$ calories; soit, en effectuant le calcul, une quantité de chaleur capable d'élever d'un degré $140^{k},6$, ou, en nombre rond, environ 141 litres de bière seulement.

En admettant que cet air (au moment où sa température, après l'incendie, était trouvée étouffante par les sapeurs-pompiers) fût à 40 degrés centigrades et que la bière fût à la température de 9°, l'air chaud des caves, pendant cet abaissement de 31 degrés dans sa température, n'eût pu abandonner à la totalité de la bière, en se refroidissant, qu'une quantité de chaleur capable d'en élever la température de $\frac{31 \times 141}{40600} = 0°,11$ à peine, élévation réellement insignifiante;

Que si l'on répartissait entre les 5400 litres de bière de la première cave cette même chaleur, l'élévation n'atteindrait même pas encore 0°,81, moins d'un degré centigrade.

Ajoutons que les parois de la cave en auraient em-

prunté pour leur compte une partie, ce qui eût rendu l'effet moins sensible encore sur la bière.

C'est donc ailleurs qu'il fallait chercher la source de chaleur nécessaire pour élever suffisamment la température de la bière, et lui faire franchir la limite fixée par la nature pour sa bonne conservation.

Admettons pour un moment que l'air des caves, après l'incendie, ait été tout à la fois chaud et humide. Chaque tonneau froid, au milieu de cette atmosphère humide, eût produit un de ces effets de condensation dont nous sommes chaque jour témoins, même dans une atmosphère médiocrement humide, lorsqu'on dépose, en été, sur une table, une carafe d'eau fraîche.

Nous avons calculé que la surface totale d'un tonneau de 750 litres s'élève à peu près à 5 mètres carrés (environ $4^{m},92$), et que l'on peut estimer à près de 9 mètres carrés ($8^{m},968$) la surface totale d'un tonneau de 1,875 litres.

On sait d'ailleurs qu'en désignant par t la température des tonneaux et par T celle de la vapeur d'eau, cette dernière abandonnera, en se condensant, une quantité de chaleur qui peut être représentée par ($545+\text{T}-t$) calories ; soit, en admettant une température de 50° (celle des tonneaux étant de 9°), une somme de calories égale à $545+41=586$. Il en résulte que, pour produire assez de chaleur pour élever d'un degré la température de 750 litres de bière, il suffirait de la chaleur abandonnée par la condensation de $\frac{750^{k}}{586}=1^{k},280$ de vapeur d'eau condensée (1).

(1) Nous admettons, avec MM. les experts, que la chaleur spéci-

En calculant, d'après la surface d'un pareil tonneau, l'épaisseur de la couche d'eau condensée correspondante, on trouve que cette épaisseur ne dépasserait pas 1/4 de millimètre, c'est-à-dire qu'elle constituerait une rosée presqu'imperceptible.

Mais si, au lieu de s'élever à 50°, la température de la vapeur d'eau s'élevait à 70° ou 80°, chaque kilogramme de cette vapeur, en se condensant, abandonnerait encore plus de chaleur que nous n'en avons trouvé dans l'exemple précédent, c'est-à-dire qu'il en faudrait moins pour échauffer la bière.

Or, s'il était prouvé qu'il a pénétré dans les caves de l'eau pendant l'incendie, beaucoup d'eau même, que cette eau était *très-chaude*, nous aurions peut-être l'explication simple et naturelle des faits.

Les experts avaient pensé que, par suite de l'inclinaison naturelle du sol et des dispositions prises pendant l'incendie, l'eau n'avait pu pénétrer dans les caves en proportions capables d'exercer une influence sensible.

Nous nous sommes transporté sur les lieux; nous avons prié l'officier de pompiers qui avait dirigé le service de secours de vouloir bien nous expliquer, sur place, et la marche de l'incendie et les moyens qu'il avait mis en jeu pour le combattre avec tant de zèle et de dévouement; il nous a facilement fait comprendre que, s'il avait pénétré peu d'eau dans les caves par la grande ouverture que l'on avait essayé de maintenir

fique de la bière est la même que celle de l'eau, ce qui doit être peu éloigné de la vérité.

bouchée, *la presque totalité de l'énorme masse d'eau projetée sur* 25 000 *kilogrammes de houille embrasée à l'étage supérieur, n'avait eu d'autre issue que les ouvertures servant à l'entonnage des bières*, trous qui se trouvaient dans un mur de refend et qui étaient fermés par de petites portes en bois, brûlées dès le commencement de l'incendie.

Non-seulement cette eau avait *dû* pénétrer dans la cave n°. 1 par les trous que nous venons de signaler, mais cet intelligent officier nous a formellement déclaré qu'étant entré dans la cave un peu plus tard, il avait eu *effectivement* de l'eau jusqu'au-dessus de la cheville, c'est-à-dire qu'il s'en trouvait *une couche d'au moins* 15 *centimètres.*

Un plan figuratif découpé très-ingénieux, dressé par lui sur trois feuilles superposées, rendait compte, d'une manière fort heureuse et très-intelligible, de la marche des choses et de l'état des lieux.

D'autres témoins, qui avaient pénétré plus tard dans les caves, non-seulement y avaient ressenti une chaleur étouffante, mais y avaient trouvé le sol non pavé des caves n°. 2 et n°. 3 détrempé comme de la boue, tandis qu'en temps ordinaire, ces caves sont très-sèches, comme doivent l'être de bonnes caves à bière.

Ainsi, contrairement à l'opinion des experts, le fait de l'introduction de l'eau dans les caves nous parut suffisamment établi.

Il résulte, des renseignements recueillis sur place, que, parmi les éléments les plus actifs et les plus énergiques de l'incendie, se trouvaient, au-dessus des

caves, plus de 25 000 kilogrammes de houille; que toute cette houille s'est embrasée; qu'il a fallu de grands efforts et une quantité d'eau considérable pour éteindre cette masse de combustible.

J'ai voulu, par des expériences directes, me rendre compte de la quantité de chaleur qu'une pareille masse de houille enflammée peut fournir à l'eau dans laquelle on la noie pour l'éteindre. Pour y parvenir, au moins d'une manière approximative, j'ai fait tomber du coke chauffé au rouge vif dans un vase en tôle galvanisée, contenant un poids connu d'eau et protégé aussi bien que possible contre le rayonnement du fourneau qui contenait le coke embrasé.

Lorsque la température de l'eau avait atteint son maximum, on retirait le coke, on le desséchait et on le pesait.

Enfin, on déterminait la quantité d'eau vaporisée pendant l'expérience et principalement au moment de l'immersion du coke :

En désignant par P le poids du coke embrasé, exprimé en kilogrammes;

Par M, le poids de l'eau contenue dans le vase;

Par m, le poids du vase;

Par c, la chaleur spécifique de ce dernier;

Par t, la température initiale commune du vase et de l'eau qu'il contenait;

Par T, leur température finale commune;

Enfin, en représentant par p le poids de l'eau vaporisée, et par Q la quantité de chaleur abandonnée par 1 kilogramme de coke en se refroidissant jusqu'à la température T.

Cette quantité Q, exprimée en calories, sera donnée très-approximativement par la formule

$$Q = \frac{M.(T-t) + m.c.(T-t) + p.545}{P}.$$

Voici maintenant les détails de trois expériences distinctes faites dans ces conditions :

1re. EXPÉRIENCE.

M = 8 kilogrammes.
P = 0k,289.
m = 1k,265.
c = 0,11.
t = 12 degrés.
T = 24 degrés.
enfin, p = 10 grammes.

La substitution de ces nombres dans la formule précédente donne :

Q = 357 calories.

2e. EXPÉRIENCE.

M = 8 kilogrammes.
P = 0k,344.
m = 1k,265.
c = 0,11.
t = 12 degrés.
T = 25 ,5.
enfin, p = 15 grammes.

La substitution de ces nombres dans la formule donne :

Q = 345 calories.

Le coke paraissait un peu moins chaud, d'un rouge un peu moins clair que celui de la 1re. expérience.

3e. EXPÉRIENCE.

M=8 kilogrammes.
P=0^k,405.
m=1^k,265.
c=0,11.
t=12°,2.
T=29°,3.
enfin, p=20 grammes.

On en déduit, au moyen de la formule,

Q=370 calories.

Le coke employé dans cette dernière expérience était d'un rouge plus clair que celui des deux premières expériences.

La moyenne de ces trois résultats serait représentée par 357 calories.

Il est facile de reconnaître que, si ces nombres sont entachés des erreurs inévitables dans des expériences ainsi conduites, ces erreurs ont eu, dans leur ensemble, pour effet incontestable une diminution dans les résultats obtenus; par conséquent, la moyenne de 375 calories doit être considérée plutôt comme trop faible que comme trop élevée; cependant nous la réduirons à 350 calories, c'est-à-dire que nous admettrons que chaque kilogramme de combustible porté au rouge vif donnerait, pendant son extinction, assez de chaleur pour porter depuis la température de 0° jusqu'à celle de l'ébullition 3 ,5 d'eau.

Dans ces conditions, 25 000 kilogrammes de com-

bustible ainsi embrasé fourniraient à l'eau, en s'y éteignant, 8 750 000 calories.

En admettant que le grand réservoir de l'établissement, qui a fourni l'eau pour éteindre l'incendie, fût à la température de 11°, les 8 750 000 calories fournies par le combustible embrasé auraient pu porter à l'ébullition 98 315 *litres d'eau* prise à la température du réservoir.

Or, le lieutenant de pompiers, dont les évaluations portaient un cachet évident de modération, faisait monter à 38 000 litres au moins la masse d'eau projetée sur le combustible enflammé! *La chaleur disponible provenant de cette seule source était donc plus que suffisante pour faire bouillir la totalité de l'eau.*

Mais lorsqu'on projette ainsi de l'eau sur du charbon rouge, une partie de cette eau se réduit en vapeur; on trouverait, par un calcul facile, que les 8 750 000 calories dont nous venons de parler eussent pu suffire pour réduire en vapeur 7 352 litres d'eau, et pour porter à 100° les 30 648 litres restant.

Aux observations qui pourraient être faites au sujet des évaluations précédentes nous répondrions :

1°. Que, quelle que soit la proportion de vapeur d'eau formée (et il a dû s'en former beaucoup), cette vapeur ne pouvait qu'être ici préjudiciable dans un établissement de cette nature;

2°. Que, lorsqu'on est obligé, comme ici, de faire arriver de l'eau pendant trois heures sur un pareil brasier avant de pouvoir l'éteindre, et que l'on est contraint de découvrir le dessus pour pouvoir plus efficacement agir sur la partie inférieure, celui-ci doit né-

cessairement se ranimer plusieurs fois, dans plusieurs de ses parties, ce qui doit constituer de nouvelles sources de chaleur dont nous n'avons pas tenu compte;

3°. Que, lorsqu'on projette de l'eau sur du charbon vivement enflammé, une quantité notable de cette eau se décompose et fournit, par les produits combustibles de cette décomposition, de nouvelles sources de chaleur que nous n'avons même pas fait entrer en ligne de compte.

C'est-à-dire que nos évaluations précédentes, au lieu d'être exagérées, pourraient bien n'être, en réalité, comme celles du lieutenant des pompiers, qu'une expression modeste de la réalité.

Suivons maintenant cette eau chaude (*bouillante*, pour nous servir de l'expression de certains témoins) pendant son trajet vers les ouvertures communiquant avec les caves : elle tombait ou coulait sur des bois échauffés encore, sur un sol jonché des débris fumants de l'incendie et échauffé lui-même; elle ruisselait avec la même rapidité que le jet de la lance de la pompe; elle ne devait donc pas se refroidir beaucoup avant d'arriver dans les caves où elle devait séjourner.

Tout s'accordait donc, et les témoignages des personnes qui avaient joué un rôle actif et intelligent dans l'extinction de l'incendie, et les faits matériels eux-mêmes, et la disposition des lieux, pour nous montrer qu'il était arrivé beaucoup d'eau dans les caves, et de l'eau *très-chaude*.

Nous ne serons sans doute pas loin de la réalité en admettant que cette eau, à son entrée dans les caves, ait eu au moins une température de 60 degrés centigrades.

Comment s'est-elle refroidie? En partageant sa chaleur entre les parois de la cave et les fûts de bière qui s'y trouvaient.

Pour que la température de la bière pût s'élever de 9° à 14°, il fallait lui fournir, pour chaque kilogramme, 5 calories, c'est-à-dire, pour les 40 600 litres qui se trouvaient dans les caves, 5 fois 40 600 calories ou 203 000 calories (1).

Mais, en se refroidissant depuis 60° jusqu'à 14°, chaque kilogramme d'eau peut fournir aux corps qui l'environnent 46 unités de chaleur ou calories; les 30 648 kilogrammes d'eau chaude en pouvaient donc fournir 30 648 fois 46, ou 1 409 808 calories.

En retranchant de cette somme énorme les 203 000 calories nécessaires pour porter de 9 à 14° la température de *toute la bière des caves*, il restait encore 1 206 808 calories pour échauffer le bois des tonneaux, ainsi que les murs et le sol des caves.

Le poids du bois qui constituait les tonneaux pouvait être évalué à 5693 kilog.; mais le bois n'exige, pour s'échauffer, que la moitié de la chaleur nécessaire pour échauffer au même degré un pareil poids d'eau ou de bière; pour porter de 9 à 14° la température du bois des fûts : il suffisait donc de $\frac{5693}{2} \times 5 = 14\,232$ calories.

(1) Nous avons admis qu'au moment de l'incendie, la température des caves s'élevait à 9°. Si on voulait admettre que cette température ait été plus basse, qu'elle n'ait même pas dépassé 6°, la chaleur disponible, suivant nos évaluations, eût encore été plus que

En retranchant encore cette somme de la chaleur disponible, il reste 1 192 476 calories pour l'échauffement des murs et du sol (1).

Nous savons tous, par expérience, que nos grands édifices à murs épais, que nos églises, par exemple, conservent toujours, même au cœur de l'été, une température peu élevée, parce que la pierre transmet fort mal la chaleur, et que celle que dardent les rayons solaires ne peut alors pénétrer qu'à une assez faible profondeur dans ces masses de pierres.

En admettant, dans l'espèce, que la transmission de la chaleur ait eu lieu jusqu'à 10 centimètres de profondeur dans l'épaisseur des murs, et que toute cette épaisseur ait acquis la température de 14°, nous dépasserons bien certainement la réalité.

Mais la pierre demande cinq fois moins de chaleur que l'eau, à poids égal, pour s'échauffer au même degré, dans les mêmes circonstances. En prenant pour la densité de la pierre le nombre 2,5, on trouve ainsi que chaque décimètre cube de pierre demande, pour passer de 9 à 14°, une quantité de chaleur représentée par

suffisante pour porter à plus de 14° la température des bières, des fûts vides et des fûts pleins, des murs et du sol des caves.

(1) Un renseignement ultérieur, qui prouve la bonne foi des victimes du sinistre, nous apprit, au moment de clore ce travail, qu'il se trouvait encore dans la cave n°. 1, 51 fûts vides dont le poids pouvait représenter environ 5 700 kilog., c'est-à-dire à peu près le poids de ceux dont nous avions déjà tenu compte. Il suffit de comparer les 14 232 calories nécessaires pour les porter de 9 à 14° à l'énorme quantité de chaleur disponible, pour comprendre sans peine que cette circonstance ne pouvait modifier que d'une manière insignifiante les résultats que nous avions énoncés.

$2,5 \times 5 \times 0,2 = 2,5$ calories. A ce compte, les 1 192 476 calories auraient pu porter de 9 à 14°, une surface totale de $\frac{1\ 192\ 476}{2,5}$ ou de 476 990 décimètres carrés; c'est-à-dire d'environ 4 770 mètres carrés, ou une surface *plus que quadruple* de celle des murailles et du sol des 3 caves, n°. 1, n°. 2 et n°. 3.

En prenant seulement le quart de la chaleur disponible pour cet effet, *il nous resterait encore sans emploi plus de* 894 357 *calories*, c'est-à dire plus de 64 p. 0/0 de la chaleur disponible que nous avons attribuée à l'eau, au moment de son entrée dans les caves.

Le sol de la cave n°. 1, pavé et complètement étanche, se trouvait divisé, par le chantier qui en occupait le milieu, en deux compartiments qui pouvaient communiquer entre eux par une ouverture pratiquée à ras du sol sous le chantier en maçonnerie; par conséquent l'eau tombée dans l'un des compartiments pouvait se répandre facilement dans l'autre.

Le sol de cette cave était séparé du sol des caves n°. 2 et n°. 3, à l'entrée des portes de ces dernières, par des seuils d'environ 17 centimètres de hauteur; et le sol de ces deux dernières caves, non pavé ni étanche au moment de l'incendie, se trouvait sensiblement en contre-bas du sol de la cave n°. 1.

La cave n°. 1, jusqu'à la hauteur des seuils qui la séparaient des deux autres, pouvait contenir environ 9 350 litres d'eau.

En admettant que, dans chacune des caves n°. 2 et n°. 3, la couche qui a pénétré eût représenté, avant l'absorption par le sol terreux, une hauteur de 20 cent.

le volume correspondant eût été, pour la cave n°. 2 de 5 750 litres d'eau et pour la cave n°. 3 de 6 500 litres d'eau ; en tout, pour les 3 caves, 21 600 litres; c'est-à-dire plus des deux tiers de ce que nous avions provisoirement supposé avoir coulé dans les caves; et nous ferons observer qu'ici encore nous étions vraisemblablement au-dessous de la réalité.

Il importe encore de ne pas perdre de vue que cette eau arrivait plus particulièrement par la cave n°. 1 ; qu'elle devait, par conséquent, y abandonner une partie de sa chaleur avant de passer dans les deux autres caves;

Que le bois des fûts, doué d'un pouvoir absorbant pour la chaleur plus considérable que celui de la pierre, devait tendre à s'échauffer plus vite que celle-ci;

Que, doué d'une chaleur spécifique beaucoup plus grande (0,5 au lieu de 0,2), il devait, à poids égal, pour s'échauffer au même degré, emmagasiner (qu'on nous passe l'expression) plus de chaleur que la pierre des murs et des voûtes.

Voyons maintenant comment cette chaleur apportée par l'eau pouvait se transmettre facilement à la bière et à toutes les parties de la cave, à distance et sans contact immédiat.

Une partie de cette chaleur a dû se transmettre par *rayonnement*, comme se transmet dans nos appartements la chaleur du foyer de nos cheminées.

Une autre partie, et c'est de beaucoup la plus considérable, a dû se transmettre par la formation et la condensation de la vapeur. Nous avons déjà rappelé précédemment la condensation de la vapeur qui s'opère au contact des corps froids placés dans une atmosphère

humide, et à l'exemple de la carafe d'eau froide mentionnée plus haut nous pourrions ajouter un autre exemple, non moins connu, celui de l'abondante condensation de vapeur d'eau dans des salles où se trouvent momentanément réunies beaucoup de personnes; et, dans ce dernier cas, où le ruissellement sur les murs est si évident et si abondant, l'air est encore moins humide qu'il ne devait l'être dans les caves *beaucoup plus froides* qui faisaient l'objet d'une discussion si active et si importante par ses conséquences.

Nous rappellerons ici que nous avons montré (page 104) qu'il suffit de 1 kil. 280 grammes de vapeur d'eau condensée, sur la surface d'un tonneau de 750 litres, pour fournir la chaleur nécessaire pour élever d'un degré la température de la bière qu'il contient, en faisant abstraction de la substance qui forme l'enveloppe, et que cette eau condensée ne formerait sur le fût qu'une couche de 1/4 de millimètre d'épaisseur.

Si nous calculons, à l'aide de ces données, la quantité de vapeur d'eau condensée, nécessaire pour élever de 9 à 14° la température des 40 600 litres de bière contenus dans les caves, nous trouvons qu'il suffisait, pour y rencontrer cette chaleur, de condenser 346 kil. $\frac{1}{2}$ de vapeur d'eau; et, pour la bière de la cave n°. 1, *quarante-six* kilogrammes seulement.

La chaleur nécessaire pour échauffer de 9 à 14° le bois des fûts (14 232 calories) aurait pu être fournie par 24 kil. 250 grammes de vapeur d'eau condensée; enfin, l'échauffement des murs et du sol, jusqu'à 10 cent. de profondeur, de 9 à 14°, qui demande tout au plus

100 000 calories, eût trouvé cette quantité de chaleur dans la condensation de 172 kil. $\frac{1}{3}$ de vapeur d'eau.

Ainsi, pour porter de 9 à 14° la température de *toute la bière*, celle *des fûts qui la contenaient;* celle *des murs, des chantiers et du sol*, jusqu'à la profondeur de 10 centimètres, il *suffisait de la chaleur abandonnée par* 533 *kilog. de vapeur d'eau condensée* ou par leur équivalent; et nous trouvons que cette chaleur ne représente pas les trois quarts (73 p. 100) de la chaleur contenue *seulement dans les* 9 350 *kil. d'eau restés dans la cave* n°. 1.

Ainsi, l'eau qui s'est arrêtée et que l'on a retrouvée après l'incendie dans la cave n°. 1 contenait, *à elle seule*, plus de chaleur qu'il n'en fallait pour faire gâter non-seulement la bière de cette cave, mais encore celle des deux autres.

Mais il est constant qu'il était arrivé de l'eau dans ces dernières; que cette eau devait provenir, au moins pour la plus grande partie, de celle qui tombait dans la première; que par conséquent cette eau était chaude; que la vapeur de la première cave a pu et dû parvenir aussi dans les caves n°. 2 et n°. 3, par des ouvertures pratiquées dans le mur au-dessus des portes qui communiquent avec la cave n°. 1; que cette vapeur, à mesure qu'elle se condensait sur des surfaces froides, devait, par suite du vide qui en résultait, être en partie remplacée par de nouvelle vapeur.

La bière contenue dans ces deux caves avait donc dû se trouver nécessairement aussi exposée à des causes sérieuses et efficaces de détérioration.

Nous avons raisonné, jusqu'ici, comme si le *rayonnement* de l'eau chaude n'eût exercé aucune influence calorifique, et cependant il n'est pas permis de douter de cette influence ;

Nous n'avons pas tenu compte de la chaleur développée par la combustion des débris enflammés tombés dans la cave ;

Nous n'avons pas tenu compte de l'influence exercée par la chaleur développée pendant la combustion des torches enflammées que portaient les sapeurs-pompiers lorsqu'ils ont pénétré dans les caves ;

Nous n'avons pas tenu compte de l'eau chaude qui avait pu pénétrer dans les caves pendant l'extinction des foyers d'incendie autres que les 25 000 kil. de houille embrasée ;

Nous n'avons pas tenu compte, enfin, de ces mille et une sources de chaleur qui prennent toujours naissance dans un incendie un peu considérable, et dont chacune doit inévitablement avoir sa part d'influence, si minime qu'on veuille la supposer.

C'est qu'en vérité, en présence des faits dont nous avons essayé de retracer une idée, ce n'était pas l'embarras de trouver des sources de chaleur suffisantes qui nous préoccupait : nous étions presque embarrassé de l'énorme quantité de chaleur dont nous avions l'évidente disposition, et nous sommes convaincu que si les experts s'étaient fait rendre plus complètement compte des choses et des faits, ils n'eussent pas éprouvé, en terminant leur rapport, les embarras qui semblaient percer dans leur conclusion.

Les considérations qui précèdent me paraissaient bien

avoir établi avec une suffisante évidence qu'il existait, après l'incendie, assez de chaleur dans les caves pour porter à 14 ou 15° ou même plus haut la température de leurs parois et celle des bières qu'elles contenaient. Mais il restait un point capital à éclairer : cet échauffement ne devrait-il pas exiger un temps considérable, à raison du peu de conductibilité du bois pour la chaleur, et la condensation dont nous avons parlé ne se serait-elle pas effectuée principalement sur les murailles?

« Les experts avaient cité, à ce sujet, les résultats « d'une expérience dans laquelle de l'eau s'échauffait « *au seul contact* d'une atmosphère dont la tempéra- « ture était *trois fois plus élevée* que celle de l'eau. « Dans ce but, en choisissant les conditions les plus « favorables pour la rapidité de la transmission de la « chaleur, ils avaient placé un seau en zinc rempli « d'eau à 6° dans une atmosphère dont l'air était « maintenu entre 19 et 21°.

« Au bout d'une heure, la température de l'eau s'éle- « vait à 8°;

« Au bout de 3 heures, à 9°,5 ;

« Au bout de 6 heures, à 11,7.

Il n'entrait pas le moins du monde dans ma pensée de douter un seul instant de l'exactitude de ces résultats, constatés sous la surveillance d'hommes consciencieux et éclairés; mais nous devons faire observer que les experts avaient opéré *dans une atmosphère sèche*, et il nous paraît positivement acquis que telle n'était pas, que telle ne pouvait pas être, dans l'espèce, l'atmosphère des caves après l'incendie.

Nous avons aussi, comme eux, voulu faire un appel

à l'expérience directe, pour nous rendre compte de la manière dont les choses se passent dans une atmosphère humide et chaude comme devait l'être alors celle des caves.

Nous nous sommes servi pour cela, non d'un seau en zinc d'une capacité d'une dixaine de litres, mais d'un *baril en bon bois de chêne*, muni de six cercles de forte tôle, et d'une contenance de trente-neuf litres.

Nous l'avons complètement rempli d'eau à 12°; puis, après avoir versé dans un cuvier en bois de l'eau chaude à 60°, nous y avons placé le baril horizontalement, sur un support en bois, à 31 centimètres au-dessus du niveau de l'eau; nous avons recouvert le tout d'une toile grossière, pliée en trois, soutenue à 10 centimètres environ au-dessus du baril.

Voici maintenant quels ont été les résultats de deux expériences faites avec soin.

1re. EXPÉRIENCE, AVEC 20 LITRES D'EAU CHAUDE DANS LE CUVIER.

Heures des observations.	Température de l'eau du baril.
9 heures 30 minutes	12°
9 — 45 —	14°
9 — 55 —	15°
10 — 5 —	16°
10 — 35 —	17°5
11 —	18°5
11 — 30 —	19°5
12 — 35 —	21°5

La température de l'eau chaude était descendue à 38°.

Ainsi, en 3 heures, la condensation répétée de la vapeur qui se répandait au-dessus de l'eau à 60° avait

pu porter de 12 à 24°5 la température de 39 litres d'eau, contenus dans un baril en chêne d'un centimètre d'épaisseur; et l'eau chaude nécessaire pour produire cet effet, en même temps qu'elle échauffait les parois intérieures du cuvier, représentait à peine en poids la moitié de l'eau contenue dans le baril.

Dans une seconde expérience, faite le lendemain, nous avons porté à 24 litres et demi la quantité d'eau chaude, toujours prise à 60°, en opérant dans le même cuvier, avec le même baril rempli d'eau à 12° centigrades.

Voici les résultats obtenus :

2e. EXPÉRIENCE.

Heures des observations.		Température de l'eau du baril.
2 heures	minutes.	12°
2 —	15 —	14°
2 —	25 —	15°25
2 —	35 —	16°25
3 —	10 —	18°5
3 —	45 —	20°6
4 —	30 —	22°

Température finale de l'eau chaude du cuvier, 41 degrés.

Ainsi, en deux heures et demie, la condensation de la vapeur d'eau a pu élever de 12 à 22°, c'est-à-dire de 10 degrés, la température de l'eau du baril, en employant, pour produire cette vapeur, 24 litres et demi d'eau chaude seulement, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de l'eau contenue dans le baril.

Si, pour contrôler ces expériences, on calcule,

d'une part, la quantité de chaleur abandonnée par l'eau chaude, et de l'autre celle qui a été absorbée par l'eau du baril et par le baril lui-même, sachant que le bois du baril pesait 4 kil. 9, et les cercles de fer 2 kil., et prenant, en outre, pour la chaleur spécifique du bois 0,5 et pour celle du fer 0,11, on trouve :

1re. EXPÉRIENCE.

Chaleur abandonnée par l'eau chaude	20 × 22 = 440 cal.
Chaleur absorbée par l'eau du baril.	39 × 9,5 = 370,5
Chaleur absorbée par le bois du baril.	4,9 × 0,5 × 9,5 = 23,25
Chaleur absorbée par les cercles en fer.	2 × 0,11 × 9,5 = 2,50
Total	396,20

Il reste encore, pour la chaleur qu'a pu absorber le cuvier lui-même, et pour les pertes, environ 44 calories.

2e. EXPÉRIENCE.

Chaleur abandonnée par l'eau chaude	24,5 × 19 = 466,5 cal.
Chaleur absorbée par l'eau du baril	39 × 10 = 390
Chaleur absorbée par le bois du baril	4,9 × 0,5 × 10 = 24,5
Chaleur absorbée par les cercles en fer.	2 × 0,11 × 10 = 2,6
Total	418,7

Il reste encore, pour la chaleur qu'a pu absorber le cuvier lui-même, environ 48,8 calories.

C'est-à-dire que les considérations théoriques viennent ici, autant qu'il est possible, à l'appui de l'expérience directe.

Nous devons ajouter encore que si, au lieu d'être à 12°, la température initiale du baril eût été plus basse à 6 ou 8°, par exemple, la condensation eût été plus rapide encore et, par suite, l'échauffement du baril plus prompt, surtout au commencement.

Lorsqu'on songe que, le *lendemain de l'incendie*, la température était encore fort élevée dans les caves, on comprend aisément que s'il a pu, dans nos expériences, se produire en deux heures et demie, un réchauffement supérieur à celui qui était nécessaire pour la détérioration des bières, en présence d'une quantité d'eau chaude bien inférieure à celle du liquide réchauffé, un phénomène du même genre a bien pu s'effectuer sans peine sous l'influence d'une masse d'eau beaucoup plus grande que celle de la bière (9 350 litres d'eau dans la cave n°. 1, contre 5 400 litres de bière).

Nous voyons même que, dans notre seconde expérience, il a suffi d'une heure 10 minutes pour que le réchauffement se soit élevé à 6,5°, c'est-à-dire pour qu'il soit devenu supérieur à celui que nous pensons avoir été nécessaire dans l'espèce, et, dans ce dernier cas, nous avions au moins 24 heures pour le réaliser.

Ainsi, tout se réunit donc pour démontrer la possibilité, nous pourrions même dire la facilité et la rapidité d'une élévation de la température des bières de la cave n°. 1.

L'excès des eaux chaudes tombées dans cette cave s'étant écoulé dans les caves 2 et 3, les mêmes effets ont dû s'y reproduire.

Reste maintenant un autre point à éclaircir : ces bières et ces tonneaux, une fois portés à la température de 14 à 15°, ne se sont-ils pas refroidis aussi vite qu'ils s'étaient échauffés ?

Nous allons essayer de démontrer qu'il n'a dû ni pu en être ainsi ; et c'est une chose facile à comprendre. En effet, une foule de circonstances tendaient à empêcher ou à retarder considérablement ce refroidissement :

1°. La cave est restée long-temps chaude, à une température au moins égale si ce n'est supérieure à celle des bières, c'est-à-dire supérieure à 14 ou 15° ; et il fallait, pour que ce refroidissement fût possible, y introduire de l'air froid, ce qui n'était pas facile dans la saison où l'on se trouvait alors.

2°. Ce refroidissement ne pouvait se faire que par le rayonnement et par le contact de l'air, c'est-à-dire dans des conditions bien plus désavantageuses encore que les expériences de réchauffement citées par les experts, puisque la différence de température, au lieu de s'élever à 15 ou 16°, était à peu près nulle.

3°. Enfin, la nouvelle fermentation qui a dû s'établir assez rapidement dans les bières échauffées, a eu pour effet indubitable de contrarier encore le refroidissement, puisqu'il est reconnu que cette fermentation est toujours accompagnée d'une élévation sensible de la température du liquide.

Ainsi, non-seulement la température des bières a pu s'élever rapidement, mais tout conspirait ensuite pour en

empêcher ou en retarder le refroidissement ultérieur.

Nous avons raisonné, jusqu'à présent, comme s'il était nécessaire que, dans un fût de bière saine, la totalité du liquide ait acquis une température de 13 à 14° pour s'altérer, ce qui exigerait une quantité de chaleur considérable qui n'a pas manqué d'ailleurs dans les caves de la brasserie incendiée; mais cette condition n'est même pas rigoureusement nécessaire : il suffit qu'une partie de cette bière se soit échauffée pour qu'il s'y soit développé une fermentation de mauvaise nature, se propageant ensuite dans toute la masse, dont la température a dû s'élever spontanément alors d'une manière sensible *par le seul fait de cette fermentation.*

Enfin l'expérience a depuis long-temps démontré que, toutes choses égales d'ailleurs, les caves les plus sèches sont les plus propres à la conservation de la bière; ce fait peut s'expliquer ainsi : dans l'air sec, un vase poreux, comme l'est un tonneau de bois, laisse continuellement pénétrer dans ses pores, et suinter à la surface, une petite partie du liquide qu'il renferme; ce liquide s'évapore peu à peu, en enlevant au tonneau, et par suite à son contenu, une quantité de chaleur égale à celle qu'abandonnerait en se condensant un pareil poids de vapeur d'eau, c'est-à-dire une quantité assez considérable pour que chaque kilogramme d'eau évaporée produise un abaissement de température d'un degré environ sur une masse de 7 hectolitres.

Or, l'introduction de l'eau dans les caves, en les remplissant de vapeur, a dû leur faire perdre cette précieuse qualité après l'incendie et, par suite, entraver ou arrêter cette évaporation lente qui tend à

maintenir basse la température de la bière dans les caves sèches.

Ainsi, tout se réunissait donc pour établir que, pendant et par suite de l'incendie, il avait non-seulement pu, mais qu'il a dû pénétrer, dans les caves de la brasserie incendiée, plus de chaleur qu'il n'en fallait pour déterminer l'altération des bières qui se trouvaient dans ces caves.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Tout en admettant l'exactitude des résultats analytiques obtenus par les experts, *en tant que ces résultats s'appliquaient aux échantillons sur lesquels ils avaient opéré*, nous avons été conduit à penser qu'il n'était pas permis d'en conclure que l'une quelconque des bières fût altérée ou avariée par une cause antérieure au sinistre, parce que rien ne prouvait suffisamment que les échantillons examinés par ces Messieurs représentassent exactement la composition moyenne de la bière telle qu'elle était avant le sinistre ; nous pourrions même dire que ces échantillons ne devaient pas la représenter.

Il est demeuré constant qu'il était tombé dans les caves une quantité d'eau considérable pendant l'incendie qui s'est déclaré dans la brasserie;

Que cette eau était très-chaude.

Enfin, nous avons montré que cette eau pouvait fournir, dans les évaluations même les plus modérées, plus de chaleur qu'il n'en fallait pour déterminer assez rapidement l'altération des bières qui se trouvaient dans les caves au moment de l'incendie.

NOTE

SUR

QUELQUES HERBORISATIONS

FAITES EN 1860.

DÉCOUVERTE DU *MELILOTUS PARVIFLORA*, DESF.,

Dans le Calvados,

ET DE L'*HYMENOPHYLLUM TUNBRIDGENSE*, SM.,

Dans l'Orne;

PAR M. MORIÈRE,

Membre titulaire.



Je demande à l'Académie la permission de lui faire connaître les résultats les plus intéressants des excursions botaniques que j'ai eu l'occasion de faire en 1860, soit seul, soit accompagné de personnes qui m'ont fait l'honneur de suivre mes cours.

28 *juin*.

Le bourg de Dives fut choisi comme centre d'une première excursion dans laquelle on visita les environs de Dives, de Cabourg, et les dunes comprises entre l'embouchure de la Dives et celle de l'Orne. Dans les champs sablonneux qui avoisinent le Vieux-Cabourg, nous trouvâmes les plantes suivantes : *Cynoglossum officinale*, L.; *Hyoscyamus niger*, L.; *Orchis coriophora*, L.; *Buplevrum aristatum*, Bartl.; *Trifolium scabrum*, L. Jusqu'alors ces trois dernières plantes

n'avaient été signalées que dans les dunes, c'est-à-dire à 3 kilomètres environ de l'endroit où nous les avons rencontrées ; leur aire d'expansion s'est donc agrandie, et l'on sera peu surpris de ce résultat, en remarquant l'identité complète entre le sol des dunes et celui de plusieurs pièces de terre du vieux Cabourg. Ces terrains sont eux-mêmes des amas de sable produits par le vent soufflant de la mer avec violence, à certaines époques de l'année, et entraînant avec le sable des graines qui végètent là où elles rencontrent les conditions de sol, d'humidité, de température, etc., qui leur sont nécessaires.

Les talus de la rive gauche de la Dives nous offrirent le *Trifolium maritimum*, Huds., que nous avons signalé un des premiers dans cette localité ; le *Cochlearia anglica*, L. ; l'*Armeria pubescens*, Linth. ; le *Rumex palustris*, Smith, etc.

Dans les dunes de Cabourg, nous recueillîmes : l'*Orchis coriophora*, L. ; l'*Orobanche Galii*, Duby ; le *Veronica teucrium*, L. ; le *Trifolium scabrum*, L. ; le *Kœleria albescens*, DC. ; l'*Euphorbia Portlandica*, L. ; le *Buplevrum aristatum*, Bartl.

Enfin, les dunes de Merville nous permirent de récolter dans les parties humides : le *Liparis Loeselii*, Rich. ; l'*Helosciadium repens*, Koch., etc. ; — dans les parties sèches, l'*Orobanche cærulea*, Willd., et l'*Astragalus Bayonensis*. Cette dernière plante, découverte en 1833 par le docteur Le Sauvage, ne se rencontrait d'abord que par rares échantillons ; aujourd'hui elle occupe plus d'un hectare de dunes, et elle offre une vigueur de végétation remarquable.

7 juillet.

Une seconde herborisation eut lieu, le 7 juillet, aux environs de Crèvecœur. Au nombre des plantes recueillies dans cette excursion, nous mentionnerons plus particulièrement : l'*Atropa belladona*, L. ; l'*Astragalus glyciphyllos*, L. ; le *Circæa lutetiana*, L., dans les bois de M. de Lauzun ; l'*Ophrys arachnites*, Hoffm., et le *Trifolium ochroleucum*, L., sur la lisière des bois et le long des chemins. Le *Linum angustifolium*, Huds., est très-abondant dans un chemin qui conduit de la nouvelle à l'ancienne route de Paris.

Cette dernière plante paraît affectionner particulièrement l'argile de Dives : aussi la rencontre-t-on en assez grande quantité à Dives, à Janville, à Dozulé, à Moult, à St.-Pierre-sur-Dives, à Barou et sur plusieurs autres points du Calvados où cette argile vient former des affleurements.

La plupart des fossés qui enclosent les herbages entre Corbon et Mézidon contiennent l'*Œnanthe Phellandrium*, Lam., en assez grande quantité pour approvisionner tous les pharmaciens du Calvados, qui, en recueillant eux-mêmes cette plante au lieu de l'acheter en feuilles desséchées, ne s'exposeront plus à vendre, sous le nom de *Phellandre*, une plante très-vénéneuse et dont on ne saurait trop se défier : l'*Œnanthe crocata*, L. — Les talus des mêmes fossés sont souvent couverts de *Jusquiame*, connue dans le pays sous le nom de *Hannebanne*, et récoltée par les ménagères qui mélangent les graines de cette plante à la nourriture des volailles, afin de déterminer chez ces

animaux un état de torpeur qui favorise l'engraissement.

11 juillet.

Une excursion faite à Bonnebosq le 11 juillet, avec notre collègue M. Leboucher et M. le docteur Doyère, nous a offert plusieurs plantes intéressantes, parmi lesquelles nous nous contenterons d'indiquer : l'*Asarum europæum*, L., découvert à Bonnebosq même par M. Doyère; le *Lathyrus Nissolia*, commun aux environs de ce bourg; le *Monotropa Hypopitys*, L., et l'*Aira Legei*, Bor., dans les bois du Val-Richer.

12 juillet.

Courseulles fut choisi comme centre d'une quatrième excursion, fixée au 12 juillet.

Outre plusieurs plantes rares déjà signalées dans cette localité, telles que : *Festuca Rottbollioïdes*, Huds.; *Lepturus filiformis*, Trinn.; *Bromus madritensis*, L.; *Lepidium ruderale*, L.; *Halianthus peploïdes*, Fries; *Reseda phyteuma*, L., nous avons pu faire une ample moisson de *Lepidium draba*, L., qui couvrait tout un champ voisin de l'île de Plaisance, et dans lequel on avait récolté du colza. Le *Lepidium draba* n'avait pas encore été trouvé à Courseulles.

Cette excursion nous a procuré une de ces joies intimes qu'il est rarement donné aux botanistes d'éprouver, aujourd'hui surtout que chaque département a été l'objet d'explorations minutieuses et persé-

vérantes. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir, le jeudi 12 juillet, dans la portion des dunes comprise entre Courseulles et Ver, une plante méridionale tout-à-fait nouvelle pour le Calvados, le *Melilotus parviflora*, Desf.

Si nous ouvrons les ouvrages de géographie botanique, voici ce que nous lisons relativement à la station du *Melilotus parviflora :*

« Ce Mélilot est très-méridional : il atteint le midi
« de l'Espagne, les Canaries, la Barbarie, et même les
« champs de l'Abyssinie. — Au nord, il ne dépasse pas
« la France et arrive jusque *sur les côtes de la Bre-*
« *tagne*. — A l'occident nous avons cité les Canaries, —
« et, à l'orient, l'Italie, Trieste, la Sicile et l'Égypte.
« On indique aussi cette plante aux Indes-Orientales
« et au cap de Bonne-Espérance.

« Cette plante paraît affectionner les terrains cal-
« caires de la plaine. — Elle atteint parfois une hau-
« teur considérable. Boissier la cite à 1,100^{m}. dans le
« midi de l'Espagne (1). »

Le *Melilotus parviflora* avait été trouvé en 1854 par M. Tétrel, à Ardevon, près de Pontorson (Manche), en-dedans de la digue (2). — Nous avons su par M. de Brébisson que la découverte de M. Tétrel, faite dans une contrée de la Normandie limitrophe de la Bretagne, s'était bornée à quelques échantillons petits et mal développés. — Il nous a été permis de voir dans nos dunes de Courseulles un assez grand nombre de pieds

(1) Lecoq, *Études sur la géographie botanique de l'Europe, etc.*, t. V, p. 494.

(2) De Brébisson, *Flore de la Normandie*, 3e. édition, 1859.

de ce Mélilot, presque tous très-vigoureux et offrant, de la manière la plus marquée, tous les caractères de la plante.

Comment cette plante méridionale est-elle venue s'égarer sur les côtes du Calvados? Y existait-elle depuis long-temps quand nous l'avons découverte? S'y propagera-t-elle comme l'*Astragalus bayonensis*, autre exilée qui est aujourd'hui parfaitement acclimatée dans sa nouvelle patrie? Il est difficile de répondre autrement que par des hypothèses aux deux premières questions; nous aurons la solution de la troisième dans quelques années.

En revenant à Caen, nous récoltâmes, dans les dunes entre Courseulles et Bernières: le *Buplevrum aristatum*, dont nous avons signalé le premier cette station: le *Trifolium scabrum*, qui se rencontre également sur la côte entre St.-Aubin et Langrune, et l'*Urtica pilulifera*, L., qui se trouve le long des murs des premières maisons de Langrune, du côté de St.-Aubin.

20 *juillet.*

Les examens que la Faculté des sciences fait chaque année à La Flèche, pour les élèves du Prytanée impérial, nous ayant laissé un jour de liberté, nous l'avons employé à étudier la flore des environs de cette ville.

Le sol des environs de La Flèche offre, du côté de la route du Mans, des collines crayeuses où l'on rencontre assez fréquemment l'*Ostrea biauriculata*, Lamk., qui forme, comme on le sait, un horizon constant dans les couches crétacées, au-dessus de la zone à *Caprina bipartita* et à *Ichthyosarcolites* et au-dessus de l'*Ostrea columba*. — Cette dernière espèce, très-commune à La

Flèche dans la craie, nous a offert de très-beaux échantillons.

Les coteaux crayeux, plantés de vignes pour la plupart, contiennent en abondance : le *Medicago falcata*, L., et le *Rubia peregrina*, L., indiqué à tort dans la *Flore du Maine* sous le nom de *Rubia tinctorum*.

Ces coteaux, qui se prolongent vers le sud-ouest, encadrent une plaine constituée par une alluvion de la craie qui fournit des terrains très-meubles pour la plupart et très-siliceux, ayant beaucoup d'analogie avec ceux des plaines de Quevilly et de Sotteville, aux environs de Rouen, et contenant comme eux en abondance : le *Corrigiola littoralis*, L.; l'*Herniaria hirsuta*, L.; les *Digitaria sanguinalis* et *filiformis*, Kœl.; le *Muscari comosum*, Mill., etc.

Les plaines de La Flèche nous ont offert, en outre, dans les moissons : les *Lathyrus hirsutus* et *cicera*, L.; les *Vicia tenuifolia*, Roth., et *dasycarpa*; l'*Anthoxanthum Puellii*; le *Nigella arvensis*; le *Delphinium Ajacis*. Ces diverses plantes, très-rares, ou ne se rencontrant pas dans le Calvados, sont, au contraire, abondantes aux environs de La Flèche; les deux dernières surtout sont aussi communes dans les moissons que le bleuet et le coquelicot dans la plaine de Caen. Le *Cucubalus baccifer*, L., extrêmement rare en Normandie, se trouve fréquemment dans les haies qui bordent les routes de Sablé et d'Angers. Nous avons ramassé le *Datura Stramonium*, L., dans les fossés de la route de Sablé. Le *Lythrum hyssopifolium*, L., est commun dans les terrains humides, et il n'est pas rare de trouver le *Damasonium stellatum*, Ray., dans les parties humides des chemins d'exploitation, surtout des chemins couverts.

Le *Sedum cæpea*, L., et le *Crassula rubens*, L., couvrent les talus de tous les fossés; l'*Heliotropium europæum*, L., se trouve dans beaucoup de chemins sablonneux et aussi dans les vignes; le *Chondrilla juncea* est également très-commun.

En revenant à Caen, la station que nous avons été forcé de faire au Mans nous a permis de recueillir le *Melilotus leucantha*, Koch., et le *Senebiera pinnatifida*, D.C., qui croissent en abondance aux abords du chemin de fer.

7 août.

Une excursion faite à Landes-sur-Ajon, dans l'espoir d'y retrouver le *Lathyrus tuberosus*, L., que nous y avions découvert, il y a une vingtaine d'années, a été infructueuse sous ce rapport. Nous n'avons pu rencontrer que le *Lathyrus Nissolia*, L., que nous n'avions jamais vu ni si beau, ni si abondant, et une très-belle station d'*Orobanche cærulea*, Will., dans les pièces d'ajoncs et de bruyères situées entre les carrières des Mâlières et le vallon de l'Ajon.

Dans le même mois, nous avons récolté le *Comarum palustre*, L., et l'*Osmunda regalis*, L., à Croissanville; le *Gentiana amarella*, L., à Moult, sur des pelouses voisines de la station, et à Chicheboville dans plusieurs prairies.

Septembre.

Je ne parlerai que pour mémoire des herborisations faites à Cherbourg, au commencement de septembre et à l'occasion du Congrès scientifique de France. La liste

des plantes recueillies dans plusieurs excursions auxquelles ont pris part MM. Chatin, de Brébisson, Lebel, Lejolis, Bertrand-Lachênée, Besnou, Perrier et Morière, a été publiée par la Société des sciences naturelles de Cherbourg.

A la fin de septembre, je quittais la ville de Vire, après avoir passé quelques moments, toujours trop courts, avec le meilleur des hommes et le plus modeste des savants, mon excellent ami, M. René Lenormand, qui vit en véritable philosophe dans sa délicieuse retraite de Lénaudières, au milieu de ses riches et immenses collections botaniques qu'il augmente encore tous les jours, soutenu et excité par cette idée qu'il travaille pour tout le monde, puisqu'il a légué par testament son magnifique herbier au Musée d'histoire naturelle de la ville de Caen. Au lieu de regagner directement mon domicile, je résolus d'aller coucher à Flers et de reprendre le lendemain la voiture de Domfront à Caen, afin de pouvoir aller passer quelques heures aux rochers du Châtelier, situés à gauche de la route de Flers à Domfront et à 10 kilomètres à peu près de la première de ces deux villes. Les rochers du Châtelier sont constitués par une ramification d'une chaîne de quartzite qui s'étend dans la direction E.-O. depuis Prez-en-Pail jusqu'à Mortain et plonge de 25 à 30° vers le nord. La ville de Domfront est bâtie sur la crête de cette chaîne.

Il y a long-temps déjà (1838) que j'ai visité pour la première fois cette localité du Châtelier, où j'ai signalé le premier la présence du *Lycopodium selago*, L., et où l'on trouve, en outre, plusieurs mousses et lichens assez rares. Le marais qui s'étend au-delà des rochers,

du côté de Messey, m'avait offert souvent une moisson de bonnes plantes, et j'avais fait plus d'une fois une abondante récolte d'*Illecebrum verticillatum*, L., et de *Pilulaire* sur les bords de l'étang de la Fonte, aujourd'hui desséché. J'avais eu aussi l'occasion de ramasser, à peu de distance des rochers du Châtelier, du côté de Flers, des échantillons de schistes siluriens renfermant des empreintes de graptolithes que M. de Barrande rapporte au *Graptolithes colonus*.

Je croyais connaître parfaitement la flore des rochers du Châtelier par les nombreuses visites que j'y avais faites, et l'unique but de ma nouvelle course était de recueillir quelques beaux échantillons de *Lycopodium selago*, et d'*Andræa Rotthii*. Après avoir amplement satisfait à ce désir, grâce au concours de M. Toussaint, maire de Flers, et de son fils, je voulus faire une dernière fois le tour de ces rochers en les prenant par la base avant de leur dire adieu. Quelle ne fut pas ma surprise, en examinant les mousses qui recouvraient les rochers, d'apercevoir quelques frondes d'*Hymenophyllum Tumbridgense*, Sm. ! Je ne pus d'abord en croire mes yeux, mais il fallut bien se rendre à l'évidence. J'examinai alors les roches avec plus de soin, et je ne tardai pas à découvrir plusieurs tapis de cette délicieuse fougère sur les parties humides des rochers ombragés, du côté des marais et dans plusieurs anfractuosités. Je n'essaierai pas de décrire le bonheur que me fit éprouver cette découverte, qui était la seconde de l'année. Les botanistes le comprendront facilement.

Jusqu'à présent, l'*Hymenophyllum Tumbridgense*,

Sm., n'avait été rencontré en Normandie que dans le département de la Manche, sur les rochers de la Glacerie, près de Cherbourg, sur ceux de la Cascade à Mortain et à Bourberouge. La station du Châtelier vient de lui donner droit d'asile dans le département de l'Orne, et j'aime à conserver l'espoir de la rencontrer dans le Calvados, là où nous possédons des roches siliceuses, humides et ombragées; car les diverses stations où cette fougère a été rencontrée jusqu'à présent semblent prouver qu'elle est une plante silicicole.

Octobre.

Enfin, Messieurs, pour terminer ce trop long exposé, il me reste encore à vous signaler quelques plantes recueillies en octobre dans la Seine-Inférieure, pendant ma tournée de Conférences agricoles.

Un fait de géographie botanique assez curieux m'a été fourni par la présence, sur des coteaux secs, à Montérollier, d'une plante, considérée jusqu'à présent comme essentiellement *hydrophylle.* Depuis trois ans, j'ai eu l'occasion d'observer le *Parnassia palustris* dans cette station, où il se rencontre avec le *Gentiana germanica*, Wild., et le *Campanula glomerata*, L. Si nous ouvrons les ouvrages de géographie botanique, nous trouvons que la *Parnassie* croît le plus ordinairement sur les sols siliceux, mais qu'elle se contente aussi des terrains calcaires et végète toujours, pourvu que le sol *soit tourbeux ou fortement mouillé.* La station où végète la plante, à Montérollier, démontre que le *Parnassia*

palustris n'a pas absolument besoin d'un sol tourbeux ni même d'une grande humidité : ce n'est pas une plante essentiellement et toujours *hydrophylle*.

Déjà, antérieurement, M. Auguste Le Prevost, dont nous déplorons la perte récente, avait signalé la présence du *Parnassia palustris* sur des coteaux secs, à Arques.

Entre la ville d'Eu et le Tréport, nous avons pu recueillir l'*Obione pedunculata*, Moq.-Tand., et les falaises du Tréport nous ont montré de nombreux pieds de *Crambe maritima*, L.

La *Belladone* se rencontre sur un grand nombre de points de la Seine-Inférieure ; le *Gentiana germanica*, très-rare dans le Calvados, est l'espèce de Gentiane la plus commune de la Seine-Inférieure; elle existe sur la lisière de la plupart des bois et sur un grand nombre de pelouses.

Dans les bois d'Omonville, près de St.-Saëns, nous avons trouvé l'*Helleborus viridis*, L., plante rare pour la Seine-Inférieure, et le *Phalangium ramosum*, Lam. — Dans ce même bois, nous avons recueilli, sur les racines du hêtre, des échantillons d'un *Monotropa* qui ne fleurit qu'en octobre (tandis que le *Monotropa* ordinaire est défleuri à la fin d'août) et qui est ordinairement uniflore. Nous sommes porté à considérer notre plante comme étant le véritable *Hypopitys glabra* indiqué, par les auteurs du *Prodrome*, comme très-rare et se trouvant peut-être en France et en Angleterre (1). Quelques

(1) « In sylvis super radices Fagi sylvaticæ parasiti in Germania, præsertim Erfordensi et Thuringiaca (Reich.), *rarius (et forte)* in

botanistes de Paris, auxquels nous en avons soumis des échantillons, la regardent comme étant une espèce nouvelle pour la flore française. — Nous nous proposons de recueillir cette année un certain nombre d'échantillons du *Monotropa* d'Omonville, de les étudier sur le vif avec soin, en les comparant avec des échantillons de *Monotropa* ordinaire récoltés dans diverses localités ; et, plus tard, nous aurons l'honneur de communiquer à l'Académie le résultat de cette étude.

Gallia et Anglia. » (De Candolle, *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis*, pars VII.)

RECHERCHES

SUR

LES CAUSES DE L'INSALUBRITÉ

DE CERTAINES MATIÈRES ALIMENTAIRES;

PAR M. MORIN,

Directeur de l'École supérieure des sciences et des lettres de Rouen,
membre correspondant.



Plusieurs matières animales, employées comme aliments, subissent des fermentations spéciales desquelles résultent des propriétés toxiques : telles sont principalement les préparations de charcuterie et les viandes fumées. Les accidents qui résultent de leur ingestion ont été attribués pendant long-temps à la présence des oxydes de cuivre et de plomb provenant des vases où ces aliments avaient séjourné. Mais, lorsque cette cause d'intoxication fut rendue impossible par les sages précautions prescrites par l'Administration supérieure et rendues obligatoires chez les marchands de comestibles, il fallut chercher la cause des accidents produits dans l'examen immédiat de leurs principes constituants.

Malgré les recherches qui ont été entreprises, la plus grande indécision règne encore sur la nature des corps qui les rendent nuisibles, et l'on serait tenté de

croire que chaque matière alimentaire, d'origine animale, aurait son poison propre d'après les résultats obtenus par les chimistes qui se sont occupés de leur exploration.

Si le travail auquel nous nous sommes livré ne lève pas tous les doutes, il ajoutera du moins aux causes déjà admises un corps dont la formation s'explique parfaitement bien par les altérations qui se produisent spontanément dans leur masse.

En faisant connaître le résultat de nos recherches, nous n'avons point la prétention d'être arrivé à la détermination des causes qui engendrent exclusivement les effets délétères de ces substances.

Chargé plusieurs fois d'examiner des viandes cuites dont l'ingestion avait été suivie d'accidents révélant une sorte d'empoisonnement, nous avons trouvé que ces matières prenaient à l'instant une couleur rouge foncé par l'application de l'acide azotique concentré. Tout d'abord, nous rapportâmes ce phénomène à la formation de quelqu'azotate qui, comme on le sait, agit sur les viandes de bœuf et de porc de manière à déterminer une coloration rouge après quelque temps de contact; mais ce phénomène se produisant immédiatement, il est, suivant nous, un indice accusateur des mauvaises qualités de ces préparations.

Nous avons constaté, il y a long-temps, cette propriété sur l'aliment connu en Normandie sous le nom d'*attignole*, qui avait produit des accidents tels que l'un de Messieurs les Commissaires de police me requit d'en faire l'examen. Depuis, il nous a été remis un jambonneau qui, par ses apparences, ne permettait

pas le moindre soupçon à l'égard de son emploi; cependant, ayant servi exclusivement au déjeuner de deux personnes, il produisit, quelques heures après le repas, de la stupeur et des vomissements abondants. Ce petit jambon prenait également, par l'application de l'acide azotique, une couleur rouge ayant quelque chose de violacé. On pense généralement dans le public que, lorsque ces sortes d'aliments produisent des accidents, c'est qu'ils ont été préparés avec des viandes altérées ou provenant d'animaux malades. Mais cette opinion semblerait n'avoir aucun fondement par l'usage qu'on a fait de la viande provenant d'animaux atteints d'affections contagieuses. Le célèbre vétérinaire Huzard nous a appris qu'on avait employé des bœufs et des vaches atteints d'une épizootie meurtrière, à la nourriture des armées de Sambre-et-Meuse, du Rhin-et-Moselle, du Rhin et d'Italie, sans qu'il en soit résulté le moindre inconvénient pour les soldats. Qui ignore la méprise arrivée dans le ménage du savant vétérinaire que nous venons de citer? Attendu chez lui depuis long-temps par un client, il déposa dans sa cuisine une tumeur qu'il venait d'enlever sur un cheval et qu'il se proposait d'examiner. La domestique, absente en ce moment, ne put recevoir d'explications, et devant mettre ce jour-là le pot-au-feu, elle prit la pièce pathologique pour de la viande de boucherie et l'employa à cet usage. L'habile vétérinaire, rentrant chez lui pour dîner, avait oublié la tumeur, et il mangea de ce pot-au-feu avec sa famille. Ce ne fut qu'après le repas qu'on connut l'erreur: le temps prouva que cet aliment n'avait rien de redoutable. Cependant

Fodéré rapporte qu'au siége de Mantoue plusieurs individus furent atteints de scorbut et de gangrène pour avoir mangé de la chair pourrie. Quelle que soit la puissance réparatrice de la cuisson, la prudence commande de répudier ces matières. A quoi serviraient, d'ailleurs, les ordonnances de police concernant les matières destinées à l'alimentation, si elles n'avaient pas pour but de nous mettre à l'abri des accidents qui peuvent résulter de leur usage?

L'analyse immédiate étant le seul moyen d'arriver à la determination des corps qui résultent de la fermentation spéciale qu'elles subissent, nous avons traité par l'éther le jambonneau qui nous a été remis. Après quelques jours de contact, on filtra la liqueur, et, en l'évaporant spontanément, on obtint un résidu graisseux au toucher, d'une odeur rance et d'une saveur âcre et chaude. Mis en présence de l'acide azotique concentré, il prit une couleur rouge-violacé, tandis que la fibre animale, épuisée par l'éther, ne se colora pas par un semblable contact. Il est donc évident que l'éther avait enlevé au jambon la propriété de se colorer par l'acide azotique. La matière grasse ainsi obtenue, triturée avec de l'hypochlorite de chaux, prit une teinte bleue évidente. Ces propriétés étant caractéristiques du corps connu sous le nom d'*aniline*, nous n'hésitons pas à en admettre l'existence dans la matière qui fait l'objet de notre examen, quoique nous n'ayons pu l'isoler de manière à l'étudier dans ses combinaisons salines.

Son existence dans certains champignons, classe qui compte un grand nombre d'espèces vénéneuses,

nous permet de l'attribuer au développement de végétations cryptogamiques qui se produisent dans les matières animales placées dans certaines conditions atmosphériques. Des propriétés toxiques étant accordées à l'*aniline*, il est à présumer que l'action malfaisante de ces matières alimentaires ainsi altérées est due, en grande partie, à cette base organique.

D'après ce qui vient d'être exposé, lorsque l'aspect de certaines préparations de charcuterie laisse quelque doute sur leur qualité, il est prudent de les toucher avec de l'acide azotique afin de s'assurer de l'absence de l'une des causes de leur insalubrité.



D'ARISTOTE

CONSIDÉRÉ

COMME PRÉCEPTEUR D'ALEXANDRE-LE-GRAND ;

PAR M. E. EGGER,

MEMBRE CORRESPONDANT.

Il est naturel que l'histoire s'intéresse aux instituteurs des princes, puisque l'éducation qui prépare un prince à gouverner ses semblables prépare souvent ainsi de graves événements dans la destinée des peuples. Soit que l'élève ait éclipsé ses maîtres, comme cela se voit dans l'éducation de Marc-Aurèle, dont le plus célèbre instituteur, Fronton, ne nous apparaît guère, dans ses écrits récemment retrouvés, que comme un honnête et spirituel sophiste; soit que les maîtres aient éclipsé leur disciple, comme Bossuet et La Bruyère ont éclipsé le Dauphin, fils de Louis XIV; soit enfin que le maître et le disciple aient laissé tous deux d'illustres souvenirs. comme il arriva pour Aristote et pour Alexandre, toujours nous aimons à savoir, et à savoir par le détail. comment et avec quel succès s'exerça le talent du précepteur d'un roi, comment il développa chez son élève les dons de la nature, comment il seconda ou combattit les influences qui pouvaient agir du dehors sur le caractère du

10

jeune prince : c'est là, par exemple, l'intérêt qui s'attache pour nous aux nombreux ouvrages qui concernent l'éducation du grand Dauphin et celle du duc de Bourgogne.

Malheureusement l'antiquité ne nous a rien laissé de comparable à ces récits et à ces documents instructifs. La *Cyropédie*, malgré son titre, n'est guère qu'un roman; et les imitations qu'elle avait produites en Grèce, quoique prétendant davantage à l'autorité de l'histoire, n'auraient pas, je le crains, répondu beaucoup mieux, sous ce rapport, à notre curiosité. On en peut juger par ce qui nous reste de l'*Éducation d'Auguste* par Nicolas de Damas, espèce de biographie louangeuse et emphatique, où les maîtres du jeune Octavien paraissent n'avoir pas occupé une bien large place. En ce qui concerne Aristote et Alexandre, nous serions plus avides encore, s'il est possible, de documents sérieux, et nous en sommes plus dénués, car nous avons perdu les deux ouvrages d'Onésicrite et de Marsyas qui en traitaient spécialement (1), et, parmi les ouvrages d'Aristote, ceux qui pouvaient plus ou moins s'y rapporter. Nous ne possédons plus les deux écrits de Théophraste *sur l'Éducation d'un roi*, et *à Cassandre sur la Royauté*, livres où devait se retrouver l'esprit des doctrines aristotéliques sur ce sujet. Malgré l'irréparable tort que nous ont fait de telles pertes, la rencontre mémorable de deux esprits

(1) Diogène Laërte VI, § 84, qui, en rapprochant de la *Cyropédie* l'ouvrage d'Onésicrite, nous apprend que c'était, en réalité, un éloge d'Alexandre; Suidas, au mot Marsyas.

puissants par des facultés si diverses; tant de science et de génie mis au service d'une éducation qui devait avoir pour le monde de si durables conséquences; le premier philosophe de ce temps apprenant au fils du plus habile politique l'art de gouverner les Hellènes sans leur paraître un tyran, et l'art de conquérir avec profit pour la civilisation et pour l'humanité : tous ces rapprochements et ces contrastes ont vivement séduit l'attention, je dirai presque l'imagination des historiens et des philosophes. On a recueilli et commenté, avec un soin curieux, jusqu'au moindre souvenir que l'antiquité nous ait laissé sur ce sujet.

Sans parler des livres qui traitent, en général, d'Alexandre et de son siècle, comme l'ouvrage classique de Sainte-Croix et celui de M. Droysen, sans parler de ceux qui embrassent toute la vie et tous les travaux du Stagirite. comme l'*Aristotelia* de M. Ad. Stahr, l'éducation d'Alexandre par Aristote a fourni récemment la matière de trois écrits spéciaux. En 1826, M. C. Zell publiait, dans le premier volume de ses *Ferienschriften*, un mémoire *sur Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre.* En 1837, un jeune philologue de Berlin, fils de l'illustre Hegel, soutenait, pour obtenir le grade de docteur, une thèse élégante *de Aristotele et Alexandro Magno.* C'est le sujet qu'a repris, pour le traiter avec un grand luxe d'érudition, M. R. Geier (1), déjà connu des savants par ses utiles

(1) Alexandre et Aristote dans leurs rapports réciproques, d'après les documents originaux ; Halle, 1856, 1 vol. in-8°. (en allemand).

recherches sur l'histoire de Ptolémée Lagus (1) et sur les plus anciens historiens d'Alexandre-le-Grand (2).

La méthode suivie par M. Geier est assurément celle d'un philologue fort exercé à l'étude des textes anciens, et qui les connaît jusque dans le plus mince détail. Après quelques observations préliminaires, son livre traite successivement, en cinq chapitres: 1°. des premiers instituteurs d'Alexandre; 2°. des premiers rapports d'Aristote avec son jeune élève; 3°. de l'enseignement élémentaire, tel qu'il le concevait et tel qu'il a dû l'appliquer dans sa fonction de précepteur; 4°. de l'enseignement supérieur et vraiment scientifique (3) dont les principes se retrouvent dans les écrits du Stagirite, et dont les applications seront ensuite recherchées dans les opinions notoires d'Alexandre et dans les actes de sa vie; 5°. enfin des derniers rapports du maître et de l'élève. Sur ces divers points, l'auteur a rassemblé curieusement tous les témoignages; il les cite et souvent les transcrit avec une irréprochable exactitude. Mais la vraie critique n'est pas tout entière dans ces procédés, pour

(1) *De Ptolemæi Lagidæ vita et commentariorum fragmentis;* Halis Saxonum, 1838; in-8°.

(2) *Alexandri Magni historiarum scriptores ætate suppares. Vitas enarravit, librorum fragmenta collegit, disposuit, commentariis et prolegomenis illustravit* R. Geier; Lipsiæ, 1844; in-8°.

(3) Les opinions d'Aristote sur l'éducation ont été exposées et discutées dans plusieurs dissertations dont on trouve la liste dans le Lexique d'Hoffmann, et plus particulièrement dans le mémoire de A. Kapp, *De historia educationis et per nostram ætatem culta et in posterum colenda;* Hammonæ, 1834; in-4°.

ainsi dire matériels, de la méthode. Multiplier les rapprochements est une œuvre de diligence méritoire; mais il vaut mieux encore les choisir que les multiplier.

En général, et c'est un doute que le lecteur se pose dès l'ouverture du livre, nous reste-t-il assez de témoignages authentiques pour écrire aujourd'hui deux cent quarante pages d'histoire sur l'éducation d'Alexandre par Aristote? L'érudition allemande ne se résigne pas assez à ignorer. On est souvent effrayé de ce qu'elle entasse de volumes sur des sujets qui comportent à peine quelques pages d'assertions ou de conjectures discrètes. En ce qui concerne les rapports d'Alexandre et d'Aristote, la déclamation sophistique et la légende avaient déjà, chez les anciens, trop complaisamment élargi le champ de l'histoire; chez les modernes, l'abus des conjectures aventureuses n'aura pas moins fait pour nous égarer. J'étais déjà frappé de cet abus en lisant la dissertation de M. G. Hegel; combien le suis-je plus encore en lisant l'ouvrage de M. Geier! Un rapide examen des principaux textes de l'antiquité sur ce célèbre épisode de son histoire, suffira pour montrer là-dessus combien notre science est courte, combien il est sage de ne pas vouloir l'étendre par des conjectures aventureuses.

Et d'abord, que Philippe ait voulu donner pour précepteur à son fils un philosophe éminent parmi ses contemporains, cela est très-conforme à la politique, déjà presque séculaire, des rois de Macédoine. Depuis plusieurs générations, ne voyait-on pas ces

rois d'un peuple encore à moitié barbare faire effort, pour se rapprocher de la Grèce savante, attirer à leur cour ses poëtes et ses artistes pour répandre parmi leurs sujets le goût des occupations libérales? Un des ancêtres de Philippe, Archélaüs, avait ainsi reçu avec de grands honneurs les poëtes Euripide, Agathon et Chérilus, le musicien Timothée, le philosophe Platon, le peintre Zeuxis. Ce même prince avait rivalisé avec les solennités olympiques en faisant célébrer à Dium, des fêtes dont les historiens ont célébré l'éclat, et les monuments anciens de la Macédoine conservent encore quelques traces de ces splendeurs où se montre une évidente et salutaire émulation des arts qui honoraient alors les cités de la Grèce libre (1). D'ailleurs, Aristote était à moitié macédonien de naissance, et son père, médecin distingué, occupait un poste de confiance à la cour de Pella; quoique athénien par son éducation toute socratique, le jeune philosophe tenait donc à cette cour par des liens assez étroits, même quand il ne serait pas démontré qu'il y eût rempli, un jour, le rôle d'ambassadeur d'Athènes (2). Mais sont-ce là des raisons suffisantes pour croire que Philippe ait, dès la naissance d'Alexandre, écrit au Stagirite le billet que voici?

« Apprends qu'il m'est né un fils. J'en suis fort

(1) Voir les faits réunis par Born, *Zur makedonischen Geschichte* (Berlin, 1858; in-4°., p. 26), et comparez les judicieuses observations d'un jeune voyageur français, au sujet des ruines de Dium, une des anciennes capitales de la Macédoine, dans *Le Mont Olympe et l'Acarnanie*, par M. L. Heuzey; Paris, 1860; in-8°., p. 122.

(2) Hermippe, cité par Diogène Laërte, V, 2.

« reconnaissant envers les Dieux, moins pour la nais-
« sance de l'enfant que parce qu'il est né contem-
« porain d'Aristote. J'espère, en effet, que, nourri et
« élevé par toi, il sera digne de nous et de notre
« royauté. »

Aulu-Gelle (1) a beau nous dire qu'il extrait ces lignes d'un recueil des lettres de Philippe, lettres « toutes pleines d'élégance et de sagesse, » on est peu rassuré par ce témoignage; on se demande si l'empressement du roi de Macédoine est aussi sage qu'il est dramatique, et s'il convenait à cette prudence bien connue d'engager aussi fièrement l'avenir sur la tête d'un frêle enfant. Aristote lui-même (je ne sais si on l'a remarqué) n'avait que vingt-huit ans alors, et il n'était pas, à cet âge, le savant fameux auquel s'adresse le billet de Philippe. Je croirais encore moins, sur la foi d'un rhéteur (2), que Philippe ait réclamé les services d'Aristote parce qu'il se sentait lui-même incapable d'élever son enfant : c'est là une supposition tardive, qui a dû naître dans les écoles, où elle prêtait aux antithèses et aux déclamations en l'honneur de la philosophie.

D'ailleurs, admettons que Philippe ait songé si tôt au futur précepteur de son fils; ou bien il changea promptement d'avis, ou il ajourna beaucoup l'effet de son premier dessein; car Alexandre ne passa que vers l'âge de treize ans entre les mains d'Aristote, qui, par conséquent, ne put pas, comme le voudrait Quinti-

(1) *Noctes atticæ*, IX, 3.

(2) Dion Chrysostome, disc. XLIX, p. 615, ed. Emperius.

lien (1), être chargé de lui apprendre à lire et à écrire.

Ses premiers maîtres, on le sait par le témoignage formel de Plutarque (2), furent, à titre de précepteur, Léonidas, un parent de sa mère Olympias, et, à titre de gouverneur, un Acarnanien nommé Lysimaque. On sait aussi que Léonidas, personnage chez qui l'austérité s'unissait à quelques travers, n'exerça pas en tout la meilleure influence sur le caractère de son disciple; et Plutarque laisse voir assez nettement que l'insuffisance de ses premiers maîtres et de leurs coopérateurs subalternes fut ce qui décida Philippe à mettre la généreuse, mais indocile nature de son fils sous l'habile discipline d'Aristote. Une tradition ancienne, mais douteuse, ajoute que Callisthène et Théophraste, devenus les condisciples du jeune prince, apportèrent par surcroît à l'enseignement du maître l'aiguillon, toujours si utile, de l'émulation (3). Ce que Plutarque affirme avec précision, c'est qu'Alexandre, sous la conduite du savant philosophe, embrassa dans ses études tout le cercle des connaissances humaines, depuis la poésie jusqu'à la médecine, et qu'il fut même capable d'exercer ce dernier talent d'une façon utile

(1) *Inst. orat.* I, 1, § 23 : « An Philippus... Alexandro filio suo « prima litterarum elementa tradi ab Aristotele, summo ejus ætatis « philosopho, voluisset, aut ille suscepisset hoc officium, si non « studiorum initia et a perfectissimo quoque optime tractari, « et pertinere ad summam credidisset ? »

(2) *Vie d'Alexandre*, chap. v et suiv.

(3) Stahr, *Aristotelia*, I, p. 106 ; utilement corrigé par M. Geier, p. 30-31.

pour ses amis. Mais le même historien gâte un peu pour nous le mérite de renseignements aussi précis en nous rapportant cette prétendue lettre d'Alexandre, écrite du fond même de l'Asie au chef du Lycée dans Athènes :

« Tu as mal fait de publier tes leçons ; car en quoi « différerons-nous du commun des hommes, si les « leçons que nous avons reçues de toi leur sont aussi « communiquées? Pour moi, je suis encore plus jaloux « de l'emporter par le savoir que par la puissance. »

A quoi Aristote aurait répondu, suivant Aulu-Gelle qui complète ici Plutarque en puisant à un recueil semblable de correspondance apocryphe :

« Tu m'as écrit au sujet de mes leçons, et tu « penses qu'il faut les garder secrètes. Sache donc « que, si je les ai publiées, elles ne le sont pas pour « cela, car elles n'ont de sens que pour ceux qui les « ont écoutées (1). »

Comme si, au lieu d'une libérale éducation, Aristote n'avait donné à son disciple qu'un enseignement mystérieux ; comme si Alexandre avait jamais pu avoir la puérile prétention de connaître seul certains secrets de la philosophie ! On sent ici de nouveau l'œuvre d'un faussaire qui se joue avec la division, mal comprise, des écrits d'Aristote en *ésotériques* et *exotériques*. En effet, celui qui a si nettement et si heureusement dit que « la parole, quand elle ne montre pas la pensée, « ne fait pas son office (2), » celui qui consignait dans

(1) *Noctes Atticæ*, XX, 5.
(2) *Rhétorique*, III, 2.

sa *Métaphysique* (1) un si franc déni de croyance à toutes les divinités païennes, n'était pas homme à employer de mesquins subterfuges pour cacher ses doctrines.

Aristote a pu composer pour son royal disciple, comme fit Bossuet pour le grand Dauphin, des livres spéciaux tels que ceux que ses biographes intitulent : *D'Alexandre ou de l'orateur*, *De la royauté*, *De la fondation des colonies* (2). Le premier même de ces titres nous rappelle assez directement le livre de Fronton, *Ad M. Cæsarem de eloquentia*. On aime à retrouver, au moins à deviner son inspiration dans l'heureux choix, que fit plus tard le conquérant macédonien, de tant de lieux prédestinés à devenir des villes florissantes, depuis les bords du Nil jusqu'à ceux de l'Indus. Mais, là encore, nous avons à nous défier des faussaires. Il a été si facile aux sophistes de supposer après coup des ouvrages qui s'accorderaient avec la pensée d'Alexandre ! Au moins est-il certain que, dans la collection des ouvrages conservés sous le nom d'Aristote, les deux seuls qui soient dédiés à son élève, la *Rhétorique* dite *à Alexandre* et le traité *du Monde*, sont reconnus par tous les critiques pour des productions d'une autre main que celle du Stagirite (3).

(1) XII, 8, Cf. C. Zell, *Opusc. acad. latina*, p. 157-179 : *De Aristotele patriarum religionum æstimatore*; Friburgi Brisigavorum, 1857, in-8°.; et J. Simon, *Études sur la Théodicée de Platon et d'Aristote*: Paris, 1840 ; in-8°.

(2) Voir les textes cités par M. Geier, p. 2, note, et par M. C. Muller, *Scriptores rerum Alex. Magni*, p. v, à la suite de l'édition d'Arrien dans la *Bibliothèque grecque-latine* de F. Didot.

(3) Sur le premier de ces ouvrages, voir le mémoire de M. Havet

Le jeune prince une fois parti pour l'Asie, de graves témoignages nous le montrent fort empressé à mettre au service de la science sa laborieuse escorte d'ingénieurs, d'observateurs, d'écrivains. On ne peut affirmer avec confiance que, dès lors, il fut accompagné par Callisthènes (1) ; mais on dirait qu'Aristote le suit de loin et le dirige de ses conseils, lui indique les problèmes à résoudre, les richesses à recueillir, se préparant lui-même à écrire la théorie de tous les faits nouveaux que la conquête de l'Asie livrerait à la curiosité des Grecs. Quelque chose de l'esprit encyclopédique du maître a passé dans les ambitions et dans les desseins de son royal disciple. Toutefois, on ne peut l'oublier, la vanité grecque, subitement émue jusqu'au délire par les exploits d'Alexandre, les a, de son vivant même, défigurés par bien des hyperboles (2). Pline qui, pour le dire en passant, avait noté ce travers de la glorieuse nation (*Græci, genus in gloriam suam effusissimum*) (3), s'en est-il assez défié à son tour, lorsqu'il écrit à propos d'une observation d'histoire naturelle : « Alexandre-le-Grand, brûlant de « connaître l'histoire des animaux, remit le soin de « faire un travail sur ce sujet à Aristote, éminent en

parmi les *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Belles-Lettres*, t. I; et sur le second, la dissertation de M. Osann, dans ses *Beitrage zur griechischen und römischen litteratur-geschichte ;* Darmstadt, 1835-1839; in-8°., t. I, p. 141 et suiv.

(1) Geier, *Alexandri Magni hist. script.*, p. 197 et suiv.

(2) Lucien, *De la manière d'écrire l'histoire,* chap. XII.

(3) *Historia natur.* III, 6. Cf. II, 112. et XIX, 26, des observations semblables.

« tout genre de sciences, et il soumit à ses ordres, en « Grèce et en Asie, quelques milliers d'hommes qui « vivaient de la chasse et de la pêche, et qui soignaient « des viviers, des bestiaux, des ruches, des piscines « et des volières, afin qu'aucune créature ne lui échap- « pât. En interrogeant ces hommes, Aristote composa « environ cinquante volumes sur les animaux. J'ai « abrégé cet ouvrage célèbre, et j'y ai joint ce qu'il « avait ignoré; je prie le lecteur d'avoir de l'indul- « gence pour notre travail, qui va le faire rapidement « voyager parmi tous les ouvrages de la nature et au « milieu de ce que le plus illustre des rois a désiré « connaître (1). » A ces lignes, déjà bien empreintes de déclamation, ajoutez l'assertion d'un autre compilateur, moins scrupuleux encore que Pline, d'Athénée (2), qu'Alexandre paya au Stagirite huit cents talents, c'est-à-dire environ quatre millions et demi de notre monnaie, pour le *Traité des animaux*; alors vous vous sentirez bien près de la légende. Ce traité passait chez les anciens, comme il est tenu chez les modernes, pour un véritable chef-d'œuvre : c'est assez pour la raison et l'histoire; ce n'est pas assez pour l'imagination et le roman. Du chef-d'œuvre, qui résumait sans doute beaucoup d'essais antérieurs, on a fait un prodige, une nouveauté subite et sans précédents; on a gonflé le nombre des collaborateurs d'Aristote et celui des volumes de son ouvrage; après quoi il était naturel de gonfler aussi le chiffre des

(1) *Historia natur.*, VIII, 1, § 7, traduction de M. Littré.
(2) *Dipnosophistes*, IX, p. 398 E.

honoraires alloués à l'auteur par un conquérant qui puisait à son aise dans les trésors de l'Asie vaincue.

A ces hyperboles légendaires se rattache un document né aussi de l'éternel besoin du merveilleux que surexcite par moments, chez les peuples les plus civilisés, l'éclat des grandes révolutions et des grandes conquêtes, je veux dire la *Lettre d'Alexandre à Olympias et à Aristote sur les merveilles de l'Inde,* lettre dont les plus anciennes rédactions paraissent remonter aux premiers siècles de notre ère, mais qui s'est grossie de siècle en siècle par l'interpolation et qui a joui si long-temps d'une étrange autorité (1).

Alexandre a dû écrire souvent à son maître, surtout pendant la première partie de l'expédition; il a dû lui envoyer bien des observations et des documents précieux; mais les pièces authentiques de ce commerce, quelque nombreuses qu'elles aient été autrefois ont disparu de bonne heure, en laissant le champ libre à la fable qui comble si volontiers les lacunes de l'histoire (2). Aujourd'hui du moins, dans le riche recueil des écrits aristotéliques, dans ces cinquante ouvrages, appartenant presque tous aux dernières années de la vie de leur auteur, il est incroyable combien sont rares et peu explicites les textes où l'on

(1) Berger de Xivrey, *Traditions tératologiques;* Paris, 1836; in-8°., p. 331 et suiv. Cf. p. XXXIX.

(2) M. Hegel écrit fort sensément. p. 6 : « Omnino ejusmodi « commentorum locum occasionemque fuisse in paucitate earum « rerum, quas de clara illa, quæ inter Alexandrum et Aristotelem « fuit, necessitudine hominum memoria servavit. »

voudrait saisir quelque preuve des rapports d'Aristote et d'Alexandre; et chose étonnante, nulle part peut-être la rareté de ces rapprochements n'est plus sensible que dans les livres d'histoire naturelle, où ils devraient au contraire abonder, si Aristote avait reçu du conquérant macédonien autant de trésors qu'en énumère la légende. Car, si Aristote avait eu à ses ordres cette armée de naturalistes dont nous parle Pline, et s'il lui avait dû tant de connaissances nouvelles, comment croire que, parmi ses analyses et ses descriptions, il n'eût laissé nulle part la moindre trace de sa gratitude envers ceux qui avaient laborieusement amassé pour lui tant de matériaux? Bien plus, il y a tel phénomène, notoirement révélé à la Grèce par les compagnons d'Alexandre et qu'Aristote semble n'avoir pas connu à temps, pour lui donner place dans ses écrits. Les *Météorologiques* contiennent trois chapitres sur les propriétés de la mer, et parmi ces propriétés (1) l'auteur ne signale pas le phénomène des marées, que les Macédoniens connurent les premiers, et cela par une redoutable expérience, à l'embouchure de l'Indus (2); c'était, sans doute, une nouveauté qui méritait d'être aussitôt décrite, à l'intention d'Aristote, par les naturalistes de l'expédition.

Le souvenir d'Alexandre est encore plus absent, si je puis ainsi dire, des ouvrages de son maître sur les autres sciences que des ouvrages d'histoire naturelle.

(1) *Meteorologica*, II, 1-3.

(2) Arrien, *Anabasis*, VI, 19; récit amplifié dans Quinte-Curce, VI, 4.

Pour commencer par la *Politique*, M. Barthélemy Saint-Hilaire a fait justement observer que la mort de Philippe est le fait historique le plus récent qui s'y trouve mentionné (1). Au troisième livre du même ouvrage (2), l'auteur se demande quel peut être dans l'État le rôle des hommes supérieurs; il les compare aux dieux mêmes, et il ne semble pas concevoir « que « la loi soit faite pour eux, car ils sont la loi même. » Détachées du chapitre dont elles font partie, ces lignes ont pu paraître un hommage indirect et délicat au génie d'Alexandre. Mais, en lisant le chapitre entier, on s'aperçoit bientôt qu'Aristote y voulait simplement expliquer une loi célèbre dans les cités grecques, la loi de l'*ostracisme*, destinée à sauver la démocratie des périls que pouvait lui faire courir l'ambition soutenue par de trop grands talents. En général, les principes d'Aristote en politique sont loin de s'accorder avec la politique de Philippe et d'Alexandre (3).

Dans la *Morale à Nicomaque* (4), on a cru saisir quelques allusions aux prétentions qu'Alexandre eut, un jour, de se faire adorer comme un dieu. Mais, là encore, le texte observé de plus près ne garde que la valeur d'une remarque très-générale; on n'y découvre pas la moindre intention de blâme direct ou d'ironie.

(1) Note sur la traduction française de la *Politique*, VIII, VIII, § 10, p. 440 de la deuxième édition.

(2) C. VIII.

(3) Voir là-dessus d'excellentes observations de M. Ch. Thurot, *Études sur Aristote (Politique, Dialectique, Rhétorique)*; Paris, 1860; in-8°., p. 115-117.

(4) VIII, 9.

En sens contraire, il faut beaucoup de complaisance pour chercher dans Alexandre le modèle du portrait qu'Aristote fait de l'homme magnanime, si même on peut appeler un portrait les fines analyses qu'il développe au sujet de la grandeur d'âme (1).

En littérature, il faut plus de complaisance encore pour retrouver, comme on l'a essayé, la trace des préceptes aristotéliques dans les harangues et dans les lettres d'Alexandre (2). A peine une ou deux de ces lettres nous sont parvenues avec de suffisantes garanties d'authenticité (3); et, quant aux discours que les historiens lui prêtent, on sait de quelle liberté usaient les anciens annalistes en ce genre de compositions, et combien il est difficile d'accepter pour historiques les harangues qu'ils attribuent aux orateurs les plus célèbres. Mais comment surtout peut-on voir, ainsi que l'a fait M. Geier (4), le moindre rapport entre le bon sens élevé d'Alexandre en politique et les principes que développe la *Poétique* d'Aristote sur la tragédie et l'épopée?

Il y a, d'ailleurs, à poursuivre des rapprochements si subtils, un danger que M. Geier aperçoit et signale lui-même, mais un peu tard, ce me semble, vers la fin de son livre (5). Pour grandir Aristote, on le compromet et

(1) Même ouvrage, IV, 7. Cf. Hegel, *De Aristotele et Alexandro*, p. 20 et suiv.

(2) Geier, *Alexander und Aristoteles*, p. 78 et suiv.

(3) Par exemple celle qui est dans Arrien, II, xiv, § 4. Cf. Quinte-Curce, IV. 2.

(4) P. 63, où il cite le chapitre xxiv de la *Poétique*.

(5) P. 231.

on l'abaisse en exagérant devant nous sa responsabilité de précepteur. Par exemple, à propos de la prise de Thèbes, nos livres d'histoire ne manquent guère de louer la clémence d'Alexandre envers les descendants de Pindare (1), et de signaler dans ce trait une preuve de la généreuse passion qu'Aristote avait su lui inspirer pour la poésie. Mais quoi! si Aristote avait ainsi formé son élève au goût des belles choses, avait-il donc oublié de lui apprendre les plus vulgaires préceptes de l'humanité? Car, enfin, cette sanglante vengeance contre Thèbes, bien qu'elle eût, hélas! pour excuse l'approbation formelle des autres Grecs (2), est, en définitive, une des plus honteuses pages de l'histoire; et ce n'est pas, malheureusement, la seule page qu'on voulût effacer de la vie d'Alexandre-le-Grand. Et le meurtre de Clitus, et celui de Callisthènes, et tant d'autres violences, sans compter de folles orgies, mal excusées par la contagion des mœurs asiatiques; comment concilier toutes ces misères avec la belle morale de celui qui avait formé la jeunesse du héros macédonien?

Soyons donc plus modestes, si nous voulons être équitables, ne cherchons pas dans la vie d'Alexandre cette précision et comme cette symétrie de rapports avec les doctrines d'Aristote. Un ancien a dit que le poète Homère, accompagnant Alexandre dans son

(1) Arrien, *Anabasis*, I, IX, § 10.

(2) Arrien, I, IX; Diodore, *Bibl. hist.*, XVII, 14. Cf. Bohnecke, *Forschungen auf dem Gebiete der attischen Redner*; Berlin, 1843; in-8°., p. 634-635, où sont recueillis les débris des actes officiels relatifs à ce triste événement.

expédition, « ne lui était pas un inutile conseiller (1). » Disons, avec la même réserve, qu'Aristote put exercer sur son disciple une influence générale et durable, et qu'Alexandre lui dut peut-être, autant qu'à la nature, ce goût des grandes choses qu'il a porté jusque dans les passions, jusque dans les excès où le jeta l'orgueil d'une fortune sans égale. Mais, à la prendre dans son ensemble, l'éducation de ce prince n'est pas et ne put être l'œuvre de ses seuls précepteurs. Philippe, par ses exemples, sinon par ses préceptes, la cour de Philippe, bien que le jeune Alexandre en soit resté quelque temps éloigné, la Grèce enfin par le spectacle de son abaissement et de ses discordes; tout cela contribua pour une grande part à former l'étonnant assemblage de vertus et de vices, d'héroïsme et de politique habile, qui caractérise le génie et les actes de l'immortel conquérant.

Mais si Alexandre a eu d'autres maîtres qu'Aristote, Aristote a eu bien d'autres disciples qu'Alexandre: il a eu pour élèves toute une école de philosophes, toute une postérité qui n'est pas près de finir; et cette perpétuité d'influence sur la pensée humaine, Aristote la doit au caractère même de son génie. Même à côté de Platon, c'est vraiment le maître par excellence. Platon discute plus qu'il n'enseigne; Aristote enseigne plus qu'il ne discute : l'intelligence se sent puissamment dominée par sa méthode austère, par la force de sa logique, par la certitude précise de quelques-uns de ses résultats, par je ne sais quelle hardiesse dans

(1) Plutarque, *Vie d'Alexandre*, chap. XXVI.

l'expression des idées mêmes que le progrès des sciences devait condamner sans retour. Platon est plus ingénieux et plus varié; à ses heures d'inspiration, il n'a pas de rival en éloquence et en profondeur; aussi nous séduit-il davantage. La parole magistrale d'Aristote, cette parole de législateur, comme il semble l'appeler lui-même quelque part (1), impose l'attention et fixe l'esprit, par le respect dans la méditation des plus arides problèmes. On dit que Louis XIV, voyant monter en chaire Bourdaloue, disait à sa Cour : « Silence, Messieurs, voici l'ennemi; » ainsi, en ouvrant Aristote, nous sentons comme l'impression de cette autorité souveraine qu'exerce le génie toujours sérieux, toujours actif, toujours inquiet de mieux comprendre la vérité, toujours jaloux de la mieux démontrer.

(1) *Politique*, VIII, 7 : Νομικῶς διέλωμεν.

DEUX ILLUSTRES INCONNUS,

BAVIUS ET MÉVIUS,

PAR M. JULIEN TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Il s'est trouvé des critiques de mauvaise humeur, qui se sont émus d'une pitié de faux aloi pour des auteurs au-dessous du médiocre, prônés par des coteries aveugles, et immolés dans des vers immortels par des écrivains de génie. On a fait nombre d'articles pour réhabiliter les prétendues victimes de Boileau ; mais aucune de ces victimes n'a repris un rang honorable dans la littérature du XVIIe. siècle. Les amis du paradoxe n'ont pu effacer du souvenir les services rendus par le grand satirique. Ils ont rappelé, contre leur attente, que Boileau ne fut point l'agresseur, ou du moins qu'il fallait faire la police du Parnasse avant de lui donner des lois, et que le public devait être détrompé sur la valeur des méchants poètes pour qu'il s'attachât aux chefs-d'œuvre des vrais grands hommes.

On sait quelles clameurs accueillirent ces chefs-d'œuvre du XVIIe. siècle, et de quel dégoût furent abreuvés leurs auteurs. Les représailles eurent lieu souvent par de nouveaux chefs-d'œuvre, quelquefois aussi par de sanglants hémistiches. Grâce à ces hémisti-

ches de bonne venue, frappés avec verve, des noms obscurs sont arrivés jusqu'à nous, et vivront aussi longtemps que les ouvrages où les conserve le privilége du génie, non pas pour leur gloire, mais pour l'expiation des actes honteux suscités par les passions de ceux qui les ont portés.

Un vers me revenait l'autre jour en mémoire :

Et qui saurait sans moi que Cotin a prêché?

Rien de plus vrai, me disais-je; et qui saurait qu'à l'aurore du siècle d'Auguste, deux versificateurs ont existé, du nom de Mévius et de Bavius, sans ce vers 90e. de la troisième églogue de Virgile :

Qui Bavium non odit, amet tua carmina, Mævi.

Mais on a des volumes de Cotin; les *Biographies* lui ont consacré des articles; les *Ana* renferment des traits piquants sur ses œuvres et sur sa personne, tandis que Bavius et Mévius ont été passés sous silence par la *Biographie universelle*. N'est-il donc fait mention d'eux que dans Virgile? La dixième épode d'Horace n'est-elle pas une imprécation contre Mévius? Quel était ce Mévius? Quel était ce Bavius qui traverse avec lui les siècles, associé à son sort par un vers que toutes les mémoires ont retenu?

Ces deux frères en poésie et en passions haineuses seraient, si l'on en croit Raynouard (*Journal des Savants*, sept. 1823), deux défenseurs du parti opposé à Auguste, par conséquent deux adversaires politiques d'Horace et de Virgile. Le champ des conjectures est

si vaste que celle-ci peut s'y établir sans invraisemblance. Ne sait-on pas de quoi l'esprit de parti est capable? Ne l'a-t-on pas vu souvent épouser des opinions politiques comme auxiliaires d'une école de littérature, et réciproquement ?

Quoi qu'il en soit, Bavius et Mévius faisaient partie de cette phalange d'esprits jaloux, d'écrivains malveillants, qui louaient à outrance les vieux auteurs pour créer des obstacles à la renommée naissante des nouveaux. Le siècle d'Auguste s'ouvrait avec trop de gloire pour que l'ennemie de toute gloire, la basse et funeste passion de l'envie, ne mît pas tout en œuvre dans le but criminel de leur barrer le chemin. Horace et Virgile, on le sait, étaient liés d'une amitié formée par l'estime, par les goûts littéraires, par la noblesse des aspirations: doués, d'ailleurs, d'un génie qui les portait au premier rang dans des genres divers, comme au XVIIe. siècle, on vit d'autres amis, La Fontaine et Molière et Racine et Boileau, unis en faisceau par le cœur comme par le talent:—amitiés utiles et fécondes, qui soutiennent les grands hommes contre les attaques de la médiocrité et contre l'ingratitude et l'injustice des contemporains.—Horace et Virgile jetaient un trop grand éclat, à leur aurore, pour que la jalousie ne se déchaînât point contre eux et ne leur opposât point des ouvrages qui avaient justement obtenu dans leur temps les suffrages de l'opinion.

Ce sont ces louanges prodiguées à Ennius, à Pacuvius, à Lucilius, dans un but hostile, qui allumèrent la bile satirique d'Horace, et irritèrent le doux et modeste Virgile.

La réputation que le *Culex* et quelques autres poésies avaient faite à ce dernier, lui attira les sarcasmes de Bavius et de Mévius. Il ne s'en vengea point par une longue satire : un vers lui suffit pour immortaliser la honte de ses deux ennemis. Un astéisme les flétrit par un souhait qui est un trait de génie : « Que celui qui ne déteste point Bavius, soit condamné à aimer tes vers, ô Mévius ! » Jamais forme plus habile ne déguisa plus juste châtiment.

Ce qui nous reste de l'antiquité n'a guère gardé de traces de Bavius et de Mévius. Philargyrius, le grammairien, à qui l'on doit des scholies sur les *Bucoliques* et les *Géorgiques* de Virgile, dit que Bavius fut curateur, et que c'est contre lui qu'est dirigée cette épigramme de Domitius, dans son livre de *La Ciguë :*

« Bavius et son frère avaient tout en commun, comme
« deux frères d'un parfait accord : argent, maison,
« biens ruraux. C'était enfin, comme on dit, une seule
« âme en deux corps. Mais une femme leur accorda
« ses faveurs à tous deux, et c'en fut fait de leur
« amitié. »

« Bavius curator fuit ; de quo Domitius in *Cicuta* refert :

« Omnia cum Bavio communia frater habebat,
« Unanimi fratres, sicut habere solent :
« Rura, domum, nummos atque omnia ; denique, ut aiunt,
« Corporibus geminis spiritus unus erat.
« Sed postquam alterius mulier communis utrique
« Nupsit, deposuit alter amicitiam. »

Un érudit prétend que ce frère de Bavius est Mévius lui-même : rien n'appuie cette conjecture.

Quant à ce titre de *curator* que donne à Bavius le scholiaste de Virgile, il équivalait à *procurator*, et désignait une sorte d'intendant ou de chargé de quelque partie de l'administration publique.

Il est certain que ce fonctionnaire marqua parmi les personnages de son temps; car saint Jérôme, dans sa traduction de la *Chronique* d'Eusèbe, indique l'année de la mort de Bavius comme la troisième de la cent quatre-vingt-sixième olympiade, qui répond à l'an de Rome 720; et cette mort eut lieu en Cappadoce, où sans doute il exerçait ses fonctions : « OLYMP. « CLXXXVI, 3. Marcus Bavius poeta, quem Virgilius in « *Bucolicis* notat, in Cappadocia moritur (1). »

Si les détails manquent sur Bavius, ils manquent bien plus encore sur Mévius. On ne rencontre guère que Porphyrion qui en parle, car le Mévius Epictète d'une inscription de Gruter, ou le Mévius du 31e. livre des *Pandectes*, ou celui des *Épigrammes* de Martial, n'ont rien de commun avec le collaborateur de Bavius. Porphyrion, dans son Commentaire sur Horace, dit que Mévius écrivit sur le luxe et sur la personne d'Ésope, fils du célèbre tragédien de ce nom. Ce qui est plus certain, puisque Servius le rapporte, c'est que les deux ennemis d'Horace et de Virgile faisaient la guerre aux plus hardies importations du génie grec dans la langue et la littérature des Romains.

Les innovations dans le sens et l'usage des mots, ces richesses helléniques qui adoucissaient, assouplissaient

(1) Folio 80, recto, de l'édition donnée à Paris par Henri Estienne en 1512, format in-4°.

et coloraient l'idiome, ne pouvaient trouver grâce près de ces défenseurs opiniâtres des vieux écrivains. Par exemple, Virgile, au premier livre des *Géorgiques*, finit un vers par ces mots :

...Scrite hordea campis.

Hordea paraît barbare aux deux critiques, et ces dignes collaborateurs, à qui l'on devait sans doute l'*Antibucolica*, croient avoir décoché un trait terrible contre le poète de Mantoue, quand ils ont dit qu'il ne lui reste plus qu'à écrire hardiment *tritica* pour *triticum*, après avoir osé mettre *hordea* pour *hordeum* :

Hordea qui dixit, superest ut *tritica* dicat.

N'est-ce pas la méthode de Pradon attaquant le style de Racine et de Boileau? Les plaisanteries des deux auteurs probables de l'opuscule qui parut à Rome vers 718, sous le titre, déjà cité, d'*Antibucolica*, sont d'une valeur analogue.

Au 1er. vers de la 1re. églogue, ces critiques de haut goût furent choqués du mot *tegmen ;* aux deux premiers de la 3e. (de la 3e., où ils avaient senti, comme un fer chaud, le 90e. vers), ils trouvèrent grossier le *cujum pecus*, et ils parodièrent ainsi ce double début :

Tityre, si toga calda tibi est, quo tegmine fagi ?

Dic mihi, Damœta, cujum pecus, anne Latinum ?
Non ; verum Ægonis, nostri sic rure loquuntur.

Ils trouvaient de la finesse à rapprocher *toga* de *tegmen,* qu'ils ne pouvaient admettre pour *umbra ;* et

de même que *hordea* ne leur semblait point usité, ils tenaient le *cujum pecus* pour rustique et sans élégance.

On ne peut douter, en lisant ce qui précède, que Virgile n'ait eu pour ennemis Bavius et Mévius. Mais quels furent, contre eux, les griefs du poète de Venouse ?

Nous n'avons pas les œuvres de ces deux Zoïles pour y lire les motifs de la haine d'Horace. Outre les traits personnels, nous y verrions infailliblement la défense des archaïsmes latins, celle de toutes les formes dures et surannées du langage antérieur au siècle d'Auguste ; nous y verrions d'ardentes protestations du goût envieux et conservateur contre les innovations du style, contre les importations de la littérature grecque, contre la transformation du vieil idiome en cette langue romaine, qui adoucit son âpreté, et gagna singulièrement en souplesse sans rien perdre de son énergie. Horace était le chef des novateurs ; il remerciait Melpomène de l'honneur qu'il lui devait, d'être désigné du doigt comme le premier possesseur d'une lyre que nul Romain n'avait touchée avant lui :

Totum muneris hoc tui est,
Quod monstror digito prætereuntium,
Romanæ fidicen lyræ.

Od., lib. IV, 3.

Bavius était mort ; Mévius l'était probablement aussi quand Horace composa l'épître à Julius Florus et celle qu'il adressa aux Pisons ; mais nos deux Zoïles avaient fait école, et de nombreux critiques exaltaient les anciens pour écraser les modernes ; ils donnaient aux morts plus de louanges qu'ils n'en méritaient, se

croyant en droit, par ce procédé, de pouvoir sans relâche déverser le blâme sur les vivants. L'ami de Mécène avait grandi dans l'opinion ; les courtisans et le peuple étaient pour lui, et, fort de ses chefs-d'œuvre, il voulait rendre familiers les principes littéraires qui l'avaient inspiré. Parmi les règles qu'il trace au poète dans l'épître à Florus, il lui recommande de mettre au jour avec bonheur ces expressions qui nous sont restées si long-temps cachées, ces vocables qui par eux-mêmes ont un grand éclat.....; d'admettre les mots que l'usage procréateur aura enfantés ; d'être semblable au fleuve limpide, roulant des eaux rapides et pures ; de répandre la fécondité, et d'enrichir le langage du Latium :

Obscurata diu populo bonus cruet, atque
Proferet in lucem speciosa vocabula rerum...,
Adsciscet nova, quæ genitor produxerit usus.
Vehemens et liquidus, puroque simillimus amni,
Fundet opes, Latiumque beabit divite lingua.

Horace est plus vif dans l'*Art poétique :* « Eh quoi ! s'écrie-t-il, les Romains auront permis à Cécilius, à Plaute, ce qu'ils défendront à Virgile, à Varius ! Moi-même, pourquoi m'envierait-on l'honneur de quelques innovations, quand la plume de Caton et d'Ennius sut enrichir leur langue maternelle, et forgea tant de termes jusqu'alors inconnus ? Toujours il fut permis, il sera permis toujours de produire à la lumière un mot frappé au coin de l'usage :

Quid autem
Cæcilio Plautoque dabit Romanus, ademptum

Virgilio Varioque? Ego cur acquirere pauca
Si possum, invideor, quum lingua Catonis et Enni
Sermonem patrium ditaverit, et nova rerum
Nomina protulerit? Licuit semperque licebit
Signatum præsente nota producere nomen.

On sent que le poète réclame ses droits avec autorité, et que sa cause est gagnée près des vrais amis des lettres romaines.

Une dizaine d'années avant d'écrire les belles et graves épîtres à Florus et aux Pisons, Horace avait le sang moins calme, et de sa lyre courroucée sortaient fréquemment les sons vengeurs de l'iambe. Mévius alors fut l'objet d'une épode, qui n'a pas le piquant enjoué du vers de Virgile : *Qui Bavium non odit*, mais qui rappelle l'âpre invective d'Archiloque. Mévius s'embarquait pour un voyage d'où l'on croit qu'il ne revint pas. C'était, selon Weichert, l'an de Rome 723. Voici les souhaits du poète lyrique :

« Il part sous de funestes auspices le navire qui emporte le fétide Mévius, etc. :

Mala soluta navis exit alite,
Ferens olentem Mævium, etc.

Le vœu de mort qu'exprime le poète en vers énergiques ne fut probablement pas exaucé ; mais rien ne manqua à la vengeance d'Horace. Mévius fut à jamais flétri ; son nom devint celui des détracteurs jaloux, envieux, haineux ; il se répandit de plusieurs côtés qu'il était mort de faim dans une prison d'Athènes, en punition de vers satiriques. Cette mort n'est pas invraisemblable ; mais elle n'a rien d'authentique, pas

plus que la composition d'un poème détestable sur les triomphes d'Auguste, que lui attribue Jahn, sans citer aucun document à l'appui de son opinion. La conjecture de Daniel Heinsius n'a pas plus d'autorité : ce critique suppose que Mévius est auteur d'un poème épique sur le cycle troyen ; il va jusqu'à citer le premier vers de cette épopée inconnue :

Μοίρην ἀείδω Πριάμου καὶ ἀγάκλυτον Ἄρη.

C'est sur ce début que serait tombée la censure d'Horace, dans son épître aux Pisons :

Nec sic incipies, ut scriptor cyclicus olim :
Fortunam Priami cantabo et nobile bellum.

Heinsius n'a pas même l'honneur de cette invention. Elle est de la fin du XIIe. siècle, et se trouve dans l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille, ou des Iles (Alanus de Insulis), qui dit, au livre Ier. de ce poème :

Illic pannoso plebescit carmine noster
Ennius, et Priami fortunas intonat illic
Mævius, in cœlis audens os ponere mutum ;
Gesta ducis Macedum tenebrosi carminis umbra
Pingere dum tentat, in primo limine fessus
Hæret, et ignavum queritur torpescere Musam.

Alain des Iles, ce champion de la science hermétique dans un siècle d'ignorance, ne jette aucun jour sur Mévius par une assertion sans preuve, et nous ne croyons pas que l'avenir nous apporte de nouvelles lumières. Mévius et Bavius resteront, pour les détails

de leur vie et de leurs ouvrages, deux inconnus, mais deux inconnus illustres, ou du moins tristement célèbres; car ils partagent, à leur honte, l'immortalité d'Horace et de Virgile.

D'UN COMMENTAIRE DE LEIBNIZ

SUR

L'*ÉTHIQUE* DE SPINOZA.

LETTRE INÉDITE DE LEIBNIZ SUR UNE LETTRE DE SPINOZA ;
VÉRITABLES OPINIONS RELIGIEUSES DE LEIBNIZ ;

Par M. FOUCHER DE CAREIL,

Membre correspondant.

J'exprimais, il y a quatre ans, devant quelques amis, la pensée qu'après la Réfutation inédite de Spinoza par Leibniz, que j'ai donnée en 1854, beaucoup restait encore à faire pour la solution de cette question, si grave, des rapports de Spinoza et de Leibniz ; qu'en effet, j'avais depuis lors découvert à Hanovre de nouvelles liasses, contenant de nouveaux manuscrits de Leibniz, relatifs à Spinoza, à ses œuvres, à sa correspondance, et même à ses correspondants, manuscrits si nombreux et d'un tel intérêt qu'il y aurait moyen de faire avec eux, presque sans frais, une nouvelle édition de Spinoza, corrigé et réfuté par Leibniz, dont j'avais déjà arrêté le titre et le plan. Le titre eût été *Spinoza a Leibnizio emendatus.* Il était justifié par ma découverte, les notes de Leibniz étant à mes yeux le correctif obligé des textes de Spinoza, et comme l'antidote à côté du

poison. Quant au plan, il était des plus simples : j'avais rapporté de Hanovre un volume de notes, d'extraits et de commentaires inédits de Leibniz pour les œuvres de Spinoza C'était donc la valeur d'un volume-Charpentier, environ, à ajouter à l'excellente édition qu'a donnée M. Saisset. La dépense est petite, si l'on songe au prix inestimable d'un tel commentaire, signé d'un tel nom. Depuis Aristote, qui a commenté Platon, je ne sache pas un exemple plus précieux que celui de Leibniz annotant Spinoza. Le mode d'exécution n'était pas moins simple. Il suffisait d'imprimer ce commentaire, en note, au bas des pages, ou à la marge, en regard des propositions censurées par Leibniz. J'aurais laissé seulement à l'éditeur le soin d'examiner si les marges n'eussent pas été surchargées; car il y a telles propositions de l'*Éthique*, par exemple, pour lesquelles je comptais donner trois commentaires successifs et différents, quelques-uns même plus étendus que le texte qu'ils expliquent et réfutent.

Pourquoi donc, me dira-t-on, n'avez-vous pas exécuté ce projet? Le voici : Un habile et ingénieux écrivain a donné une traduction des œuvres de Spinoza, précédée d'une introduction, et s'est acquis par ce travail des droits à l'estime et à la reconnaissance des amis de la philosophie. Il y a mis son nom à côté de celui de Spinoza : il a ainsi contribué à le faire connaître en France. Spinoza lui appartient, et je n'ai pas le mauvais goût d'aller sur les brisées des autres. La philosophie est assez vaste pour que chacun y choisisse une province, et la bibliothèque de Ha-

novre assez riche pour qu'on ne s'en dispute pas envieusement les trésors. Spinoza, je le répète, appartient à M. Saisset, et, apprenant qu'il préparait, de concert avec M. Charpentier, une nouvelle édition de ses œuvres, je lui fis offrir, par un ami bien connu de la philosophie, de prendre connaissance des notes de Leibniz sur Spinoza. Je ne doutais pas que le savant éditeur ne mît ici l'intérêt de la vérité fort au-dessus de ses préférences personnelles; car il est de ceux qui aiment avant tout la vérité, et qui ont droit de dire : *Amicus Spinoza, sed magis amica veritas.*

Je me ferais cependant un cas de conscience de laisser perdre entièrement ce fruit de mes recherches. Spinoza a gâté l'Allemagne; son esprit tortueux, alambiqué et subtil, a déformé le cerveau des penseurs d'Outre-Rhin. C'est, en tout cas, une lecture difficile et dangereuse que celle de ses œuvres : on entre, à sa suite, dans une forêt obscure de lemmes et de théorèmes, sur lesquels les scolies ne répandent qu'une douteuse clarté. Combien croyez-vous qu'il y ait d'esprits assez exercés en France pour lire l'*Éthique*, la plume à la main, sans y laisser passer un sophisme, et en ayant soin d'y relever tous les paralogismes qu'elle contient? Leibniz a fait cela; et c'est à chaque page, presque à chaque ligne, qu'il découvre des fautes de logique, parfois grossières, que Hegel n'a point vues. Avouez que l'esprit si vif et si étendu d'un Leibniz pouvait seul peut-être mener à bien cette tâche ardue, et qu'il serait déplorable qu'un tel commentaire, signé d'un tel nom, fût à jamais perdu. J'ajoute qu'il deviendrait scolaire; car ici on aurait

le remède à côté du mal. En tout cas, on aurait pour la première fois un commentaire de Spinoza, vraiment digne de ce nom et comprenant l'*Éthique* et ses correspondances.

En attendant la troisième édition de Spinoza qui ne peut tarder, j'ai donc pris le parti de publier quelques pièces qu'on pouvait détacher de ma collection, et je choisis, pour commencer, une lettre fameuse de Spinoza à un nouveau converti, à un transfuge du spinozisme, à Van der Burg enfin. Elle est annotée en entier de la main de Leibniz : *Ab una disce omnes.*

Lettre de Spinoza à M. Albert Burg (1).

MONSIEUR,

Je ne pouvais croire ce qu'on me disait de vous; mais après la lettre que vous m'écrivez, il faut bien que je me rende, et je vois aujourd'hui non-seulement que vous êtes entré dans l'Église romaine, mais qu'elle a en vous un très-zélé défenseur, et que vous avez appris à son école à maudire vos adversaires et à vous déchaîner contre eux en mille violences. J'avais d'abord résolu de ne rien répondre à tout cela, convaincu que le temps, mieux que la raison, vous ramènerait à vous-même et à vos amis; sans parler d'autres motifs que je me souviens que vous approuviez jadis, quand nous nous entretenions de l'affaire de Stenon (ce qui ne vous empêche pas de suivre maintenant ses traces). Mais quelques amis, qui ont partagé les espérances que je fondais sur votre excellent naturel, m'ayant

(1) J'avertis que je me sers de la remarquable traduction de ce morceau par M. Saisset. C'est l'original latin que Leibniz a annoté.

...anquer en cette rencontre aux ...r à ce que vous avez été ...aisons et d'autres sem-...s écrire ce peu de mots, que ...sprit calme.

...on temps à vous peindre, comme ...s adversaires de l'Église romaine, les ...s et des pontifes, afin de vous donner pour ...ntiments d'aversion : ces tableaux, inspirés le ...vent par des passions mauvaises, sont plus faits ...rriter que pour instruire (*a*). J'accorderai même qu'il ...e rencontre dans l'Église romaine un plus grand nombre d'hommes de grande érudition et de mœurs irréprochables que dans aucune autre Église chrétienne : et cela est très-simple ; car, les membres de cette Église étant plus nombreux, il doit s'y trouver un plus grand nombre d'hommes de tel ou tel genre de vie, quel qu'il soit. En tout cas, une chose que vous ne pouvez nier, à moins qu'avec la raison vous n'ayez aussi perdu la mémoire, c'est que dans toutes les Églises il y a un certain nombre de gens de bien qui honorent Dieu par la justice et par la charité. Nous connaissons de ces sortes de gens parmi les luthériens ; nous en connaissons parmi les réformés, les mennonites, les enthousiastes ; et, pour n'en citer qu'un petit nombre, vous n'êtes pas sans savoir que vos propres aïeux, au temps du duc d'Albe, souffrirent pour leur religion des tourments de toute espèce avec une constance et une liberté d'âme admirables. Il faut donc bien que vous accordiez qu'une vie sainte n'est pas le privilége de l'Église romaine : elle peut se rencontrer dans toutes les Églises. Et comme c'est par la sainteté de la vie que nous connaissons, pour parler avec l'apôtre Jean (Épit. I, ch. IV, vers. 13), que nous demeurons en Dieu et que Dieu demeure en nous, il s'ensuit que ce qui distingue l'Église romaine de

toutes les autres est entièrement superflu, et par conséquent est l'ouvrage de la seule superstition. Oui, je le répète avec Jean, c'est la justice et la charité qui sont le signe le plus certain, le signe unique de la vraie foi catholique (*b*) : la justice et la charité, voilà les véritables fruits du Saint-Esprit. Partout où elles se rencontrent, là est le Christ ; et le Christ ne peut pas être là où elles ne sont plus, car l'esprit du Christ peut seul nous donner l'amour de la justice et de la charité. Croyez, Monsieur, que si vous aviez pesé ces pensées au dedans de vous-même, vous ne seriez point perdu, et vous n'auriez point causé la peine la plus vive à vos parents qui gémissent aujourd'hui sur votre sort.

(*c*) Mais je reviens à votre lettre, où vous commencez par déplorer que je me laisse prendre aux séductions du prince des esprits rebelles. Sur quoi je vous prie de vous tranquilliser et de revenir à vous-même. Du temps que vous aviez l'esprit libre, vous adoriez, si je ne me trompe, un Dieu infini, par qui tout se fait et se conserve. Quel est donc cet ennemi de Dieu, que rêve aujourd'hui votre imagination, prince fantastique, qui agit contre la volonté de Dieu pour séduire et tromper la plupart des hommes (car les hommes de bien sont rares), artisan du mal, à qui Dieu livre les hommes pour les tourmenter éternellement? Mais comment voulez-vous que la justice divine permette que le diable trompe impunément les hommes, et que les hommes soient punis pour avoir été les tristes victimes de ses séductions?

Toutes ces énormités seraient tolérables encore si vous adoriez encore un Dieu infini et éternel. Mais non : votre Dieu, c'est celui que Chastillon, à Tienen, donna impunément à manger à ses chevaux (*d*). Et c'est vous qui déplorez mon aveuglement! c'est vous qui ne voyez que chimères dans ma philosophie, dont vous ne savez pas le

…us avez donc entièrement perdu le sens. …me? Et il faut que votre esprit ait été fasciné, …us croyez maintenant que le Dieu suprême et …evient le pâture de votre corps et séjourne dans …ntrailles.

Vous semblez pourtant vouloir user encore de votre raison, et vous me demandez comment je sais que ma philosophie est la meilleure entre celles qu'on a autrefois professées dans le monde, qu'on y professe encore, et qu'on y professera un jour. C'est une question que je puis vous faire à mon tour et avec beaucoup plus de raison; car je ne me flatte point d'avoir trouvé la meilleure philosophie, je sais seulement que je comprends la vraie (*e*). Vous me demanderez comment je sais cela. Je réponds que je le sais de la même façon que vous savez vous-même que les trois angles d'un triangle sont égaux à deux droits. Et tout le monde reconnaîtra le droit que j'ai de répondre de la sorte, excepté les cerveaux malades qui rêvent de certains esprits immondes dont la fonction consiste à nous donner des idées fausses qui ressemblent tout-à-fait aux vraies. Ce sont là des visions, et le vrai est à soi-même sa propre marque et la marque du faux.

Mais vous, qui croyez avoir trouvé la meilleure des religions ou plutôt les meilleurs des hommes, et qui leur avez livré votre foi crédule, je vous demanderai à mon tour comment vous savez que ces hommes sont en effet les meilleurs entre tous ceux qui ont enseigné, qui enseignent et qui enseigneront d'autres religions? Avez-vous examiné toutes ces religions, tant anciennes que nouvelles, celles de nos contrées, celles de l'Inde, enfin celles de tout l'univers? Et alors même que vous les auriez examinées scrupuleusement, qu'est-ce qui vous assure que vous avez choisi la meilleure? Car enfin, vous ne pouvez donner aucune raison de votre foi. Vous direz sans doute que vous

vous reposez dans le témoignage intérieur de l'Esprit de Dieu, tandis que ceux qui ne pensent pas comme vous sont séduits et trompés par le prince des esprits rebelles. Mais tous ceux qui ne sont pas de l'Église romaine diront de leur Église ce que vous dites de la vôtre, et ils auront tout autant de droit que vous.

Vous parlez du consentement unanime de tant de milliers d'hommes, de la succession non interrompue de l'Église. Mais tout cela, c'est le propre langage des Pharisiens (*f*). Ils produisent, avec une confiance égale à celle des croyants de l'Église romaine, des myriades de témoins qui n'ont pas une fermeté moins opiniâtre que les vôtres, et qui rapportent, comme s'ils les avaient vues, des choses qu'ils ont entendu dire. Ajoutez que les Pharisiens font remonter leur origine jusqu'à Adam. Ils vantent, eux aussi, avec une arrogance que l'Église romaine ne surpasse point, la solidité immuable de leur Église qui s'est propagée jusqu'à ce jour, malgré l'hostilité commune des chrétiens et des gentils. Plus que tous les autres, ils se défendent par leur antiquité, c'est de Dieu même qu'ils ont reçu leurs traditions. Eux seuls conservent la parole de Dieu, écrite et non écrite. Voilà ce qu'ils proclament d'une seule voix. Et en effet, personne ne peut nier que toutes les hérésies ne soient sorties de leur sein, et que les Pharisiens ne soient restés fidèles à eux-mêmes pendant plusieurs milliers d'années, sans aucune contrainte et par la seule force de la superstition. Je ne parle pas de leurs miracles : mille personnes, et je les suppose bavardes, se fatigueraient à les raconter. Mais ce dont ils s'enorgueillissent de préférence, ce sont leurs martyrs. Ils en comptent plus que toute autre nation, et chaque jour augmente le nombre de ceux de leurs frères qui savent souffrir pour leur foi avec une force d'âme singulière. Ici, je suis moi-même témoin de leur sincérité : j'ai vu entre beaucoup d'autres

un certain Juda, qu'ils nomment le Fidèle, qui, élevant la voix du sein des flammes où on le croyait déjà consumé, entonna l'hymne *Tibi, Deus, animam meam offero*, et n'interrompit ce chant que pour rendre le dernier soupir.

Vous exaltez la discipline de l'Église romaine ; j'avoue qu'elle est d'une profonde politique, et profitable à un grand nombre, et je dirais même que je n'en connais pas de mieux établie pour tromper le peuple et enchaîner l'esprit des hommes, s'il n'y avait l'Église mahométane, qui surpasse de beaucoup la romaine à cet égard.

Vous voyez, Monsieur, qu'au bout du compte, le seul de vos arguments qui soit pour les chrétiens, c'est le troisième, qui repose sur ce que des hommes sans lettres et de condition basse sont parvenus à convertir presque tout l'univers à la foi du Christ. Mais remarquez que cette raison ne vaut pas seulement pour l'Église romaine; elle vaut pour toutes les Églises qui reconnaissent Jésus-Christ.

Je suppose maintenant que toutes vos raisons soient en faveur de la seule Église romaine. Croyez-vous avoir pour cela démontré mathématiquement l'autorité de cette Église? Certes, il s'en faut infiniment. Pourquoi voulez-vous donc que je croie que mes démonstrations m'ont été inspirées par le prince des esprits méchants, et non par Dieu? J'ajoute que votre lettre me fait voir clairement que, si vous vous êtes donné corps et âme à l'Église romaine, ce n'est pas tant l'amour de Dieu qui vous y a porté que la crainte de l'enfer, ce principe unique de toute superstition. Hé quoi! poussez-vous l'humilité jusqu'à ne plus croire à vous-même, pour ne croire qu'à d'autres hommes qui sont damnés, eux aussi, par un grand nombre de leurs semblables? Est-il possible que vous me taxiez d'arrogance et de superbe, parce que j'use de la raison, parce que je me confie à cette vraie parole de Dieu qui se fait

entendre dans notre âme, et que rien ne peut corrompre ni altérer? Au nom du ciel, chassez loin de vous cette déplorable superstition, reconnaissez la raison que Dieu vous a donnée, et attachez-vous à elle si vous ne voulez descendre au rang des brutes. Cessez d'appeler mystères d'absurdes erreurs, et de confondre, à la honte de votre raison, ce qui surpasse l'esprit de l'homme ou ne lui est pas connu encore, avec des croyances dont l'absurdité se démontre, avec ces horribles secrets de l'Église romaine, que vous jugez d'autant plus élevés au-dessus de l'intelligence qu'ils choquent plus ouvertement la droite raison.

Du reste (*g*), le principe fondamental du Traité théologico-politique, savoir, que l'Écriture ne doit être expliquée que par elle-même; ce principe, que vous proclamez faux si témérairement et sans en donner aucune raison, je ne l'ai pas posé comme une hypothèse, mais établi sur une démonstration concluante et régulière : vous la trouverez au chapitre VII, où j'ai aussi réfuté les objections de mes adversaires, et à la fin du chapitre XV. Je m'assure, Monsieur, que si vous vous rendez attentif à ces passages, et si vous prenez la peine de méditer l'histoire de l'Église (que je vois que vous ignorez complètement), quand vous reconnaîtrez combien de faussetés les historiens ecclésiastiques nous débitent, et par quelle suite d'événements et d'artifices le pontife de Rome a mis la main, six cents ans après Jésus-Christ, sur le gouvernement de l'Église, je m'assure, dis-je, que vous viendrez à résipiscence. C'est ce que je vous souhaite de tout mon cœur. Adieu.

B. DE SPINOSA.

Annotations et remarques inédites de Leibniz à la lettre précitée de Spinoza.

MONSEIGNEUR (1),

Voicy une lettre de M. Spinosa, dont j'ai parlé à V. A. S., dans laquelle il répond à une autre lettre de Mons. Van der Burg, hollandais, lequel ayant changé de religion, à Florence, avoit voulu justifier ce qu'il avoit fait et le solliciter d'en faire autant. Comme je n'ai pas veu celle du sieur Van der Burg, je n'en sçay que dire ; il semble pourtant que ses raisons n'estoient pas des plus convainquantes. Néanmoins, pour dire mon sentiment avec franchise, les réponses et les objections de Spinosa ne me contentent pas non plus : quoyqu'il s'explique avec beaucoup de netteté.

(*a*) Je passe la préface de cette réponse et j'approuve fort la profession qu'il fait de ne se pas attacher aux reproches ou aux avantages personnels, car il y a de part et d'autre et des vrays devots et des mechans, des habiles gens et des stupides.

(*b*) Il est vray que la justice et la charité sont les véritables marques de l'opération du Saint-Esprit ; mais je croy que ceux que Dieu a doués de cette grâce ne mépriseront pas pour cela les commandemens particuliers de Dieu, les sacremens ny autres cérémonies et loix positives divines et humaines. Ils n'accorderont pas incontinent pour cela à Mons. Spinosa, que tout ce que la raison ne dicte pas, doit passer pour superstition (*Superfluum*, dit-il, *et*

(1) Leibniz avait préparé cette lettre en français pour Monseigneur le landgrave de Hesse, avec lequel il correspondait sur des sujets de religion et de philosophie. Les lettres alphabétiques renvoient aux passages cités de la lettre de Spinoza.

consequenter sola superstitione institutum). Il n'est pas tousjours à nous de juger de ce qui est superflu ou nécessaire. Nous n'entendons pas toute la conduite de l'univers : Dieu peut avoir dés raisons à nous inconnues ; et je ne voye rien qui l'empêche de faire naistre dans le monde une espèce de république dont il soit le chef, pourveue de certains commandemens ou loix positives, outre celles de la justice et de la charité que la raison naturelle dicte. Je ne scay pas même si cela n'est pas conforme à la beauté des choses et à l'ordre de la Providence ; du moins n'y vois je rien de contraire à la raison ; c'est pour quoy ceux même qui ont de la charité et de la justice sont obligez, à proportion de leur loisir et de leurs talens, de s'informer s'il y a quelque chose de vray et de solide dans ces révélations ou religions qui font tant de bruit dans le monde, puisque ces mêmes révélations assurent que Dieu ne refuse pas sa grâce à ceux qui font leur possible de leur côté. Aussi est-ce bien raisonnable. Voici ce qu'il m'a paru nécessaire de dire à l'égard de l'opinion de ceux qui réduisent le sentiment de religion à la seule morale, et qui disent qu'il ne faut pas se mettre en peine de toutes les revélations prétendues, ce qui est, ce me semble, le fondement de la lettre de M. Spinoza. Au lieu qu'il me semble à moy qu'il est un peu plus impérieux de s'informer de la vérité des révélations et apparitions, et de découvrir s'il y a quelque puissance supérieure pourveue d'entendement et de volonté, qui se mêle de nos affaires, que de scavoir, s'il y a un vuide ou s'il y a quelque matière ethereenne qui remplit l'espace, dont on a tiré l'air.

(*c*) Je passe outre : le sieur Van der Burg avait témoigné quelque compassion de ce que Spinoza, disoit-il, se laissemener par le prince des malheureux esprits. Spinosa là-dessus le raille en passant, et lui objecte que ce Dieu est donc bien faible qui souffre tout le tort que lui fait son

ennemi, et qui punit plus tost ceux qui ont esté trompés que le trompeur. Mais je ne m'y arreste pas, parce qu'il me semble que les réponses des chrétiens à ces sortes d'objections ne sont pas absurdes.

(*d*) Je ne veux pas rapporter non plus ce qu'il dit des insolences que les soldats Huguenots avaient exercées à la prise de Thienen; parce que cela est un peu rude, outre qu'on scait bien que Dieu n'est pas déshonoré par les hommes qui méprisent ce qu'il y a de plus sacré et que la divinité n'est pas l'objet d'une manducation orale.

(*e*) Ce qu'il dit de la certitude de la philosophie et des démonstrations est bon et incontestable; et j'avoue que ceux qui nous demandent toujours *d'où scavez-vous que vous ne vous trompez pas, puisque tant d'autres sont dans des sentiments diffus*, se moquent de nous ou d'eux-mêmes; car c'est la même chose que si on répondait à mon argument, *d'où scavez-vous que vostre conclusion est vraye*, sans vouloir examiner mes premisses? Ce sont ordinairement des gens qui se sont plus tost servi de leur imagination que de leur raison et qui n'ont jamais rien compris par démonstrations, mais seulement par expérience ou opinion. C'est pourquoy ils ne scauroient comprendre que d'autres puissent estre plus asseurés qu'eux; mais il n'y a point d'autre moyen de les guérir que de les renvoyer à Euclide ou à Archimède, afin d'apprendre que la source de la certitude de la géométrie n'est pas dans les figures, mais dans les idées abstraites des choses incorporelles, et que par conséquent il y a de la certitude dans des matières même où les figures n'ont pas lieu. Mais j'avoue que c'est *surdis fabulam narrare* ou entretenir un aveugle de la beauté de la lumière, que de parler de cela à des gens qui n'ont pas médité et qui ne connaissent pas la force de la vérité, comme sont d'ordinaire ceux qui font ces sortes d'objections et de demandes générales.

Le parallèle qu'il fait entre les avantages prétendus de l'Église judaïque (*f*) mérite qu'on y fasse reflexion. J'avoue neanmoins qu'il y a de la différence en ce même dont il est question. Car l'Église judaïque ne se vante pas d'avoir la promesse et l'infaillibilité: au contraire leurs prophéties s'accordent avec les nostres. Car il leur a esté prédit qu'ils seroient dispersés et pour ainsi dire disgraciés, et s'il leur a esté predit aussi qu'ils seront un jour réunis, nous ne nous y opposons pas, puisque ce sera (selon ceux d'entre nous qui le croyent) par leur conversion à la foi de ce Messie que nous croyons estre venu il y a longtemps suivant leurs propres prophéties. Et comme cette conservation, succession, persévérance des Juifs semble rendre témoignage à nos sentimens, je ne voy pas qu'on les puisse opposer à l'Église romaine. Cependant j'avoue que l'Église judaïque a cela de considérable, que les chrétiens et les mahométans sont obligés d'avouer, que l'Église judaïque a esté un jour la véritable; et qu'ils sont obligés de rendre raison de leur séparation. Aussi bien j'avoue que les protestants ou réformés sont obligés de rendre raison de leur séparation d'avec l'Église romaine; et c'est aussi ce qu'ils ont prétendu de faire ou disent d'avoir fait il y a longtemps.

Au reste quoiqu'on puisse dire de notre *Ecclesiæ*, j'avoue que ce ne sont que des raisons vraisemblables qu'on ne doit pas opposer à des démonstrations. C'est pourquoi s'il y a des démonstrations contraires, il faut se rendre à leur clarté. mais tandis qu'on n'en voit pas, on se tiendra à ce qui paroist le plus raisonnable. Je n'ai rien à dire à tout le reste jusqu'à l'endroit où il parle de ce fondement, pris du *Traité théologico-politique* (*f*), que l'Écriture est l'interprète de l'Écriture, c'est-à-dire que ny l'Église ni la raison n'est pas cet interprète: non pas l'Église parce qu'il n'en reconnoist pas l'infaillibilité, et la raison non plus parce

qu'il s'exagère que les auteurs des livres sacrés ont esté souvent dans des erreurs et que par conséquent celuy qui les voudroit expliquer suivant la véritable philosophie n'entendroit pas bien leurs véritables sentiments. Voilà le fondement du livre de M. Spinoza ; mais pour l'examiner il faudroit entrer dans un détail dont on n'a pas besoin icy, et qui demande une application toute particulière.

LEIBNIZ.

Plus on relira ces deux lettres, toutes deux si curieuses, bien qu'à des titres divers, plus on se convaincra que le véritable philosophe est ici Leibniz et non point Spinoza. Que l'on compare, en effet, la modération, le calme philosophique et la haute impartialité du premier, avec le ton haineux et déclamatoire du second ; n'est-il pas évident que l'une de ces lettres est écrite par un juif exalté et qui a gardé toutes ses colères, toutes ses rancunes contre la religion chrétienne ; que l'autre, au contraire, est l'œuvre d'un philosophe qui juge avec sécurité ce grave différend, et qui fait la part du bien et celle du mal dans la lettre de Spinoza comme dans la conduite d'Albert Burgh ? Leibniz n'a que du respect pour la religion chrétienne, pour les vérités de la révélation et la dignité des questions sur la foi. Spinoza perd la mesure, passionne la géométrie, et se livre pour la première fois à de violentes déclamations, à des diatribes indignes de la philosophie et surtout d'un philosophe. Que s'est-il donc passé pour troubler ainsi le calme naturel de cet homme, que ses biographes nous représentent comme doux et bon ? Quel événement a motivé ces

colères et ces haines, ces retours vers le passé néfaste des guerres de religion et les sanglantes atrocités qui en furent la suite ? Un protestant s'est converti à la religion catholique : tout porte à croire que sa conversion a été sincère : *inde iræ.* Quoi qu'on puisse dire pour excuser Spinoza, sa lettre à Van der Burgh, les injures qu'elle contient, et ce long parallèle entre la religion juive et la chrétienne, tout en faveur de la première, sont un argument terrible et dont ne manqueront pas de se prévaloir, ceux qui ne voient plus qu'un juif opiniâtre dans Bénédict de Spinoza. Pour nous qui craindrions d'aller jusque-là, nous sommes forcé de reconnaître que sa lettre à Van der Burgh n'est pas d'un Cartésien. Non, ce n'est pas un Cartésien qui parle avec ce mépris superbe de l'objet des respects de tous et de la religion que Leibniz appelait la religion des sages. Il n'y a ici de vraiment Cartésien que le langage calme et respectueux de Leibniz, rendant hommage à la vérité et répondant aux incroyables attaques de Spinoza. Comprend-on, après ces preuves multipliées de son respect pour la religion chrétienne, que Leibniz soit encore en butte à de grossières attaques ou à de singuliers malentendus ? C'est ainsi que nous lui voyons attribuer, dans un récent mémoire présenté à l'Académie des sciences morales et politiques (1), un opuscule de provenance plus que dou-

(1) Ce mémoire sur Leibniz, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, dans les séances des 10, 17 novembre et 8 décembre 1860, fourmille d'erreurs qui se dissiperont d'elles-mêmes à mesure que paraîtront les diverses parties de notre édition des *Œuvres de Leibniz*. On y donne pour inédites des pièces déjà trois

teuse, et qui le rangerait d'emblée parmi les ennemis de la religion chrétienne, sans qu'on invoque en faveur de cette thèse ni les déductions tirées de ses écrits, ni les résultats de la critique.

fois publiées ; on affirme, avec cette sorte d'assurance qui rend tout plausible, qu'on a été à Hanovre, et que la bibliothèque ne renferme rien d'intéressant pour la philosophie, etc., etc. Nous aurons occasion de revenir sur ces malentendus déplorables, fruit d'une précipitation malheureuse.



DE L'INFLUENCE

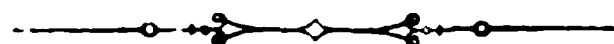
DES

PROGRÈS DE LA CIVILISATION

SUR L'ÉTENDUE DE LA SOUVERAINETÉ SOCIALE,

PAR M. BERTAULD,

Membre titulaire.



L'homme, être essentiellement imparfait, est perfectible. Imparfait, il ne relève pas que de sa raison ; dans son intérêt, dans l'intérêt d'autrui surtout, il subit une souveraineté au-dessus de lui. Perfectible, la civilisation doit l'amender, accroître tout à la fois sa moralité et sa prudence ; elle l'éclaire, elle le fortifie contre le mal et lui inspire plus de goût pour le bien.

La conclusion semble s'imposer. La souveraineté individuelle est destinée à grandir avec le temps. Le pouvoir social, toujours nécessaire, laissera plus de place à la liberté, à l'activité particulière.

Cette idée, si naturelle qu'elle soit, n'est pourtant pas l'idée de tout le monde ; de grands écrivains, de profonds penseurs la contestent. Suivant eux, plus la société progresse, plus elle s'améliore, plus elle se civilise ; plus, en même temps, la partie de la loi morale à confier au libre arbitre doit se restreindre et s'amoindrir ; plus, en même temps, le domaine de l'individua-

lité se circonscrit; plus, enfin, l'homme s'efface et est absorbé par l'être collectif.

Le droit positif, dit-on, tend à réaliser le droit naturel; le droit naturel tend à réaliser la loi morale, et, comme, par suite, ces trois lois, étagées l'une sur l'autre, s'élèvent successivement, en même temps que le plus haut type prospère et s'enrichit, les deux autres lois, qui se modèlent immédiatement ou médiatement sur ce type, prennent de plus vastes proportions, acquièrent plus d'ampleur et enveloppent par plus de côtés la nature humaine. La sociabilité s'épanouissant, l'homme s'appartient de moins en moins. Sous l'influence de ses relations qui se multiplient, et aussi sous l'influence de la conscience générale qui devient chaque jour plus exigeante, ce qui n'était hier pour lui que de simple conseil devient de précepte. La faculté se convertit en obligation.

Je n'invente pas cette théorie sociale, qui se prétend très-progressive. Elle ne s'enseigne pas seulement dans des livres qui visent au vacarme du paradoxe, mais dans des livres graves, à la forme austère et scientifique. Je lis dans M. Proudhon, dont l'expression doit être, non analysée, mais reproduite : « Il n'est pas indifférent à la société que l'individu, en toutes ses actions, se respecte; l'impureté privée, le vice secret, est le commencement de toute iniquité. Aussi je partage le sentiment d'Aristote dans sa morale à Nicomaque. Ce philosophe soutient que la justice n'est point une division de l'éthique, mais le principe même de l'éthique, qu'elle embrasse tout entière, et je regarde, quant à moi, les sept péchés capitaux comme pouvant tomber sous le

coup de la loi, aussi bien que la calomnie, le vol, l'adultère et le meurtre. » (La justice dans la révolution et dans l'Église, t. Ier. p. 401.)

A quelle école appartient M. Proudhon? Ce n'est pas au communisme, ni même au socialisme, qu'il ne défend pas, qu'il attaque au contraire, comme il sait attaquer; si j'avais à le classer, je le rangerais plutôt au nombre des individualistes. C'est au reste un théoricien hors ligne, mais à part. Cependant, sous la plume de M. Proudhon, l'idée que je recueille surprend moins, quand on songe que le cumul du spirituel et du temporel fait partie de son idéal.

M. Oudot, avant M. Proudhon, avait exprimé et soutenu les deux idées que je rapproche.

Enfin, un écrivain, que la fermeté et l'élévation de sa raison garantissent contre les systèmes à outrance, a subi, dans une certaine mesure, l'entraînement de ces tendances. M. Dupont-White reconnaît bien que la société n'a pas le droit de punir tout acte immoral, mais seulement l'acte immoral qui la blesse : le pouvoir ne saurait obliger les hommes par la terreur du châtiment à faire le bien. Il n'est pas chargé de l'écrasement de l'égoïsme, mais de sa limitation; qu'il lui interdise la malfaisance, mais qu'il n'ait pas la prétention de le changer en abnégation. Le devoir de vertu ne comporte qu'une sanction, une sanction d'outre-tombe.

Mais, ces principes une fois admis, M. Dupont-White écrit qu'en se civilisant, une société acquiert, non-seulement plus de conscience, mais encore plus de susceptibilité; qu'elle prend souci de choses qui l'ont longtemps laissée indifférente; que les désordres inaperçus, les

scandales impunis de la veille, deviendront les délits du lendemain. Le châtiment, dit-il, naît avec la société et s'épanouit comme elle. Et il cite la loi sur les logements insalubres, l'expropriation pour cause d'insalubrité. La loi des 13-22 avril 1850, qui réprime les brutalités contre les animaux, est une preuve, entre autres, que le progrès, en même temps qu'il fait entrer dans le commun des consciences la morale élémentaire, élève les consciences d'élite à la conception d'une morale supérieure, et leur présente comme des devoirs impérieusement exigibles des devoirs tenus antérieurement pour des devoirs imparfaits, dont l'accomplissement ne pouvait être demandé à la contrainte.

Sans doute, il ne faudrait pas encore maudire la civilisation, si, en augmentant, en étendant et propageant surtout le bien-être, si, en répandant les lumières et en multipliant les instruments d'activité, les moyens d'appropriation, c'est-à-dire en faisant progresser l'humanité, elle faisait acheter ses bienfaits par quelques entraves de plus pour les souverainetés privées; si l'on était forcé de croire que la civilisation, dans cette lutte éternelle du bien et du mal dont le monde est le théâtre, accrût la force des deux belligérants, puisque, après tout, il y aurait, et pour les individus et pour l'être collectif, un accroissement de vie, il faudrait savoir accepter comme condition une plus grande somme de discipline. La raison ne répudierait pas un développement de la puissance sociale, proportionné au développement de la puissance individuelle.

Ne jurant pas sur la parole des maîtres, je ne saurais me borner à opposer une affirmation précise de

M. Guizot, l'affirmation que justement M. Dupont-White a contredite et entrepris de renverser : « C'est aujourd'hui une remarque vulgaire, qu'à mesure que la civilisation et la raison font des progrès, cette classe de faits sociaux qui sont étrangers à toute nécessité extérieure, à l'action de tout pouvoir public, devient de jour en jour plus large et plus riche. La société non gouvernée, la société qui subsiste par le développement de l'intelligence et de la volonté humaine, va toujours s'étendant à mesure que l'homme se perfectionne ; elle devient de plus en plus le fonds social. »

M. Rossi a exprimé à peu près la même idée, non pas comme une vérité présente, mais comme une vérité future, et dès lors sa parole n'a que l'autorité d'une prophétie : « Le jour viendra où l'ordre public, essentiellement protégé par les sentiments, les lumières et l'aisance de tous les citoyens, ne réclamera plus de la justice pénale que des punitions rares, temporaires et *principalement* dirigées à l'amendement moral des coupables. » (Traité de Droit pénal, 1829, t. III, p. 220.)

Il me semble qu'il y a dans cette controverse un point sur lequel on est surpris qu'il se produise un doute. Comment, quand on n'est ni communiste ni socialiste, peut-on regarder comme chose bonne en soi l'agrandissement de la souveraineté sociale, l'amoindrissement du libre arbitre, et rêver comme un perfectionnement une application de plus en plus large, de plus en plus compréhensive, de l'action gouvernementale, c'est-à-dire de la contrainte ? Comment peut-on souhaiter une confusion de plus en plus complète

entre la loi et la morale? Comment ne s'effraie-t-on pas de la substitution du jugement d'un pouvoir terrestre, partant faillible, au jugement individuel, faillible aussi, sans doute, mais qui deviendra une superfluité, puisqu'il n'aura plus l'occasion de s'exercer?

Qu'on dise, avec M. Dupont-White, que c'est une des conditions, une des nécessités de la civilisation, que le pouvoir et la contrainte s'épanouissent quand la vie sociale s'épanouit, qu'autrement la souveraineté sociale et la souveraineté individuelle ne s'équilibreraient plus : je comprends et je subis cette conséquence du progrès, si ses bienfaits sont à ce prix. Je n'essaierai pas de scinder l'œuvre, si elle est indivisible. Mais le mélange de l'inconvénient à l'avantage n'est pas pour moi la perfection.

Il est vrai que je n'applaudirais pas plus à l'absorption du pouvoir spirituel par le pouvoir temporel qu'à l'absorption du pouvoir temporel par le pouvoir spirituel. Je vois dans la distinction de deux lois et de deux pouvoirs une garantie pour une part d'indépendance, et, sans craindre moins les sanctions religieuses que les sanctions sociales, j'aime mieux m'appartenir à moi-même, sous l'œil de Dieu, que d'appartenir à la société et à ses étreintes.

Mais la civilisation entraîne-t-elle irrésistiblement une extension de gouvernement, un accroissement de discipline?

La question n'est pas simple, elle est complexe, et il convient de la décomposer. La loi peut renfermer trois sortes de prescriptions :

Des prescriptions qui imposent le respect d'une

partie de la loi morale. Elles ont en général trait aux rapports des individus entre eux; elles ont pour but l'équilibre entre les libertés. C'est la conservation du principe, non de l'égalité de pouvoirs et d'aptitudes, car les hommes sont essentiellement inégaux en forces de tout genre, mais de l'égalité de titres et de droits;

Des prescriptions fondées sur l'utilité sociale, puisant leur légitimité dans cette utilité, à la seule condition qu'elles ne blessent pas la loi morale. Elles peuvent avoir trait, non-seulement aux rapports des individus entre eux, mais aux rapports avec l'être collectif;

Enfin, des prescriptions fondées sur l'intérêt du pouvoir, du gouvernement, de sa stabilité, de son influence, et cet intérêt n'est que médiatement l'intérêt de la société. Ces dernières prescriptions, elles aussi, ne sauraient contrarier la loi morale ; mais leur légitimité n'est pas subordonnée à la condition qu'elles n'en soient que l'application.

Les prescriptions de la première classe, c'est-à dire les prescriptions fondamentales et essentielles, celles que l'homme n'a pas faites, mais auxquelles sa raison acquiesce, reposent sur un seul principe, fixe parce qu'il est éternel, le titre de chacun et de tous au développement de ses facultés, c'est-à-dire à la liberté naturelle. La multiplication et les vicissitudes des relations peuvent entraîner la multiplication et les vicissitudes dans les applications de ce principe. La réglementation et la pénalité peuvent varier; mais le pouvoir humain n'étend pas son domaine et son territoire, parce que la culture en est plus riche, il ne dispose que du même fonds. Les moyens correctifs tendent même à perdre

de leur vigueur ; la pénalité s'adoucit ; la conscience intellectuelle se développe et s'éclaire, et ses inspirations, plus efficaces et plus sûres que les inspirations de la peur, dispensent de la nécessité d'énergiques châtiments ; la conscience de chaque individu et la conscience publique, l'opinion, préviennent même souvent la nécessité de toute contrainte.

La civilisation, en apportant un accroissement de vie morale, ne saurait apporter un accroissement de crime. La civilisation multiplie les lois, les réglements ; mais elle ne change pas la sphère du pouvoir qui devient seulement plus actif. L'individu, dit-on, n'est pas plus vertueux par la grâce du progrès, c'est-à-dire plus apte au sacrifice et au dévouement. Mais il suffit à ma thèse que l'individu ne devienne pas plus vicieux, et on me concède qu'il devient plus moral parce qu'il naît à une époque plus avancée de l'éducation du monde. On reconnaît que l'humanité, à force de voir certaines choses défendues et châtiées, les tient pour mauvaises, et que, par suite, chaque génération se trouve appelée à valoir mieux ou plutôt à se conduire mieux que ses devancières. Chaque jour, l'homme comprend mieux, grâce au milieu dans lequel il est élevé et vit, la liaison du juste et de l'injuste, les profits de la droiture, les périls de l'improbité. Mais on objecte que ce perfectionnement a des bornes. Qui oserait le contester? Il rencontre pour obstacle et pour limite l'égoïsme. Je ne dis pas non ; mais l'égoïsme est plus intelligent, plus prévoyant. Il tient plus de compte de l'influence du précepte et des exemples, je dirais presque qu'il est plus moral, parce qu'il a la conscience

de lui-même et un sentiment plus net de la responsabilité qu'il encourt; et, après tout, la société ne s'améliore qu'avec le concours des individus.

On objecte encore que la civilisation offre de nouveaux moyens, de nouvelles occasions de faire le mal, plus de tentations d'empiéter sur les droits d'autrui. Mais, encore une fois, le mal qui n'est pas une lésion du droit individuel, ou qui ne compromet pas gravement l'intérêt social, reste et doit rester à l'abri de la répression. D'ailleurs, s'il y a plus de mauvaises tentations, il y a plus aussi de certitudes d'expiation si on y succombe; plus aussi, surtout, de moyens d'encouragement et d'espérances de rémunération.

Si l'efficacité des lois réclame l'appui de la conscience humaine, comment croire que la conscience humaine ne soit jamais qu'une puissance auxiliaire, qu'un supplément, qu'un secours; que la conscience humaine, qui donne aux lois leur plus grande part d'autorité, ne dispense jamais de l'intervention législative ?

Mais je confesse que les prescriptions qui sont fondées sur l'utilité sociale et l'utilité du pouvoir peuvent s'accroître par le développement de la civilisation. Je n'admets pas que ce qui était moral hier devienne immoral aujourd'hui ; mais j'admets parfaitement que ce qui était indifférent et inoffensif la veille, soit considéré le lendemain comme important et comme nuisible. Sous ce rapport, la liberté de chacun et de tous peut perdre en indépendance ce qu'elle gagne en protection et en sécurité. Elle peut se voir dépouillée de quelques-unes de ses prérogatives secondaires ;

..ais surtout, et beaucoup plus souvent, elle se voit astreinte à exercer ses prérogatives avec des précautions de publicité, des garanties de contrôle. Elle continue à faire presque les mêmes choses, elle conserve le même domaine, la même sphère d'action; mais elle a un spectateur, et, pour la mieux sauvegarder, on la regarde. La souveraineté sociale ne conquiert pas tout le terrain que la police observe et surveille.

La prudence sociale contre les abus et les écarts de la liberté n'est pas une oppression. D'ailleurs, si la souveraineté individuelle est, dans son déploiement, soumise à plus de contrôle, en revanche, la souveraineté sociale est elle-même aujourd'hui plus contenue dans son exercice, je dirais presque plus emprisonnée dans sa sphère par les mille voix de l'opinion.

C'est moins la conscience publique que la pudeur sociale qui devient plus susceptible et plus exigeante. Le pouvoir ne dénie pas à l'individu le droit de faire certains actes; mais il lui interdit la faculté de les produire au grand jour, de les donner en spectacle. Il ne les tient pas par eux-mêmes pour socialement nuisibles; à ses yeux, ils sont seulement regrettables; ils constituent de mauvais exemples; la société, si elle y assistait, ne pourrait-elle pas être soupçonnée d'en être complice? elle laisse faire; elle n'a pas de titre pour empêcher; seulement elle ne veut pas jouer le rôle de témoin complaisant.

C'est ainsi que la loi qui punit les mauvais traitements envers les animaux, la loi dont la théorie que je combats s'est fait une objection, ne punit les brutalités, si ignobles qu'elles soient, qu'autant qu'elles sont pu-

bliques. Elle n'autorise pas une sorte d'inquisition pour découvrir comment le propriétaire traite l'animal qu'il affecte à son service. L'animal n'a pas de droits, vis-à-vis de l'homme ; il ne saurait être un sujet ni de devoirs parfaits, ni même de devoirs imparfaits. La loi n'intervient que pour prévenir le scandale d'actes dans lesquels elle voit bien plus la dégradation de l'agent moral et libre qui se les permet que l'intérêt de l'animal qui les subit.

Sans doute, si, comme on l'a professé, l'intérêt que nous avons à être justes et vertueux était fondé sur la peine que fait nécessairement éprouver à un être sensible l'idée du mal que souffre un autre être sensible, on comprendrait que Condorcet ait pu écrire à Turgot : « J'ai renoncé à la chasse pour laquelle j'avais du goût, et je ne me suis pas même permis de tuer des insectes à moins qu'ils ne fassent beaucoup de mal » (1).

Aujourd'hui que le règne exclusif de la sensation est jugé, comme nous ne fondons pas le droit sur la sensibilité, ce qui entraînerait à reconnaître des droits, non pas seulement à la nature animale, mais aussi à la nature végétale, nous ne pouvons voir dans la loi du 2 juillet 1850 que le triomphe de raisons de décence publique. — Toutefois, de ce qu'il ne convient pas

(1) On lit dans la préface du discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes : « Il semble, en effet, que, « si je suis obligé de ne faire aucun mal à mon semblable, c'est moins « parce qu'il est un être raisonnable que *parce qu'il est un être sensible, qualité qui, étant commune à la bête et à l'homme,* doit au « moins donner à l'une le droit de n'être point maltraitée inutilement « par l'autre. »

de transporter les notions du droit et du devoir entre les hommes aux rapports des hommes avec les animaux, il ne faut pas aller jusqu'à conclure que la loi du 2 juillet 1850 soit un des signes les plus déplorables de notre décadence morale et intellectuelle. Oui, l'homme fait la chasse aux bêtes; oui, il les dépouille, les exploite, les vend, les mange, et il fait tout cela sans crime ni remords; sa conscience n'en murmure point, ni son cœur ni son esprit n'en souffrent; non, il n'y a pas d'injustice vis-à-vis d'elles. J'analyse moins que je ne reproduis M. Proudhon. J'acquiesce à la raison qu'il donne: l'homme ne reconnaît pas de dignité aux animaux, ou, pour parler rigoureusement, il ne sent pas sa dignité dans leur personne (t. I, p. 176).

Mais la loi du 2 juillet 1850 ne méconnaît aucune de ces idées; elle n'implique aucune parenté entre l'homme et le règne animal; elle protége la dignité humaine, sans prendre sous sa protection une dignité à laquelle elle ne croit pas, la dignité des animaux.

Quant à la loi sur les logements insalubres, ce n'est en vérité que l'application du principe qui défend l'homicide, qui protége la santé publique; et, si la vente des comestibles gâtés ou nuisibles est prohibée, si la démolition des bâtiments menaçant ruine est un droit et un devoir pour l'être collectif, comment la souveraineté sociale empiéterait-elle, ou, si on l'aime mieux, étendrait-elle son domaine, en imposant au locateur le devoir de mettre les logements qu'il loue dans un état tel qu'ils ne puissent compromettre la vie de leurs habitants?

Domat avait largement formulé le principe:

« L'ordre qui lie les hommes en société ne les oblige pas seulement à ne nuire en rien par eux-mêmes à qui que ce soit ; mais il oblige chacun à tenir tout ce qu'il possède en un tel état que personne n'en reçoive ni mal ni dommage » (Lois civiles, t. VIII, section 2) (1).

(1) V. M. Jules Simon, *La liberté*, t. II, p. 77. V. la loi du 25 mars 1850.



PIERRE PATRIS.

LECTURE FAITE EN SÉANCE, LE 28 JUIN 1861,

PAR M. THÉRY,

Membre titulaire.

Voulant offrir un tribut modeste à l'Académie qui m'adopte gracieusement pour la seconde fois, je me reporterai en arrière ; j'interrogerai avec vous, Messieurs, les annales de votre passé littéraire, qui a peut-être encore quelque chose à révéler. Il me semble toujours que les gloires diverses dont il s'illumine ont dû refouler dans l'ombre quelques talents incomplets, mais non pas méprisables. J'aime à lever ces voiles derrière lesquels se cache comme un second ordre de réputations nationales. J'y ai surpris, et je vous ai présenté, il y a quelques années (1), l'ingénieux et savant abbé Massieu, que vous avez accueilli d'une manière si cordiale. Permettez-moi d'en retirer aujourd'hui et de faire comparaître à son tour devant vous un vieux poète de Caen, dont on a retenu dix vers énergiques, mais qui mérite peut-être une attention moins sommaire. Je veux parler de Pierre Patris (2).

(1) En 1854.

(2) J'écris Patris, avec Huet et l'abbé Goujet, et non Patrix, avec La Monnaye, Titon du Tillet et plusieurs autres. On lit Patris dans

Il se recommandera tout d'abord à vous en invoquant deux souvenirs.

Par sa mère, Marguerite de Bourgueville, il était le petit-fils de notre historien Charles de Bourgueville, sieur de Bras.

Par son père, il se rattachait à la famille de Jeanne d'Arc; car, au commencement du XVI[e]. siècle, une arrière-petite-fille de Pierre du Lys, frère de l'héroïne, avait épousé un Patris, docteur et professeur en Droit à l'Université de Caen (1).

Le grand-père de Pierre, Étienne Patris, né en Provence, avait fait ses études à Caen, et probablement avec un succès remarquable; car Huet (2) nous le montre, en 1521, lorsqu'il n'était encore que *licencié-aux-lois*, choisi par le Parlement de Rouen pour professer le Droit civil, et bientôt après conseiller au Parlement même.

Le fils d'Étienne, Claude Patris, conseiller au bailliage de Caen, continua modestement les traditions de la famille. Il devint le gendre de M. de Bras, lieutenant-général du bailliage, et cette alliance est une double présomption en faveur de son mérite, car c'était le choix éclairé d'un supérieur direct et d'un homme de bon jugement (3).

l'épitaphe gravée sur le tombeau du poète, et aussi dans le registre des licenciés en Droit reçus à l'Université de Caen.

(1) Marin Patris. L'arrière-petite-fille de Pierre du Lys se nommait Jeanne Le Fournier. Voir le savant travail de M. du Feugray, *sur la famille de Picquot de Magny* (Bibl. de Caen, 1852).

(2) *Origines de Caen.*

(3) Une bonne édition des *Recherches et Antiquitez* de M. de Bras a été publiée à Caen, chez M. Hardel.

Pierre Patris naquit à Caen, en 1583, sur la paroisse de St.-Jean. Il paraît qu'une certaine latitude fut laissée à son éducation, car nous le voyons soutenir ses thèses devant la Faculté de Droit de Caen, le 19 août 1608, à l'âge de vingt-cinq ans. Il ne se pressa pas non plus de choisir une carrière, et l'étude des lois, au témoignage du savant Huet, ne le captivait que médiocrement. « Les délices de sa patrie, qui florissait alors en urbanité et en enjouement, ajoute naïvement le biographe, le retinrent jusqu'à l'âge de quarante ans. »

C'était commencer un peu tard à paraître dans le monde officiel; mais enfin le désir de comparer les délices de la capitale et de la Cour à celles de l'Athènes normande, le désir non moins vif peut-être d'échapper à l'étude des lois, que Patris cultivait par obéissance filiale, pour se livrer à la fantaisie poétique, qui l'attirait sans le contraindre, décidèrent de son avenir.

A quarante ans donc, Patris mit fin à ce long stage de province. Il entra au service de Gaston, duc d'Orléans, Monsieur, frère unique du roi Louis XIII, dont la Cour surpassait, dit on, en politesse et en agrément de tous genres celle du roi lui-même.

Les grands seigneurs, à cette époque, admettaient volontiers, dans une domesticité jugée honorable, des hommes plus habitués aux travaux de l'esprit qu'à la vie pratique, mais qui, s'ils faisaient assez mal leur service, payaient d'éloges en prose ou en vers le maître accepté par eux.

Nous comprenons mal, dans une société où l'intelligence traite d'égale à égale avec l'élévation du

rang, cette humble attitude des hommes d'esprit au commencement du XVIIe. siècle. Leur position auprès des grands suivit bientôt ce progrès des idées, que Saint-Simon, dans sa morgue aristocratique, appelle une décadence. Les gens de lettres, dans la seconde moitié du siècle, furent souvent pensionnés, mais sans engagement absolu; dans la première, plus féodale, ils étaient *à* M. le Prince, *à* M. le Duc ou *à* M. le Comte.

C'est ainsi que Patris fut au duc d'Orléans; et, comme il ne s'agissait pas de faire preuve d'une aptitude spéciale dans cette domesticité d'honneur, notre licencié ès-lois se vit chargé de l'emploi, alors vacant, de premier maréchal des logis.

Le jeune prince dont il suivait la Cour, et qui commençait une vie de mollesse et d'agitation, de complots contre Richelieu, puis contre Mazarin, et de basses soumissions à l'un et à l'autre, n'est certes pas une des grandes figures de cette époque tourmentée. Gaston manquait d'énergie morale, et, dans le mal comme dans le bien, il n'avait que des commencements. Nous devons, du moins, lui faire honneur d'un esprit vif et pénétrant, et d'une bienveillance naturelle pour ceux qui cultivaient les lettres. C'est tout ce que nous permet la modestie d'une étude qui ne se risquera pas à travers l'histoire.

Dans les loisirs de cette Cour et de sa charge, Patris fit connaissance avec les beaux-esprits qui donnaient alors le ton à la littérature. Ses biographes nous apprennent qu'il fréquenta les Chandebonne, les Larivière, les Belot, et je crains, Messieurs, que ces noms ne brillent pas à vos yeux d'un bien vif éclat.

C'étaient des réputations de leur temps, de celles qui naissent et qui meurent entre deux dates bien déterminées. Nous mettrons plus de prix à la rencontre de Voiture, attaché lui-même au duc d'Orléans comme introducteur des ambassadeurs, et qui, malgré ses pointes et ses raffinements de mauvais goût, eut l'honneur de conserver, dans un temps de transition et presque de fronde littéraire, assez d'esprit gaulois pour réveiller ceux qu'endormaient les vers de Chapelain, et assez de correction ingénieuse pour être admiré par Boileau.

L'intimité de Patris et de Voiture n'est pas douteuse. Elle est attestée par les confidences de Huet (1). Patris se serait vanté souvent auprès de lui d'avoir *enseigné la niaiserie à Voiture*. Entendons-nous sur ce mot. On sait que Voiture lui-même, esquissant son portrait, s'attribue libéralement *un visage assez niais*, qu'il rachète, à la vérité, par des compensations fort heureuses; mais il ne parle pas des leçons de Patris.

S'il faut en croire le satirique évêque d'Avranches, la *niaiserie affectée*, c'est son expression, serait très-familière à Caen, et Patris l'aurait importée à Paris, comme un moyen de faire valoir l'esprit par le contraste. Je vois bien, et c'est là son excuse, qu'en ajoutant que Patris *avait l'esprit naturel et infiniment agréable*, et que *sa conversation était charmante*, il donne la juste mesure de sa pensée, et rend à Caen, et à Patris lui-même, plus qu'il n'a paru leur enlever.

Puisque nous touchons en passant aux vieilles épi-

(1) *Origines de Caen.*

grammes dirigées contre les habitudes normandes, citons tout de suite l'impertinente remarque de Scarron, qui dit avoir rencontré aux eaux de Bourbonne :

. . . . . . le poète Patris,
Quoique normand, homme de prix.

Heureusement, le burlesque auteur de l'*Éneide travestie*, homme d'esprit au fond, nous a fort accoutumés à prendre, pour rester dans le vrai, le contrepied de ses paroles.

Nous nous souvenons involontairement que, dans une circonstance assez récente, politique et philologique tout ensemble, le choix entre *quoique* et *parce que* a embarrassé les plus graves esprits et partagé la France. Nous ne voudrions appliquer ni l'une ni l'autre de ces deux conjonctions tranchantes à la valeur modeste du poète normand.

Voiture dut conduire Patris à l'hôtel de Rambouillet, dont il était lui-même le coryphée, et qui, malgré certaines affectations et certaines subtilités, était alors dans sa période d'influence salutaire sur le goût et sur la politesse des mœurs. L'auteur des *Précieux et Précieuses* (1) compte notre poète parmi les familiers d'*Arthénice* (anagramme, comme vous le savez, de *Catherine*, marquise de Rambouillet).

Un sieur de Neufgermain, poète famélique, qui avait ses entrées, comme bouffon sans doute, dans l'hôtel de la marquise, ornait sérieusement ses œuvres du titre, qui lui avait été malignement offert, de *poète*

(1) M. Livet.

hétéroclite de Monsieur, frère unique du Roi. Dans un jour de gaîté, les habitués de l'hôtel engagèrent ce pauvre rimeur à faire des vers terminés par les syllabes composant le nom de ses protecteurs. Il fit donc, pour Mme. de Rambouillet, le méchant quatrain que voici :

Entre les dieux doit tenir rang,
Proche Jupin, au plus haut bout,
Plus belle que rose et l'œ illet,
La divine de Rambouillet.

On applaudit par moquerie, et les *poésies et rencontres* de Neufgermain parurent, précédées d'une kyrielle d'éloges signés par tous les complices, au nombre desquels figurent Patris, et même son joyeux patron, le duc d'Orléans.

C'est à ce fait, mince en lui-même, mais assez caractéristique, que Voiture fait allusion dans un passage de sa requête, en vers, à M. de Puylaurens (1), au nom de Neufgermain, qui était censé implorer le cadeau d'un habit neuf :

Du siècle les plus beaux esprits,
Brion, Chaudebonne, Patris,
. . . .
Ont à l'envi chanté mon prix.

Ce poète grotesque, si naturellement désigné à la raillerie, se trouva encore une fois mêlé à la vie littéraire de Patris et de Voiture. Son nom même paraissait ridicule. Patris se fit l'organe des *consonnes qui n'avaient pas eu l'honneur d'entrer au nom du grand*

(1) Intendant-général du duc d'Orléans.

de Neufgermain, et, dans une bluette d'un goût douteux, qui était d'ailleurs celui du temps, il rencontra du moins un tour aisé, une certaine gentillesse marotique :

Nous ne voulons blâmer personne (*disent les plaignantes*) ;
Mais que fit D pour qu'on lui donne
Ces excès de grâce inouïs ?
Et toutes sont-elles tirées
De la côte de saint Louis,
Pour nous être ainsi préférées ?

Le savant M. Weiss s'est trompé, dans la *Biographie universelle*, en attribuant cette pièce à Voiture. Elle a bien été imprimée dans les œuvres de Voiture, mais parce qu'il n'a pas dédaigné d'y répondre ; et sa réponse n'est pas des plus piquantes. Il propose de changer de Neufgermain en *Bdelneufgermicopsant*, pour contenter les consonnes opposantes, à l'exception de sept ou huit qui ne lui paraissent pas dignes des mêmes égards.

Ces enfantillages poétiques méritent fort peu d'attention en eux-mêmes. Ils sont pourtant, quand on les rapproche des sérieuses réformes accomplies par Malherbe, de l'important essai de Mairet, la *Sophonisbe*, un signe de ce temps où toutes les forces de l'esprit tendaient à la discipline, où tous les éléments du génie national fermentaient avec moins de pureté que de puissance, un peu avant qu'une séparation nette fît jaillir de cette confusion l'inspiration romaine de Corneille, et l'inspiration gauloise de La Fontaine.

A cette époque de sa vie, Patris ne s'occupait guère

que d'être aimable. Il faisait beaucoup de petits vers sur des sujets de galanterie, ce qui ne prouve pas absolument qu'il ait mené une conduite légère; car il était reçu alors qu'un homme bien élevé ne pouvait se dispenser d'une passion, au moins platonique, et qu'il devait toujours avoir en vue une Iris ou une Philis, soit réelle, soit imaginaire, pour la chanter sur tous les tons.

Ce qui est certain, car Patris lui-même nous le déclare, c'est qu'il composa pendant sa jeunesse (et cette jeunesse semble avoir duré long-temps) beaucoup de vers profanes et même licencieux. *Entré plus tard dans la dévotion*, comme on faisait et comme on disait alors, il mit tous ses soins à faire disparaître ces pièces accusatrices. On les chercherait inutilement aujourd'hui, et, quoique cette perte soit du nombre de celles dont on se console, on n'eût pas été fâché de comparer, du moins sous le rapport littéraire, la verve de la faute à l'inspiration du repentir.

S'il fallait en croire le docte évêque d'Avranches, qui en avait vu quelque chose, le caractère de ces vers profanes de Patris était *tout-à-fait original et presqu'inimitable*. On y trouvait, *sous un air de niaiserie* (Huet tient décidément à ce dernier trait), *un sel d'un goût exquis*. Le critique ajoute, il est vrai, que Patris, dans ses vers sur des matières de piété, *conserve le même tour d'esprit, quoique sans profanation*.

Nous pouvons opposer quelques vers de sa première manière, conservés dans un recueil de poésies publiées, en 1692, chez Barbin, à ceux qui composent un recueil tout personnel à Patris, qu'il a fait imprimer

lui-même à Blois, en 1660, sous le titre de *La Miséricorde de Dieu dans la conduite d'un pécheur pénitent.*

Voici les premiers :

Soupirs, regards, petits soins,
En amour tout est langage.
Souvent, qui parle le moins
En témoigne davantage :
Servir et persévérer,
C'est assez se déclarer.

Assurément, ces vers, qui ne sont pas bien graves, conservent cependant un caractère qui n'offense pas la pureté. Ils ont même quelque chose de quintessencié qui trahit, comme le dira Boileau, *les lieux où fréquentait l'auteur.* Ils ont du tour et de la grâce, mais ils sont probablement bien plus innocents que ceux que Patris a brûlés.

Dans la catégorie contraire, c'est-à-dire parmi les vers composés par le poète converti, nous en trouverons beaucoup de négligés et de prosaïques. Ils sentent le déclin de l'âge ; Huet ajoute, avec injustice : *et le terroir normand.* Il faut remarquer que la conversion de Patris avait été un peu tardive, et qu'il avait soixante et dix-sept ans quand il mit au jour ses premières poésies dévotes. Ce n'était pas, il est vrai, l'extrême vieillesse, pour un homme qui se vit mourir à quatre-vingt-huit ans ; mais ce n'était plus cette maturité de l'esprit, en pleine possession d'elle-même, qui peut, à l'aide du talent et d'une conviction profonde, réaliser des chefs-d'œuvre.

Cependant, au milieu de ces pensées languissantes et de ces vers mal venus, nous sommes surpris quel-

quefois par des traits énergiques, par des boutades de poésie vigoureuse. C'est là réellement la marque distinctive de ce poète inégal; celle qui le sauvera d'un oubli complet, même hors de sa Normandie. Il y a chez lui une disposition naturelle à mêler aux idées graves un sarcasme aigu, à relever le goût d'une maxime de morale, d'une réflexion pieuse, par une brusque satire, qui ne choque pas l'esprit, mais qui réveille l'attention en sursaut.

La dédicace même de ses poèmes sur *La Miséricorde de Dieu* est assez originale. Elle est adressée au duc d'Orléans, son protecteur, mort trois jours avant la publication. La brièveté de cette pièce permet de la citer tout entière.

« Monseigneur, l'épître liminaire qui eut été propre à Votre Altesse Royale, il y a trois jours, ne lui serait pas à présent convenable, et la raison n'en est que trop évidente. Aussi, l'abondance de mes larmes me permet seulement de vous dire que, votre vie si chrétienne nous ayant donné sujet de croire que Dieu vous a fait miséricorde, je ne m'adresse plus à vous que dans le ciel, pour vous supplier d'agréer ce dernier hommage que vous rend celui qui est de Votre Altesse, naguère royale, aujourd'hui bienheureuse, Monseigneur, le très-humble, très-fidèle, très-reconnaissant serviteur, et le plus affligé qui soit au monde. »

Dès les premiers vers, Patris annonce le sacrifice qu'il a fait de ses poésies de jeunesse :

. . . . J'ai déclaré la guerre
A l'ennemi du ciel qui règne sur la terre,

Dans un si haut dessein puissamment soutenu
Des mains de mon bon ange, à mon aide venu,
Qui m'a fait mettre en feu, sans davantage attendre,
Tous mes vers de jeunesse, où j'en ai pu reprendre.

Plus loin, il introduit un de ses amis dont il sollicite les prières, et qu'il salue de ce singulier compliment :

Duc et pair de là-haut, et mieux auprès du Maître
Que votre humilité ne me le fait paraître.

Puis, il prie son ami de parler à Dieu en sa faveur, et de lui dire :

Seigneur, c'est un aveugle, un vrai paralytique,
Un usurier sortant de la banque publique;
C'est un mort enterré de plus de quatre jours,
Qui maintenant par moi vous demande secours.
Faites qu'il ressuscite, et que, d'une parole,
Et pieds et poings liés, il marche, coure et vole,
Par ce chemin, sans plus, qui, si droit et si doux,
Laisse le monde à gauche et ne conduit qu'à vous.

Veut-il peindre la brièveté de la vie; il trouvera cette image, à peine dégrossie, mais non sans force :

On coupe le sapin qui doit être ma bière,
Et, pour peu qu'il soit dur, même je ne sais pas,
Vu le douteux moment de mon heure dernière,
Qui de nous deux encor sera le premier bas.

Il rencontre parfois des expressions fort heureuses, des alliances de mots à la façon des grands poëtes : par exemple lorsqu'il écrit, moitié sérieusement, moitié en plaisanterie, à un ami qui l'avait cru mort, et

qui s'était un peu pressé de le recommander à la bonté de Dieu, et qu'il lui dit : Je veux

. . . mettre à l'avenir ma vie en sûreté
Contre les attentats de votre piété.

N'y a-t-il pas un véritable accent de poète, un souvenir d'Horace, une esquisse qu'aurait pu terminer Boileau, dans ces vers, où Patris montre l'homme toujours esclave dans les liens des passions ou des affaires :

. . . . Nous vivons engagés
Dans les fers que parfois nous-même avons forgés.
L'un, captif aux liens d'une beauté mortelle,
Ne voit ni ne fait rien que par elle ou pour elle ;
L'autre, qui n'est pas né sous l'empire d'amour,
Baisse le col au joug des grandeurs de la Cour ;
Un autre, que l'argent a fait son tributaire,
S'y laisse posséder, et ne s'en peut défaire,
Et l'autre, sous un froc, à changer trop subit,
A souvent pour prison sa règle et son habit ;
Bref, il n'est ici-bas cité ni solitude
Où le plus libre esprit ne soit en servitude.

Citons encore, dans ce genre pieux et satirique tout ensemble, les vers suivants d'un cantique où Patris exalte le mépris des vanités du monde :

Gens de Cour, peu versés à la sincérité,
Qui, jusqu'à l'intérêt, avez l'âme fidèle,
Et sacrifiez tout à votre vanité,
A quoi bon tout cela pour la vie éternelle ?

Certes, Patris n'est pas toujours si bien inspiré ! Nous avons glané, là où il n'y avait pas de moisson

à faire; nous avons repoussé du pied, sur la route, bien des plantes parasites, bien des pensées et des termes de mauvais goût.

Qu'eussiez-vous dit, par exemple, Messieurs, si vous aviez entendu Patris s'écrier, en parlant du Diable, avec qui il s'est décidé à rompre :

Il me suffit qu'enfin, de ses pattes sauvé,
J'ai planté là mon drôle, et m'en suis bien trouvé.

Si vous l'aviez entendu encore dire à un de ses amis qu'il supplie (il a déjà fait cette prière à un autre) de le recommander à Dieu :

Marchand, qui trafiquez aux cieux
Avec les esprits glorieux,
Et qui, par des agents fidèles,
En savez parfois des nouvelles ;
Dites-m'en un peu, s'il vous plaît,
De mon éternel intérêt ;
Quel est, en ce vrai sanctuaire,
L'air du bureau sur mon affaire ?

Si je ne voulais borner mes citations, pour ne pas fatiguer votre patience, je citerais encore un cantique de très-mauvais goût sur le miracle de *l'eau changée en vin*. Le ton sérieux et le ton plaisant y sont mêlés avec trop de candeur. Ainsi, Patris, offrant à Dieu sa soumission, reconnaît que cette soumission n'a été jusque-là que *de l'eau claire*. J'aime mieux citer quelques vers énergiques sur un sujet que Patris, cet homme d'oisiveté et de plaisir pendant de longues années, traitait avec prédilection ; sur le sujet de la mort. Il s'est composé à lui-même une longue épi-taphe de trente vers. Il ne savait pas faire entrer ses

pensées dans un cadre juste et fermé à temps. Cette épitaphe est grave et religieuse d'un côté, satirique de l'autre (c'est toujours là le double visage du poète). En voici une partie :

Passant, arrête un peu. Sous ces vers que tu lis
Gisent de leur auteur les os ensevelis,
Qu'au bord de cette tombe, et tout près d'y descendre,
Lui-même il composa pour en couvrir sa cendre ;
Devoir triste et facile, à ses mânes rendu,
Qu'il n'a, comme tu vois, de nul autre attendu.
Des amis survivants l'oubliance ordinaire
Envers leurs amis morts, l'obligea de le faire,
Sachant bien qu'une fois étant parti d'ici,
Les siens probablement en useront ainsi.

Faisant allusion aux éloges emphatiques qu'on lit quelquefois sur la pierre sépulcrale, il les appelle :

Ridicules discours, jargon de monument.

Enfin, quelques jours avant de mourir, vous savez, Messieurs, qu'il composa ces vers célèbres, trop connus pour être cités, s'ils ne devaient être consignés, comme le premier titre poétique de Patris, dans une étude consacrée à sa mémoire :

Je songeois, l'autre jour, que, de mal consumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé,
Et que, n'en pouvant plus souffrir le voisinage,
En mort de qualité, je lui tins ce langage :
« Coquin ! retire-toi ; pourris plus loin d'ici ;
Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi. »
« Coquin ! répondit-il, d'une arrogance extrême ;
Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même !
Ici tous sont égaux ; je ne te dois plus rien ;
Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien. »

On ne peut méconnaître dans ces vers, frappés avec précision et vigueur, un talent mâle auquel avait manqué peut-être le courage du travail dans les années fécondes de la jeunesse. Une touche aussi fière est rarement celle d'un nonagénaire, faisant au monde ses derniers adieux.

En somme, Messieurs, qu'y a-t-il à dire du talent poétique de Patris? qu'il est bien inégal, bien mêlé de langueurs et de prosaïsme; mais qu'il a certaines notes stridentes qui nous éveillent; certaines bonnes fortunes de pensée et de style, d'autant plus brillantes qu'elles sortent d'une ombre plus épaisse; surtout, et ceci pourrait suffire à l'éloge restreint, mais senti, du poète normand, qu'il a trouvé quelquefois des vers d'une facture cornélienne, à côté de Corneille, son compatriote et son contemporain.

Dans la vie privée, on vantait sa probité et sa bonne grâce. Constamment attaché au patronage qu'il avait librement choisi, il resta fidèle au turbulent Gaston, tant qu'il vécut, ensuite à l'égoïste et froide Marguerite de Lorraine, sa veuve, dont il était devenu le premier écuyer.

Son épitaphe, non pas celle dont je vous ai lu quelques vers, et dont il était l'auteur, mais celle qui fut placée sur son tombeau dans l'église des Religieuses du Calvaire, nous apprend qu'il avait reçu du duc d'Orléans le titre de capitaine et gouverneur du comté et château de Limours et Montlhéry, et qu'il était mort à Paris, au palais d'Orléans, où un logement lui avait été accordé.

On lui attribue des mots piquants ou ingénieux qui

prouvaient soit la hardiesse de l'esprit, soit la sérénité de l'âme.

Ainsi, un seigneur distingué, dit-on, essaya d'obtenir pour une de ses créatures le gouvernement de Limours, qui se trouvait déjà entre les mains de Patris. Le poète, irrité de cet empressement à demander la succession d'un vivant, envoya audacieusement au noble solliciteur une copie des commandements de Dieu, où il marquait expressément celui-ci :

L'avoir d'autrui tu n'embleras.

Le seigneur garda un prudent silence, et l'on ne dit pas que Patris ait été bâtonné par ses gens, comme il pouvait arriver alors aux beaux-esprits qui oubliaient leur condition de roturiers, et comme, long-temps après, en plein XVIIIe. siècle, il arriva à Voltaire.

On a retenu de Patris une parole spirituelle à laquelle Mme. de Sévigné a fait deux fois l'honneur de la citer. A quatre-vingts ans, il fit une grave maladie. Il se rétablit, et ses amis, qui se réjouissaient de voir commencer sa convalescence, le pressaient de se lever. « Hélas ! Messieurs, leur répondit-il, ce n'est pas la peine de se rhabiller. » —*Mon Dieu! mon cousin*, écrit Mme. de Sévigné à Bussy, *que cette réponse m'a paru plaisante!* (Lettre du 23 octobre 1677. — Elle s'en souvient encore dans sa lettre du 23 octobre 1689).

La vigoureuse constitution de Patris justifia cependant la peine qu'il avait prise de se rhabiller. Il vécut encore huit ans, toujours apprécié de ses amis, agréable causeur, se mêlant aux entretiens des savants, à qui il disait avec bonhomie : *Je viens goûter*

de votre vin. Il mourut, admiré comme poète, regretté comme loyal ami. Antoine Halley (1), le P. Martin (2), ont consacré des vers latins à sa louange, et l'ont mis sans hésiter au rang des hommes illustres de la Normandie. Le premier, en style mythologique, le félicite d'avoir été inspiré par Érato dans sa jeunesse, et, dans son âge mûr, par Vénus-Uranie; le second déclare qu'il n'est inférieur, en mâle et correcte poésie, à aucun de nos poètes les plus renommés.

Et nous, Messieurs, que penserons-nous de Patris, en terminant cette rapide étude?

Nous n'exalterons pas avec la facilité des contemporains, c'est-à-dire outre mesure, un talent dont on peut dire, comme Horace de Lucilius : Il roule une eau troublée, mais dans laquelle on peut trouver quelques parcelles d'or à recueillir. Nous nous contenterons d'affirmer qu'il serait injuste de l'oublier; que notre histoire littéraire lui doit, si l'on ose le dire, un petit coin à l'ombre, et que, pour nous, ses compatriotes, il y a une sorte de piété qui nous oblige à lui donner sa place au foyer (3).

(1) *Cadomus.*

(2) *Athenæ Normannorum.* Mss. Bibl. de Caen.

(3) Plusieurs renseignements très-utiles m'ont été fournis par l'obligeance de nos doctes et honorables collègues, MM. Travers, Mancel et Eug. Chatel.



LE GOUVERNEMENT DE NORMANDIE

AU XVII[e]. ET AU XVIII[e]. SIÈCLE,

D'APRÈS LA CORRESPONDANCE INÉDITE

DES MARQUIS DE BEUVRON ET DES DUCS D'HARCOURT,

GOUVERNEURS ET LIEUTENANTS-GÉNÉRAUX DE CETTE PROVINCE;

Par M. HIPPEAU,

Professeur à la Faculté des Lettres, membre titulaire.

MESSIEURS,

L'histoire, dans les jugements qu'elle porte sur les hommes et sur les choses, est toujours à refaire. Les conditions de la perspective changent en effet avec les siècles, et chaque génération aperçoit les faits pour ainsi dire sous un angle différent. De plus, chaque jour met sous les yeux des juges de nouvelles pièces de conviction, ou révèle des faits inconnus qui modifient les opinions reçues. Dans tous les cas, on ne saurait trop engager les hommes laborieux à réunir et à publier cette foule de documents inédits, qui serviront de matériaux à des histoires de plus en plus exactes et complètes.

Ces réflexions, qui n'ont certainement rien de neuf et que vous avez faites bien souvent, Messieurs, se sont offertes à ma pensée à propos d'une vaste correspondance inédite, que son possesseur a bien voulu mettre à ma disposition. Cette correspondance, qui

embrasse un siècle et demi, est celle des marquis de Beuvron et des ducs d'Harcourt, gouverneurs ou lieutenants-généraux de la province de Normandie depuis le milieu du XVIIe. siècle jusqu'à la fin du XVIIIe. Cette heureuse circonstance a fait passer sous mes yeux tout ce qui tient à l'administration militaire, civile et religieuse de la Normandie pendant cette époque, dans les trois généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon. Louis XIV, Louis XV et Louis XVI, avec tous leurs ministres, depuis Mazarin, Fouquet et Colbert jusqu'à Barbezieux et Chamillard, depuis Dubois et Fleury jusqu'à Maurepas, Turgot et Necker; une foule d'officiers supérieurs appartenant à la marine, à l'artillerie et aux armées de terre; les intendants et leurs subdélégués, les membres des Parlements, des Conseils supérieurs et des Siéges présidiaux, les évêques et les abbés, les maires et les échevins des principales villes de Normandie, un grand nombre de personnages enfin, alliés ou amis des gouverneurs et confidents de leurs pensées intimes, figurent dans cette collection précieuse à plus d'un titre.

C'est un vaste sujet d'études pour celui qui veut connaître, non dans des histoires toutes faites, mais dans les pièces originales, officielles ou confidentielles, l'esprit, les mœurs et les institutions d'une époque. C'est en consultant les archives de ce genre, que le savant et regrettable Tocqueville a compris quelle a été l'action exercée avant la Révolution française, par le gouvernement central, dont il a pu s'exagérer l'importance et méconnaître la nature, mais dont il lui était impossible de ne pas rencontrer partout la trace.

Les lettres et les autres écrits dont se composent les archives du château d'Harcourt, enfouis dans des armoires demeurées fermées pendant près d'un siècle, n'ont été recueillis et classés que tout récemment, et leur découverte est une bonne fortune dont je suis heureux de faire part aux hommes qui, voués aux recherches de cette nature, sont naturellement appelés à mettre en commun les résultats de leurs travaux.

Il n'est pas en Normandie, vous le savez, Messieurs, de nom plus illustre que celui d'Harcourt. On le trouve sous les premiers ducs, associé à celui de ces héroïques barons qui conquirent la Sicile et l'Angleterre ; et, à la veille de la Révolution, le représentant de cette maison dirigeait les grands travaux du port de Cherbourg, si glorieusement achevés par l'empereur Napoléon III. Ces papiers appartiennent à M. le duc d'Harcourt actuel, ancien ambassadeur à Madrid et à Rome. Ils concernent principalement les marquis de Beuvron, père et fils, lieutenants-généraux du roi et gouverneurs de Rouen, de 1641 à 1715 ; Henri d'Harcourt, maréchal de France et ambassadeur extraordinaire en Espagne en 1696 et en 1700 ; Anne-Pierre d'Harcourt, fils du maréchal et maréchal lui-même, lieutenant-général, puis gouverneur de Normandie en 1764 ; et enfin ses deux fils, le duc François-Henri, lieutenant-général, puis gouverneur de Normandie, mort en Angleterre en 1801, et Anne-François, connu plus particulièrement sous le nom de duc de Beuvron, qui partagea avec son frère le gouvernement de la province, en qualité de lieutenant-général, et mourut à Amiens en 1797.

Le marquis de Beuvron, père du maréchal d'Harcourt, était frère de cette demoiselle de Beuvron, devenue plus tard duchesse d'Arpajon et dame d'honneur de Madame la Dauphine, dont le nom figure parmi les jeunes femmes qui inaugurèrent, dans les salons de la marquise de Rambouillet, le règne de la *société polie*. C'était un homme de beaucoup d'esprit et d'un grand caractère. C'est en sa qualité de gouverneur de la ville et du château de Rouen qu'il reçut les instructions émanées de Louis XIV lui-même, et des grands ministres qui régularisèrent et étendirent ce travail de centralisation administrative dont Henri IV et Richelieu avaient posé si solidement les assises. La correspondance de Louis XIV (1643-1707) est, à ce point de vue, extrêmement intéressante. Elle atteste cet esprit d'ordre et de méthode, cette activité, cette intelligence supérieure, et en même temps cette hauteur d'autorité et de commandement que l'on retrouve à un certain degré aussi dans les lettres adressées au même marquis de Beuvron par La Vieuville (1652), Fouquet (1657), Michel Le Tellier (1668-1675), Colbert (1668-1676), Châteauneuf (1671-1697), Seigneley (1685-1702), Le Pelletier (1689-1702), Pontchartrain (1692-1705), Louvois (1675-1691), Barbezieux (1685-1700), La Vrillière (1647-1704).

Parmi les nombreux documents que contient cette partie de nos archives, je mentionnerai comme pleins de détails intéressants ceux qui concernent les rapports du gouvernement avec les protestants de la Normandie. Quoiqu'il soit difficile d'ajouter des faits entièrement nouveaux à ceux qui ont été publiés sur la

révocation de l'édit de Nantes et ses désastreuses conséquences, il est certains détails, particuliers à la province, qu'il est utile de recueillir, parce qu'ils ont été ignorés ou négligés par les historiens, occupés de tracer le tableau général des persécutions religieuses. Ils font connaître les sentiments qui animèrent les autorités locales et l'esprit de la population normande. Si le gouverneur de Rouen partagea l'erreur de tout son siècle, sur la nécessité de créer par la violence l'unité religieuse (on peut en juger par une lettre curieuse que lui écrivait Montausier, en 1685), il eut cependant assez de modération pour ne pas craindre de lutter quelquefois contre le Parlement de Normandie, plus intolérant que ne l'était le gouvernement lui-même. Les ordres impitoyables donnés par Louvois ne furent pas exécutés par lui dans toute leur rigueur, ainsi que le lui reprochait le ministre lui-même, au nom du roi, dans une de ses lettres, datée du 18 janvier 1689.

Le maréchal d'Harcourt, son fils, en faveur duquel le marquisat de Thury-Harcourt fut en 1709 érigé en duché-pairie, ne se distingua pas seulement comme gouverneur de la Normandie. Les nombreux manuscrits qui le concernent ont rapport aussi aux deux importantes missions qu'il remplit en qualité d'ambassadeur. Ils sont d'un prix inestimable, en raison des matériaux qu'ils fournissent pour l'histoire de l'établissement de la maison de Bourbon sur le trône d'Espagne. Les instructions qu'il reçut du roi et des ministres, sa correspondance, ses rapports, seront d'autant plus utilement consultés, que c'est au moment même où il part pour se rendre au poste qu'il occu-

pera d'une manière si brillante, que s'arrêtent les documents publiés par M. Mignet sur la succession d'Espagne. On y trouve, par exemple, une lettre et deux mémoires que lui adressa, en 1703, la princesse des Ursins, sur laquelle des publications récentes ont appelé l'attention. Il est impossible de n'être pas touché de l'éloquence avec laquelle cette femme célèbre, repoussant les accusations dont elle est l'objet, lutte énergiquement contre une première disgrâce, bien pénible et bien rude sans doute, mais moins cruelle et surtout moins soudaine que celle qui devait, onze ans plus tard, la frapper sans retour.

Le maréchal d'Harcourt, Saint-Simon nous l'apprend, favori, comme l'avait été son père, le marquis de Beuvron, de Mme. de Maintenon, entretint avec elle une correspondance fort active. Un grand nombre de lettres, adressées par la marquise-reine à l'ambassadeur d'Espagne, étaient, au commencement de ce siècle, en la possession du grand-père du duc d'Harcourt actuel. La trace en a été perdue; mais je ne désespère pas de retrouver une collection dont il est facile de comprendre tout le prix.

C'est aux fonctions élevées qu'occupèrent, dans le gouvernement de Normandie, le maréchal Anne-Pierre d'Harcourt et ses deux fils, que se rapportent les documents conservés dans les archives de la famille. Ce sont de véritables trésors pour l'histoire locale. L'autorité des gouverneurs de provinces, bien qu'amoindrie par Louis XIV, était encore considérable. Chargés de transmettre la pensée du gouvernement aux administrateurs de tous les degrés, ils correspondaient directement avec

le roi et les ministres. Leurs actes et leurs lettres ont une signification plus grande que celle que présentent les papiers des Intendances ou ceux des différentes administrations placées sous leurs ordres. L'étude des uns et des autres est indispensable pour connaître l'administration militaire, civile et politique de la province, aux époques qui ont précédé la Révolution de 1789. On y voit que c'est une grande erreur de penser qu'en fait d'organisation, l'Assemblée nationale ait eu tout à refaire en France. Elle n'a souvent fait que donner des noms nouveaux à des institutions dejà conformes aux principes d'unité et de centralisation qui la dirigèrent.

Le gouvernement confié aux ducs d'Harcourt étant surtout un commandement militaire, il n'est pas étonnant que tout ce qui concerne la guerre y soit traité avec les plus grands développements. Les luttes que la France dut soutenir pendant toute la durée de ce siècle contre son éternelle ennemie, l'Angleterre, donnent une grande importance à la province qui, par sa position géographique, se trouve naturellement la première appelée, soit à repousser ses attaques, soit à prendre contre elles l'offensive. Le Havre, Dieppe, Honfleur, Granville, Cherbourg ont été, à cette époque, ainsi que les ports moins importants qui bordent notre littoral, l'objet des préoccupations de tous les ministres jaloux de défendre l'honneur national.

L'organisation des gardes-côtes, divisée en capitaineries, la construction et l'armement des forts, les travaux immenses qui ont assuré la sécurité du port

du Havre et créé la merveille de celui de Cherbourg, ont attiré pendant un siècle en Normandie des généraux d'armée, des officiers supérieurs du génie, de l'artillerie et de la marine. Leurs études, leurs observations, leurs rapports, conservés dans les archives d'Harcourt, présentent le tableau le plus complet de l'administration militaire de cette province. Les lettres des ministres de la guerre et de la marine, Machaut, d'Argenson, de Belle-Isle, de Choiseul, de Monteynard, de Muy, du prince de Montbarey, de Castries et de Ségur abondent en faits curieux. De plus (et c'est une considération qui mérite de trouver ici sa place), elles attestent chez la plupart d'entr'eux des vues élevées, un patriotisme à toute épreuve et un vif sentiment de la grandeur du pays.

C'est d'après ces écrits officiels qu'il faut les juger, plutôt que sur les appréciations de leurs contemporains, témoins intéressés ou juges superficiels, qui n'ont vu le plus souvent dans leurs actes que les résultats d'une soumission aveugle aux ordres d'une cour frivole et corrompue. Il serait impossible, sans doute, de nier les influences fatales qui ont pesé tour à tour sur les affaires publiques, sous un gouvernement aussi personnel et aussi peu moral que le fut celui de Louis XV; mais on n'en trouve nulle trace dans les instructions données par les ministres aux commandants de la province et à leurs subordonnés. On y voit avec plaisir dominer le sentiment de l'honneur et un amour sincère de bien public.

Ces remarques s'appliquent plus directement au vertueux Louis XVI et à ceux de ses ministres qui parta-

gèrent ses vues si patriotiques et si pures. De 1775 à 1789, on ne peut méconnaître qu'une vive impulsion ait été donnée à tous les services publics. Les grands travaux d'armement et de fortifications, la reconstitution de notre marine, posée résolûment en face de celle de l'Angleterre, devant laquelle se lève enfin avec fierté le pavillon de la France ; des tentatives sérieuses pour amener une répartition plus équitable des impôts ; un commencement de décentralisation, par la création des assemblées provinciales : tous ces titres, qui recommandent le gouvernement de Louis XVI à la reconnaissance nationale, ressortent avec éclat des documents officiels que possèdent les archives d'Harcourt, sur une époque toujours fort injustement appréciée.

L'étendue de ces correspondances prouve une grande application aux affaires et une activité prodigieuse de la part de ces ministres, trop souvent représentés comme occupés seulement du soin de conserver leur position et de se maintenir contre des intrigues de cour. Lorsque l'on consulte ensuite celles qu'entretiennent, avec le gouverneur de la province, les officiers de tout ordre et de toute arme qui reçoivent ses instructions, on est heureux de rencontrer des sentiments analogues et un désir de bien faire encore plus prononcé.

Ce n'est pas une satisfaction médiocre, je l'avoue, que celle que m'a procurée la lecture d'écrits dus à ces hommes dont plusieurs, devenus célèbres, préludaient dans de moindres emplois aux charges importantes qu'ils ont remplies plus tard. De ce nombre est le général qui, après avoir jeté sur les pre-

mières années de la Révolution française un grand éclat par la victoire de Jemmapes, a disparu ensuite de la scène pour composer, au milieu des tristesses de l'exil, d'intéressants mémoires sur les temps qui ont précédé et suivi les événements de 1789. Dumouriez, chargé en 1778 du commandement de Cherbourg, occupa ce poste important sous les ordres du duc d'Harcourt jusqu'en 1790. Deux cents lettres écrites de sa main constatent, d'une manière irréfragable, la part qu'il a prise à la défense de nos côtes. L'habitude prise par ce général, aussi remarquable par son activité que par sa rare intelligence, de tout rapporter à lui seul, de se poser, partout où il se trouve, en directeur et en ordonnateur suprême, a rendu suspects les éloges qu'il s'est donnés au sujet de sa coopération aux travaux de Cherbourg. Ses lettres, aussi remarquables au moins que ses *Mémoires*, et dont la découverte suffirait pour justifier l'importance que j'attache aux archives d'Harcourt, prouvent que ce n'est pas sans raison que cet homme de cœur et de résolution s'attribue une grande partie de l'honneur attaché au souvenir de cet immense travail.

Les faits mentionnés dans sa correspondance sont confirmés et complétés, d'ailleurs, par celles des ducs d'Harcourt et de Beuvron, du marquis d'Héricy, du maréchal de Belle-Isle, des généraux Cassini, de La Châtre, de Caux, du duc du Châtelet (fils de la célèbre marquise de ce nom), et en particulier par les rapports de l'ingénieur de Cessart, auteur des fameux cônes qui ont fait tant de bruit en France, de 1785 à 1789. Ces correspondances, les rapports, les mémoires, les cartes

dont elles sont accompagnées nous offrent le moyen de suivre dans tous leurs détails et leurs diverses péripéties tous les travaux entrepris pour faire respecter les côtes normandes, exposées sans cesse aux entreprises de la flotte anglaise. Elles nous font assister aussi aux discussions qui eurent lieu si souvent, soit sur des projets de descente en Angleterre, soit sur les moyens de porter jusque dans le nouveau-monde la guerre dont notre littoral était menacé. Le siége et la prise de Cherbourg, de Granville, le bombardement du Havre, les descentes des ennemis, donnent lieu à des faits d'armes, ignorés des historiens, et dans lesquels la valeur française brille de son éclat ordinaire.

Parmi les correspondants du duc d'Harcourt il en est un que je regrette de ne pas trouver pendant un plus grand nombre d'années dans notre province. Je veux parler du brave et spirituel chevalier de Mirabeau, oncle du grand orateur, devenu plus tard bailli de Malte, dont M. de Montigny a publié des lettres empreintes de l'originalité et de la verve qui distinguent cette forte et énergique famille des Mirabeau. Inspecteur-général des côtes de Normandie en 1759, après avoir été gouverneur de la Guadeloupe, le chevalier de Mirabeau s'acquitte de son emploi en homme qui sait rattacher les plus minces détails à des considérations générales et à des vues d'ensemble. Les sentiments d'humanité qui l'engagent à considérer partout les intérêts des classes inférieures sur lesquelles pèsent les charges de la paix et celles de la guerre, partent du cœur. On voit que ce ne sont pas de vaines parades de philanthropie, comme en offrent

les écrits de son frère, l'ami du genre humain et le persécuteur impitoyable de sa famille. Le chevalier de Mirabeau ne trouve pas tout pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, et il jette de temps en temps au milieu des faits relatifs à son inspection des milices gardes-côtes, plus d'un trait malin à l'adresse de la cour de Versailles.

Les autres correspondants des ducs d'Harcourt ne manquent jamais de glisser à l'occasion, au milieu de leurs dépêches, des nouvelles politiques ou des réflexions sur les événements du jour. Leurs remarques, indices de préoccupations bien légitimes, ne sont pas le moindre attrait de ces écrits; elles attestent les pressentiments qui agitent les âmes, à l'approche de la grande crise sociale que tout a préparé et dont des voix prophétiques ont depuis long-temps annoncé l'arrivée. La gravité des circonstances se manifeste, d'une manière plus éclatante encore, dans certaines relations adressées au gouverneur sur tout ce qui se passe soit à Paris, soit dans la province. Ce sont *des nouvelles à la main*, le plus souvent confidentielles, véritables *faits divers* du temps, qui complètent les nombreux écrits ou mémoires secrets du même genre, publiés pendant et depuis le XVIIIe. siècle.

D'autres documents, aussi importants et aussi nombreux, nous font assister à des luttes différentes sans doute de celles qui se décident sur les champs de bataille, mais qui ne sont pas moins dignes d'intérêt. Partout y éclatent les symptômes de ce grand travail de transformation qui, sur les ruines des antiques institutions monarchiques, édifiera des institutions

plus conformes à des aspirations ou à des besoins nouveaux. Lutte entre les Parlements et l'autorité royale, lutte entre les diverses autorités ecclésiastiques, lutte entre les ordres privilégiés et la classe qui se plaint de n'être rien et voudra bientôt être tout; lutte entre les ministres qui n'opposent au déficit que des mesures fiscales oppressives, et les habitants des campagnes, indignés de supporter seuls les charges dont la noblesse et le clergé se font un point d'honneur d'être affranchis. Les gouverneurs, les intendants, ont plus d'une difficulté à vaincre pour faire exécuter les ordres que leur transmettent les ministres, et tout ce qui a trait à cette partie de leurs fonctions jette un grand jour sur l'état moral de la France au XVIIIe. siècle. A ce point de vue, que de renseignements n'aurait-on pas à tirer de la correspondance des intendants Jullien, Esmangard, de Levignen, de Brou, de Crosne et de Fontette, avec les ducs d'Harcourt!

En étudiant les faits relatifs à l'assiette et à la perception de l'impôt, par exemple, on sent l'imminence d'une catastrophe financière, et l'on ne peut douter qu'elle ne serve de prélude à une Révolution terrible. Sur cet important sujet, j'ai entre les mains une longue suite de lettres, écrites par tous les ministres qui ont dirigé le département des finances. Pendant plus d'un siècle, des hommes très-habiles et souvent très-honnêtes, quoi qu'on en ait dit, ont soutenu contre des difficultés immenses une lutte désespérée. Des guerres ruineuses, les folles dépenses d'une cour livrée à tous les excès de la prodigalité, ne sont pas les seules

causes de l'obligation imposée aux contrôleurs des finances, de vivre d'expédients, sans pouvoir échapper au danger toujours imminent d'une banqueroute déshonorante. Il n'est aucun d'eux qui ne comprenne que les inconvénients attachés à un système vicieux de perception disparaîtraient s'il était permis d'établir sur la destruction des priviléges une meilleure répartition des charges publiques. Tous ont rêvé l'établissement de l'impôt territorial, substitué à cette foule de contributions, d'aides et de subsides, aussi odieux qu'improductifs. Tous ont échoué dans leurs tentatives impuissantes, malgré leur désir de triompher de la résistance des propriétaires du sol, ceux-ci se regardant toujours comme les héritiers des anciens conquérants de la Gaule et ne voulant pas renoncer à ce qu'ils appellent leurs droits.

On sait quelles ont été les souffrances indicibles endurées par nos provinces et, en particulier, par la Normandie pendant les deux siècles qui ont précédé la Révolution. Les histoires générales ne font qu'imparfaitement connaître ces douleurs de chaque jour, dont des plumes éloquentes ont cependant si souvent tracé le tableau. Il faut, pour en comprendre toute l'étendue, s'établir (comme on peut le faire au moyen des documents analogues à ceux que je signale) au sein d'une administration souveraine, vers laquelle sont dirigées toutes les plaintes et toutes les doléances, et d'où partent aussi les ordres donnés par le gouvernement pour le maintien des lois, la répression des délits et quelquefois l'adoucissement des maux dont on ne peut tarir la source. Je mentionnerai,

comme pleines des renseignements les plus instructifs sur l'état des finances, les lettres adressées aux gouverneurs de la Normandie par les ministres de Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Je ne parle pas seulement des hommes connus pour avoir hautement professé, en matière d'impôts, les principes libéraux qui ont entouré leurs noms d'une juste popularité, c'est-à-dire de Vauban, de Turgot ou de Necker; il en est d'autres, jugés beaucoup moins favorablement par leurs contemporains, tels que Boulongne, Orry, Laverdy, d'Ormesson, l'abbé Terray et de Calonne, sur lesquels l'histoire n'a peut-être pas dit son dernier mot.

Condamnés à se créer à tout prix des ressources pour faire face à ces dépenses qu'il ne dépend pas toujours d'eux de supprimer, ils sont jugés ordinairement d'après les mesures déplorables auxquelles sont attachés leurs noms. Leurs lettres les montrent sous un jour moins défavorable. Elles exposent souvent ce qu'ils voudraient faire, et signalent les obstacles que rencontrent leurs bonnes intentions. Les vrais principes de l'économie publique étaient encore bien peu connus, et l'on commençait à peine à entrevoir les lois de la production de la richesse. Ces notions que les économistes du XVIIIe. siècle ont l'honneur d'avoir propagées et qui donnent au trop court ministère de Turgot une si grande importance, les dépositaires du pouvoir royal sont loin d'y être demeurés étrangers. Telle lettre de l'abbé Terray lui-même prouverait, jusqu'à l'évidence, que ce n'est ni la connaissance des remèdes à employer, ni le désir de les appliquer, qui ont manqué à ce célèbre financier.

Un des chapitres les plus intéressants de l'histoire de l'administration de la Normandie, au XVIII[e]. siècle, sera certainement celui qui rendra compte des efforts du gouvernement pour affranchir le commerce et le travail industriel des entraves qui, pendant si longtemps, ont comprimé leur essor. Quelques lettres de Turgot, écrites à l'occasion des troubles causés par la cherté des grains, sont d'admirables résumés des vrais principes de la science économique en matière de subsistances.

Ce n'est pas moi certainement qui nierai les immenses services rendus par les Parlements; ce n'est pas moi qui méconnaîtrai tout ce qui recommande à nos respects un corps dont le courage, la droiture et l'indépendance sont justement admirés. Mais trop souvent, il ne faut pas craindre de le dire, la magistrature parlementaire a fait preuve d'un attachement aveugle à d'anciens préjugés. Ses protestations bruyantes contre certaines mesures financières, et en particulier contre celles qui devaient amener l'établissement d'un impôt proportionnel, n'attestent pas une appréciation intelligente des intérêts et des besoins populaires.

L'historien du Parlement de Normandie, M. Floquet, trouverait dans nos papiers, avec beaucoup de faits qu'il a ignorés, bien des raisons pour justifier les reproches mérités par les magistrats, avant et après le coup d'État du chancelier Maupeou. Rétablis dans leurs prérogatives par l'infortuné Louis XVI, ils ne lui témoignèrent leur gratitude qu'en combattant encore les sages mesures par lesquelles le

jeune monarque essayait de remédier aux abus qu'il n'avait pas introduits et dont il porta la peine immméritée. On ne peut s'empêcher de reconnaître que l'opposition continuelle faite au gouvernement par l'ancienne magistrature n'ait contribué à discréditer ce pouvoir monarchique pour lequel elle sut plus tard mourir avec un dévouement héroïque.

Les rapports des intendants et ceux des autres autorités locales nous montrent la noblesse française, toujours brillante d'esprit et de grâce, sensible au point d'honneur et pleine d'une valeur à toute épreuve dans les combats. Mais ils constatent malheureusement aussi avec quelle légèreté elle ne cessait de braver l'impopularité attachée à la jouissance des priviléges dont elle était si fière. Une longue et pénible affaire, relative à un mémoire adressé au roi par les gentilshommes de la Basse-Normandie, témoigne de cette horreur pour le droit commun et de ce dédain pour les classes laborieuses qui devaient, lorsque les passions révolutionnaires seraient déchaînées, amener de tristes représailles. Concevrait-on aujourd'hui que toutes les familles nobles de la petite ville de Valognes se soient liguées pendant quatre ans contre un maire, abreuvé par elles d'amertumes et de dégoûts, parce qu'il avait cru devoir les engager à contribuer au logement d'un bataillon envoyé en garnison dans le pays? Les roturiers, les habitants des campagnes voisines portaient depuis plusieurs mois tout le poids des charges imposées pour le même objet. Épuisés et hors d'état de continuer leurs sacrifices, ils durent éprouver d'étranges sentiments à

l'égard des familles qui refusaient si opiniâtrement d'alléger leurs souffrances !

Plusieurs faits d'une autre nature attesterout tout le parti que l'on pourrait tirer des archives d'Harcourt pour l'histoire administrative de la Normandie.

Le duc d'Harcourt, membre de l'Académie française, s'était naturellement mis en rapport avec les savants, les hommes de lettres, les agriculteurs de la province. Agriculteur lui-même, il y propage la culture des plantes alimentaires nouvellement acclimatées ; homme de goût, il compose sur les jardins un traité, admiré par Delille ; littérateur, il écrit pour le théâtre d'Harcourt des pièces spirituelles. Il a même plus d'une fois occasion de donner son avis sur les questions qui, à Caen et à Rouen, intéressent l'art théâtral. Je saisis, au milieu des papiers ayant trait à cet ordre de faits, qui ont aussi leur importance, une comédie sur laquelle les autorités de Rouen lui demandèrent son avis. C'est une pièce de circonstance, composée à l'occasion de la naissance du fils de Louis XVI, dont le duc d'Harcourt devait plus tard être le gouverneur.

Je l'ai trouvée au milieu de plusieurs autographes de la célèbre actrice Montansier, dont le style, soit dit en passant, prouve qu'elle avait peu profité de son commerce avec les grands écrivains dont elle interprétait les œuvres. Voici un des couplets de la comédie représentée à Rouen en 1781 :

Pour le bonheur des Français,
Notre bon Louis seize
S'est allié pour jamais
Au sang de Thérèse.

De cette heureuse union
Il sort un beau rejeton.
Pour répandre en notre cœur
Félicité parfaite,
Conserve, ô Ciel protecteur,
Les jours d'Antoinette !

La pièce, toute pleine d'un dévouement sans bornes à la dynastie royale et en particulier à l'auguste reine « dont la beauté et les vertus ont conquis tous les cœurs », a pour auteur un comédien ambulant, de passage à Rouen, et qui se nomme Collot-d'Herbois ! Quel nom ! écrit en tête d'une composition empreinte du plus pur royalisme ! et quel souvenir il rappellera plus tard au duc d'Harcourt, lorsqu'il apprendra que cet homme est celui-là même qui demandera la tête de la pauvre femme pour laquelle il adressait à Dieu, onze ans auparavant, une prière touchante !

J'écarte ces tristes détails pour en recueillir d'autres d'un caractère moins sombre : je les emprunte à une lettre de Dumouriez. Il y parle de l'Académie de Cherbourg, dont on lui avait offert la présidence. « C'était, dit-il, un établissement académique bien patenté, mais qui ne s'assemblait jamais, n'étant composé que de cinq à six membres peu instruits. » Une Société de gens de lettres, marins et bas-normands, ne pouvait guère enrichir ni la littérature, ni la langue française. Dumouriez demanda à chacun d'eux des mémoires : à l'un sur le commerce du Cotentin, à l'autre sur les produits du sol, à celui-ci sur la culture des terres, à celui-là sur la population, etc., etc. — Ces travaux réunis furent envoyés au ministre, M. de Vergennes, qui écrivit une

belle lettre de remercîments à la Société. « C'est ainsi, ajoute Dumouriez, que dans toute la France on pourrait rendre utiles les Sociétés littéraires, si l'on voulait prendre soin d'encourager et de bien diriger leurs travaux ! »

Ce vœu d'un homme d'esprit et d'initiative, je suis heureux de le rappeler ici, a reçu depuis, vous ne l'ignorez pas, Messieurs, une complète réalisation. L'œuvre que poursuit avec une si louable persévérance, depuis trente ans, notre honorable confrère, M. de Caumont, va recevoir une impulsion nouvelle et plus puissante encore, grâce aux mesures dues à la haute initiative de M. le Ministre de l'Instruction publique.

On peut juger, par d'autres écrits conservés dans les archives d'Harcourt, que déjà les travaux des Sociétés savantes, devenues plus tard une des gloires de la Normandie, avaient pris un assez grand développement, et avaient été dirigés vers ce but d'utilité pratique, qui semble avoir toujours été leur principal caractère. L'Académie des belles-lettres de Caen n'avait cessé, depuis l'époque de sa fondation en 1652, de donner à ses séances un vif intérêt; une Société d'agriculture s'était fondée, en 1762, dans la même ville; celle de Rouen se distinguait par d'utiles travaux, et son secrétaire, M. Dambourney, adressait au nom de sa Compagnie à M. d'Harcourt, sur l'organisation des haras, des questions auxquelles le gouverneur répondait de manière à prouver qu'il avait fait, sur les moyens de perfectionner l'élevage du cheval, de sérieuses études. Un des direc-

teurs de l'école d'équitation de Caen, M. le chevalier de La Pleignière, rédigeait de son côté, sur cette importante question, un mémoire qui ne manquerait aujourd'hui ni d'utilité, ni d'à-propos.

Nous devons à des alliances contractées par la famille d'Harcourt la possession, dans ses archives, de deux collections de documents qui, bien que ne se rapportant pas au gouvernement de Normandie, ne méritent pas moins d'être signalés. Les premiers proviennent de M. Le Veneur, comte de Tillières, appartenant à une famille distinguée de la Normandie et ambassadeur en Angleterre, de 1619 à 1624. Indépendamment de mémoires manuscrits sur les affaires de France et d'Angleterre, que je regarde comme le complément indispensable des deux collections publiées par MM. Petitot et Guizot, les papiers du comte de Tillières contiennent des lettres à lui écrites par des personnages importants, et entre autres, 36 lettres de Louis XIII (1620-1625); 25 de Bassompierre, dont le comte de Tillières avait épousé la sœur (1619-1638); d'autres lettres de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche, d'Henriette de France, du duc de Luynes (1621), de Richelieu (1625-1628), etc. (1).

Les autres papiers concernent le maréchal Fabert, dont le marquis de Beuvron, François d'Harcourt, avait en 1677 épousé la fille, Angélique Fabert, veuve

(1) Le père du duc d'Harcourt actuel avait épousé, en 1780, Mlle. Jacqueline Le Veneur de Tillières. C'est à la famille Le Veneur qu'appartient encore aujourd'hui le remarquable château de Carrouges.

de Charles Brulart, marquis de Sillery. Ils contiennent, sur cet illustre capitaine, des renseignements que les historiens n'ont pu recueillir, et que consulteraient avec fruit ceux qui voudraient raconter encore une vie si dignement consacrée au service de la France.

Les derniers cartons qui composent nos archives portent la date de 1790. A cette époque, la grande voix de la Révolution commence à couvrir toutes les autres voix : parlements, clergé, noblesse, officiers supérieurs sont dispersés. Le gouverneur de la Normandie a pu, en 1786, conduire le roi au port de Cherbourg, et faire exécuter en sa présence, par l'ingénieur de Cessart, une de ces opérations gigantesques qui triomphaient des obstacles opposés par la nature à la création de notre plus précieux port de défense. Il avait eu bientôt à gémir sur la mort prématurée du dauphin, son pupille, triste prélude de bien plus grandes calamités ! — Un crime abominable, premier exemple des fureurs populaires, l'assassinat du jeune de Belzunce, a eu lieu à Caen presque sous ses yeux. Il lui faut fuir avec son frère cette terre où, pendant un siècle et demi, avait commandé sa famille ; et pendant qu'ils cherchent tous deux à se dérober aux dangers auxquels les expose le nom qu'ils portent, Dumouriez, illustré par son commandement de Cherbourg, va briller aux premiers rangs de l'armée française et repousser glorieusement l'invasion étrangère.

Dans ces dernières années, une correspondance curieuse, celle d'un des secrétaires intimes du duc de Beuvron, nous fait pénétrer dans l'intérieur de la famille qui doit aller chercher un refuge sur la terre

de l'exil. Mais, ici, l'histoire privée remplace, dans les archives mises à ma disposition, l'histoire générale; ici, par conséquent, s'arrêtent les documents dont j'avais à vous entretenir, Messieurs, et dont il ne me reste plus qu'à mettre sous vos yeux un aperçu sommaire. Cette simple énumération suffira pour vous en faire apprécier l'importance.

APERÇU

DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSERVÉS AUX ARCHIVES DU CHATEAU D'HARCOURT,

Concernant la Normandie.

1°. *Correspondance des gouverneurs et des lieutenants-généraux de Normandie avec les rois et les ministres.*

1574-1704. — Lettres de Henri III, de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV aux marquis de Beuvron, lieutenants-généraux en Normandie.

1648-1677. — Commissions de la cour et lettres du cardinal Mazarin, de Louvois, La Vrillière, Colbert, Le Tellier et Châteauneuf au marquis de Beuvron.

1652-1705. — Correspondance du marquis de Beuvron avec les ministres : La Vieuville (1652); Fouquet (1657); Le Tellier 1668-1675); Colbert (1668-1676); Châteauneuf (1671-1697); Seignelay (1685-1690); Le Pelletier

(1689-1702); Boucherat (1692); Pontchartrain (1692-1705); Bignon (1693); Caumartin (1694); Bégon (1694); de Maurepas (1697); de Torcy (1701-1711); d'Armenonville (1704); d'Angervilliers (1704); de Lamoignon (1705); de La Vrillière (1647); de Louvois (1675-1691); de Barbezieux (1685-1701); de Chamillard (1693-1705).

1593-1685-1768. — Recueil des ordonnances des marquis de Beuvron et des ducs d'Harcourt.

1685-1704. — Lettres du roi et des ministres, au sujet des protestants de Normandie.

1753-1774. — Lettres des maréchaux de Richelieu, de Noailles, de Tonnerre, de Biron et de Broglie au duc, puis maréchal d'Harcourt.

1755-1752. — Lettres de M. de Machaut, ministre de la marine, et de M. Palu, intendant des classes.

1755-1785. — Correspondance de MM. d'Argenson, de Paulmy et du maréchal de Belle-Isle (1755-1761); de Moras, ministre de la marine (1757-1758); de MM. de Massiac et Berryer, id. (1758-1761); de Crémille, adjoint à la direction de la guerre (1758-1764); de M. d'Aiguillon, commandant du Havre, puis ministre (1757-1774); du Prince de Croï-Solre, commandant à Calais; de M. de Saint-Florentin, devenu duc de La Vrillière, ministre des affaires étrangères (1762-1774); des chanceliers de Lamoignon et Maupeou (1758-1774); des ministres des finances, de Boulogne, de Laverdy, d'Invau, d'Ormesson, l'abbé Terray, de Calonne, Turgot, Necker,

Joly de Fleury, Foulon (1758-1781); de Miromesnil, garde-des-sceaux (1761-1785); du comte de Praslin, ministre de la marine (1774); de Monteynard, ministre de la guerre (1771-1774); de MM. de Sartines, de Muy, de Saint-Germain, du prince de Montbarrey, de Ségur, ministres de la guerre (1773-1784); de Vergennes et Amelot, ministres des affaires étrangères (1775-1783).

2°. *Correspondance avec les différents chefs de service* (1).

1757. — Le duc d'Aiguillon, commandant de Bretagne; MM. de Bréande, Bosquillon, de Clinchamps, Desmahis, Lepelletier, de Graville, comte du Luc, de Villemur, d'Espagnac, directeurs et sous-directeurs de l'artillerie.

1776. — Bachelier, directeur de l'école gratuite de dessin.

1777 1785. — Le marquis de Blangy.

1758-1785. — L'abbé Boulié, secrétaire du gouverneur.

1759-1764. — M. de Brébeuf, inspecteur des capitaineries de la Basse-Normandie.

1757-1760. — M. de Brou, intendant de Rouen.

1759. — De Caux, directeur des fortifications de Cherbourg.

1779-1780 — De Bricqueville, inspecteur-général des canonniers gardes-côtes.

(1) Cette correspondance comprend une centaine de liasses. Je ne mentionne ici que les noms des chefs de quelques administrations. Cette partie des archives présente un immense intérêt. Toute l'histoire de la Normandie, de 1650 à 1790, est là !

1785-1786. — De Cessart, ingénieur des ponts-et-chaussées, auteur des *Cônes de Cherbourg*.

Chambon de La Barthe, directeur d'artillerie de la Haute-Normandie.

De Crosne, intendant de Rouen.

1778-1790. — Dumouriez (le général), commandant de Cherbourg.

Esmangard et de Fontette, intendants de Caen.

1778-1779. — Le général marquis d'Héricy.

Jullien, intendant d'Alençon ; de Lévignen, idem.

1759-1763. — De Martené, inspecteur des gardes côtes de la Moyenne-Normandie.

Mirabeau (le chevalier de), — idem.

De Montholon, premier président du Parlement de Rouen.

1779-1785. — De Monthuchon, lieutenant de la maréchaussée, à Coutances.

1781-1784. — De Préfort, commandant au Havre et à Granville.

Le chevalier de Saint-Maclou, major-commandant de la ville et château de Caen.

1779-1785. — De Surville, prévôt-général de la maréchaussée.

Chevalier du Tertre, commissaire des guerres au gouvernement du Havre.

De Thieulin, directeur de l'artillerie, à Caen.

De Villemont, prévôt-général de la maréchaussée de Rouen.

De Virieu-Beauvois, commandant au Havre.

De Villeneuve, lieutenant du roi, au Havre.

3°. *Documents et mémoires pour servir à l'histoire de l'administration civile et militaire de la Normandie.*

1756-1784. — Pièces relatives à l'administration du duc de Luxembourg, gouverneur de Normandie. — Organisation des gardes-côtes en Normandie. — Instructions et réglements. — Plans. — Mémoires. — Écoles de canonniers. — Direction de l'artillerie. — Inspections et rapports des inspecteurs et des intendants des trois généralités de Rouen, Caen et Alençon.

1758-1760. — Descentes des Anglais à Cherbourg, à Oyestreham, à Port-en-Bessin.

1750-1790. — Recueil de pièces concernant 34 villes de la Normandie (hôpitaux, haras, travaux publics).

1759-1785. — Pièces relatives aux délits de chasse.

1772-1773. — Affaire relative à un mémoire présenté au roi par la noblesse de Normandie.

1759-1785. — Recueil de pièces concernant les Parlements.

1768-1785. — Recueil de documents sur les théâtres de Rouen et de Caen; affaires de M. Neuville et de Mlle. de Montansier. — La loge de M. de Fontette, à Caen.

1761. — Mémoire sur l'administration de Rouen, les troupes bourgeoises, la compagnie de la Cinquantaine, la maréchaussée.

1691-1787. — Suppliques, procès-verbaux, procès célèbres dans la Normandie.

1765-1789. — Bulletins et nouvelles à la main, adressés aux ducs d'Harcourt.

1753-1785. — Mémoires sur les différents ports de Normandie.

1780. — Écoles d'équitation. — Haras. — Mémoires du chevalier de La Pleignière, directeur de l'école d'équitation de Caen.

1760-1785. — Sociétés d'Agriculture et autres Sociétés savantes de Normandie.

1779-1782. — Affaire de M. de Colleville, maire de Valognes.

1758-1785. — Affaires religieuses. — Correspondances avec les archevêques, les évêques et autres membres du clergé.

1779. — Lettres et pièces relatives à une expédition en Angleterre et aux îles anglaises.

1759. — Bombardement du Havre par les Anglais. — Pièces et journal du siége.

1777-1781. — Affaire de MM. Desmagnians, portée au Parlement.

1781-1787. — Renseignements sur le fort de Querqueville ; sur la rade du Havre. — Plans et devis. — Mémoires sur le port du Havre.

1786-1788. — Plans de la ville et du port de Dieppe. — Mémoire.

1779 1790. — Collection de mémoires, plans, dessins, rapports, etc., sur les travaux de Cherbourg (environ 30 cartons, registres ou liasses).

1615-1630 — Pièces relatives aux anciens États de Normandie.

1788-1789. — Lettres des maires et officiers des villes de Normandie

1788 1789. — Affaires d'Amérique. — Mémoires sur les États-Unis.

1788. — Lettres et pièces diverses relatives aux Assemblées provinciales.

1789. — Procès-verbaux des États-Généraux.

THÉODORE DESORGUES,

PAR M. CH. ASSELINEAU,

Membre correspondant.



I.

Les auteurs ont leurs destinées, comme les livres. C'est souvent un hasard qui nous pousse à la recherche d'un écrivain et de ses œuvres.

J'avais dix ans lorsque je lus dans un *Magazine* cette phrase de Charles Nodier :

Le premier des poètes lyriques de la Révolution française... il est peut-être bon de vous avertir que je veux parler de Théodore Desorgues.

Ce nom si retentissant, si ronflant, ce nom presque fatidique pour un poète, se grava dans ma mémoire. Plus tard, à l'âge des études et des lectures, je m'étonnai qu'un auteur presque notre contemporain, et qui, au jugement de Charles Nodier, passait pour le premier lyrique de son temps, fût si généralement inconnu.

La plupart des littérateurs auprès de qui je m'informai de Théodore Desorgues, non-seulement n'avaient jamais rien lu de lui, mais ne connaissaient même pas son nom. En ce temps-là déjà Charles Nodier était mort ; et, ni M. Philarète Chasles, toujours si bien informé, ni même M. Tissot, si bien ren-

seigné pourtant, comme témoin oculaire et comme historien, sur les faits de la Révolution, ne purent me rien apprendre.

Et cependant les termes de Charles Nodier n'avaient rien d'équivoque : *le premier des poètes lyriques de la Révolution française !*

Évidemment, si un poète de premier ordre, supérieur dans le genre lyrique à Marie-Joseph Chénier et à Le Brun, était si profondément oublié, ce ne pouvait être que par une injustice du sort. La jeunesse aime les aventures : je m'armai pour délivrer la gloire de Théodore Desorgues !

Je dois dire que, jusqu'à présent, je n'ai pas été très-heureux dans mes tentatives de réhabilitation. A part l'ébéniste Boulle, dont je publiai la première biographie en 1853 (1), et dont, grâce aux recherches de MM. Charles Read, Paulin Richard, Lacordaire et de Montaiglon (2), la vie est aujourd'hui à peu près connue, je n'ai pas eu la chance ou le crédit de faire adopter mes illustres. Le peintre Bruandet, paysagiste éminent dont j'avais esquissé la vie (3) en faisant appel aux détenteurs de documents, est à peine mentionné sur le catalogue du Musée français ; et quant à Jean de Schelandre, l'un des poètes les plus

(1) Dans le *Monde littéraire.* Cet essai a été réimprimé avec quelques augmentations, en 1855 ; Paris, Dumoulin, in-18 de 16 pages, tiré à 100 exemplaires.

(2) Voir la livraison du 15 septembre 1856 des *Archives de l'Art français.*

(3) *Notice sur Lazare Bruandet, paysagiste et graveur à l'eau-forte*, 1855, chez Dumoulin.

remarquables, selon moi, de la première moitié du XVIIe. siècle, je n'ai pas réussi à le faire prendre au sérieux (1).

Au moment de ma croisade pour Desorgues, je n'avais pas encore l'expérience de ces déboires; expérience qui me décide aujourd'hui à publier tels quels, et sans plus compter sur l'avenir, le peu de renseignements que j'ai pu réunir pour la biographie du premier poète lyrique de la Révolution.

Mon point de départ était dans l'article suivant, inséré par M. Beuchot dans la *Biographie universelle:*

« Desorgues (Théodore), né à Aix en Provence en 17.... (2), est mort à l'hospice de Charenton en 1808. On a de lui:

« 1°. *Rousseau ou l'enfance*, poème suivi des *Transtéverins* et de poésies lyriques; 1795, in-8°. (in-18).

« 2°. *Épître sur l'Italie*, suivie de quelques autres poésies relatives au même pays; an V, in-8°. (in-18).

« La pièce italienne *Primavera*, qui fait partie de ce même volume, prouve que Desorgues avait cultivé la poésie italienne avec succès. *L'hymne à l'Être suprême*, qui se trouve dans ce recueil, avait déjà été imprimée dans l'*Almanach des Muses* (et bien ailleurs, comme on le verra).

(1) La tragédie romantique de *Tyr et Sidon*, par Schelandre, a été réimprimée par M. Jannet, au t. VIII de son *Ancien-Théâtre*, Collect. Elzevirienne.

(2) En 1764, suivant M. Quérard, d'accord avec MM. Rabbe et Boisgelin, qui font mourir Desorgues le 3 juin 1808, à l'âge de *quarante-quatre ans.*

« 3°. *Chant de guerre contre l'Autriche*, précédé des *Trois Sœurs;* an VII, in-8°.

« Les trois sœurs sont : la Poésie, la Peinture et la Musique, de chacune desquelles il célèbre le pouvoir dans un chant lyrique. *Le pouvoir de la poésie* avait déjà paru en 1797, in-8°.

« 4°. *Voltaire ou le pouvoir de la philosophie ;* an VII (1799), in-8°.

« 5°. *Les Fêtes du Génie,* précédées d'autres poésies lyriques ; an VIII, in-8°. ;

« 6°. *Les Jeux d'Elbequier, Niliene ;* an VIII (espèce de dithyrambe).

« 7°. *Mon Conclave, suivi des deux Italies.*

« Par les deux Italies, l'auteur entend la Toscane et la Provence. Parmi les pièces imprimées à la suite, on remarque un Chant funèbre pour les mânes de Pie VI, très-injurieux pour la mémoire de ce pontife.

« 8°. *Chant funèbre en l'honneur des guerriers morts à la bataille de Marengo, précédé d'essais lyriques ;* an VIII, in-8°.

« 9°. *Hommage à la Paix ;* an IX. — (On trouve dans ce volume une comédie intitulée : *Le Pape et le Mufti ou la réconciliation des cultes.*)

« Desorgues ne s'est placé tout au plus que parmi les poètes du troisième ordre (comment ! et Nodier ?). Son poème sur les Transtéverins et son hymne à l'Être-Suprême sont ses meilleurs ouvrages. Desorgues était d'un républicanisme ardent ; il était extrême en tout, et ne savait ni aimer ni haïr avec modération. Bossu, comme Ésope, par devant et par derrière : il avait rempli sa chambre à coucher de magots

chinois, et couchait sur un hamac. Il avait été mis à Charenton par ordre supérieur, pour avoir fait une chanson dont voici la fin :

Oui, le grand Napoléon
Est un grand caméléon.

« Le Brun (Ponce-Denis-Écouchard) ayant fait des vers en l'honneur d'un des plus affreux personnages de la Révolution, Desorgues lui décocha cette épigramme :

Oui, le fléau le plus funeste
D'une lyre banale obtiendrait des accords :
Si la peste avait des trésors,
Le Brun se serait fait le chantre de la peste !

« Il s'était occupé d'une traduction en vers des *Satires de Juvénal ;* il avait fait un poème en cinq chants, intitulé *L'origine de la P........,* et une tragédie sur Alexandre Borgia : ces ouvrages sont restés manuscrits. » BEUCHOT.

Assurément il y avait déjà là de quoi exciter l'intérêt : ce poète bossu et rebossu, cette chambre pleine de magots, ce hamac, cet emprisonnement à Charenton par ordre supérieur, faisaient au moins présumer une certaine originalité.

Le fait de la gibbosité et le fait de l'emprisonnement étaient du reste confirmés dans la note de Nodier, qui finissait en disant que : « *aussi sain d'esprit que peut l'être un poète lyrique,* Desorgues était mort à Charenton. »

Les ouvrages de Desorgues sont rares. Des neuf

numéros catalogués par Beuchot, je n'ai pu jusqu'ici en rencontrer que trois : le n°. 7, *Mon Conclave;* le n°. 2, *Épître sur l'Italie*, et le n°. 1, *Rousseau ou l'enfance* suivi des *Transtéverins*. Ce dernier volume est le seul des ouvrages de Desorgues que possède la Bibliothèque impériale (Y. 5492; R. 120).

II.

Les deux poëmes de *Rousseau* et des *Transtéverins* sont précédés de préfaces curieuses (et suivis de notes qui ne le sont pas moins) pour les pensées et pour le ton. On y surprend l'idée révolutionnaire en pleine possession d'elle-même. Desorgues était convaincu que la révolution et la philosophie avaient détruit à jamais le christianisme, et il le dit froidement, en homme sûr de son fait.

« Je crois, dit-il, que la religion chrétienne étant devenue pour nous une langue morte, peut-être est-il temps de lui accorder les honneurs de la fable. Qu'elle rentre et se perde désormais dans la mythologie dont elle est sortie... » Et il continue ainsi, calme et presque serein dans le blasphème. On sent qu'il ne daigne pas se mettre en frais de colère ou d'enthousiasme, tant il est sûr d'énoncer une vérité positive et démontrée. Seulement, comme tous les prétendus démolisseurs de dogme, Desorgues n'a pas plutôt décrété la déchéance du culte catholique qu'il songe à en établir un autre. Hélas! l'homme aura beau se déifier lui-même, il ne sera jamais long-

temps dupe de son encens. L'ironie, qui lui est innée, lui montrera toujours dès le lendemain l'infirmité, la sottise, le vice, le ridicule de celui qu'il adorait la veille. Quelle gaîté amère excite à distance, pour peu qu'on en oublie l'horreur sacrilége, ce cérémonial bizarre, inventé par David, d'après lequel la nation tout entière devait, au lever de l'aurore, tressaillir d'allégresse ; les pères, mettre, au signal du canon, la main sur leur cœur et lever les yeux au ciel ; les mères, donner publiquement le sein à leurs nourrissons en prenant l'architecte de l'univers à témoin de leur fécondité ! Quelle glace et quelle tristesse ! et comme on prévoit pour le jour suivant la revanche de la caricature ! Tel est le culte que célébrait Desorgues. Il rimait en beaux vers, parfois en belles strophes, des hymnes pour les fêtes de l'Enfance et de l'Être-Suprême, et promettait à toutes les mères que leurs enfants seraient des dieux.

Le poème des *Transtéverins* (ou *les Sans-Culottes du Tibre*), que Beuchot estime le meilleur des ouvrages de Desorgues, est au moins le plus original. C'est un ouvrage *composé*, mis en œuvre, et où l'intérêt est quelquefois distrait du dogmatisme révolutionnaire. On sait que les Transtéverins, campés sur la rive droite du Tibre, passent pour avoir conservé, dans toute sa pureté, le type et le sang des anciens Romains. Il y avait là, pour un amateur passionné de l'antiquité et du paganisme, une veine d'enthousiasme que Desorgues a saisie. Malheureusement le mouvement épique n'y est pas assez complètement dégagé de l'ardeur révolutionnaire, pour qu'on en puisse donner de longs extraits :

Là, Rome de ses fils a rassemblé l'élite.

. . . .

Tel qu'un vieil obélisque épargné par les ans,
Qui voit autour de lui rouler l'ordre des temps,
Au milieu des débris de la grandeur romaine
Ce peuple élève encor sa tête souveraine.

. . . .

Sous les grossiers lambeaux de l'obscure indigence,
Ils ont su conserver leur mâle indépendance.

. . . .

...Leur sang pur toujours transmis par des Romaines,
Avec leur mâle orgueil a coulé dans leurs veines;
Et souvent l'étranger, en contemplant leurs traits,
Des demi-dieux du Tibre a cru voir les portraits.
Leurs noms, riche héritage, annoncent leur naissance;
Quand d'utiles travaux exercent leur constance,
Accourez sur les monts, vous entendrez Brutus!
Vous y verrez bêcher le vieux Cincinnatus;
La main d'Agricola sème ce champ fertile;
Ces bœufs sont à Gracchus, ce char est à Camille.
Qui d'un bois arrondi frappe ce but roulant?
L'écho fidèle au loin redit : Coriolan!
Dans le sein de l'Église, au milieu des mystères,
Ils conservent les noms, les fêtes de leurs pères.
Ils appellent encore à leurs banquets joyeux
Énée et les Troyens, pères de leurs aïeux.
De fleurs, couchés sur l'herbe, ils couronnent leur coupe,
Et pour d'illustres jeux ils rassemblent leur troupe.
L'un déploie en luttant la vigueur de son corps,
De ses muscles tendus fait mouvoir les ressorts
Et sous des coups nouveaux prend des forces nouvelles.
Que de souples Darès! que de nerveux Entelles!
L'autre, exerçant ses pieds à d'agiles combats,
Vers le but éloigné précipite ses pas.
Nisus à son rival rend sa chute fatale,
Et se relève encor pour son cher Euryale;

Celui-là, dans les airs, fait bondir un ballon ;
Marius le reçoit, et l'adresse à Caton....

L'Hymne à l'Être-Suprême, qui se trouve joint à ce volume, suffirait à prouver que Nodier ne s'était point trop avancé dans les éloges qu'il donnait à l'auteur. C'est le seul ouvrage de Désorgues qui ait obtenu une apparence de gloire. Cet hymne, chanté à la fête du 20 prairial an II, sur la musique de Gossec, a été souvent réimprimé dans les recueils des chants de la Révolution, mais avec des altérations contre lesquelles on proteste dans une note de l'édition que nous avons sous les yeux ; nous donnons ici le texte avoué par l'auteur :

Père de l'univers, suprême Intelligence,
Bienfaiteur ignoré des aveugles mortels,
Tu révélas ton être à la reconnaissance
Qui seule éleva tes autels.

Ton peuple est sur les monts, dans les airs, sur les ondes ;
Tu n'as point de passé, tu n'as point d'avenir ;
Et, sans les occuper, tu remplis tous les mondes
Qui ne peuvent te contenir.

Tout émane de toi, grande et première Cause ;
Tout s'épure aux rayons de ta divinité ;
Sur ton culte immortel la Morale repose,
Et sur les mœurs la Liberté.

Pour venger ton outrage et ta gloire offensée,
L'auguste Liberté, ce fléau des pervers,
Sortit au même instant de ta vaste pensée
Avec le plan de l'univers.

Dieu puissant ! elle seule a vengé ton injure ;
De ton culte elle-même instruisant les mortels,

Leva le voile épais qui couvrait la nature,
Et vint absoudre tes autels.

O toi, qui du néant, ainsi qu'une étincelle,
Fis jaillir dans les airs l'astre éclatant du jour,
Fais plus... verse en nos cœurs ta sagesse immortelle,
Embrase-nous de ton amour.

De la haine des rois anime la patrie.
Chasse les vains désirs, l'injuste orgueil des rangs,
Le luxe corrupteur, la basse flatterie,
Plus fatale que les tyrans.

Dissipe nos erreurs, rends-nous bons, rends-nous justes;
Règne, règne au-delà du tout illimité;
Enchaîne la nature à tes décrets augustes,
Laisse à l'homme la Liberté.

Un très-estimable littérateur, M. Pierre Hédouin, a raconté dans son intéressante *Mosaïque* (1), en parlant de la vie et des ouvrages de Gossec, comment l'hymne de Desorgues avait été substitué à celui que Marie-Joseph Chénier avait composé pour la solennité du 20 prairial. Il paraît que Robespierre, ayant trouvé ou cru voir dans les vers de Chénier une allusion hostile à sa personne, décida qu'ils ne seraient point récités. Desorgues proposa son hymne, et il se trouva « que les paroles allaient parfaitement sur l'air composé. » Ce qui prouverait, d'ailleurs, que Desorgues était bon prosodiste.

Je n'ai que peu de chose à dire de *Mon Conclave*, petit poème en vers octo-syllabiques, de mille vers environ, et dont l'auteur avoue la prétention d'avoir

(1) *Mosaïque*. Peintres, musiciens, littérateurs depuis le XV[e]. siècle jusqu'à nos jours, par P. Hédouin, 1856. — Pages 298—301.

imité Dante. — Pie VI vient de mourir (1799) et ces mots: *Le Pape est mort!* ont retenti jusqu'en enfer. Les damnés se réunissent en conclave pour élire un pape. Après de longues contestations, la tiare est dévolue à Voltaire. Voltaire, introduit dans le conclave, décline l'honneur qu'on lui offre et s'en démet en faveur du *sage Delille.* — Est-ce Jacques Delille? Est-ce de Lisle de Sales? J'avais d'abord penché pour le dernier, comme mieux en situation et à cause des honneurs qu'il reçut à Ferney pendant son exil; mais, dans son discours, Voltaire parle d'abbaye; je ne sache pas que de Lisle de Sales ait jamais été abbé. Sauf cette fin un peu étrange, on pourrait croire, sur ce simple résumé, à une satire redoublée; *Voltaire, pape des enfers* serait encore aujourd'hui un assez bon titre pour un pamphlet anti-révolutionnaire. Mais les noms des personnages et surtout les noms des candidats détruisent toute équivoque. O Benoît Labre! le dernier saint que la Providence ait accordé à la France du XVIIIe. siècle, et qui, par ton humilité infinie, en pouvais peut-être compenser l'orgueil féroce et les folies diaboliques, bienheureux mendiant, ce soufflet manquait sur ta joue! Voilà pourtant dans quelle caricature impie un poète insensé inscrit ton nom parmi ceux d'un juge inique et d'un précepteur débauché! — Dirai-je qu'il y a des vers heureux dans ce poème? Il y a aussi de l'esprit, de la verve; mais, en vérité, je n'en saurais rien citer.

Je puis, du moins, détacher ces deux strophes du *Chant pour la fête des époux* qui, avec *Les deux Italies*,

et deux ou trois autres pièces moins importantes, se trouve (1) imprimé à la suite du *Conclave :*

Lorsque de Bellone irritée
L'Envie agite les drapeaux,
Et de la France ensanglantée
Dévore en espoir les lambeaux,
Suivi des Grâces demi-nues,
Floréal redescend des nues,
Le front de roses parfumé,
Et remplit de sa douce ivresse
Le cœur d'une ardente jeunesse,
De nouveaux désirs consumé.

CHŒUR :

Hymen! Dieu bienfaiteur du monde,
Charme et soutien de nos remparts,
Que ta flamme pure et féconde
Répare les fureurs de Mars !

Au milieu des publics orages
Puissent vos cœurs, unis toujours,
Opposer aux cruels outrages
Le charme innocent des amours !
Séparés même par la guerre,
Goûtez aux doux biens de la terre
Cette paix qu'implorent nos vœux ;
Et, mêlant vos ardeurs rivales,
De ces couronnes virginales
Entourez vos fronts amoureux.
Hymen, etc.....

Il est manifeste, par plusieurs endroits des poésies de Desorgues, qu'il voyagea en Italie dans sa jeunesse.

(1) *Chant funèbre pour les mânes de Pie VI, Chant de clémence après la bataille de Montkirch, Épitaphe de Télamène-Sucy.*

Les premiers vers de l'*épître* intitulée *Les deux Italies* nous apprennent qu'il visita Mantoue, et qu'il y séjourna assez long-temps pour profiter des leçons de l'abbé Xavier Bettinelli, l'auteur paradoxal des *Lettres sur Virgile*. Dans ce dernier poème, Desorgues a su résumer assez vivement, et dans une forme lyrique assez soutenue, le tableau de la poésie méridionale depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à Dante; l'histoire même de la *Divine Comédie*, de son influence, de ses diverses fortunes et de ses diverses interprétations. C'est un solide morceau de littérature, écrit d'un style très-animé et par instants même très-poétique, et qui prouve que Desorgues avait étudié les littératures étrangères à d'autres écoles qu'à celles de l'Académie de Paris. Il cite non-seulement Dante et Pétrarque, mais Chaucer, alors bien peu connu en France, et les troubadours que Raynouard n'avait pas encore vulgarisés. Il n'est pas douteux, après qu'on a lu ce morceau, que Desorgues n'eût supérieurement tenu la place de Ginguené à l'Athénée national.

Ici encore je serais tenté d'appuyer mon dire de quelques citations; mais le discours est trop rapide, les arguments sont trop pressés pour qu'on puisse en rien détacher. Il ne faut pas oublier, d'ailleurs, que le véritable talent de Desorgues était pour la poésie lyrique : aussi, préféré-je citer, à la fin de cette analyse, quelques strophes de l'hymne pour la fête de l'Enfance. Après avoir, dans les premières strophes, célébré la mort de Barra et de Viala, les deux enfants-héros de la République, le poète décrit leur apothéose :

Marchons au temple, l'airain tonne!
Portons les urnes des héros.
Et vous, jeune espoir de Bellone,
D'un crêpe entourez vos drapeaux.
Marchons: que nos armes baissées,
Que nos enseignes renversées
Peignent notre calamité ;
Que la Patrie en deuil gémisse!
Que ce cri partout retentisse :
Ils sont morts pour la liberté!

Mais le Panthéon se découvre.
Amis, reprenez vos lauriers ;
Triomphe! le temple qui s'ouvre
Appelle nos jeunes guerriers.
La mort perd sa double conquête,
Au seuil l'humanité s'arrête ;
Ils entrent, ils sont immortels :
Les grands hommes de la Patrie
Accueillent leur ombre chérie,
Et leurs tombeaux sont des autels!

La donnée une fois acceptée, et la part faite au goût du temps, n'y a-t-il pas bien là le mouvement lyrique et une ampleur incontestable?

III.

Le désir de faire admirer l'Italie par la France et de la lui faire reconnaître pour la dispensatrice de toute lumière en Europe, paraît avoir été constant chez Desorgues.

Dans le troisième volume que je possède de ses œuvres, *Épître à l'Italie* (n°. 2 du catalogue Beuchot, cité plus haut), je retrouve cette théorie déjà

développée dans l'*épître* précédente, que la France moderne doit tout à Rome et à Florence ; nos poètes, depuis Clopinel jusqu'à Saint-Gelais et Ronsard, résolûment sacrifiés à Pétrarque et à Bembo ; toutes les découvertes de la science moderne revendiquées pour l'Italie ; et Spallanzani, Filangieri, Beccaria, Fontana, Tiraboschi, etc., préconisés comme les parangons de l'esprit humain à la fin du XVIII°. siècle.

La seconde pièce du recueil, qui est un fragment d'une épître sur les *poètes modernes* de l'Italie, célèbre Bertola, Cesarotti, Savioli, Pindelmonte, Alfieri, Pignotti, Parini. Elle est suivie d'un autre fragment sur le *caractère des différents peuples italiens*, pièce apologétique et critique d'environ cent vers, dédiée au professeur Bettinelli. Puis viennent une *Ode sur les monuments de Rome*, une autre *Aux Républiques d'Italie*, toutes deux d'un assez beau mouvement, mais gâtées l'une et l'autre, comme le sont toujours les poésies de circonstance, par un ton de polémique et d'argumentation ; puis encore une autre *Ode sur Rome*, vraisemblablement inspirée au lendemain de la capitulation de Mantoue, et où le vainqueur de Montenotte et de Lodi est glorifié avec enthousiasme : il est vrai qu'on était encore à trois ans de date de l'établissement du Consulat.

Ici, du moins, nous retrouvons le vrai poète inspiré, le Tyrtée, le grand lyrique de Charles Nodier, enflammé, puissant, riche ; en somme, cette ode est, après l'*Hymne à l'Être-Suprême*, ce que je connais de plus remarquable de Desorgues ; j'en citerai les premières strophes :

Fière de nos exploits, déjà l'Aigle romaine,
Du haut du Capitole appelle les Français;
La Liberté s'éveille, et la lyre thébaine
Redemande à chanter ses augustes bienfaits.

O généreux guerriers ! par des palmes nouvelles
Justifiez encor mes chants victorieux;
A mon premier espoir si vous fûtes fidèles,
Vous saurez accomplir le second de mes vœux.

Déjà réalisant ma lyre prophétique,
Tels qu'un torrent fougueux roulant du haut des monts,
Vous avez reconquis la terre poétique,
Et l'arbre de Virgile a couronné vos fronts.

En vain, pour asservir nos hautes destinées,
L'Autriche a soulevé des bataillons nouveaux ;
Et de Beaulieu vaincu les hordes mutinées,
D'une forêt de fer entourent nos héros.

Mantoue, avec douleur, du haut de ses murailles
Contemple sa fortune et le destin des rois.
Mon luth ne peut suffire à cinq jours de batailles,
Et Clio se fatigue à chanter nos exploits.

Tout fier de tes soldats et de ta renommée,
Tu disais, ô Wurmser, en bravant nos guerriers :
« Comme dans un filet je prendrai cette armée. »
Tu l'as dit, et ta fuite a flétri tes lauriers.

Les voyez-vous tremblants s'élancer dans leur course,
Au seul nom du vainqueur plus tonnant que l'airain ?
Tels qu'un fleuve éperdu remontant vers sa source,
Ils retournent épars sur les rives du Rhin !

Wurmser, se relevant de sa juste épouvante,
Dans les rangs ennemis précipite ses pas ;
Et, s'ouvrant dans Mantoue une route sanglante,
Il prépare l'Autriche à de nouveaux combats.

Quoi ! de tant de revers Vienne n'est pas lassée !
Que nous veulent encor ces étendards flottants ?
Viens, superbe Alvinzi, ta ruine est tracée ;
Le ciel réserve Arcole à tes vœux imprudents.

La dernière pièce du recueil est une prosopopée de Pétrarque sur les malheurs et les discordes de l'Italie.

IV.

Je connaissais une partie des œuvres de Desorgues ; mais j'avançais peu dans sa biographie. J'avais, à la vérité, appris de Rabbe et de Boisgelin que Desorgues avait laissé un frère, du nom de Thomas, qui s'était ruiné en entreprises industrielles, lequel, selon le *Magasin encyclopédique*, aurait été autorisé en 1807 à construire le canal de la Brillonne (1). J'avais pareillement appris des mêmes biographes que Desorgues, par allusion « aux écarts de son imagination délirante, *patrimoine de sa famille*, avait été surnommé le poète *Désordre*. » Enfin, j'avais vu dans Feller, que Desorgues était médecin ; et peut-être trouverait-on sur les registres de la Faculté de Montpellier quelque indication de ce fait. A cela près, les biographes n'avaient fait que se copier les uns les autres, parlant à qui mieux mieux de la bosse, de l'emprisonnement et du fameux calembourg de *l'écorce*, qui traîne dans tous les *Anas* (2).

(1) Le même recueil consacre un article à l'*Hommage de la Paix* (n°. 9 du catalogue de Beuchot, 2e. année, t. II, p. 390).

(2) Desorgues étant entré (c'était sous le Consulat) dans un café

L'histoire écrite s'arrêtant là, je n'avais plus à interroger que l'histoire vivante. Peut-être Desorgues avait-il laissé quelques souvenirs dans sa ville natale. Quelqu'un de ses contemporains pouvait encore s'y trouver ; les manuscrits signalés par Beuchot avaient peut-être fait retour à la bibliothèque de la ville.

La bibliothèque Méjanes, à Aix, a, comme on sait, le bonheur d'être dirigée par un véritable savant, un érudit modeste et complaisant, comme le sont tous les hommes vraiment instruits et amis de l'étude, M. Rouard.

Sur le conseil de M. Quérard, je lui écrivis ; M. Rouard me répondit, avec un empressement dont je ne puis trop le remercier, qu'il n'existait aucun manuscrit de Desorgues à la bibliothèque d'Aix, qui ne possédait même aucun de ses ouvrages imprimés. La famille était éteinte ; les personnes dont M. Rouard supposait pouvoir tirer quelque lumière étaient pour lors à la campagne ; il fallait remettre l'interrogatoire à la saison suivante. Je n'osai pas insister. La lettre de M. Rouard contenait cependant autre chose que des promesses et des hypothèses ; elle m'indiquait un livre intitulé : *Les rues d'Aix*, par Roux-Alpheran, dans lequel je pourrais trouver quelques renseignements sur Théodore Desorgues et sur sa famille.

Puisque cet article a pris (je ne sais pas trop pourquoi) la forme d'un journal d'opérations, j'aurai la

de la place Favart pour y prendre une glace, le garçon lui demanda s'il la voulait à l'orange ou au citron : — « Merci, je n'aime pas l'*écorce*. »

naïveté d'avouer que, n'ayant pu rencontrer dans aucune de nos bibliothèques publiques le livre en question, j'imaginai de l'aller demander au seul personnage né à Aix, qui habitât Paris, à ma connaissance, c'est-à-dire à M. Thiers. Par malheur, je ne me décidai à écrire à M. Thiers que dans les premiers jours de décembre 1851 : le tourbillon des événements politiques emporta ma lettre ; c'était bien juste.

Un livre se trouve toujours.

Quelque temps après ces événements, l'ouvrage de M. Roux-Alpheran me fut révélé (1), et voici ce que j'y lus, tome II, pages 243 et suivantes :

« Rue de l'Opéra :

« ... La dernière maison de la ligne opposée à la seconde, après celle où est né M. Al. Portalis, appartenait, peu d'années avant la Révolution, à Jean-Pierre Desorgues, avocat d'un grand mérite, assesseur d'Aix en 1768 et 1769, qui y périt misérablement au mois d'avril 1784, à l'âge de 65 ans. Les domestiques ne pouvant ouvrir un contrevent imbibé par une forte pluie tombée quelques jours auparavant, il monte hardiment sur l'appui de la fenêtre, donne un violent coup de genou au contrevent, qui cède à ce coup, et laisse tomber M. Desorgues sur le pavé, où il se brise en mille pièces.

« Le malheureux devait donner ce jour-là chez lui un splendide et nombreux repas, à l'occasion de la prochaine réception de son fils aîné comme conseiller à

(1) *Les rues d'Aix*, par Roux-Alpheran ; Aix, 1847 et 48, 2 vol. in-8°.

la Cour des comptes. Tout fut contremandé à l'instant, les roses s'étant changées en cyprès, et la réception n'eut lieu qu'un mois après, sans aucun faste. *Joseph-Théodore DESORGUES*, son second fils, né dans cette maison, le 9 *novembre* 1763, fut plus connu par son extrême méchanceté que par son talent pour la poésie française et italienne. Il était bossu et d'un républicanisme très-ardent, comme on en peut juger par une foule de pièces de vers qu'il avait fait imprimer. On trouve la liste de ses ouvrages imprimés et manuscrits dans la *Biographie universelle* de Michaud, où il est dit qu'il mourut à Charenton, etc., etc. »

Tel est le dernier document que j'ai pu recueillir pour la biographie future de Théodore Desorgues, vraisemblablement je n'en trouverai pas d'autres, car j'ai renoncé à la recherche. Voilà pourquoi j'abandonne à de plus capables et à de plus zélés ce maigre butin.

On a vu quels étaient les sentiments de Desorgues pour Le Brun. Le Brun ne l'épargna pas non plus : on trouve dans ses œuvres de nombreuses épigrammes, aussi médiocres que méchantes, contre le poète provençal. C'est toujours la difformité physique qui fait les frais de l'ironie : tantôt la double bosse est prise pour le Parnasse ; tantôt c'est le Parnasse qui monte sur le poète ; d'autres fois Desorgues est comparé à Polichinelle ; voici la plus spirituelle de ces épigrammes (liv. II, LXXIII) :

Ce coq-d'Inde, fier comme un paon,
Glousse des vers qu'il préconise ;
Des orgues qu'on désorganise
N'étourdiraient mieux le tympan.

V.

Je crois que la cause de l'effacement de Desorgues est beaucoup moins dans la violence et dans l'excentricité de son caractère, que dans la fausseté de ses idées. Les hommes (et par les hommes j'entends le public, la multitude) ne supportent le faux que dans une certaine mesure, et surtout à condition que ce faux sera clairement exprimé et saisissable. La foule a retenu les deux vers atroces de Naigeon. Naigeon n'aimait pas les rois ni les prêtres, et il voulait les détruire, on sait comment. C'était absurde, c'était féroce; néanmoins cela se comprend. Mais un poète qui chante l'Être-Suprême, un Dieu vague, impersonnel et non défini, ne sera jamais populaire. Aussi n'est-ce point la popularité que nous réclamons pour Desorgues.

La conscience d'un bibliographe souffre toujours d'une lacune laissée dans l'histoire littéraire. Or, Desorgues est un type. Il est le produit direct et l'expression même de l'inspiration révolutionnaire; beaucoup plus direct que Le Brun, le pensionnaire de Calonne, et que Chénier, membre de l'Institut. Épicurien et démocrate, il est naïf dans son épicuréisme comme il est sincère dans son amour de l'égalité. Et je ne serais point étonné que le poème inédit, mentionné par Beuchot, et qu'on n'oserait citer ailleurs que dans un catalogue ou dans un bulletin bibliographique, n'eût rien d'obscène que son titre. Peut-être était-ce quelque chose comme le poème des *Quatre métamorphoses* de

Lemercier, une étude de l'antiquité, poussée trop loin des idées modernes et du christianisme.

En somme, si Desorgues a mérité l'oubli du public, il serait peut-être juste qu'il revécût dans le souvenir des bibliophiles et dans les biographies littéraires. C'est dans cette pensée que nous publions aujourd'hui ces quelques notes, espérant que les vieillards connus de M. Rouard seront peut-être de retour de la campagne, ou que l'infatigable Quérard aura découvert quelque document inabordable aux simples littérateurs.

Si cette biographie se complétait, peut-être n'aurions-nous fait qu'ajouter un article à la *biographie des fous ;* dans tous les cas, celui-ci ne déparerait la collection ni par son bon sens, ni par sa vulgarité ; je puis bien le dire, sous la garantie de Charles Nodier.



ÉTUDE

SUR LES

RHYTHMES DE LA POÉSIE FRANÇAISE,

Par M. St.-A. BERVILLE,

Membre correspondant.



Quelle cause a fait adopter, pour le mètre poétique, une quantité plutôt qu'une autre ? Pourquoi la coupe du vers, ses repos, ses enjambements offrent-ils des combinaisons tantôt flatteuses, tantôt désagréables à l'oreille ? D'où vient que, dans la poésie lyrique, la marche de la strophe est plus ou moins harmonieuse, suivant le choix, le rapport, le nombre, la disposition des mètres qui la composent ? Pourquoi, parmi les vers de différente mesure, en est-il qui se conviennent, d'autres qui se repoussent ? C'est là ce que j'ai voulu rechercher. Je me suis demandé s'il est une loi, jusqu'à présent inconnue, qui détermine les proportions, les agencements, les affinités rhythmiques de nos vers français. Pour la reconnaître, une induction naturelle s'offrait à moi : j'ai dû considérer d'abord quels phénomènes analogues nous présente l'art musical, et quelle loi préside à leur accomplissement.

Chacun sait qu'une corde d'instrument, mise en vibration, rend, outre le son principal, des sons accessoires qui s'accordent avec lui et que l'on nomme

ses *consonnances*. Tel est le fondement de l'harmonie naturelle. On sait aussi que ces sons accessoires sont produits par des divisions de la corde, lesquelles, dans leur longueur comme dans le nombre de leurs vibrations, sont en rapport mathématique avec elle. On sait enfin que, plus le rapport est simple, plus la consonnance est parfaite. Ainsi, la moitié de la corde donne l'octave, le tiers donne la quinte, les plus consonnants des intervalles. Ces divisions régulières du corps sonore, dont la vibration produit les consonnances, sont connues sous le nom d'*aliquotes*.

Les lois de la nature sont simples et fécondes. Qui croirait que les rapports d'où naissent les divisions harmoniques du son fussent les mêmes qui président aux divisions chroniques du rhythme? Qu'est-ce, en effet, que la mesure, qu'est-ce que les temps, qu'est-ce que les valeurs des notes, sinon les divisions de la durée par ses aliquotes? Dans la mesure à deux ou à quatre temps, cette division s'opère par moitié. La ronde vaut deux blanches, la blanche deux noires, etc..... Dans la mesure à trois temps, dans le rhythme par triolets, la blanche pointée ou la mesure se partage en trois noires, la noire en trois triolets. Partout des rapports aliquotes, partout des effets d'autant plus heureux que ces rapports sont plus simples.

Appliquons maintenant ces notions aux rhythmes de la poésie, et considérons-les d'abord dans le vers pris isolément.

Il n'est, dans notre langue, que deux sortes de vers qui offrent, isolés, une valeur rhythmique : ce sont les vers de douze et de dix syllabes, que partage et que

caractérise une césure régulière. Les autres vers, trop courts pour comporter la césure fixe, ne présentent point de rapports harmoniques entre leurs parties, et n'ont dès lors, qu'une cadence peu marquée et peu distincte de la prose. Elle ne devient sensible que par le retour de la rime ou par le rhythme combiné qui résulte d'une suite de vers. Aussi la rencontre de ces petits vers dans la prose ne choque-t-elle point comme celle des vers de grande mesure. Molière, dans la première scène du *Sicilien*, accumule, sans que l'oreille en soit blessée, les petits vers de sept et de huit syllabes :

Chut ! n'avancez pas davantage
Et demeurez en cet endroit
Jusqu'à ce que je vous appelle.
Il fait noir comme dans un four,
Et je ne vois pas une étoile
Qui montre le bout de son nez......

Si c'étaient de grands vers qui se trouvassent ainsi rapprochés, l'effet n'en serait pas supportable.

Les vers par excellence, les véritables mètres sont donc ceux qui, coupés par une césure fixe, se partagent en deux membres correspondants dont les nombres sont entre eux dans un rapport harmonique. Dans le vers pentamètre, ce rapport est de quatre à six, ou de deux à trois; c'est une des relations les plus simples. Celle de l'hexamètre l'est davantage encore; c'est celle de six à six ou de un à un. Aussi l'hexamètre est-il de tous les vers français le plus nombreux : il domine dans tous les genres de poésie; il règne seul dans les deux principaux, le drame et l'épopée.

On voit déjà pourquoi notre poésie rejette les vers de onze et de neuf syllabes. Le nombre de onze n'est susceptible d'aucune division harmonique : les seuls rapports à établir seraient ceux de cinq à six ou de quatre à sept, rapports éminemment irréguliers. Le vers de neuf présenterait aussi celui de quatre à cinq, qui ne l'est guère moins. On a pourtant essayé, dans quelques poèmes d'opéras, d'employer le vers de neuf syllabes, en y plaçant deux repos périodiques à des intervalles égaux :

Je te perds, -- fugitive — espérance,

Et peut-être cette coupe, qui n'est pas sans mélodie, aurait-elle pu se faire admettre, sans la difficulté de trouver un assortiment de mots convenables pour un mètre ainsi morcelé.

La même loi qui vient de nous rendre raison de la césure fixe des grands vers nous donne aussi le secret de leurs césures artificielles. Il en est de deux espèces. Les unes suspendent le vers avant la fin, les autres le rejettent sur le vers suivant. Mais, dans l'un et l'autre cas, les meilleures césures sont celles qui le divisent de la manière la plus simple et la plus large. La césure après la cinquième ou la septième syllabe, qui placerait entre eux les deux membres du vers dans le rapport de cinq à sept ou de sept à cinq, serait absolument intolérable. Je n'en connais point d'exemple.

Essayez, en effet, de rhythmer :

De vos intérêts = je veux prendre un soin extrême....

. . . .

Et le jour de la vengeance, = amis, n'est pas loin.....

Après la première et la onzième syllabe, la césure est vicieuse encore, bien que le rapport soit moins fractionné que dans l'exemple précédent. Il est impossible d'approuver, même dans Racine, des coupes telles que celles-ci :

Je devrais, sur l'autel où ta main sacrifie,
Te.... mais du prix qu'on m'offre il faut me contenter.
. . . .
Mais tout n'est pas détruit et vous en laissez vivre
Un.... votre fils, seigneur, me défend de poursuivre.

L'auditeur, ici, n'entend qu'un vers de treize syllabes suivi d'un vers de onze ; c'est une dissonnance complète. De même, on n'a pas oublié quels fous rires ont accueilli ce vers étrange :

Avoir été colosse et tout dépassé ! = Quoi !

Pour qu'une césure de ce genre puisse être admise, il faut, du moins, que la syllabe qu'elle détache ne se lie ni au vers qui précède ni au vers qui suit :

Non, = il le faut ici confesser à sa gloire.
. . . .
Contre tant d'ennemis que vous reste-t-il ? = moi.

Une coupe beaucoup plus nombreuse est celle qui, plaçant le repos après la deuxième, la quatrième, la huitième ou la dixième syllabe, établit entre le vers, l'hémistiche et la fraction de l'hémistiche des rapports de quantité facilement appréciables à l'oreille :

Je fuis ; = ainsi le veut la fortune ennemie.
. . . .
Les uns sont morts ; = la fuite a sauvé tout le reste.

. . . .

Tombe dans les vallons, s'y brise, = et des campagnes
Remonte en brume épaisse au sommet des montagnes.

. . . .

L'univers ébranlé s'épouvante, = le Dieu,
D'un bras étincelant dardant un trait de feu.... etc....

Mais de toutes les césures la plus belle, sans contredit, est celle qui tombe après la troisième ou la neuvième syllabe, partageant ainsi le mètre dans les proportions les plus régulières, et coupant par moitié l'hémistiche, comme l'hémistiche lui-même coupe le vers. C'est une harmonie toute musicale. Ainsi, dans *Esther :*

Je l'ai trouvé couvert d'une affreuse poussière,
Revêtu de lambeaux, tout pâle, = mais son œil
Conservait sous la cendre encor le même orgueil.

Et dans le *Lutrin :*

Il tourne le bonnet ; l'enfant tire, = et Brontin
Est le premier des noms qu'apporte le destin.

D'autre part, nous lisons dans *Britannicus :*

J'appelai de l'exil, je tirai de l'armée
Et ce même Sénèque et ce même Burrhus,
Qui depuis..... = Rome alors estimait leurs vertus.

Et ailleurs :

Je répondrai, madame, avec la liberté
D'un soldat = qui sait mal farder la vérité.

On sait comment l'auteur d'*Alcibiade* a gâté ce vers en le copiant :

ondrai, seigneur, avec la liberté

......

qu'une syllabe de moins, et l'effet a dis-
at le nombre a de puissance en poésie!

qu'ici nous avons traité de l'harmonie du vers nsidéré isolément : il nous reste à parler des rhythmes formés par la succession de plusieurs vers de pareille ou de différente mesure. C'est ici que se représente, sous un aspect nouveau, notre loi des rapports aliquotes.

Il est inutile de remarquer que le rapport le plus parfait d'un nombre est avec lui-même, et qu'ainsi les vers de même mesure marchent toujours bien les uns avec les autres.

Mais, entre vers de mesures diverses, il y a un choix à faire; il y a des consonnances à assortir, et cet assortiment est l'écueil ordinaire des hommes qui, avec plus ou moins d'esprit, veulent faire des vers sans avoir l'oreille poétique.

Le vers de dix syllabes aime à marcher seul. En effet, ce vers, par sa cadence, n'a que peu de rapports numériques avec ceux de douze, de huit et de sept syllabes. Le vers même de cinq syllabes ne peut s'allier avec lui, à cause de la césure particulière qui le coupe en deux parts inégales, l'une de quatre et l'autre de six. Le vers de sept syllabes est plus insociable encore : la relation de sept à six, de sept à huit, de sept à douze est si éloignée, si indirecte qu'il n'en peut résulter aucune consonnance. Il est facile de sentir combien est défectueuse cette fin de période, dans La Fontaine :

Cesse donc de te plaindre, ou bien, pour te punir,
Je t'ôterai ton plumage.

Nul rapport harmonique entre le premier vers et le second. Voilà donc des vers qu'il ne faut point marier : leur nature est de ne s'allier qu'avec eux-mêmes. Il n'en est pas ainsi de l'hexamètre. Son admirable structure, formée des combinaisons les plus heureuses, lui permet de s'unir à presque tous les mètres admis dans la poésie française, et principalement aux vers de trois et de quatre pieds.

Le vers de quatre pieds, qui présente avec l'hexamètre le rapport très-simple de deux à trois, forme avec lui un rhythme très-agréable, et dont nos bons poètes, Voltaire, Chaulieu, Gresset, Parny ont tiré souvent parti dans la poésie légère ou semi-sérieuse. Nos lyriques aussi l'ont fréquemment employé. Mais nulle part peut-être il ne se montre plus harmonieux que dans ces stances plaintives de Gilbert :

Au banquet de la vie infortuné convive,
J'apparus un jour, et je meurs !
Je meurs, et sur la tombe où lentement j'arrive,
Nul ne viendra verser des pleurs !

Mais la combinaison la plus heureuse, la plus féconde en rhythmes mélodieux, est celle du vers alexandrin avec le vers de six syllabes, qui, correspondant juste à sa moitié, présente avec lui le plus naturel des rapports et la plus parfaite des consonnances. Aussi cette forme est-elle celle que nos bons poètes lyriques paraissent avoir le plus affectionnée.

Elle se reproduit chez eux sous mille aspects différents et toujours pleins de charme. Ainsi, dans Malherbe :

Elle était de ce monde où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et Rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Ailleurs, c'est un autre effet de rhythme, fondé sur la même association :

Je suis vaincu du temps, je cède à ses outrages ;
Mon esprit seulement, exempt de sa rigueur,
A de quoi témoigner en ses derniers ouvrages
Sa première vigueur.

Les puissantes faveurs dont Parnasse m'honore
Non loin de mon berceau commencèrent leur cours ;
Je les possédai jeune et les possède encore
A la fin de mes jours.

Ce que j'en ai reçu je veux te le produire ;
Tu verras mon adresse, et ton front cette fois
Sera ceint de rayons qu'on ne vit jamais luire
Sur la tête des rois.

Plus loin, c'est encore une combinaison nouvelle des mêmes éléments :

N'espérons plus, mon âme, aux promesses du monde ;
Sa lumière est un verre et sa faveur une onde
Que toujours quelque vent empêche de calmer.
Quittons ces vanités, lassons-nous de les suivre :
C'est Dieu qui nous fait vivre,
C'est Dieu qu'il faut aimer.

Dans la plus belle ode de J.-B. Rousseau, le même mélange se reproduit encore sous une forme différente :

Des veilles, des travaux un faible cœur s'étonne :
Apprenons toutefois que le fils de Latone,
    Dont nous suivons la cour,
Ne nous vend qu'à ce prix ces traits de vive flamme
Et ces ailes de feu qui ravissent une âme
    Au céleste séjour.

Autre coupe formée des mêmes nombres :

Ce n'est donc point assez que ce peuple perfide,
De la sainte cité profanateur stupide,
Ait dans tout l'Orient porté ses étendards,
Et, paisible tyran de la Grèce abattue,
    Partage à notre vue
La plus belle moitié du trône des Césars.

Le même mélange de vers a fourni à M. de Lamartine des accents pleins de mélodie :

Un soir, t'en souvient-il ? nous voguions en silence ;
On n'entendait au loin, sur l'onde et sous les cieux,
Que le bruit des rameurs qui frappaient en cadence,
    Tes flots harmonieux.

Tout à coup des accents inconnus à la terre
Du rivage charmé frappèrent les échos :
Le flot fut attentif, et la voix qui m'est chère
    Laissa tomber ces mots.

L'excellence de cette combinaison tient, nous l'avons dit, à la simplicité du rapport, qui est de deux à un,

: et le petit vers qui l'accompagne. Le
i se reproduit avec le même bonheur
.ce du vers de huit et du vers de quatre
C'est à cet accord que tient, en grande partie,
me attendrissant de cette romance de Moncrif:

Pour chasser de sa souvenance
  L'ami secret,
On se donne tant de souffrance
  Pour peu d'effet !
Une si douce fantaisie
  Toujours revient ;
En songeant qu'il faut qu'on l'oublie,
  On s'en souvient.

Ainsi, le rapport de deux à un produit et le mètre le plus sonore, et la plus harmonieuse des alliances de vers, et la plus belle des césures, celle de trois syllabes, qui, coupant l'hémistiche par le milieu, comme l'hémistiche lui-même coupe l'alexandrin, fonde la cadence du vers sur le concours des consonnances les plus parfaites. Le rapport de deux à trois donne des résultats moins parfaits, mais flatteurs encore: le mètre de dix syllabes, l'alliance de l'hexamètre et du vers de quatre pieds, la césure de deux et de quatre syllabes. Les rapports plus fractionnés ne donnent lieu qu'à des combinaisons moins agréables. Enfin, ceux qui s'éloignent par trop, comme les rapports de cinq et de six à sept, de cinq et de sept à douze, et autres semblables, ne produisent qu'une véritable cacophonie. On peut en juger par ces vers de l'opéra de *Samson*, où l'on ne reconnaît guère l'auteur harmonieux de la *Henriade* et de *Sémiramis* :

Peuple, éveille-toi, romps tes fers,
Remonte à ta splendeur première,
Comme un jour Dieu, du haut des airs,
Rappellera les morts à la lumière,
Et ranimera l'univers,
La liberté t'appelle :
Tu naquis pour elle ;
Reprends tes concerts.
Peuple, éveille-toi, romps tes fers.
L'hiver détruit les fleurs et la verdure ;
Mais du flambeau du jour la féconde clarté
Ranime la nature
Et lui rend sa beauté.
L'affreux esclavage
Flétrit le courage ;
Mais la liberté
Relève sa grandeur et lui rend sa fierté.
Liberté ! Liberté !

Quelle série de dissonnances ! quelle claudication continuelle du rhythme ! quelle étrange association de nombres qui hurlent, comme eût dit Mirabeau, de se trouver accouplés ! Vous le voyez, on peut être un grand poète et n'avoir pas l'oreille lyrique. Voltaire a constamment échoué dans ce genre.

Il est une autre espèce de rhythme dont nous n'avons pas encore parlé : c'est celui que forment les séries de vers de petite mesure. Les vers de sept et de huit syllabes, trop courts pour comporter la césure régulière et pour renfermer ainsi dans un seul mètre une cadence distincte et complète, ne peuvent guère tirer leur valeur harmonique que de l'ensemble auquel ils concourent. Un de leurs plus heureux emplois est de former, en vers d'égale mesure, des

couplets ou strophes, dont la proportion est ordinairement de huit ou de dix vers. L'effet de rhythme alors réside moins dans le vers que dans la strophe. Aussi voyons-nous (chose bien remarquable!) que celle-ci est astreinte aux césures fixes qui n'ont pu trouver place dans la brièveté du vers; tant sont universelles les lois de la proportion et de la symétrie! La strophe de huit vers a son repos au milieu, comme l'alexandrin; la strophe de dix vers, après le quatrième, comme le pentamètre après la quatrième syllabe. Pour exemple de la première coupe, prenons ces beaux chants de Béranger, le *Temps* ou le *Vieux Drapeau:*

Sur cent premiers peuples célèbres,
J'ai plongé cent peuples fameux
Dans un abîme de ténèbres
Où vous disparaîtrez comme eux.
=J'ai couvert d'une ombre éternelle
Des astres éteints dans leur cours.....
—Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours.

Mais, malgré moi, de votre monde
La volupté charme les maux,
Et de la nature féconde
L'arbre immense étend ses rameaux.
=Toujours sa tige renouvelle
Des fruits que j'arrache toujours.....
—Ah! par pitié, lui dit ma belle,
Vieillard, épargnez nos amours.

Remarquons, en passant, le bon effet que produit encore ici cette autre suspension accidentelle après le

sixième vers. C'est l'équivalent de la belle césure de l'alexandrin après la neuvième syllabe : c'est la moitié subdivisée par sa moitié. De même dans le *Vieux Drapeau :*

De mes vieux compagnons de gloire
Je viens de me voir entouré.
Les souvenirs m'ont enivré,
Le vin m'a rendu la mémoire.
=Fier de mes exploits et des leurs,
J'ai mon drapeau dans ma chaumière :
—Quand secouerai-je la poussière
Qui ternit ses nobles couleurs ?

La strophe de dix vers a quelque chose de particulier : non-seulement sa disposition présente, dans des proportions plus étendues, la coupe du vers pentamètre, dix vers pour dix syllabes, et le repos après le quatrième vers pour le repos après la quatrième syllabe ; mais encore le second membre de la strophe est lui-même coupé par un demi-repos. Ainsi, dans cette belle strophe, l'oreille est charmée par le concours des rapports les plus flatteurs, et tandis que l'ensemble retrace l'harmonie du pentamètre, le second membre rappelle en quelque chose l'harmonie de l'alexandrin. Aussi cette forme est-elle singulièrement affectionnée de nos bons poètes lyriques. C'est celle de l'ode *à la Fortune* ; c'est celle de l'ode à Buffon, de Le Brun, où se trouve cette comparaison brillante :

Ainsi l'active chrysalide,
Fuyant le jour et le plaisir,

Va filer son trésor liquide
Dans un mystérieux loisir.
=La Nymphe s'enferme avec joie
Dans ce tombeau d'or et de soie
Qui la cache aux profanes yeux,
—Certaine que ses nobles veilles
Enrichiront de leurs merveilles
Les rois, les belles et les dieux.

Le vers de sept syllabes entre également bien dans cette strophe :

Dans une éclatante voûte
Il a placé de ses mains
Ce soleil qui dans sa route
Éclaire tous les humains.
=Environné de lumière,
Cet astre ouvre sa carrière
Comme un époux glorieux,
—Qui, dès l'aube matinale,
De sa couche nuptiale
Sort brillant et radieux.

Et dans un genre tout différent :

J'ai vu mes tristes journées
Décliner vers leur penchant.
Au midi de mes années
Je touchais à mon couchant.
=La mort, déployant ses ailes,
Couvrait d'ombres éternelles
La clarté dont je jouis ;
—Et dans cette nuit funeste,
Je cherchais en vain le reste
De mes jours évanouis.

Voulez-vous faire une épreuve? Essayez de soustraire un vers à cette strophe. A l'instant vous sentez boiter le rhythme et disparaître l'harmonie. Rousseau lui-même nous en offre un exemple dans une autre pièce fort jolie de pensée, mais dont la mesure tronquée m'a toujours affligé l'oreille, même avant que j'eusse commencé à réfléchir sur les rhythmes poétiques:

Quel respect imaginaire,
Pour les cendres d'un époux
Vous rend vous-même contraire
A vos destins les plus doux?
=Quand sa course fut bornée
Par la fatale journée
Qui le mit dans le tombeau,
—Pensez-vous que l'hyménée
N'ait pas éteint son flambeau?

C'est donc évidemment sur les divisions et les relations aliquotes que repose le système de notre versification. Toutefois cet exposé ne serait pas complet si, après avoir établi le principe, je n'indiquais aussi l'exception qui le modifie sans l'infirmer. On comprend que je veux parler de l'harmonie imitative. Il arrive parfois, en effet, que le poète, pour faire un tableau, dispose le vers ou la période sans égard aux lois de l'harmonie ordinaire: l'effet de nombre est alors subordonné à l'effet pittoresque. Ainsi, La Fontaine veut-il nous montrer de grandes promesses suivies d'un mince résultat? il fait contraster le plus long de nos mètres et le plus court:

C'est promettre beaucoup ; mais qu'en sort-il souvent ?
Du vent.

Le Roi-Lion, en se confessant, veut-il escamoter l'aveu d'un gros péché? Il remplit de préparations tout un grand alexandrin, et glisse ensuite le mot scabreux dans un petit vers imperceptible :

Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger.

Malgré le peu d'affinité du vers pentamètre pour les vers de huit et de douze syllabes, Racine a deux fois mêlé ces divers mètres avec un grand bonheur. Dans *Esther*, une jeune Israélite chante :

Hélas ! si jeune encore,
Par quel crime ai-je pu mériter mon malheur ?
Ma vie à peine a commencé d'éclore :
Je tomberai comme une fleur
Qui n'a vu qu'une aurore.

Cela est ravissant. Cette mesure qui décroît à chaque vers, qui semble, au dernier, s'éteindre et mourir comme la fleur desséchée, comme la jeune fille expirante, vous fait venir les larmes aux yeux. Le même ouvrage nous offre un effet de dégradation non moins beau, quoique d'un genre différent :

Dieu, descends et reviens habiter parmi nous ;
Terre, frémis d'allégresse et de crainte ;
Et vous, sous sa Majesté sainte,
Cieux, abaissez-vous.

Ne sentez-vous pas, dans cette magnifique période, le ciel qui s'abaisse de vers en vers, et Dieu qui descend au sein de son peuple? Ce sont là d'admirables licences, qu'il ne faut point confondre avec les lois générales du rhythme : ce sont des coupes imitatives, non des types harmoniques, et certes, ni Racine ni La Fontaine n'auraient écrit une pièce entière dans ce système. C'est au goût, c'est au sentiment à dicter à l'écrivain ces exceptions, qu'il serait dangereux de vouloir traduire en règle ou même en habitude.

J'ai dû borner cet examen à la poésie française, la seule dont les procédés me soient assez familiers pour qu'il me soit permis d'en parler avec quelque assurance. Mais je ne doute point que la même analyse, appliquée à d'autres systèmes de poésie, ne découvrît, dans la valeur des syllabes, dans la pose des accents, des lois analogues à celles que je viens d'exposer. Rien n'est arbitraire dans les arts : tout a sa raison, ou patente ou secrète; et si quelqu'un prétendait que les règles du rhythme sont de pures conventions, je répondrais que ces conventions n'ont pu se former que parce qu'elles avaient leur principe dans la nature; que si telle ou telle combinaison a été généralement acceptée, c'est qu'elle correspondait à nos dispositions natives et qu'elle flattait nos organes. Et c'est en cela, pour le dire en terminant, qu'éclate l'erreur de quelques écrivains qui, dans ces derniers temps, ont prétendu renouveler les formes de notre poésie. Ils n'ont pas réfléchi que les lois dont ils déclinaient l'autorité n'étaient point l'ouvrage du caprice ou du hasard; que, si les maîtres de nos beaux siècles littéraires ont

fixé chez nous la forme poétique, ce n'est point qu'ils l'aient imposée en souverains et par un acte de bon plaisir, mais parce que leur goût a su démêler et choisir, parmi les combinaisons diverses, les combinaisons les meilleures, les mieux assorties à notre manière de sentir. L'innovation n'a point prévalu; elle ne pouvait prévaloir, car on ne prévaut point contre la nature des choses; le talent même est impuissant à lutter contre elle.



LES DROITS DE L'HOMME

ET

LES PUBLICISTES MODERNES,

PAR M. BERTAULD,

Membre titulaire.



Qui le croirait? Un grand écrivain, un écrivain auquel, par droit de génie, appartient un des premiers rangs dans le sacerdoce de la pensée, a nié lès droits de l'homme, c'est-à-dire la liberté. Il ne s'est pas borné à contester une certaine définition de la liberté. Qu'il proteste avec éloquence contre ceux qui disent que la liberté, c'est le droit de se gouverner soi-même sans considération de la liberté d'autrui, dans une association dont on revendique pour soi tous les bénéfices sans en accepter les charges; qu'il déclare qu'une pareille liberté serait la souveraine injustice : rien de mieux, et on ne saurait qu'applaudir à la puissance du talent qui s'attaque au sophisme.

Mais, malheureusement, M. de Lamartine ajoute : « Qu'est-ce, au contraire, que la liberté? Selon nous, métaphysiquement parlant, cette liberté, bien définie, c'est la révolte naturelle de l'égoïsme individuel contre la volonté générale de la société et de la nation. Or, si cette révolte de la nature irréflé-

'ont ces philosophes font un prétendu droit
'ils appellent *les droits* de l'homme, exis-
[illegible] cesserait à l'instant d'exister; car la
maintient que par la toute-puissance et
[illegible]itimité de la volonté générale sur la vo-
[illegible]goïste de l'individu. Cette révolte instinctive
[illegible] égoïsme individuel, qu'on appelle la liberté sans
limites, est donc un crime et une anarchie. Ce droit est le droit de périr soi-même en faisant périr l'État. »

M. de Lamartine subit l'empire de la théorie qu'il combat, quand il parle de la *toute-légitimité* de la volonté générale, et sous prétexte de réfuter Rousseau, il le suit. Mais il y a une équivoque, quand il oppose à la volonté générale la volonté individuelle sans limites. La liberté individuelle ne cesse pas d'exister, parce qu'elle a des bornes.

Au reste, M. de Lamartine va devenir beaucoup plus clair :

« Le vrai nom de la société, c'est commandement et obéissance :

« Commandement dans l'État, qu'il soit monarchie ou république ;

« Obéissance dans l'individu, qu'il soit sujet ou citoyen.

« Or, entre ces deux noms sacramentels de toute société politique, *commandement* et *obéissance*, trouvez-moi place pour le nom de *liberté*. Il n'y en a pas, ou bien il n'y en a pas d'autre que le mot par lequel je vous l'ai définie tout à l'heure : révolte de l'égoïsme individuel contre la volonté de l'ensemble. »

Voilà l'omnipotence de l'État, et le devoir absolu d'obéissance des individus, proclamés en termes éclatants. Et M. de Lamartine, cependant, est un des adversaires les plus convaincus, les plus chaleureux du socialisme. Sous le nom de *liberté*, il poursuit avec acharnement, il terrasse l'idée de la souveraineté individuelle: « La seule chose que l'on puisse encore appeler improprement de ce nom (la liberté), par habitude plus que par logique, c'est la petite part d'égoïsme individuel que le commandement social de l'État, monarchie ou république, puisse négliger sans inconvénient dans l'obéissance obligatoire de chacun à la volonté de tous..... Cette part de liberté n'est pas possédée; elle est concédée et révocable par la société, républicaine ou monarchique, qui *la laisse* à l'individu politique. C'est une frontière indécise entre l'ordre social et l'anarchie individuelle que le commandement *laisse* à l'obéissance; terrain vague où le commandement n'a pas besoin de s'exercer et où l'obéissance peut désobéir sans porter atteinte à l'État, c'est-à-dire à l'intérêt de tous.

« Mais encore ce qu'on appelle liberté n'est que *tolérance* de la société générale, et le commandement social peut l'enchaîner ou la restreindre, selon les nécessités, les lieux, les temps, les circonstances, si les nécessités, les lieux, les temps, les circonstances exigent que tout soit commandement et obéissance, et obéissance partout et en tout dans la société absolue... Où donc est ce qu'on appelle *liberté*, et pourquoi tant parler d'une chose qui n'existe que dans les mots? » (*Cours familier de littérature*, 67ᵉ. Entretien.)

rté n'est pas un droit astreint au res-
its. C'est une chose d'octroi, de
on très-circonscrite et toujours
et à la mansuétude du pou-
ne, M. de Lamartine a bien
a liberté n'existe que dans les
ance que l'État peut imposer *partout*
bien par le fait une véritable servitude.
y a, suivant M. de Lamartine, une autre
qu'on nomme très-mal à propos la liberté :
t la participation plus ou moins grande que chaque individu apporte à la formation du gouvernement et des lois; c'est le concours plus ou moins complet, plus ou moins direct d'un grand nombre ou de l'universalité des volontés individuelles dans la volonté générale à laquelle on donne le droit du commandement, c'est-à-dire un titre pour imposer l'obéissance.

« Le plus ou le moins de cette participation formelle du peuple à son gouvernement est ce qu'on nomme très-improprement liberté. C'est bien plus que liberté, c'est commandement, commandement sur soi-même et sur les autres. »

M. de Lamartine admet ainsi, en réclamant pour elle un changement de nom, la liberté politique. Il reconnaît que l'exercice du commandement social, attribué par les constitutions au peuple, est, quand le peuple en est capable par ses vertus et par ses lumières, une excellente condition de progrès moral, de dignité et de grandeur humaine.

« Obéir à soi-même, dit-il, c'est la vertu; obéir aux autres, c'est la servitude. » Ne sommes-nous pas

déjà bien éloignés de cette idée, que le vrai nom de la société, c'est commandement et obéissance?

N'obéir qu'à soi-même, ce ne serait pas la vertu, ce serait l'anarchie. N'obéir qu'aux autres, ce serait, dans la réalité, la servitude. Concourir au commandement auquel on obéit, c'est sans doute une garantie que le commandement sera plus juste et que l'obéissance impliquera moins de contrainte et plus de dévouement. Toutefois ce concours n'exclut pas, pour les minorités au moins, la violence, l'iniquité, et pour tous la passion. Il ne garantit pas que l'individu ne voudra que ce qu'il doit vouloir, et qu'il n'obéira qu'à ce qu'il veut dans l'intérêt de tous. M. de Lamartine paraît singulièrement s'exagérer les conséquences de la participation volontaire du peuple à l'exercice du commandement. Mais s'il a cédé un moment à cette illusion, il ne l'a pas subie longtemps. Dans la même étude, un peu plus loin, il dit avec une merveilleuse justesse: « Ce ne sont ni les dynasties, ni les théocraties, ni les autocraties, ni les *démocraties*, qui peuvent sanctifier en elles le titre au commandement humain, divin, aristocratique ou populaire, à la souveraineté, à l'organisation, à la conservation, au perfectionnement de la société politique. »

La légitimité du pouvoir n'est donc pas dans le nombre des volontés qui l'exercent. Pour nous, elle est dans la satisfaction assurée à certains droits. Mais, si la souveraineté n'a pas de droits à satisfaire, la légitimité est ailleurs, et il faut la chercher.

M. de Lamartine a dit encore, toujours dans la

même étude : « Il n'y a point de souveraineté dans la force. Le commandement est tyrannique et l'obéissance est lâcheté. C'est la société politique de la hache ou du billot. Le commandement est le crime, et l'obéissance est la mort. »

Mais à quelles conditions donc le commandement n'est-il pas le crime et l'obéissance la mort ? A quelles conditions l'ordre apparent n'est-il pas le désordre suprême, si le pouvoir social n'est pas en face de droits qu'il doit respecter, de besoins auxquels il est tenu de pourvoir ?

Enfin, M. de Lamartine, dans la partie même de son appréciation sur Rousseau, où il conteste l'existence de la liberté, dans le sens que donnent à ce mot les publicistes modernes, reconnait que les gouvernements démocratiques commandent l'obéissance avec la même obligation d'obéir, et ne réalisent pas plus de liberté que les autres gouvernements.

« Ce commandement sous le despotisme est attribué à un seul, sous les aristocraties à une caste, sous les théocraties à un sacerdoce souverain, sous les républiques à une élite élective de citoyens et de magistrats, sous les démocraties absolues à la multitude, sous les démagogies, comme à Athènes, à des tribuns privilégiés, et renversés par les faveurs mobiles de la plèbe sur la place publique. Les plus populaires de ces gouvernements ne réalisent pas plus de liberté que les autres. Ils commandent et ils obéissent à des titres différents, mais ils commandent l'obéissance avec la même obligation d'obéir ; dans aucun, il n'y a place pour ce qu'on appelle liberté dans la langue

de J.-J. Rousseau et des publicistes modernes, c'est-à-dire pour l'égoïsme individuel contre le dévouement et contre l'intérêt général. S'il y avait liberté dans cette acception du mot, il n'y aurait plus gouvernement ni société; il y aurait anarchie, révolte de chacun et de tous contre tous. Ce mot de liberté ainsi compris est donc un sophisme. La liberté de chacun serait l'esclavage de tous. » (67e. Entretien, p. 11.)

M. de Lamartine ne me semble pas même pécher par des préférences et par des excès de tendresse complaisante pour les démocraties. Je lui emprunte une dernière citation :

« L'autorité conquise sur la monarchie et sur l'aristocratie par le nombre seul, par la démocratie absolue, c'est la souveraineté de la multitude, sans pondération, sans fixité, sans corps modérateur; elle dégénère bientôt en oppression mutuelle et en anarchie : gouvernement condamné par l'instinct de la hiérarchie légale, qui est la loi de tout ce qui dure, la loi de tout ce qui commande et de tout ce qui obéit sur la terre. » (Page 21.)

La théorie de M. de Lamartine, c'est la théorie de M. Dupont-White, avec des exagérations de plus, et aussi avec des distractions, des contrariétés (le respect m'interdit le mot d'inconséquences), qui sautent aux yeux malgré toutes les magnificences de langage dont elles sont enveloppées. M. Dupont-White avait dit : « N'être pas gouverné, c'est ce qu'on appelle tantôt liberté civile, tantôt individualisme..... Tenir l'homme pour souverain, lui déclarer qu'il ne relève

que de lui-même, c'est le plus étrange oubli de toute histoire naturelle ou psychologique. Quand les anciens le traitaient d'animal politique, ils lui disaient son fait de la manière la plus pertinente. Politique, c'est-à-dire fait pour la société, pour la discipline : tel est l'homme de par toute sa nature.....

« Comme la volonté imposée par les gouvernants à titre de loi pourrait n'être que le caprice d'autres hommes, il faut que chacun, dans la mesure de ce qu'il vaut, concoure à faire la loi ou tout au moins à instituer le législateur. Voilà, dans sa racine et dans son essence, la liberté faite pour l'homme. » (*La Centralisation*, p. 134.)

On avait déjà objecté à M. Dupont-White qu'il était étrange de refuser à l'individu une part de souveraineté sur lui-même, quand on le gratifiait d'une part de souveraineté sur autrui.

Mais, au moins, M. Dupont-White attache-t-il plus d'importance à la distribution des pouvoirs politiques que M. de Lamartine ne semble leur en accorder.

Comment l'un des organes les plus éloquents du spiritualisme, l'un de ceux qui portent le plus haut et avec le plus d'éclat son drapeau, a-t-il pu être conduit à cette négation hardie des droits naturels de l'homme? Ce n'est pas de sa part une désertion accidentelle et momentanée de la cause spiritualiste ; c'est, au contraire, un combat à outrance en sa faveur. La destinée de l'homme en dehors de ce monde, sa vie à venir, l'immortalité et les célestes aspirations de l'âme, voilà ce qui a ému profondément M. de Lamartine et comme troublé son intelligence si élevée. Il s'est laissé

entraîner à l'idée que la souveraineté terrestre avait une sorte de ministère divin; qu'elle était appelée, en protégeant ici-bas l'individu comme être social, à le préparer aux félicités de l'existence future; en d'autres termes, qu'elle avait charge d'âmes. Et alors il ne lui a demandé qu'une chose : c'est non-seulement de faciliter, mais d'imposer l'accomplissement du devoir. Pour lui, la notion du droit humain s'est complètement évanouie. Il n'a pas cru, il n'a pas pu croire à la liberté du mal. Il n'a eu de foi que pour la liberté du bien; et la liberté du bien isolée de la liberté du mal, c'est la loi du devoir, ce n'est plus la liberté.

« Le véritable *contrat social* n'a pas pour but seulement le corps de l'homme, il a pour but aussi et surtout l'âme humaine. Il est spiritualiste plus que matériel; car le corps ne vit qu'un jour de pain, et l'esprit vit éternellement de vérité, de devoir et de vertu. Voilà pourquoi la doctrine qui ne fait que proclamer les droits de l'homme est courte et fausse, et ne peut aboutir qu'à la révolte perpétuelle, doctrine insensée, *contrat social;* voilà pourquoi toute société qui se fonde sur le devoir est vraie, durable, toujours perfectible, et aboutit directement à Dieu, c'est-à-dire à la perfection et à l'éternité. » (Page 32.)

« Une loi morale et religieuse, donnant à la société civile un but intellectuel, moral et divin, de civilisation des âmes, c'est-à-dire de vertu et de divinisation de notre être par des devoirs réciproques découverts et accomplis; voilà la fin de la société politique; voilà le plan de Dieu; voilà l'œuvre de la législation; voilà la dignité de l'homme; voilà le spectacle que la Di-

vinité créatrice se donne à elle-même, depuis qu'elle a daigné créer l'homme jusqu'à la consommation des temps. » (Pages 29 et 30.)

Si M. de Lamartine avait dit seulement que la satisfaction brutale des besoins du corps n'est pas l'unique fin des sociétés politiques, personne ne se lèverait pour soutenir que la souveraineté sociale ne se réduit pas au devoir de maintenir une sorte d'égalité alimentaire ou de bien-être ; on se garderait de dénier au pouvoir, quel qu'il soit, la mission de garantir, en même temps que la sûreté des personnes et des biens physiques, la sécurité du développement des facultés intellectuelles et morales ; mais on lui assignerait spécialement la charge de garantir l'exercice du libre arbitre des individus, c'est-à-dire la libre option, à leurs périls et risques, entre le bien et le mal, entre les conseils de la raison et les conseils de la passion, partout où cet exercice ne constituerait pas un danger pour la société.

Ce qu'on contesterait à la souveraineté sociale, c'est le droit d'enchaîner, en vue d'intérêts qui ne seraient pas de ce monde, la volonté et la liberté humaines ; c'est le droit de déshériter les individus de toute moralité et de tout mérite, en les privant du moyen d'engager devant Dieu leur responsabilité.

Si les individus n'ont pas de droits ; s'ils n'ont que des devoirs, le meilleur des gouvernements, le type idéal, c'est le gouvernement théocratique, investi de la toute-puissance, armé d'une autorité absolue.

Pour ceux qui croient, avec Royer-Collard, que la loi humaine ne participe point aux croyances

religieuses, qu'au-delà des intérêts de cette vie, elle est frappée d'ignorance ou d'impuissance, les individus, vis-à-vis les uns des autres et vis-à-vis de l'État, ont principalement des droits. Leurs devoirs ne sont pas une cause, ils sont un effet : ils dérivent de leurs droits ; ils en sont le corollaire, parce qu'ils en sont la limitation. Pour la vie à venir, les droits ne naîtront que de l'accomplissement des devoirs ; ils en seront la conséquence, une rémunération, si l'on veut, un couronnement. Mais, dans le milieu terrestre, pendant l'existence sociale, l'individu a des titres incontestables au gouvernement de ce qui ne concerne que lui-même, parce qu'il est un agent moral et responsable.

M. de Lamartine a de grandes duretés, des injustices de langage, pour ceux qui ne confondent pas avec lui la loi divine et la loi sociale :

« Les publicistes qui donnent des définitions orgueilleuses et abjectes des droits de l'homme n'ont oublié que ceux-là : le droit d'accomplir des devoirs, le droit d'être vertueux, le droit d'être immortel. Relevons nos fronts trop humiliés.... Nous valons mieux que cela !.... » (Pages 38 et 39.)

C'est M. de Lamartine qui oublie que la souveraineté sociale, en faisant respecter le droit d'accomplir des devoirs, le droit d'être vertueux, le droit d'être immortel, n'a pas qualité pour attenter à un droit parallèle, le droit de ne pas accomplir les obligations de la loi divine, dont la sanction n'appartient pas à notre infirmité.

La théorie, que le droit social n'est qu'une conséquence du devoir, ou, suivant une formule plus

vraie, n'est que le devoir, ne se rencontre pas seulement sous la plume du publiciste orateur, du moraliste inspiré; elle est aussi, sous une forme moins splendide et moins franche, la thèse de savants juristes, d'économistes distingués, de philosophes de renom. M. Oudot est en train de la développer. L'auteur récent d'une philosophie du droit l'a adoptée. M. Baudrillart, dans un livre que l'Institut vient de couronner, l'a défendue. M. Jules Simon lui-même s'en est fait le champion; et si M. Lerminier est moins explicite, il débute toutefois, dans la définition du droit, par l'indication du devoir: « L'homme conçoit « qu'il a le devoir de respecter ceux qu'il appelle « ses semblables; qu'il a le droit d'en être respecté « lui-même; qu'entre lui et eux il y a identité, et « partant équation de droits et de devoirs. »

On pourrait croire que M. Cousin dérive le devoir du droit, et non le droit du devoir. Il dit, en effet: « Le fondement du devoir est celui du droit. » Oui; mais il ajoute: « Mon devoir est la mesure exacte de « mon droit »; et c'est là ce que je conteste. Mon droit est plus étendu que mon devoir, si j'ai le droit de faire ce que moralement je ferais mieux de ne pas faire. M. Cousin complète sa pensée et devient encore plus explicite: « Si je n'avais pas le devoir sacré « de respecter ce qui fait ma personne, c'est-à-dire « mon intelligence et ma liberté, je n'aurais pas le « droit de la défendre contre vos atteintes. C'est « parce que ma personne est sainte et sacrée en soi, « que, considérée par rapport à moi, elle m'impose « un devoir, et que, considérée par rapport à vous,

« elle me confère un droit. » (*Cours de* 1817 *et de* 1818, 20e. leçon.)

M. Cousin dérive le droit du devoir, mais non du devoir envers autrui ; il dérive le droit du devoir de l'homme envers lui-même. Cette dérivation du droit a un inconvénient, un péril : il s'agit du droit social, et justement le devoir de l'homme envers lui-même ne relève que par exception de la société.

Ce que je dis de M. Cousin, je puis le dire de M. Jouffroy. Lui aussi, en interrogeant la fin de l'homme, déduit le droit de l'obligation pour l'individu intelligent et libre d'accomplir, sous sa responsabilité, la partie de sa destinée qu'il peut, à travers les obstacles qui sont sa condition, réaliser en ce monde (*Cours de droit naturel*, 30e. et 31e. leçons).

Le devoir de l'homme envers lui-même ou envers Dieu, source du droit, justification de la liberté, j'admets tout cela ; mais je ne puis oublier que l'objet de nos recherches, c'est la limite du droit de l'individu comme être sociable. Ce que je soutiens, c'est que, comme être sociable, son droit ne naît pas de son devoir, de son devoir envers autrui surtout, ni même de son devoir envers lui-même et envers Dieu, parce que le droit politique serait alors subordonné à la loi religieuse, et que les conditions du pouvoir temporel seraient subordonnées à l'ordre spirituel et aux solutions de la théodicée.

Le droit de l'individu comme être sociable ne saurait dépendre de ses devoirs envers lui-même et envers Dieu, parce que la liberté, réduite à l'expression de ce droit, exclurait la possibilité du mal.

La cause de l'erreur de M. Jouffroy, c'est la confusion qu'il a faite entre le droit naturel et la morale. Le droit naturel n'est pas toute la morale, il n'en est qu'une partie (1).

Nos publicistes (je parle des théoriciens politiques) ne vont pas jusqu'à dire que la liberté c'est le devoir; ils disent seulement que la liberté a pour fondement le devoir.

Je crois que cette théorie, même ainsi réduite, aboutit fatalement à donner au droit et à la liberté la même mesure que le devoir, c'est-à-dire à ne reconnaître à l'homme que la prérogative et le pouvoir de faire le bien. La liberté, c'est cela sans doute; mais c'est encore autre chose, c'est la liberté de préférer le mal au bien, sans lésion du droit d'autrui. Si les hommes n'avaient que des devoirs et des droits leur assurant le moyen de les accomplir, ils seraient tous, de par la contrainte, des êtres parfaits, je n'ose dire de petits saints; et comme les devoirs de tous s'harmonisent entr'eux, il n'y aurait ni limites ni contradictions; la société pourrait être purgée de toutes traces de l'infirmité humaine; elle offrirait le spectacle, sinon de la béatitude absolue, au moins d'un mécanisme exempt de tout vice.

Sur ce point, contre l'avis général, je suis de l'avis de M. Proudhon: « Le droit est pour chacun la

(1) Voir mon *Cours de Droit pénal*, 2e. éd., p. 19 et aussi p. 631, 632, 633. Je persiste à contester la définition de Montesquieu : « ..... La liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce « que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que « l'on ne doit pas vouloir (livre XI, ch. III). »

« faculté d'exiger des autres le respect de la dignité « humaine dans sa personne ; le devoir, l'obligation « pour chacun de respecter cette dignité en autrui. « Au fond, droit et devoir sont termes identiques, « puisqu'ils sont toujours l'expression du respect exi- « gible ou dû : exigible, parce qu'il est dû ; dû, « parce qu'il est exigible. Ils ne diffèrent que par le « sujet, moi ou toi, en qui la dignité est compro- « mise. » (*La Justice dans la Révolution et dans l'Église*, t. Ier., p. 183.)

Contre la science, je suis de l'avis du poète :

> Le devoir, fils du droit, sous nos toits domestiques,
> Habite comme un hôte auguste et sérieux.

Ce qui est vrai, c'est que le droit de l'individu est inséparable de son devoir, parce que le devoir c'est le respect du droit d'autrui (1).

(1) On a fait remarquer avec raison que les premières déclarations des droits, la déclaration des 27 juillet—31 août 1789, la déclaration du 3 septembre 1791 et la déclaration des 15-16 février et 24 juin 1793, n'avaient parlé que des droits de l'homme et du citoyen. Elles ne parlaient pas des devoirs ; elles les sous-entendaient. La déclaration de l'an III (22 août 1795) place, à la vérité, les droits en première ligne ; mais elle mentionne comme complément les devoirs.



DES AFFINITÉS

DES LANGUES TRANSGANGÉTIQUES

AVEC LES LANGUES DU CAUCASE,

PAR HYACINTHE DE CHARENCEY,

Membre correspondant.

Les idiômes de la famille dite Transgangétique, à laquelle se rattachent tous les dialectes monosyllabiques en vigueur chez les peuples de l'extrême Orient, les Tibétains, les Annamites, les Chinois, les Birmans, ne semblent pas être encore, non plus que ceux des indigènes du Caucase, entrés dans le domaine de la philologie comparée. Nous croyons donc utile de présenter un résumé des analogies que nous avons remarquées entre ces deux groupes de langues, séparés l'un de l'autre par toute la largeur du continent asiatique; analogies trop nombreuses et trop importantes pour pouvoir être attribuées au hasard. Notre travail prouvera, sinon la parenté originelle du Tibétain et du Chinois avec le Tcherkesse et le Géorgien, au moins l'existence de rapports intimes ayant dû exister entre ces divers groupes linguistiques, à une époque vraisemblablement antérieure aux plus anciens souvenirs de l'histoire profane et de la chronologie.

UN (forme primitive, *seg*, *sek*).

Abasse (dial. du Caucase), *zéka*; — tcherkesse, *zé*; — suane, *echgou*; — tibétain, *djig*; — rung-chébang (dial. tibétain du Népaul), *soukha*.

DEUX (forme primitive, *ki*, *kis*).

Didoëthi (dial. du Caucase), *kée*; — aware, *ki*; — akoutche, *kwi*, *kouï*; — play (dial. de l'Indo-Chine), *ki*; — yakha (dial. tibétain du Népaul), *kich*; — tibétain, *gnis* (de là, par transmut. du *g* en *gn* et de cette dernière consonne en *n*, le chinois *ni*, deux).

TROIS (forme primitive, *sam*, *san*).

Géorgien, *sami*; — mingrélien, *soumi*; — suane, *sémi*; — didoëthi, *son*; — tcherkesse, *chi*; — kazikumuk, *chamm*; — tibétain, *soum*; — pahi (dial. de l'Himalaya), *soung*; — chépang (dial. du Népaul), *soum*; — vayou (dial. du Népaul), *chou*; — rodong (dial. du Népaul), *soum*; — waling, *syoum*; — kouloungya, *soup*; — bahingya, *sam*; — chinois, *san*; — birman, *song*; — lao, *ssam*; — play, *sod*.

QUATRE (forme primitive *ptlé*; c'est aujourd'hui encore la forme tcherkesse).

Formes dérivées :

1°. (Par suppression du *t* médial) :

Chépang, *ploï*; — takhshya (dial. du Népaul), *bla*; — thouloungya, *bli*.

2°. (Par suppression du *t* médial et de la labiale) :

Rung-chébang, *la*; — nach-héreng (dial. du Né-

paul), *lik;* — yakha, *li;* — bahingya, *lé;* — lohorong, *ri (l* durci en *r*); — sampang (dial. du Népaul), *lak;* — birman, *lé;* — play, *loui.*

3°. (Par suppression de la dentale et de la liquide): Pahi, *pi;* — bhramou, *bi;* — chourasya, *phib.*

4°. (Par mutation de la liquide en sifflante): Abasse, *pchi;* — géorgien, *otchi (o* préfixe); — mingrélien, *wotchi;* — tibétain, *bji;* — chinois de Canton, *ssi.*

CINQ (forme primitive, *gou, tkou).*

Géorgien, *khouthi;* — kazi-koumouk, *khé;* — akoutche, *khouy;* — abasse, *hhou;* — tcherkesse, *thkhou;* — tibétain, *lnga, ga;* — chinois de Fo-kien, *gou;* — sino japonais, *gou;* — pahi, *gno;* — takhshya, *gna;* — birman, *gna* (nous voyons ici un nouvel exemple de la mutation du *g* ou *k* en *gn*). — La forme du chinois mandarinique *ou* résulte de la suppression de la gutturale.

SIX (forme primitive *krouk*, s'est conservée dans le chépang du Népaul).

Formes dérivées:

1°. (Par supp. du *k* initial).

Kazi-koumouk, *rehkh;* — akoutche, *ourêekh (ou* préfixe); — sino-japonais, *rok;* — chinois de Canton, *lok;* — chinois de Fokien, *lag;* — chinois mandarinique, *loü;* — bahingya, *rouk;* — doumi, *raou;* — khaling (dial. du Népaul), *ré.*

2°. (Par mutation du *k* en *d*):

Tibétain, *droug;* — moï-thaï, *thorok;* — moan (dialecte de l'Indo-Chine), *téraou.*

3°. (Par suppression du *r* médial) :

Tcherkesse, *khi ;* — géorgien , *ekvssi* ; — pahi , *khou* ; — birman , *khyouk* (dans ce dernier idiôme, le *r* se change généralement en *y).*

4°. (Par suppr. du *r* médial et mut. du *k* en *t*) :

Takhsya , *tou* ; — rodong , *touk.*

SEPT (forme primitive, *brou*).

Formes dérivées :

1°. (Par supp. du *b* initial) :

Kazi-koumouk , *erroul* ; — akoutche , *wer* ; — mizdjeghi , *wor* ; — rodong, *raï* ; — doumi (dial. du Népaul) , *ré.*

2°. (Par supp. du *r* médial) :

Abasse, *bich ;* — rung-chébang , *bhang ;* — annamite, *baï.*

3°. (Par mutat. du *r* médial en *d*) :

Tibétain, *bdoun.*

HUIT (forme primitive, *bra* , *brat*).

Mizdjeghi (dial. du Caucase), *bar ;* — chépang (dial. du Népaul), *prap ;* — thakhsya , *bhré ;* — tibétain, *brgyad.*

Formes dérivées :

1°. (Par supp. du *r* médial) :

Kazi-kumuk, *meï* (mut. du *b* en *m) ;* — andi, *bühl ;* — didoëthi, *beïthl* ; — chinois mandarinique, *pà ;* — chinois de Canton, *pat ;* — sino-japonais, *fats* ; — rhodong, *bhok* ; — lao, *ped.*

2°. (Par suppression du *b* initial) :

Géorgien, *rva ;* — mingrélien, *rwo ;* — suane, *ara ;* — rhung-chébong , *ré ;* — sampang, *rek ;* — doumi, *ri* ; — khaling (dial. du Népaul), *rin.*

NEUF (forme primitive, *tskour*).

Géorgien, *tskhra*; — mingrélien, *tchokro*, — suane, *tchakra*; — chépang, *takou*; — tibétain, *dgou*, en langue écrite.

Formes dérivées :

1°. (Mutation du *ts* en *b*):

Tcherkesse, *bgou*; — Khouloungya, *bong*; — lohorong (dial. du Népaul), *bang*; — kiayn (dial. de l'Indo-Chine), *poungo*.

2°. (Suppression du *ts* initial):

Tibétain (langue parlée), *gou*; — chinois de Canton, *kou*; — chinois-mandariniq., *kieou*; — pahi, *goun*; — thakhsya. *kou*; — thouloungya, *gou*; — birman, *ko*; — lao, *kao*; — play, *kouïd*.

DIX (forme primitive, *pché*).

Tcherkesse, *pché*; — koura (dial. du Caucase), *vets*; — tibétain (langue écrite), *btchou*.

Formes dérivées :

Suppression du *p* initial.)

Abasse, *djé*; — tibétain (langue parlée), *djou*; — chinois-mandariniq., *chi*; — sino-japonais, *zyou*.

TÊTE.

Géorgien, *thawi*; — chinois de Canton, *théou*; — sino-annamite, *thaou*.

Idem. Ingouche, *korté*; — tibétain, *go*.

ŒIL.

Tcherkesse, *na*; — sino-annamite, *nan*.

NEZ.

Tcherkesse, *peh*, *feh*; — sino-japonais, *fi*.

BOUCHE.

Géorgien, *piri*; — arménien, *pieran* (pris au géorgien); — birman (dial. de Ténasserim), *parat*.

Idem. Laze, *pikhi*; — touchi, *bak*; — Tchetchenze, *bagga*; — thaï, *pak*.

Idem. Tcherkesse, *yya*; — lohorong, *ya*.

DENT.

Tcherkesse, *dzeh*; — chinois, *tchi*.

Idem. Touchi, *dzerka*; — ingouche, *tzergitch*; — chépang, *srék*.

MAIN (forme primitive, *koulg*. Se retrouve en ingouche).

Formes dérivées :

1°. (Suppression de la 2e. gutturale) :

Aware, *kver* (*l* durcie en *r*); — doumi, *kar*.

2°. (Suppression de la liquide) :

Akoutche, *kak*; — Tchetchenze, *kouki*; — whaling, *chhouk*; — rodong, *chhoukou*, bras.

3°. (Supp. de la liquide et mut. de la 2e. gutturale en *t*).

Kaboutche, *koda*; — chépang, *koutt*; — moïthaï, *khoït*; — vayou, *got*.

LANGUE.

Akoutche, *limzi*; — thaï, *lin*; — vayou, *li*.

PIED.

Tcherkesse, *tlé*; — nachhéreng, *la*; — kouloungya, *long*.

Idem. (Forme primitive *kosk*, se retrouve dans le laze *kouska*).

Formes dérivées :

1°. (Supp. de la sifflante) :

Tchetchenze, *kog* ; — kouba, *kokar* ; — mothal, *kho* ; — chinois du Fokien, *kha* ; — sino-japonais, *kio* ; — sino-indou, *kok*.

2°. (Mut. de la 1re. gutturale en sifflante) :

Andi, *tchéka* ; — sino-annamite, *tchiok* ; — chinois de Canton, *dsok*.

JOUR.

Tchetchenze, *dini* ; — denwar (dial. du Népaul), *dini* ; — kouswar, *dini*.

Les analogies de vocabulaire signalées ici sont d'autant plus surprenantes que nos recherches ont porté exclusivement sur un nombre de radicaux fort restreint. Presque partout nous avons rencontré des similitudes trop frappantes, encore une fois, pour pouvoir être attribuées au seul hasard ou même à cette sorte d'affinité générale qui se manifeste parfois entre les idiômes de famille radicalement différente. Nul doute que nous n'en eussions retrouvé bien davantage, en étendant le cercle de nos investigations. Il nous reste à ajouter ici quelques observations au sujet de la grammaire.

Entre toutes les langues caucasiennes, le tcherkesse et les idiômes des peuplades voisines semblent se rapprocher d'une manière plus spéciale du tibétain et des dialectes indigènes du Népaul. Dans ces deux groupes d'idiômes, nous rencontrons, en effet, la

même structure primitivement monosyllabique, la même formation, à une époque postérieure, de quelques dissyllabes par l'addition de particules déterminatives placées d'ordinaire à la fin du mot. Plusieurs de ces particules offrent même entr'elles une affinité phonétique; par exemple, la désinence *ma*, qui chez les montagnards de la Circassie exprime l'idée de composition, de multiplicité, semble se rapprocher de la syllabe *va*, qui joue le même rôle dans la langue du Tibet. Parfois, dans les dialectes du Caucase, le mot garde sa forme monosyllabique après l'adjonction des particules, qui alors se fondent avec la racine; le même fait se manifeste également en tibétain. Si les autres idiômes du Caucase ont perdu leur primitive structure monosyllabique pour passer à l'état agglomérant, nous ne devons, suivant toutes les apparences, voir là qu'un résultat de l'empire exercé sur eux par des langues touraniennes ou indo-européennes, plus riches de formes et d'une organisation plus savante. On sait, en effet, l'influence énorme que ne manquent guère d'exercer les dialectes à organisme perfectionné sur ceux qui, à ce point de vue, leur sont inférieurs. C'est ainsi que le cophte et le berber ont fini par adopter une grande partie du vocabulaire et surtout de la grammaire sémitique, bien que, par leur origine, ils ne se rattachent en rien au sémitique; que le basque, primitivement dépourvu de flexions génériques, a cependant fini par adopter quelques-unes de celles des idiômes avec lesquels il s'est trouvé en contact, et que la plupart des dialectes finnois et tartares parlés dans l'empire des tzars tendent à prendre les conjonctions et particules du russe.

Dans la plupart des idiômes du Caucase, tout comme en tibétain, non-seulement les désinences affixes se fondent assez souvent en un monosyllabe unique avec le mot principal, mais la voyelle radicale elle-même éprouve parfois une véritable flexion. Les consonnes préfixes du verbe changent fréquemment en géorgien et dans quelques dialectes voisins, suivant les variations de temps et de mode ; on retrouve quelques exemples de ces modifications chez les peuples du Tibet : *hgod*, je bâtis ; *bkod*, j'ai bâti ; *dgod*, je bâtirai ; *khod*, bâtis. Enfin, il existe en chinois et dans les dialectes du Népaul, une désinence en *ko*, *go*, *khhà*, pour les noms de nombre, lorsqu'ils sont employés dans leur sens abstrait et qu'ils ne se rapportent point à certaines catégories spéciales d'objets. Cette désinence se retrouve dans la finale numérale *go* de l'aware.

Mais ce que nous pouvons regarder comme une des plus grandes preuves d'affinités entre les dialectes du Caucase et ceux du Tibet, c'est l'analogie singulière qui se manifeste entre les systèmes phonétiques de ces deux groupes linguistiques. Tous deux se distinguent par l'incroyable dureté de leurs sons, par leur tendance à donner pour initiales à un grand nombre de leurs mots une multitude de consonnes dont l'assemblage, dur et bizarre, semble défier les efforts du gosier européen le mieux exercé. Ainsi en tibétain, *hkhour*, portant ; *lnga*, cinq ; *brgya*, cent ; en tcherkesse, *ptlé*, quatre ; en géorgien, *grtsamn*, croire. Il est vrai qu'aujourd'hui un certain nombre de ces consonnes ne se prononcent plus en tibétain, et ne sont

employées que dans la langue écrite ; néanmoins elles ont dû primitivement exister comme élément phonétique, puisque nous les trouvons dans le langage parlé de quelques cantons isolés et chez les montagnards du Népaul.

Tels sont les curieux rapprochements que nos études, quoique fort superficielles, nous ont déjà permis d'établir entre deux groupes de langues qui, jusqu'à ce jour, semblaient n'avoir eu aucun point de contact. Nul doute que des recherches plus étendues ne nous conduisent à un résultat encore plus concluant. Nous avons omis à dessein, comme trop peu frappantes, toutes ces particularités communes à la fois aux dialectes du Caucase, de l'Himalaya et aux langues touraniennes, telles que l'unité de déclinaison, l'absence de genres, la structure inverse de la phrase, bien qu'elles séparent nettement les idiômes en question des idiômes à flexion, tels que le sanscrit ou l'hébreu. Nous pouvons, ce nous semble, dès aujourd'hui regarder comme certain le séjour primitif des peuples de la famille dite *monosyllabique*, dans la région comprise entre l'Arménie et les frontières de la Tartarie, au sud précisément de la Bactriane et des régions qui servirent de berceau à la race indo-européenne. Plus tard, bien qu'à une époque extrêmement reculée, la famille monosyllabique fut pour ainsi dire coupée en deux par suite de l'invasion indo-européenne dans les contrées du sud, et rejetée, partie dans les gorges du Caucase, partie dans celles de l'Himalaya, où elle se répandit ensuite en Chine, en Indo-Chine et peut-être même dans les îles du Grand-Océan. Toutefois,

s'il est vrai, comme l'affirment quelques savants anglais, que les nations du midi de l'Inde appartiennent à la souche touranienne, il faudrait reconnaître que ce dernier rameau (touranien) avait commencé la série de ses migrations avant tous les autres, puisqu'aujourd'hui les idiômes tamoul, carnatic, télinga se trouvent séparés de leurs congénères de la Tartarie et par les dialectes (ariens) du nord de l'Inde, et par les langues monosyllabiques du Tibet et du Népaul.

Il est bon de prévenir le lecteur, pour éviter toute confusion, que nous avons eu soin d'exclure du cercle de nos recherches les langues qui, bien que parlées dans le Caucase, n'appartiennent cependant pas à la souche caucasienne, tels, par exemple, que l'ossète, que l'on s'accorde généralement à rattacher à la famille persane, et ce curieux jargon d'origine inconnue, dont les Tcherkesses font usage seulement dans leurs expéditions de guerre ou de chasse. Nous nous sommes borné aux dialectes, tels que le géorgien, le tcherkesse, le laze; sans doute, comme tous les langages de peuples montagnards, bien que parlés sur un territoire fort restreint, ils offrent entr'eux des différences assez notables; néanmoins, ils ne paraissent pas s'éloigner plus l'un de l'autre que le lithuanien du russe ou le gothique de l'anglais; et s'ils constituent des groupes bien distincts, nous avons tout lieu de croire qu'ils ne s'en rattachent pas moins à une même souche primitive.

O SALUTARIS HOSTIA,

PAR M. DES ESSARS,

Membre titulaire.



Le hasard a fait tomber dans mes mains un vieux livre de théologie, intitulé : *Questions sur la Messe, par M. Théraize, prestre, licentié de Sorbonne et chanoine de St.-Étienne de Hombourg, imprimé à Paris, chez Pierre Emery,* 1699, avec approbation et privilége. Il est dédié à *Monseigneur François de Clermont, évesque, comte de Noyon, pair de France.*

Ce livre est d'une orthodoxie parfaite. Son auteur, Michel Théraize, devint grand-chantre, chanoine et official de St.-Fursy de Péronne, et curé dans la même ville. Ses *Questions sur la Messe* sont citées avec éloge par les biographes.

Ce pieux chanoine révèle une particularité digne d'intérêt sur l'origine du chant : *O salutaris Hostia,* à l'élévation de la messe.

Cette curiosité historique, peu connue, m'a paru mériter d'être signalée.

Les deux strophes consacrées à ce moment de l'office sont empruntées à l'hymne *Verbum supernum prodiens*, composée pour l'office du St.-Sacrement par saint Thomas d'Aquin, le docteur angélique, plus connu par la *Somme* et ses Commentaires sur les

Livres saints que par ses poésies (1). Santeuil le considérait toutefois comme un vrai poète, et ne lui a reproché que l'emploi de la rime.

Cette critique est d'autant plus juste, quant à notre hymne, que la rime ajoute à *Bella* une épithète HOSTILIA, dont la raison se serait très-bien passée. Ne nous arrêtons qu'au sens.

L'homme est toujours en guerre avec les mauvais penchants; pour qu'un jour la porte du ciel s'ouvre devant lui, il doit, par la prière, obtenir de Dieu la force de combattre et le secours, gage de la victoire. On interprète donc naturellement dans une acception purement mystique :

> Bella premunt hostilia :
> Da robur, fer auxilium.

L'auteur, en composant ces paroles, les comprenait certainement ainsi; mais lorsque, plus de deux siècles après la mort de leur auteur, elles furent introduites dans la célébration de la messe, on leur attribua un sens naturel et direct : la guerre était la lutte armée; le secours invoqué, l'appui irrésistible du Très-Haut.

L'*O salutaris Hostia*, redevenu aujourd'hui une hymne de paix, a été jadis un chant de guerre, un appel audacieux adressé au bon Pasteur contre le gardien visible de son troupeau. Grâce aux siècles, de-

(1) Deux Jésuites, collaborateurs de Bollandus, ont contesté à Thomas-d'Aquin la composition de l'office du St.-Sacrement. Ils ont été réfutés dans les *Dissertationes historicæ et criticæ*, de Noël Alexandre, frère prêcheur. Paris. 1680 (Bibliothèque de Caen).

structeurs des origines et des souvenirs, la piété la plus ultramontaine n'hésite pas à soutenir de sa voix la mélodie du saint cantique ; elle ne s'imagine guère qu'elle répète la protestation d'un roi de France contre un souverain-pontife.

Le règne de Louis XII, monté sur le trône en 1498, a été contemporain de quatre papes : Alexandre VI, Pie III, Jules II et Léon X.

Pie III, élu, on peut le dire, par le cardinal de La Rovère, le futur Jules II, son successeur en espérance, ne trompa point son protecteur, auquel, en mourant au bout de quelques jours, il rendit le dépôt de la tiare.

Alexandre et Jules furent les deux papes dont l'histoire est le plus intimement liée à celle du roi, père du peuple.

Les rapports de la Couronne de France avec la Cour de Rome furent bien variables.

Alexandre VI voulait définitivement établir la puissance temporelle du Saint-Siége ; il n'avait point pris sans motif le nom du plus célèbre des conquérants ; d'ailleurs, son fils César s'ennuyait d'être cardinal ; il pensait à échanger sa barette contre la couronne ducale du Valentinois, et son célibat contre une alliance princière.

Tout meurtri de ses luttes armées avec Charles VIII, Alexandre, indigne pontife, mais grand politique, jeta ses ressentiments dans la tombe de son vainqueur et se fit tout à coup l'allié du nouveau roi.

Roderic Borgia n'était point embarrassé par les scrupules : se contentant d'une déclaration suspecte

de la part d'un prince réputé pendant vingt-deux ans l'époux très-réel de la pauvre Jeanne de France, il prononça le divorce et favorisa soit l'inclination, soit les vues politiques de Louis XII, en lui permettant d'épouser la duchesse de Bretagne.

Georges d'Amboise est fait cardinal; Louis XII a ses coudées franches en Italie. Le Milanais et le royaume de Naples sont reconquis en quelques mois.

Après la mort d'Alexandre VI et le règne éphémère de Pie III, Jules, qui n'avait pas manqué de prendre à son tour le nom d'un grand capitaine, suit d'abord la politique adoptée sans doute avec son assentiment. Les Vénitiens lui semblent redoutables; d'ailleurs, il veut prendre ou reprendre certains territoires qu'ils possèdent. Il forme contre eux, avec les étrangers, la fameuse ligue de Cambrai. Dans ce temps-là, si la Cour romaine semblait faire peu de cas de la nationalité italienne, elle tendait évidemment à créer une unité sous sa puissance, moyen efficace à ses yeux de maintenir et d'accroître sa grandeur.

César Borgia, *le Valentinois*, comme on disait au Vatican, avait, sous le règne de son père, envahi la Romagne en dépossédant de petits princes; l'histoire dit par quelles armes et par quels moyens; un bref d'Alexandre VI l'en avait créé duc. Très-partisan des annexions, Jules II, grâce au secours de la France, chasse *le Valentinois*, malgré son bref, et se met en possession du duché.

Désormais les Français ne sont plus de grands secours à Sa Sainteté; elle découvre en eux des rivaux

et s'empresse de créer une nouvelle ligue pour expulser d'Italie ses protecteurs redoutés.

Louis XII s'indigne. Au concile de Pise convoqué par le roi, le pape oppose un concile réuni dans le palais de Latran ; mais, à la rencontre de la Bastide, Bayard est un terrible théologien; mais les journées de Bologne et de Ravenne sont de formidables arguments; aussi le concile de Pise suspend-il le pape de ses fonctions.

Malgré son concile de Latran qui le protége, Jules éperdu entame secrètement des négociations avec la France.

Il ne s'armait guère du *Non possumus* ; cette formule eût peut-être humilié le fondateur hardi de St.-Pierre de Rome. Il aimait à dire: je veux, mais il ne repoussait pas les accommodements profitables. Il fut sauvé, dit-on, par les scrupules inspirés à Anne de Bretagne et reportés par elle à la conscience de Louis.

Les Français attiédis perdent leur énergie ; plus d'ensemble dans leurs efforts; leurs alliés les abandonnent. Louis XII, seul, a contre lui l'Europe en armes.

Le belliqueux Saint-Père, une fois rassuré, devient menaçant. Il frappe d'interdit le royaume, spécialement la ville de Lyon, où le concile de Pise s'était enfin transféré. Il fait don de la couronne de France à l'empereur Maximilien. Pour ne négliger aucune des ressources de sa puissance, il compose lui-même trois oraisons en l'honneur de la Sainte-Vierge et contre les Français ; il décrète qu'on les récitera chaque jour, en Italie, aux heures où les cloches sonneront l'*Angelus.*

De leur côté, Louis XII, portant fièrement son titre de roi, et Georges d'Amboise, resté français sous la pourpre romaine, prétendent aussi manier les armes spirituelles.

Jules II a pris le casque et la cuirasse au siége de la Mirandole. Le roi de France, s'appuyant du reste sur un canon promulgué à Constance, a convoqué un concile où les cardinaux et les évêques n'ont pas manqué. Puisque le pape, dans l'intérêt de sa cause, compose et prescrit des oraisons, pourquoi le roi se priverait-il du même avantage? Il n'en eut garde; il fit ordonner par les évêques du royaume que, tous les jours, à l'élévation de l'Hostie, on chanterait cette strophe, empruntée à l'hymne *Verbum supernum prodiens :*

O salutaris Hostia,
Quæ cœli pandis ostium,
Bella premunt hostilia :
Da robur, fer auxilium!

A ces deux dernières lignes on substituait, dans la chapelle du roi :

In te confidit Francia :
Da pacem, serva lilium!

« Ce prince, surnommé le Père du peuple, ajoute « notre théologien, ayant obtenu de Jésus-Christ, en « qui il avait mis toute son espérance, une victoire « complète, les Français conservèrent la coutume de « chanter :

O salutaris Hostia

« pendant l'élévation de l'Hostie (1). »

(1) A Rome, on ne fait entendre aucun chant pendant l'Élévation.

Que de choses, en ce monde, sont employées à un usage différent de celui pour lequel elles ont été créées!

Toutefois le docteur angélique, s'il eût vécu, eût pu être l'ami de Louis XII, comme en son siècle il l'avait été de Louis IX, engagé aussi dans des querelles avec la Cour de Rome.

Ce saint ne fondait pas sur les choses temporelles la prédominance de la papauté.

On raconte qu'un jour il entra dans la chambre du pape Innocent IV, pendant que l'on comptait de l'argent: « Vous voyez, lui dit le Pontife, que l'Église « n'est plus dans le siècle où elle disait: *Je n'ai ni or* « *ni argent.* Il est vrai, Saint-Père, répartit Thomas; « mais aussi elle ne peut plus dire au paralytique: « *Levez-vous et marchez.* » Deux siècles plus tard, avec les papes Alexandre VI et Jules II, l'Église ne s'était pas rapprochée du temps des miracles.

COMMENT

LES DYNASTIES ONT COMMENCÉ EN FRANCE

ET COMMENT ELLES ONT FINI;

Par M. DUPONT,

Membre correspondant (1).

Trois races de rois ont déjà passé sur le trône de France. — Assistons-nous à la fin d'une grande époque et au commencement d'une nouvelle ?... L'existence des dynasties est-elle soumise à des lois permanentes, qui puissent être reconnues et définies ?... Est-il possible de demander le secret de leur naissance et de leur mort à cette inflexible logique des événements, qui nous fait remonter, par un enchaînement rigoureux des effets aux causes... « *immobilis..... causarum series et ineluctabilis ordo* » ?...

Nous l'ignorons. — Mais, en présence de l'imposant spectacle offert par notre histoire et d'un avenir sur lequel ont grondé tant de menaces, nous éprouvons un attrait irrésistible à fixer nos regards en arrière ; il nous semble, en voyant la longueur et les périls du chemin parcouru, que la route à parcourir va se dé-

(1) Cette dissertation a été composée en avril 1849, et lue dans plusieurs séances de l'Académie, à la fin de cette même année.

rouler à nos yeux et nous montrer ses obstacles. Cette illusion nous donne du courage pour marcher en avant.

Dieu, qui dirige les hommes et les mène à travers les gloires et les catastrophes, les joies et les douleurs de ce monde, trouve sans doute dans sa toute-puissance la source de l'infinie variété des faits et jamais ne se répète; mais il a permis à l'homme de découvrir, dans ces mille combinaisons diverses, quelques-unes des causes éternelles qui les produisent. — Tout naît, se développe, dépérit et meurt; et sous cette loi multiple, qui se résume en une seule, — la loi de la vie,—l'individualité ne s'efface pas, mais se révèle, au contraire, sous des apparences variées qui ne font que voiler le principe immuable sans l'altérer.

Qui n'a pas essayé de suivre, dans les souvenirs écrits des peuples, l'histoire de quelques-uns de ces grands événements dont la durée est mesurée par plusieurs siècles? — Là, sur un coin de la terre, une peuplade ignorée se rassemble; le temps a marché, et nous la retrouvons une nation puissante devant laquelle toutes les autres se sont inclinées. — D'où lui est venue sa vie, son agrandissement, sa force? — Puis, plus tard, à la force a succédé la faiblesse; au triomphe, l'assujettissement; à la vie, la mort!... — Au sein d'une société, le germe d'une pensée favorable ou funeste est déposé inaperçu; — le temps marche, et ce germe a brisé son enveloppe; il a poussé des racines qui ont pénétré dans le sol, et ses vastes rameaux en couvrent la surface; il est devenu un système, une doctrine, une religion ou un rêve!—Rome élève, sur toutes les parties de son vaste

empire, des temples à ses faux dieux; — le Christianisme les renverse; — le Coran menace à son tour l'Évangile; — Luther ébranle la foi catholique, et des paradoxes insensés ont inquiété, de nos jours, les peuples avides de repos!

L'humanité est-elle donc condamnée à être sans cesse le jouet de phénomènes dont elle doit ignorer absolument les causes? Nous savons qu'elle ne peut ici-bas jouir du bonheur. Elle y subit une épreuve, souvent douloureuse; mais cette épreuve, elle peut du moins l'adoucir en étudiant d'avance, par l'expérience du passé, ses phases successives.

Le fondement essentiel de toute société, c'est le principe de l'autorité; sans lui, il n'y a point de vie sociale possible. — Ce principe, chez l'immense majorité des peuples, s'est produit sous le nom de royauté. — Que ce soit par convention tacite, par tradition ou par usurpation, il n'importe.

Mais ce principe lui-même, pour être efficace, a besoin de stabilité, de fixité. Tout ce qui est temporaire est nécessairement discutable, et ce qui est discutable ne peut servir de base solide à une société. L'hérédité devient alors une condition essentielle de la royauté, et les dynasties sont créées.

Les dynasties, cependant, ne sont pas éternelles. — Les hommes comprennent la nécessité des fictions; mais c'est à la condition de trouver dans ces fictions des garanties satisfaisantes, une protection, un gouvernement! — Sous l'empire de certaines circonstances, une race s'affaiblit, s'abâtardit, est subjuguée au lieu de dominer, reste en arrière des nations au lieu de

marcher résolûment à leur tête; arrivée à ce point, elle succombe, et la Providence fait surgir un homme qui rallie les éléments épars de la société et commence le cycle nouveau que sa race doit parcourir.

Quelles sont les circonstances qui ont accompagné, en France, ce grand événement, lorsqu'il s'est produit? C'est ce que nous voulons examiner rapidement en parcourant les pages de notre histoire.

Chaque époque a un but à atteindre; ce but est presque toujours le secret de l'avenir; chaque génération fait un pas, sans savoir où elle va, mais comme poussée par une sorte d'instinct. Les événements si variés, si multiples, si contradictoires souvent en apparence, se classent, se disciplinent et enfantent à la fin le résultat providentiel, être lentement et péniblement créé; et comme, en définitive, la société humaine est faite par et pour les hommes, un homme résume en lui la signification et le but d'une époque.

La France est sortie du choc de deux grandes forces : l'une qui s'épuisait, l'autre qui grandissait.

Rome, semblable à ces nuages orageux qui d'abord, point sombre à l'horizon, ont bientôt envahi le ciel, Rome avait étendu sa puissance sur tout le monde connu. Jamais plus colossal empire ne s'était imposé à la terre; mais bientôt aussi la vie, si énergique au cœur, s'était affaiblie en se répandant dans de trop nombreux et trop vastes organes. La race d'Auguste, nouvelle race d'Atrée, inoculait au monde civilisé ses vices infâmes et ses appétits sanguinaires, et le monde, comme frappé de vertige, attachait ses regards à ces signes précurseurs de la décadence, et courait à la

mort couronné de fleurs, enivré de parfums, à travers les chants de l'orgie et les cris des gladiateurs et des chrétiens expirants.

Tacite assistait à cette fête suprême avec un désespoir amer; il voyait le flot impitoyable monter lentement et sans trêve; il croyait déjà entendre les derniers râles de l'agonie de son pays se traînant à travers les ruines et les ignominies : « *Cursaturus tam sæva* « *et infesta virtutibus tempora* (1). » La période calme et heureuse qu'il vit commencer avec Nerva ne lui inspira point d'illusions : c'était une halte, ce n'était pas le terme. Rome ne pouvait plus s'arrêter; le destin lui criait : marche! et, à tous les points de l'horizon, la barbarie se dressait menaçante et prête à l'étouffer.—Elle disparut au milieu de l'indicible pêle-mêle des nations et des races; son vaste corps fut divisé, déchiré et jeté par lambeaux à chacune des peuplades accourues à la curée!

Mais la mort est féconde; de la vieille société dissoute allaient naître des sociétés nouvelles : les tribus barbares, se trouvant, après des siècles de luttes, en contact immédiat avec la civilisation romaine, s'inclinèrent sous la puissance morale de la race vaincue, et lui donnèrent en retour la force vitale qui lui manquait. — De cette union naquit la France.

On le sait, la société gallo-romaine n'avait point de classes intermédiaires : au-dessous d'un clergé maître absolu, il n'y avait que des *curiales* attachés au municipe comme des forçats aux bancs de la galère, et des

(1) *Jul. Agric. vita,* § 1.

colons marqués et parqués comme des troupeaux. Le barbare Franc, sorti de ses immenses forêts où existaient à peine les entraves de la propriété, vainqueur des maîtres du monde par la vertu de sa framée, atteignit du premier bond le sommet de l'édifice social, et se plaça à côté des évêques, arbitres souverains des cités.

L'Église transigea avec ces conquérants; elle caressa, dompta et soutint les chefs à la longue chevelure, que leur force avait placés à la tête des guerriers. — Clovis reçut le baptême. — La première dynastie était fondée.

Cela se comprend. — Les peuplades d'au-delà du Rhin n'apportaient pas en Gaule une organisation nouvelle. — Ce que l'on appelle l'élément germain ne se développa que plus tard. — D'un autre côté, le christianisme, fort, dominateur, comme tout principe vrai, et que n'ont pas encore usé les querelles et les misères humaines, était une digue pour la barbarie, qui, sans lui, eût probablement tout renversé et anéanti, comme les sectateurs de Mahomet écrasèrent l'Orient affaibli par l'arianisme.

La première dynastie fut absorbée par l'Église; ce fut là sa force; cela devait être aussi la cause de sa décadence.

Parmi les principes sociaux, en effet, il en est qui, incontestablement, sont nécessaires et éternels, tels que la religion, la famille, la propriété. — Mais il en est d'autres, qui ne sont que transitoires, qui doivent se modifier, se transformer à mesure que les sociétés avancent en âge et en maturité. Ce sont ces derniers

que représentent, que personnifient, si je peux m'exprimer ainsi, les dynasties et auxquels elles donnent ce caractère relatif de permanence qui seul les rend efficaces.

Clovis donc et les rois qui le suivirent représentèrent la société franque (car on ne peut encore l'appeler française) à son premier état, c'est-à-dire s'appuyant sur l'Église organisée, sur la théocratie. C'est la loi commune à toute société qui commence, et il faudrait peu chercher pour en reconnaître les causes et les trouver dans la nature des hommes. Tout, sous les premiers Mérovingiens, revêtit le caractère religieux, tout s'appuya sur ce premier fondement; — la littérature, surtout, ce miroir fidèle des mœurs et de l'intelligence d'une nation.

Mais il est évident que si la société franque fût restée dans cette carrière sans marcher, sans dévier, elle n'eût rien produit de nouveau; un marasme précoce l'eût atteinte et bientôt fait périr.

La première dynastie était impuissante à produire et même à suivre le grand mouvement qui devait arrêter la décadence. — Elle s'était usée en même temps que l'idée qu'elle représentait. Homme et idée allaient se modifier et se transformer.

C'est alors qu'apparaît pour la première fois le fait que nous retrouverons aussi souvent qu'une dynastie devra tomber et faire place à une autre.

« Le doigt de Dieu, comme l'a dit Bossuet, est dans « toute œuvre. » A côté d'une chose qui dépérit, la Providence fait naître une chose qui croît. Il n'y a jamais de lacunes dans la création, il n'y a que suc-

cession lente, progressive, mais constante et irrésistible. A côté des rois, avaient apparu les maires du Palais ; à côté de la Neustrie, avait grandi l'Austrasie ! Étrange phénomène, qui cachait toujours l'avenir de la France entre une tradition romaine et l'élément barbare !

Les maires du Palais et l'Austrasie représentaient l'esprit laïque. Ce fut là le fondement de leur force et de leur prépondérance ; et l'esprit laïque ne pouvait être que germain, car l'aristocratie austrasienne seule avait conservé la rude énergie d'une race guerrière. La famille des Pépin, par son génie, avait concentré en elle les rayons de ce foyer nouveau qui s'allumait, et prépara pendant près de deux siècles l'avènement définitif de la dynastie de transition dont Charlemagne fut le type et le héros, comme Clovis l'avait été de la première.

Mais toute dynastie a ce qu'on peut appeler un précurseur. L'œuvre de préparation est toujours achevée par un homme marqué du signe providentiel et qui porte le dernier coup au vieil édifice. Sous la première race, cet homme fut Charles-Martel.

Dans ce rapide tableau que j'ai entrepris d'esquisser, je ne peux m'arrêter, même en les résumant, aux événements de cette grande vie, aussi remplie et aussi surprenante que celle d'Alexandre et de César, ces deux honneurs des anciens temps. On me permettra seulement de transcrire ici ce que le vieil auteur de la *Vie du duc Pépin et maire du Palais d'Austrasie* (1), a dit de lui :

(1) Vita beati Pipini ducis, qui fuit major domus Austriæ (*Hist. franc.*, édit. Duchesne, t. I, p. 599).

« Pépin, précédé dans la tombe par ses autres fils, « ne laissa que Charles pour héritier, non-seulement « de sa dignité, mais de sa valeur. Charles, homme « héroïquement belliqueux, duc invincible et très-vic- « torieux qui, franchissant les frontières du pays de « ses frères, exalta par ses victoires les victoires pa- « ternelles, remporta les plus beaux triomphes sur les « ducs et les rois, les peuples et les nations barbares, « et depuis les Slaves et les Frisons jusqu'aux Espa- « gnols et aux Sarrasins, ne laissa rien devant lui qu'il « ne renversât par sa puissance et ne soumît à son « empire. Deux fois vainqueur du roi de France, il « imposa aux Francs un roi de son choix, estimant plus « glorieux de commander à ceux qui possédaient le « royaume que de le posséder. Trois de leurs rois « abattus, il frappa les Sarrasins jusqu'à l'extermina- « tion. Il prit Narbonne et Bordeaux, et après avoir « vaincu les Goths, il brûla leurs villes et leurs palais « les plus fameux, et rasa jusqu'aux fondements leurs « murailles renversées. Puis, après d'autres nombreuses « et insignes victoires que je passe sous silence, il par- « tagea le royaume entre ses deux fils, et, prince très- « belliqueux et très-victorieux, s'endormit en paix. »

Voilà la tâche fatidique accomplie par le glaive de Charles-Martel. Son action sur l'organisation intérieure de la société ne fut ni moins active ni moins puissante. En dépouillant le clergé pour enrichir ses hommes d'armes, et en répandant ses *leudes* sur la surface du sol, il traça un lit à la société nouvelle qui était prête à se former, à la société féodale. Il fut encore un enfant de la barbarie; mais, à tout consi-

dérer, il ne fut guère plus barbare que son petit-fils; et si la postérité a fait à ce dernier une gloire qui a éclipsé celle de son aïeul, on en trouve peut-être la cause principale dans la haine que le clergé voua au spoliateur de ses riches domaines.

Il est curieux de rappeler comment Charles-Martel fut jugé par les contemporains de Louis-le-Germanique. En 858, les évêques des provinces de Reims et de Rouen écrivaient à ce prince (1) :

« Quant au prince Charles, père du roi Pépin, lui « qui, le premier, partagea entre les rois et chefs des « Francs les biens de l'Église, il est, pour ce seul for- « fait, perdu pour l'éternité. En effet, saint Eucher, « évêque d'Orléans, qui repose dans le monastère de « St.-Trudon, fut, pendant qu'il était en prière, « transporté dans l'autre monde, et, entr'autres « choses que le Seigneur lui montra, il aperçut « Charles, tourmenté dans le plus profond de l'enfer. « Sur sa demande, l'ange qui lui servait de conduc- « teur lui répondit que, d'après l'avis des saints qui « jugeront avec le Seigneur dans le jugement futur, « le prince qui avait enlevé et partagé le bien des « saints devait, avant ce jugement, subir d'âme et de « corps les peines éternelles, non-seulement pour ex- « pier ses propres péchés, mais aussi pour expier « ceux de tous les hommes pieux qui ont donné leur « fortune, en l'honneur de Dieu et pour racheter « leurs âmes, aux lieux possédés par les saints, en of- « frant des luminaires ou des aumônes aux serviteurs

(1) *Fragmenta de reb. reg. Franc.* (ap. Duchesne, t. I, p. 792).

« du Christ. — Saint Eucher, revenu à lui-même, fit « venir saint Boniface ; Fulrad, abbé de St.-Denis, et « le grand-aumônier du roi Pépin, et, leur racontant « ces choses, leur dit que, pour vérifier l'exactitude « de sa vision, il fallait aller au tombeau et examiner « si le corps y était toujours. Ceux-ci allèrent donc « au monastère où Charles était enseveli, et, ouvrant « son tombeau, ils en virent soudain sortir un dragon. « et l'intérieur en était noirci comme s'il eût été « brûlé. Nous avons vu, ajoutent les évêques, ceux « qui furent témoins de ces faits et qui ont vécu jus- « qu'à nos jours. »

La postérité, fort heureusement, n'a point vu par les yeux de saint Eucher, et n'a point ratifié la sentence de damnation éternelle portée contre le principal fondateur de la seconde dynastie. L'histoire a vu dans Charles-Martel celui qui finissait l'ère première de la France et ouvrait la seconde; auprès de lui mourait une race épuisée, instrument désormais inutile, et en lui renaissait celle qui devait avancer l'œuvre de la civilisation française.

Quel principe, quelle idée représentait donc la seconde race? Elle fut, a-t-on dit, un pont jeté entre la barbarie et la féodalité, c'est-à-dire, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, une dynastie de transition. Il ne s'opéra, en effet, tant qu'elle régna, rien de décisif. Le vieux monde romain avait laissé de trop fortes empreintes en Neustrie; il s'était produit contre la barbarie une réaction qui, comme toute réaction, alla au-delà du but. Charles-Martel et ses successeurs rendirent la prépondérance à l'élément germain ; mais,

eux aussi allèrent trop loin; et dans le vaste empire qu'ils créèrent, la France ne put encore apparaître. Ce fut la cause de leur décadence. La première race était trop romaine; la seconde fut trop germaine.

Lorsque Charlemagne mourut, tout ce que devaient faire les Carlovingiens était accompli, ses successeurs ne semblèrent travailler qu'à la destruction de son œuvre. Charlemagne avait arrêté les invasions qui menaçaient sans cesse l'existence de la société; relevé aux yeux des peuples la pensée de l'autorité et de l'ordre matériel; contribué, ainsi que son père, à l'élévation de la papauté, cette puissance nouvelle qui en centralisant l'action religieuse, écartait le danger de l'influence théocratique locale; déposé le principe de l'organisation féodale dans les Capitulaires, où la société civile trouvait à se constituer en dehors de la hiérarchie ecclésiastique; combiné enfin dans une juste mesure, et peut-être à son insu, l'esprit romain et l'esprit germain, dont l'union allait enfanter la nationalité française.

Si, considérée dans son ensemble, l'œuvre de Charlemagne ne fut qu'éphémère, il n'en fut pas de même des germes divers qui y étaient contenus; ces germes furent les fondements de l'avenir.

Il y avait à peine cent ans que le grand empereur était descendu dans la tombe et cent-cinquante que Pépin-le-Bref était monté sur le trône des fils de Mérovée, et déjà l'on voyait apparaître les signes avant-coureurs de la fin de cette dynastie. La société était retombée dans le plus affreux désordre. — Toute idée d'ordre, de patrie, de courage avait disparu. —

Les luttes intestines avaient décimé la population guerrière; les bandes normandes avaient parcouru les villes et les campagnes, les châteaux et les chaumières, en tuant, pillant, brûlant tout sur leur passage.

Une société qui n'a plus de centre, plus de point de ralliement pour se reconnaître elle-même, est comme une armée sans chef, sans uniforme et sans drapeau; c'est une masse inerte et vacillante qu'un souffle renverse.

La race de Charles-Martel était épuisée : Dieu s'était retiré d'elle; il fallait qu'elle disparût.

Lorsqu'on parcourt les historiens originaux, on voit, au milieu de l'indicible bouleversement des choses et des esprits, que ce qui en général s'efface le moins, les dénominations territoriales étaient devenues vagues, indécises. — Ainsi, on y trouve rarement les noms de Neustrie et d'Austrasie, qui semblent même n'être plus que des mots poétiques. — On commence à parler du pays ou duché de France; la contrée qui devait prendre le nom de Normandie est appelée les *Marches de France et Bretagne ;* tout paraît se diviser, s'isoler. — Eh bien ! dans ce temps même, jamais la lutte de l'Austrasie et de la Neustrie ne fut plus vive, et la fin d'une dynastie devait en être le résultat.

Comme tout s'enchaîne dans les événements humains, il est souvent assez difficile de distinguer ce qui est cause et ce qui est effet; souvent ce qui est effet peut aussi être cause, et réciproquement. Ici, par exemple, je suis convaincu que les invasions normandes furent une des causes principales de la décadence des Carlovingiens, et que, d'un autre côté,

l'esprit qui animait les Carlovingiens aida puissamment à ces invasions.

L'esprit de la seconde race était austrasien, cela est évident ; il puisait sa force, sa direction dans les souvenirs germaniques, sur la vieille terre arrosée par la Meuse et le Rhin. — Les traditions des premiers temps vivaient encore. Charles-le-Simple et Henri, signant leur pacte d'alliance, s'intitulaient rois : le premier, des *Francs occidentaux ;* le second, des *Francs orientaux* (1). Les luttes avaient toujours lieu vers le centre de l'empire carlovingien devenu une grande ombre, pendant que sur les côtes occidentales laissées à elles-mêmes les pirates descendaient chaque jour, à chaque heure, sans trouver de résistance (2) *(paucis resistentibus)*, et se promenaient en maîtres à travers les campagnes désertes. Jamais, chose remarquable ! les rois austrasiens ne songèrent à organiser sérieusement la défense ; ils n'employaient l'or et l'argent que pour obtenir quelques instants de repos, tant ils méconnaissaient la gravité du fait qui allait porter le dernier coup à leur trône ébranlé.

Dans un pays si lâchement abandonné, ce qui devait grandir un homme aux yeux des populations, c'était le courage de combattre le terrible ennemi devant lequel tout fuyait, qui ne respectait rien et s'attaquait de préférence à ce qu'on respectait le plus; c'était la pensée de rendre à une race depuis long-temps opprimée une vie, un nom distincts. —

(1) *Pactum Karoli et Henrici regum* (ap. Duchesne, t. I, p. 587).
(2) *Fragmentum hist. franc.* (ap. Duchesne, t. I, p. 688).

Il y avait une nouvelle patrie à faire naître, une nouvelle idée à faire éclore; il fallait qu'elle s'incarnât dans un homme, dans une famille.

La partie occidentale de l'ancienne Gaule n'avait point perdu, dans la condition dépendante à laquelle l'avait réduite la victoire remportée sur elle par l'Austrasie, ce caractère particulier dont Rome et la Gaule faisaient le fond, et la Germanie une teinte accessoire; l'idiôme des rois y était à peine connu; on y parlait un dialecte mêlé, auquel les langues de la civilisation et de la barbarie avaient apporté chacune leurs éléments, comme pour en faire un chef-d'œuvre dont la grande famille européenne pourrait s'enorgueillir un jour. L'ancienne Neustrie, enfin, représentait un pays que ses instincts, ses besoins, ses souvenirs rendaient étranger à ceux qui le gouvernaient. — Cette situation devint plus nette encore, plus tranchée, lorsque les bandes normandes arrivèrent, et que l'on vit les faibles monarques n'avoir ni assez de force ni assez d'énergie pour les repousser.

Dès le temps de Charles-le-Chauve, du petit-fils de Charlemagne, un homme se fit remarquer par la valeur avec laquelle il combattit ces ennemis redoutables. Il s'appelait Robert et avait été surnommé *le Fort.* — On ne connaissait pas son origine. Plus tard, un flatteur de la troisième dynastie la fit remonter au grand empereur (1). Mais, si on réfléchit au temps et aux circonstances au milieu desquels se trouva Robert, on peut supposer avec quelque vraisemblance qu'il ne

(1) Ap. Duch., t. II, p. 627.

descendait pas d'une aussi noble souche, et que la croyance populaire qui lui donnait d'humbles aïeux saxons n'était pas sans fondement. Sous l'empire du désordre matériel et des agitations morales qui en sont la suite, les priviléges du sang n'étaient pas ce que la féodalité les fit bientôt, et les qualités personnelles devaient donner la supériorité plus sûrement que l'éclat d'un blason dont le champ n'existait pas encore.

Ce qu'était Robert, nous l'imaginons facilement. — Il était de cette race d'hommes généreux, qui défendaient par les armes les frontières de leur patrie, alors que Dieu lui-même semblait abandonner les habitants du sol : *generosæ stirpis viros*, *qui patriæ terminos armis tuebantur*, *Deo habitatoribus terræ adversante.* Debout en face de l'épouvante et du massacre général ; debout sur les ruines fumantes et des champs dévastés, Robert était le digne chef de cette nation héroïque, de ces Vénètes que César combattit sans les lasser, terrassa sans les vaincre, décima avec une cruauté sauvage, et vendit à l'encan, « comme si « l'âme, exaltée par un noble patriotisme, connaissait « des hontes dans la défaite et des chaînes dans la « servitude » (1) !

Robert avait été nommé, en 861, *marquis* (*marchio*) d'Anjou, titre qui définissait mieux que celui de *comte* la nature des fonctions auxquelles un homme de guerre était appelé dans de graves circonstances. Plus tard, Charles-le-Chauve le fit aussi comte d'Auxerre et de Nevers, et lui donna l'abbaye de St.-Martin de Tours,

(1) *Ann. S. Bertini* (*Hist. de France*, t. VI, p. 91).

appelée le Grand-Monastère, *Majus Monasterium* (1). Robert eut ainsi tout le territoire compris entre la Seine et la Loire, c'est-à-dire à peu près toute l'ancienne Neustrie; il lutta pendant six années contre les Bretons et les Normands. En 867, il reçut le baptême dont la Providence faisait le signe des hautes destinées humaines.

A cette époque, les Normands entrés par la Loire avaient ravagé toute la rive droite de ce fleuve jusqu'à Tours, puis ils s'étaient dirigés sur le Maine, l'avaient mis au pillage, et revenaient vers Angers en suivant le cours de la Sarthe.—Robert et Raoul, duc d'Aquitaine, avaient rassemblé une petite armée; ils marchèrent à la rencontre de l'ennemi qui, à leur approche, n'ayant pas le temps de regagner le fleuve et de remonter dans les barques, se jeta dans Brissarte et se réfugia dans une grande église bâtie en pierre, qui s'élevait dans cette ville. Robert tua tout ce qu'il put atteindre, mais il reconnut que l'édifice était trop bien fortifié pour être immédiatement emporté d'assaut; il fit donc arrêter sa troupe et la fit camper alentour, en attendant qu'il pût le lendemain en faire le siége régulier. On était dans l'été, il faisait une chaleur accablante; Robert, afin de respirer un peu la fraicheur du soir, ôta son casque et sa cuirasse pendant que tous ses hommes travaillaient à établir leurs tentes. Chacun s'occupait avec cette insouciance légère que l'on puise dans l'habitude et le mépris du danger, lorsque tout à coup les Normands s'élancèrent

(1) *Ann. S. Bertini* (*Hist. de France*, t. VI, p. 691).

à la suite du célèbre Hastings, leur chef, de l'intérieur de l'église, et se précipitèrent, en poussant leur cri de guerre, sur leurs ennemis imprévoyants. Robert ne put que saisir son épée, et, sans armure, il rassembla les siens et s'efforça de repousser les assaillants. Le succès couronna d'abord son audace ; il arriva jusqu'au seuil de la basilique, mais là il fut frappé à mort et tomba. Les Normands s'emparèrent de son cadavre. — Ainsi mourut ce Robert qui fut le Machabée de son siècle, disent les vieux historiens, et dont les hauts faits égaleraient ceux de Machabée si on eût consigné dans les livres le récit des combats sans nombre qu'il livra aux Bretons et aux Normands (1). Et, singulier rapprochement ! le premier des Capétiens arrosait ainsi de son sang, en combattant pour son pays, ces mêmes sillons d'où, après des siècles, devaient se lever les enthousiastes vengeurs de l'un des derniers Capétiens, innocente et sainte victime des délires démagogiques !...

Après la mort de Robert, il ne resta plus personne pour s'opposer au torrent dévastateur : *cum nemo inveniretur qui eorum violentiæ resisteret* (2). Son armée se dispersa, et les Normands triomphants regagnèrent leurs bateaux et descendirent à Angers, suivis d'une foule de Bretons (3). Ils établirent dans la ville leur quartier-général, et firent venir par la Mayenne leurs

(1) *Ann. franc. Metenses* (Duch., t. III, p. 309 ; — Duch., t. II, p. 627).

(2) *Fragm.* (ap. Duch., t. II, p. 400).

(3) *Chron. de North. gest.* (Duch., t. II, p. 526).

femmes et leurs enfants, qui y trouvèrent pendant plusieurs années un refuge assuré (1).

La perte de tout le cours inférieur de la Loire fut le résultat de cet événement, qui eut un grand retentissement dans l'empire occidental des Francs. — Charles-le-Chauve fut forcé de s'en émouvoir, et, après plusieurs années d'apathie et d'hésitation, il fit un appel à tous ces chefs de province, dont l'indépendance croissait en même temps que les limites de leur territoire se dessinaient, et somma en particulier Salomon, le roi de Bretagne, qu'il venait de vaincre, de lui amener ses hommes. Angers fut entouré d'une nombreuse armée; on combattit bravement de part et d'autre; on fit jouer contre les murailles des machines de guerre jusque-là inconnues. Mais les assiégés se défendaient avec acharnement: ils savaient qu'il s'agissait pour eux de leur vie et de celle de leurs femmes et de leurs enfants. Et puis la ville était bien fortifiée; l'assaut en était difficile; la maladie et le découragement s'étaient mis dans les rangs de la foule entassée sous des tentes. — Rien, à ce qu'il semble, n'intéressait le roi dans cette lutte nationale; il assistait stoïquement au grand spectacle d'une nation s'efforçant de reconquérir ses foyers; et il s'apprêtait à retourner dans sa vraie patrie, sur le Rhin, lorsque les Bretons, plus énergiques, plus fiers, plus tenaces que les autres, résolurent de détourner la Mayenne de son cours, d'empêcher par ce moyen le ravitaillement de la place, et de s'emparer des vaisseaux nor-

(1) *Fragm.* (Duch., t. II, p. 401).

mands mis à sec; ils commencèrent leur gigantesque entreprise en creusant une tranchée d'une merveilleuse grandeur « *miræ magnitudinis.* » Les Normands effrayés offrirent à Charles une forte somme d'argent, s'il voulait les laisser sortir de la ville. Charles, dont la cupidité n'était contrebalancée par aucun sentiment de devoir ou de sympathie pour les populations dont il avait le gouvernement nominal, s'empressa d'accepter; et laissant là Normands, Bretons et Neustriens, il retourna en toute hâte vers le Nord.

A peine était-il parti que les Normands, remontés sur leurs bateaux, se jetèrent sur le pays avec une fureur accrue par les revers; jamais ils n'avaient montré autant de cruauté impitoyable.

Un long cri de douleur et d'indignation retentit de la Seine à la Loire contre l'Austrasien. Tant de lâcheté brisa la faible chaîne qui existait encore entre la Neustrie et les descendants de Charlemagne. Ce fut dès lors un fait moral accompli. L'existence de la deuxième race devenait impossible et incompatible avec l'esprit et l'avenir de la France.

Mais la seconde race était dans une condition différente de celle où se trouvait la première à l'époque de sa décadence et de sa chute.

Les Mérovingiens ne représentaient plus aucun principe de droit ou de force; de droit, car le principe héréditaire était loin d'être établi dans une société encore barbare; — de force, car les maires du Palais avaient pour eux l'aristocratie turbulente et guerrière. L'Austrasie, d'un autre côté, puissante par les armes et par ses victoires, ne trouvait pas en Neustrie une

résistance vraiment patriotique sur laquelle auraient pu s'appuyer des rois qui n'étaient pas plus populaires à l'Occident qu'à l'Orient. Aussi n'y eut-il pas de lutte entre la dynastie qui tombait du trône et celle qui y montait. La couronne reposait sur la tête de stupides fantômes que les deux premiers, Pépin et Charles-Martel, faisaient mouvoir à leur gré; elle était chose de trop faible importance pour qu'elle valût la peine d'être déplacée. Pépin-le-Bref eut l'ambition d'unir le droit au fait; on sait avec quelle facilité il y réussit.

Pour les Carlovingiens, il n'en était pas ainsi: eux avaient un point d'appui en Allemagne; ils y avaient des amitiés et des alliances; le sceptre impérial était le but permanent de leurs désirs et de leurs efforts; succéder à Charlemagne était leur constante préoccupation. Ils caressaient, peut-être à cause de leur faiblesse, cette chimère d'une domination universelle, ce rêve fantastique qui atteste l'orgueil des hommes en même temps que leur impuissance, et auquel sont venus se consumer, comme à la lueur d'un flambeau, les plus grands génies de la terre. Mais cette illusion, en révélant des instincts contraires à ceux de l'ancienne Gaule, leur assurait en même temps des sympathies au-delà du Rhin. On n'était pas encore si loin des grandes invasions que le souvenir en fût complètement effacé. Quand le souffle de Dieu passe sur le monde et le remue depuis les déserts glacés des pôles jusqu'aux sables calcinés par les feux du soleil, les nations sentent long-temps encore après qu'il est passé ses derniers frémissements. Les Francs, qui habitaient les bords des grands fleuves de la Germanie

et ses sombres forêts, n'avaient pas oublié que leurs pères, entraînés par le torrent des peuples, étaient jadis descendus en armes sur les champs fertiles de la Gaule, avaient régné en maîtres sur les cités splendides, et courbé sous leur joug ces Romains déshérités de leur gloire et de l'empire. — Aussi la guerre contre les Occidentaux avait-elle conservé un caractère national; elle était toujours une lutte de races, et comme la continuation des sanglantes querelles de Frédégonde et de Brunehaut. Les fils de Charlemagne n'invoquèrent jamais en vain cette antique haine contre ceux qui pourtant constituaient leur vrai peuple, et c'est là ce qui explique comment ils purent résister pendant plus d'un siècle au grand mouvement d'où la France devait sortir.

L'étude approfondie, je ne dirai pas seulement des faits généraux, mais aussi de tous les événements, même les plus insignifiants, en apparence, de cette époque, conduirait infailliblement à la connaissance complète des causes qui amenèrent la chute de la seconde race, surtout si l'on s'attachait exclusivement aux historiens originaux; mais une telle étude dépasserait mes forces et le but de cette simple esquisse; je dois me borner et me hâter.

Pendant que les Carlovingiens, ne sachant pas se détacher de leur ancienne patrie, accroissaient chaque jour l'impopularité qui devait leur être fatale, les hommes influents des diverses parties du territoire soit par leurs richesses, soit par leurs qualités personnelles, s'affranchissaient du pouvoir central.

La plus importante de ces contrées était celle qui

est comprise entre la Seine et la Loire; dans le principe elle s'appelait Neustrie, mais elle avait fini par se subdiviser en : Pays de France, Marches de France et Bretagne, Comtés d'Anjou, de Nevers, d'Auxerre, etc. C'était sur ce terrain que se jouait, pour ainsi dire, la fortune de la France.

Lorsque les bandes normandes pénétraient par l'embouchure des grands fleuves du Nord, l'Escaut, le Rhin, par exemple, elles trouvaient sur leur passage de riches pays et des villes populeuses, mais elles ne frappaient pas une nationalité; lorsqu'elles descendaient sur les côtes comprises entre l'Escaut et la Somme, elles pouvaient butiner dans les vastes plaines qui s'étendaient devant leurs yeux; mais si elles s'arrêtaient là et ne descendaient pas vers le Sud-Ouest, les résultats de l'invasion n'avaient rien de décisif ni aucune portée politique. — Il n'en était pas de même pour la Neustrie. Grâce à l'admirable distribution de ses eaux, les flottilles, composées de barques légères, pouvaient facilement remonter jusqu'au cœur du pays et de là rayonner de tous côtés. La Seine et la Loire formaient les deux voies principales, et les communications entr'elles ne trouvaient que peu d'obstacles matériels. Par la Seine, les Normands pénétraient directement en Bourgogne, et en se servant de l'Oise et de la Marne, s'approchaient des résidences préférées des rois austrasiens; par la Loire, ils traversaient une des plus belles contrées de l'Europe et touchaient le centre religieux de l'ancienne Gaule. La Sarthe et la Mayenne, enfin, les conduisaient, l'une chez les Bretons, qui leur servirent plus d'une fois d'auxiliaires;

l'autre vers la source de l'Orne, rivière qui les ramenait sur la Manche et dans une province où ils avaient fait de bonne heure quelques établissements permanents.

Si on ajoute à cela le voisinage de l'ancienne Armorique, toujours disposée à lutter contre les envahisseurs du vieux sol breton ; le contact du Midi, antipathique par instinct aux peuples venus du Nord, et la tendance de plus en plus marquée des esprits vers un régime nouveau, on comprendra que dans l'espace que nous venons de décrire devaient s'accomplir les plus graves événements de l'époque.

Les descendants de Charlemagne semblaient le deviner ; et si les traditions de leur race les retenaient ou les attiraient d'un autre côté, ils avaient fait du moins, des pays entre Seine et Loire, une sorte de corps de nation auquel ils donnaient une direction, un gouvernement particulier.

Le *Duché entre Seine et Loire*, comme l'appelle l'auteur des *Annales de Metz* (1), était la reconstitution de la Neustrie sous de nouveaux maires du Palais, serviteurs dangereux, que leur turbulence inquiète armait quelquefois contre leurs maîtres, en attendant que leur ambition les renversât.

Jusqu'au moment où Robert-le-Fort reçut l'investiture de ce commandement important, les hommes influents de la contrée usaient leur vie dans une activité guerrière, sans but et sans d'autre résultat que l'affaiblissement de l'autorité royale et la division de

(1) *Hist. de Fr.*, t. VII, p. 190.

leurs propres forces. Aujourd'hui dans un camp, demain dans le camp contraire, trahissant un jour ceux qu'ils servaient naguère, ils se trouvaient surpris par les barbares que leur envoyait incessamment le Nord et dans l'impuissance de résister à leurs attaques. — Quelquefois les populations s'organisaient seules, sans autre guide que leur détresse et leur désespoir (1).

Nous avons vu que Robert améliora d'une manière sensible cette dangereuse situation. Mais, on se le rappelle, Charles-le-Chauve n'avait réussi à créer une unité, fort imparfaite encore de direction, qu'en comblant Robert de dignités de tous genres ; les nécessités de la défense obligeaient à confier à un seul tout l'espace compris entre les deux fleuves, et par conséquent toutes les villes qui s'y élevaient, et en outre à relever cette autorité aux yeux des masses par des titres qui la rendaient sacrée. Robert était en même temps comte d'Anjou, de Nevers, d'Auxerre et de Paris, et abbé de St.-Martin de Tours, l'antique métropole de la Gaule chrétienne. —Pour la royauté carlovingienne, il y avait là un danger que l'esprit le moins clairvoyant devait entrevoir: aussi ne négligea-t-elle aucune occasion de l'écarter ou de l'amoindrir. Ainsi, il paraît résulter d'un passage des *Annales de St.-Bertin* (2) que, pendant la vie même de Robert (866), Charles-le-Chauve envoya son fils Louis en Neustrie, et tenta de faire passer sur sa tête le pouvoir et les dignités

(1) *Ann. Bert.*, Duch., t. III, p. 210 ; — Duch., *Hist. norm.*, t. III.

(2) Ap. Duch., t. III, p. 224.

accordés au comte d'Anjou. Après la mort héroïque de ce dernier, l'intention du roi devint manifeste.

Robert laissait deux fils: l'aîné se nommait Eudes et le jeune Robert; l'un et l'autre étaient encore enfants. C'est pour cela, dit l'historien, que le duché ne leur fut pas transmis: « *et idcirco non est illis ducatus commissus* » (1).

Telle put être, en effet, la cause apparente qui enleva aux fils ce qu'avait possédé le père; mais elle ne fut pas la cause réelle, la cause politique.

Nous sommes convaincu que, dès cette époque, l'idée de l'hérédité des hautes fonctions et des titres honorifiques était entrée dans les mœurs, si jamais même elle en était sortie, car elle est instinctive chez les hommes; mais la royauté éprouvait beaucoup de répugnance à s'engager sans espoir de retour dans cette voie qui aboutissait à la perte complète de son ascendant sur une aristocratie disposée à s'affranchir de tout joug. Le célèbre capitulaire de Kiersy ne fit que consacrer un droit qui existait en fait: on l'a dit, et nous le pensons; mais ce capitulaire prouve aussi que les Carlovingiens luttèrent aussi long-temps qu'ils le purent contre l'envahissement de la féodalité, et que ce fut là le cri suprême d'une défaite précédée de nombreux combats.

Il est évident que le duché entre Seine et Loire, ou, comme nous l'appellerons désormais, le duché de France, était le centre, le pivot de la domination de la race royale sur l'Occident entier; la ligne de la

(1) *Ann. Metens.*, Duch., t. III, p. 310.

Seine perdue, tout lui était ravi, et les événements le prouvèrent bientôt. Charles-le-Chauve confia donc le duché à un de ses parents, à Hugues, fils de son oncle Conrad et de la sœur de sa mère (1). Ce personnage jouait depuis long-temps un rôle important dans les affaires de l'empire oriental; en 864, il avait été nommé archevêque de Cologne, quoiqu'il ne fût que tonsuré et sous-diacre, et que ses mœurs ne fussent pas celles d'un chrétien fervent (2). Hâtons-nous de dire, toutefois, que cette dernière allégation était peut-être téméraire; car le chroniqueur de Metz, loin d'être d'accord avec l'annaliste de St.-Bertin, nous apprend au contraire que Hugues l'*abbé* était « un « homme courageux, humble, juste, pacifique et « doué d'une grande pureté de mœurs (3). » Du reste, le nom du célèbre petit-fils de Robert-le-Fort, Hugues-le-Grand, surnommé aussi l'*abbé*, a contribué beaucoup à obscurcir celui de ce Hugues dont nous parlons.

Le nouveau duc de France continua-t-il l'œuvre de Robert, ou se dévoua-t-il à la politique des rois germains? C'est ce qu'il est impossible de découvrir dans les récits obscurs, et souvent contradictoires, qui constituent les monuments historiques de cette époque. Dans l'espace de dix ans, son nom n'est prononcé que fort rarement et dans des circonstances assez peu importantes; on ne l'aperçoit pas, par exemple, au

(1) *Ann. Bertini*, Duch., III, p. 220; — *Ann. Metens.*, Duch., III, p. 369.

(2) *Ann. Bert.*, Duch., t. III, p. 220.

(3) *Ann. Met.*, p. 369.

siége d'Angers, et il est certain, pourtant, qu'en 870 il guerroyait sur la Loire.

La Chronique de Normandie nous apprend que, dans le courant de cette dernière année, Hugues, dans une rencontre qu'il eut avec les Normands, s'empara d'un certain moine qui avait renié la foi du Christ, et s'était joint aux pirates dont il était un des plus intrépides et des plus terribles compagnons. Ce fait, fort secondaire en lui-même, eut quelque retentissement, et nous explique jusqu'à certain point l'état de la société et des esprits.

Quels que fussent, d'ailleurs, l'audace des barbares, l'avantage de leur genre d'attaque et le désordre moral et matériel où était plongé le pays, il est impossible de supposer que les Normands eussent pu, pendant près d'un siècle, piller, rançonner, tuer par le fer et le feu des populations nombreuses et compactes, s'ils n'avaient pas trouvé parmi ces populations des auxiliaires et des complices. Ils en devaient facilement trouver.

Lorsqu'un instinct providentiel, irrésistible, pousse une société vers un but marqué, tout devient aliment, prétexte pour le satisfaire. Du sein de ces agitations incessantes, de cette inquiétude vague, de ces souffrances profondes, c'est toujours le même cri qui s'élève. Les hommes qui exercent le pouvoir et qui en tiennent le levier et les chaînes peuvent, sans doute, s'opposer au vœu des nations et les détourner parfois de leur route logique, naturelle; mais ces efforts sont impuissants et le courant, ruisseau patient ou torrent impétueux, finit par miner ou renverser l'obstacle.

Au IXᵉ. siècle, la tendance de la contrée qui fut la partie la plus gauloise de la Gaule, et qui fut nommée Neustrie, était de se constituer une nationalité, et les événements qui s'accomplirent de la Loire au Rhin cachèrent tous un fait unique, -- une guerre de race.

Nous avons dit qu'entre l'Orient et l'Occident de la France existait un esprit d'hostilité permanent, qui devint ardent, implacable sous les débiles successeurs de Charlemagne. Les Normands apparurent. Eux, sur les rivages qu'ils touchaient, ne connaissaient ni Austrasiens ni Neustriens : ils étaient comme un fléau céleste, qui s'abat, détruit et passe. Sur l'Escaut, le Rhin, la Meuse, ils pillaient les villes allemandes; sur la Seine, l'Orne et la Loire, ils égorgeaient les fils des Gallo-Romains. — Chez les hommes, la haine est heureuse du malheur de ceux qu'elle poursuit; c'est un sentiment qui exalte tout ce qu'il y a de mauvaises passions en nous et étouffe ce qui y reste de bon; lorsqu'elle existe entre deux races diverses ou entre les différentes classes d'une même nation, lorsqu'elle est dans l'air, les âmes d'élite elles-mêmes peuvent à peine se soustraire à sa triste et fatale influence; elles ne peuvent que se réfugier dans l'isolement de leur pensée, et, sans déserter la défense de la sainte cause du bien, espérer que le règne du mal sera court. — Les esprits inquiets, aventureux ou aveuglés se lancent, au contraire, sans réflexion, sans choix, dans toute voie qui conduit à la satisfaction de leur haine; il leur importe peu que cette voie les mène, eux et leur pays, à une guerre impie ou à un épouvantable cataclysme;

ils ont le vertige ; ils s'élancent en avant et tête baissée ; montagnes et abîmes disparaissent à leurs yeux ; et, dans cette course insensée, civilisation et barbarie, vices et vertus se confondent, se choquent et disparaissent dans le chaos moral.

Ce qui s'est produit à toutes les époques de crise de notre histoire, et ce qui se produirait encore, apparut à l'arrivée des bandes normandes : on vit les descendants des Celtes se réunir à elles pour piller les villes du Nord, et les Germains à leur tour les accompagnèrent lorsqu'elles descendirent sur les rivages de la Neustrie. Pépin, fils de celui qui commandait en Aquitaine, ayant été enlevé par l'ordre de Charles-le-Chauve, son oncle, qui redoutait sa turbulence, et conduit à Soissons dans un monastère où il fut tonsuré de force, échappa à ses geôliers et se fit chef normand (1). Le moine dont Hugues s'était emparé avait sans doute aussi été jeté dans cette destinée par des circonstances analogues. Il eut la tête tranchée. D'après une lettre de Loup, abbé de Ferrières, en Gâtinais, il paraît qu'il était du pays de France, et que l'événement amena quelques réclamations de la part des religieux (2).

Ces minces détails et ceux qu'ils font supposer jettent, il nous semble, une grande clarté sur le mystère historique des succès des Normands, et expliquent la rapidité avec laquelle ils adoptèrent les mœurs des

(1) *Synodi Suessionenses.* Ap. Duch., t. II, p. 413 ; — *Ann. Bert.* Duch., t. III, p. 218.

(2) Duch., t. II, p. 771.

Francs lorsque leurs établissements devinrent fixes. Ils prouvent, d'un autre côté, combien la société gallo-romaine était vivace encore, malgré ses luttes contre l'Austrasie et ses défaites, et quelles difficultés croissantes les rois carlovingiens rencontraient dans leur tentative de réaction germanique.

Mais le dernier coup les atteignit sous les murs d'une petite ville cachée dans une île de la Seine, et qu'on appelait Paris. Le fleuve l'entourait alors de ses flots calmes et purs. La grâce des paysages qui bordaient son horizon l'avaient rendue chère à Julien, le César apostat, et l'importance politique de sa position, précieuse à Clovis et à ses descendants. Ce germe de puissance et de grandeur, prêt à se développer, avait été subitement étouffé par les rois austrasiens. Ils n'avaient pas compris que Dieu avait mis son empreinte sur cet humble coin de terre, et l'avait destiné à devenir le centre du mouvement européen entier, après qu'il l'aurait été de la société française. Imposante destinée, de combien d'écueils et d'orages son cours n'a-t-il pas été rempli, et de quelle lourde et terrible responsabilité ne s'est-elle pas chargée devant l'histoire !...

Paris joue dans l'événement qui nous occupe, c'est-à-dire le changement des dynasties, un rôle capital, et qu'il est nécessaire d'étudier avec soin et de comprendre.

Nous ne pouvons dire comment et pourquoi une ville, une réunion d'habitations et de familles, représente quelquefois une idée, un principe complètement distinct du principe représenté par une ville voisine,

pas plus que nous ne nous expliquons ce qu'on appelle l'esprit national, différent chez chaque peuple; mais il y a toujours pour ce fait des causes extérieures et apparentes qui en éclairent, au point de vue purement matériel, l'origine et le caractère.

On peut, si nous ne nous trompons, donner deux causes principales à l'agrandissement politique et à l'influence de Paris au IX[e]. siècle. D'abord, sa situation entre l'Orient et l'Occident de l'empire franc — ; puis les invasions normandes, fait qui domine tous les autres et se retrouve partout.

Paris était, à vrai dire, une ville frontière aussitôt que les deux tendances qui divisaient le territoire gallo-romain, envahi par les Francs, devenaient elles-mêmes nettes et bien tranchées, et cela arriva de bonne heure et sous les premiers Mérovingiens. Cela est si vrai, si évident, que les fils de Clovis, quoiqu'ayant constitué un royaume de Paris, stipulaient que la ville demeurerait commune entre eux. Sans doute, et nous l'avouons tout d'abord, les motifs d'une telle convention n'avaient pas pour les parties contractantes la clarté qu'ils ont pour nous à la distance d'où nous les voyons; mais parce que nous ignorons nous-mêmes la portée des événements auxquels nous prenons part, est-ce à dire que nos descendants devront rester dans la même obscurité ?..

Sans remonter trop haut, ne nous suffit-il pas de nous rappeler que les barbares, après avoir passé le Rhin, se répandaient facilement dans les plaines, et ne rencontraient pas d'obstacles sérieux jusqu'à la Seine; mais qu'arrivés là, la largeur du fleuve le rendait

difficile à franchir, alors qu'ils étaient loin de leur pays et qu'au-delà le terrain était sillonné par de nombreux cours d'eau et couverts de forêts ? Ce fut à l'abri de cette première ligne naturelle de défense, que la Neustrie conserva une partie de son ancien caractère et de ses anciennes traditions. La situation de Paris sur la Seine était particulièrement remarquable en ce que les rivières affluentes, qui coulent perpendiculairement au fleuve, semblent ménager entr'elles des espaces libres, et présentent une voie assez facile et qui mène directement vers le point occupé par la ville. Aussi fut-elle, comme nous l'avons indiqué, la capitale des Mérovingiens; chacune des pages de Grégoire de Tours atteste l'importance que cette race attache à sa possession.

Le triomphe de l'Austrasie et l'avènement à l'empire des maires du Palais changeaient cet état de choses. La direction nouvelle des idées de la dynastie carlovingienne déplaçait le centre et la ligne de défense du royaume et les reportait au Nord ; c'était sur la Seine qu'il fallait arrêter les Francs occidentaux, mais c'était sur le Rhin qu'il fallait combattre les Saxons ; et on comprend dès lors qu'Aix-la-Chapelle, Cologne, Worms convenaient mieux pour cela que Paris.

Les Normands rendirent brusquement à la Seine sa mission première en la faisant, de nouveau, le théâtre où devaient s'accomplir les principaux événements de notre histoire.

Les invasions maritimes avaient renversé tous les systèmes de défense connus et pratiqués jusqu'alors. Les rivières étaient des routes toujours unies dont les

légères flottilles normandes faisaient un usage aussi terrible que nouveau; et César lui-même aurait été assez embarrassé de s'opposer, avec ses grandes voies militaires et ses camps si fortement assis, à un ennemi qui glissait et fuyait comme l'élément dont il empruntait le secours. On était frappé de stupeur. On découvrit, enfin, que le seul moyen d'arrêter les audacieux pirates était de se trouver sur leur passage au lieu d'attendre leurs coups, et de leur enlever l'avantage qu'ils tiraient de leurs bateaux. Charles-le-Chauve s'avisa le premier de construire un barrage ou une estacade sur la Marne, en 862; le moyen réussit complètement. Il fut bientôt imité et, deux ans plus tard, on en éleva de considérables à l'endroit où est Pont-de-l'Arche, et à l'entrée de l'Oise et de la Marne.

Mais les Normands comprirent vite quel parti on pouvait tirer, contre eux, des points sur lesquels de pareils travaux s'exécutaient avec le plus de facilité : aussi s'efforcèrent-ils constamment d'occuper les îles situées au milieu des fleuves, et de s'y établir d'une manière permanente et comme dans un camp retranché. La petite île d'Oissel, placée à une très-courte distance de Pont-de-l'Arche, leur servit de principal établissement sur la Seine. Mais l'île de Paris était d'une importance bien supérieure à celle des autres, soit à cause de sa grandeur, des fortes murailles qui l'entouraient et des richesses qui y étaient renfermées, soit à cause de sa position qui en faisait le boulevard des bassins secondaires de la Marne, de l'Yonne et de la Haute-Seine et par conséquent la clef de tout le

pays dans un vaste rayon. Les Normands, depuis 846, saccagèrent périodiquement la ville, et s'ils ne s'y maintinrent pas, empêchèrent du moins une résistance sérieuse de s'y organiser tant que les populations n'eurent pour les protéger que la race royale. Le chroniqueur de l'abbaye de Fleury s'écriait : « Au souvenir « des malheurs de la seule Neustrie, la plume s'échappe « de nos mains !... Que dire de cette Lutèce des Pa- « risiens, noble capitale, resplendissante jadis par la « gloire, les richesses, la fertilité du sol et la paix « profonde de ses habitants, et que j'aurais nommée « la richesse des rois et le grand marché des peuples ! « N'est-il pas plus facile aujourd'hui de fouler aux « pieds des cendres calcinées que de contempler une « imposante cité (1) ? »

Les Normands reparurent devant Paris, le 25 novembre 885. L'instant était solennel. Des symptômes, qu'on aurait pu croire certains, semblaient annoncer la dissolution immédiate des derniers débris de la société et l'extinction définitive de l'ancienne race de l'Occident. Il ne restait plus rien. — Sur un trône sans base, une ombre de souverain; sur un sol ravagé, une population dispersée, abattue, inerte ; les travaux de défense négligés ou abandonnés ; la défense divisée, partielle et, pour ainsi dire, personnelle. Plus d'élan dans les masses ; plus de force, plus d'idées dans les esprits. La vie matérielle devenait de plus en plus grossière et presque sauvage ; la vie intellectuelle nulle. La foi, ce dernier rempart des civilisations

(1) *Lib. de miracul. sancti Benedicti.* Ap. Duch., t. III, p. 446.

mourantes, tombait. La décadence étendait sur la France ses ailes sombres.

Que nous comprenons bien le malheur des générations que la Providence jette sur la terre aux époques de transition ! L'homme aime d'instinct l'ordre et la stabilité, et montre par là qu'il est une créature de Dieu, et qu'il se plaît à admirer et à imiter ce qu'a fait son Créateur ; aussi, lorsqu'il voit arriver une de ces grandes catastrophes qui sont au monde social ce que les orages sont à l'atmosphère, son premier sentiment est le malaise et la terreur ; — selon le caractère que la nature lui a imprimé, il s'affaisse sous le fardeau de l'inquiétude, tremblant pour sa vie et pour celle des êtres qui lui sont chers, pour sa fortune, pour son avenir ; en gardant la haine du mal, il n'a pas le courage du bien ; ou, aigri par l'adversité, il blasphème la Providence dont il ne comprend pas les desseins, et, pour ne pas être opprimé, se fait oppresseur.

Tel était l'état de la société et des esprits lorsque commença le siége de Paris.

Deux immenses dangers menaçaient : si les Normands étaient vainqueurs, c'en était fait de la société française ; une aristocratie nouvelle dominait partout et se partageait le sol, et l'ancien élément franco-romain, acculé sur la Loire, se trouvait pressé contre le Midi toujours hostile. — Si, au contraire, le pays devait son salut à la race royale austrasienne, il cessait d'avoir une existence séparée et était absorbé par la Germanie, but constant des descendants de Charlemagne. — Et cette dernière alternative n'était peut-

être pas la moins défavorable à l'avenir de la France. Heureusement l'empire reposait sur la tête affaiblie de Charles-le-Gros. Heureusement la Neustrie nourrissait un homme, une famille qui comprenaient ses destins et devaient la sauver.

Hugues n'avait pas cessé de lutter courageusement et quelquefois avec succès contre le double ennemi du duché de France. Quoique parent de Charles-le-Chauve et revêtu du commandement dans l'intérêt de la dynastie, il avait fini, tant la force des situations politiques est impérieuse et irrésistible, par combattre lui-même l'influence germanique. Il avait continué l'œuvre commencée par Robert-le-Fort. Au moment du siége de Paris, la vieillesse le retenait à Orléans; il y mourut, et fut inhumé dans l'église St.-Germain d'Auxerre. C'était, dit le chroniqueur : « *un homme de grande puissance et de grande sagesse* » (1).

L'autorité, chose remarquable dans ces temps de désordre, ne subit aucune lacune. Pendant la vie même de Hugues, le fils aîné de Robert, Eudes avait obtenu une partie des dignités et du pouvoir de son père; il avait été créé comte de Paris, titre subordonné à celui de duc de France, et c'est en cette qualité qu'il commandait la ville, conjointement avec l'évêque Gozlin, homme de guerre comme tous les prélats du siècle. A la mort de Hugues, Eudes reçut de l'empereur Charles-le-Gros l'investiture du duché. C'était la consécration du droit d'hérédité depuis longtemps déjà entré dans les mœurs, et qui seul permet-

(1) *Ann. Metens.* Apud Duch., t. III, p. 324.

trait à la société de marcher régulièrement dans sa voie et sans perdre son unique point d'appui.

Paris se défendit pendant près de deux années contre des attaques acharnées et incessantes, grâce à l'énergie de ses deux chefs qui comprenaient l'importance extrême de sa position. « La cité nous a été « confiée, répondait, d'après Abbon, l'évêque Gozlin « au chef des Normands, non pour qu'elle devînt la « cause de la ruine du royaume, mais pour qu'elle « le sauvât et lui rendît la tranquillité » (1).

La foule des assaillants était évaluée à trente ou quarante mille hommes, probablement de races diverses, et ce nombre, hors de proportion avec les forces des assiégés, n'était compensé que par la position heureuse de la ville et quelques ouvrages avancés sur la rive droite de la Seine, qui ne furent emportés qu'après une longue résistance. Eudes et ceux qui partageaient le commandement avec lui crurent qu'il était nécessaire d'appeler l'empereur à leur secours; c'était un dernier hommage que la grandeur du péril les forçait de rendre à la tradition monarchique, et cet hommage tourna à la confusion du triste représentant de la majesté romaine.

Depuis Charles-le-Chauve, la dynastie carlovingienne avait continué et même hâté son mouvement de décadence; elle s'éloignait de plus en plus de la France par ses actes et par son esprit. L'avènement de Charles-le-Gros et la réunion, entre ses mains, du vaste empire de Charlemagne eurent sur ce double résultat

(1) Abbon. monach., *De bellis Paris.* Ap. Duch., t. II, p. 502.

la plus évidente influence. Le centre reculait à l'Orient et devenait exclusivement allemand. Entre le pouvoir de Charlemagne et celui de son descendant, il n'y avait plus de lien historique que le nom, et encore ce nom perdait-il chaque jour sa portée, sa signification primitive. En Neustrie, les choses avaient aussi continué leur marche. Louis-le-Bègue, Louis III, Carloman avaient passé comme des ombres de rois, jouets des événements et des hommes; ils ne contribuèrent qu'à l'agrandissement des seigneurs, et à la formation définitive et nécessaire de la société féodale. Sous leur règne, les diverses parties du territoire s'isolèrent; les villes s'entourèrent, se fortifièrent d'une double zone de pierre et d'institutions; les châteaux s'étendirent sur les hauteurs avec leurs murailles crénelées; les abbayes devinrent des places fortes; les églises elles-mêmes furent métamorphosées en tours d'observation et souvent en forteresses, et chaque province, chaque ville, chaque château, chaque coin du sol, en s'isolant, isola par cela même la royauté qui devint ainsi une sorte de hors-d'œuvre, une anomalie, jusqu'au moment où elle se mettrait en harmonie parfaite avec le milieu social.

Voilà surtout ce qui nous fait admirer l'institution de la royauté, et cette observation a souvent été faite: c'est qu'à toutes les époques critiques de notre histoire elle a su se transformer et ramener à une direction unique des éléments dispersés qui, sans elle, n'auraient pu se rejoindre.

A la fin du IX[e]. siècle, le rôle du pouvoir monarchique se réduisait à une influence morale assez li-

mitée, quoique réelle; influence que s'empressaient de reconnaître, les premiers, ceux même qui en fait s'en étaient affranchis. L'appel adressé à Charles-le-Gros n'eut pas d'autre cause, non plus, que l'élévation ultérieure du duc de France au trône.

Charles-le-Gros arriva, à la fin de l'année 887, devant les murs de Paris avec une nombreuse armée *(immenso exercitu)* (1), formée de nations parlant diverses langues (2). Il posa son camp et fit dresser les tentes au pied des collines de Montmartre; puis, après avoir nommé un successeur au brave Gozlin, mort des fatigues du siége, et avoir payé une forte somme aux Normands pour *qu'ils bornassent leurs ravages aux contrées d'Outre-Seine qui refusaient de reconnaître son autorité* (3), il retourna en Allemagne. « Il ne fit rien, dit le « chroniqueur, qui fût digne de la majesté impériale. » Charles-le-Chauve n'avait pas mieux fait sur la Loire.

Ainsi, pendant que tout concourait à rendre impopulaire la dynastie austrasienne, tous les événements se prêtaient, se groupaient en quelque sorte pour augmenter la popularité des ducs de France. En pénétrant au fond des choses, on aperçoit assez facilement qu'une portion de l'aristocratie maintenait seule encore l'ancienne tradition impériale, tandis que les populations, c'est-à-dire la vraie race gallo-franque,

(1) *Ann. Met.*, Duch., t. III, p. 322.

(2) Abbon, *De bell. Paris.* Duch., t. II, p. 318.

(3) Ad extremum concessis terris et regionibus, quæ ultra Sequanam erant, Normannis ad deprædandum, eo quod incolæ illarum sibi obtemperare nollent, recessit rex. (*Ann. Met.*, Duch., t. III, p. 322).

la repoussaient ouvertement. Le pacte vraiment sauvage que Charles conclut avec les Normands révèle ce fait important, que l'annaliste n'a mentionné que par une phrase incidente. Il fallait que le souverain vît sa cause bien compromise pour qu'il fît de ses ennemis mêmes, de ces barbares qui, depuis plus de cinquante ans, couvraient son royaume de sang et de ruines, les instruments de ses ressentiments et de ses vengeances.

L'aristocratie, d'un autre côté, n'était pas pressée de se donner un chef dont elle aurait senti le joug. Le désordre est favorable à l'usurpation, et il n'y a qu'un pas de l'extrême licence au despotisme. — Un pouvoir éloigné, étranger, antipathique au peuple, sans action, sans vigilance, était trop favorable aux possesseurs de la terre pour qu'ils consentissent à le renverser complètement ; il leur suffisait de l'amoindrir, de lui faire une opposition extérieure qui plaisait aux masses, tout en le conservant comme un instrument dont ils se servaient ou qu'ils rejetaient à propos. Au milieu de l'indicible confusion des événements, de la sécheresse et de l'obscurité des historiens, on finit toujours par découvrir une lueur de la vérité historique.

Après la mort de Charles-le-Gros, dernier débris sur lequel flotta la vaine et trompeuse image de l'Empire d'Occident, Eudes devint roi de France.

On comprendrait mal ce fait si l'on se bornait à l'énoncer ainsi ; on serait exposé à lui donner une signification fort différente de celle qu'il doit avoir.

Le moine Abbon, pauvre poète à la muse rebelle,

le raconte succinctement dans ces quelques vers que nous traduisons (1) : « Eudes, plein de joie, prit aussitôt, *du consentement et aux acclamations de beaucoup de Français*, le nom de roi, la direction du « royaume, puis la main, le sceptre et le diadème. « La France se réjouit, *quoiqu'il fût Neustrien*, car « on n'aurait pu en trouver aucun autre semblable à « lui. Et comme la Bourgogne ne lui fit pas défaut, « La Neustrie s'empressa de rendre hommage à son « célèbre enfant. Ainsi un triple royaume se réjouit « dans une unique ovation. »

L'annaliste de Metz, historien tout austrasien, dit à son tour (2) : « Pendant cela les peuples des Gaules, « réunis en assemblée, *avec le consentement d'Arnoul*,

(1) Lætus Odo regis nomen, regni quoque numen,
Francorum populo gratante faventeque multo,
Ilicet, atque manus, sceptrum diademaque vertex,
Francia lætatur, quamvis is Neustricus esset ;
Nam nullum similem sibimet genitum reperire.
Nec quia dux illi Burgundia defuit, ejus
Neustria ad insignis nati concurrit honorem.
Sic uno ternum (*) congaudet ovamine regnum. »
(Duch., t. II, p. 520, v. 446.)

(2) « Interea Galliarum populi in unum congregati, *cum consensu Arnolfi*, Odonem ducem, filium Rotberti, de quo paulo « superius mentionem fecimus, virum strenuum, cui præ ceteris « formæ pulchritudo et proceritas corporis et virium sapientiæque « magnitudo inerat, regem super se pari consilio et voluntate « creant. Qui rempublicam viriliter rexit et contra assiduas deprædationes Nortmannorum indefessus propugnator exstitit. » (Duch., t. II, p. 324.)

(*) La Bourgogne, la Neustrie et l'Aquitaine.

« font roi au-dessus d'eux, d'un commun accord, le « duc Eudes, fils de Robert, dont nous avons parlé il « y a peu d'instants, homme courageux dans lequel « il y avait une beauté de forme, une majesté d'atti« tude et une grandeur de force et de sagesse qui « l'élevait au-dessus de tous. — Eudes gouverna la « *république* avec vigueur, et se montra l'adversaire « infatigable des continuelles déprédations des Nor« mands. »

Enfin, l'auteur de la Chronique du couvent allemand de Fulde rapporte ceci (1) : « Eudes, fils de Robert, « *s'empara par usurpation* du pays jusqu'à la Loire et « de la province d'Aquitaine. Peu après Arnoul résolut « de se faire proclamer roi, et ayant appris cela, il « se dirigea vers la France, et après avoir réuni une « assemblée générale à Francfort, il se disposa à ga« gner Worms. Eudes, à cette nouvelle, usant d'un « avis salutaire, protestant qu'il aimait mieux obtenir « pacifiquement son royaume de *la volonté du roi que « de manquer par un acte d'orgueil à la fidélité qu'il « lui devait*, fut reçu dans ce lieu (Worms) où *il*

(1) « Odo, filius Rotberti, usque ad Ligerim fluvium et Aquita« nicam provinciam sibi in usum usurpavit. Deinceps Arnolfus se « regem habere statuit. His auditis, Rex Franciam petiit, habitoque « ad Franconofurt generali conventu, disposuit adventare Worma« ciam. Quod vero Odo comperiens, salubri utens consilio, contes« tans se malle suum regnum cum gratia regis pacifice habere « quam ulla jactantia contra ejus fidelitatem superbire ; veniensque « humiliter ad regem et gratanter, ibi recipitur. Rebus ab utraque « parte, prout placuit, prospere dispositis, unusquisque reversus « est in sua. » (*Annal. franc. fuldenses*, Duch., t. II, p. 578.)

« *rendit grâces et hommage au roi.* Les choses s'ar-
« rangèrent heureusement et à la satisfaction des deux
« parties, qui retournèrent chacune dans leur pays. »

Ainsi, le nombre des versions égale celui des historiens. Abbon présente Eudes comme un roi élu par un *grand nombre de Français;* le moine de Metz fait intervenir l'empereur d'Allemagne comme une sorte de haut suzerain, et le chroniqueur de Fulde fait du duc de France un usurpateur qui s'empresse, aussitôt que le légitime possesseur du trône approche, de courir faire sa soumission et rendre son hommage. Où est la vérité ? Elle est, si nous ne nous trompons, dans l'ensemble de ces récits rapprochés et comparés.

En dernière analyse, il résulte du fait attesté par les auteurs austrasiens, que la lutte entre les deux dynasties n'était point terminée par l'avènement d'Eudes, et que dès l'abord on ne devait voir là qu'un incident nouveau et grave, qui avançait le résultat, mais qui n'y menait pas directement. Nous l'avons dit déjà, jamais la Providence ne se hâte ; les hommes font les révolutions, et « c'est Dieu, a dit Bossuet, qui forme « les royaumes pour les donner à qui il lui plaît, et « sait les faire servir, dans les temps et dans l'ordre « qu'il a résolu, aux desseins qu'il a sur son « peuple » (1).

Eudes posa une assise au fondement de la fortune de sa race, mais il n'en pouvait achever l'édifice. La famille des ducs de France était très-populaire entre la Seine et la Loire; cela paraît constant, et sûre-

(1) *Discours sur l'Hist. univ.*, 3e part.

ment le fils de Robert s'appuya sur le sentiment des masses pour s'emparer du sceptre des Carlovingiens; mais il se faisait roi, *quoiqu'il fût Neustrien*, « *quamvis* « *is Neustricus esset.* » C'est donc qu'il existait encore un préjugé en faveur de la dynastie austrasienne, préjugé qu'Eudes n'était pas plus fort pour braver qu'Arnoul ne l'était pour le faire respecter. Les deux races entraient ainsi dans une période de transaction et de transition ; Robert-le-Fort et Hugues étaient les lieutenants des rois francs ; Eudes fut leur compétiteur heureux ; ses descendants allaient bientôt devenir leurs adversaires et leurs maîtres.

La nouvelle royauté, dès son début, rencontra d'immenses obstacles dans l'esprit austrasien de la Bourgogne, et dans l'hostilité permanente de l'Aquitaine. Eudes usa sa vie dans des luttes continuelles, et accomplit le rude labeur des fondateurs de dynasties. Les Normands n'avaient pu s'emparer de Paris; ce fut la force et le salut du roi neustrien qui, en conservant sa capitale, conserva avec un grand prestige, une ligne de défense à peu près inattaquable. L'aristocratie était loin aussi de lui être sympathique ; nous en avons dit la cause principale: c'est que, par la nature même des choses, le principe monarchique était plus incompatible avec le régime féodal pur que ne l'aurait été le principe démocratique lui-même. — Ajoutons à cela que l'état moral de la société était peu favorable à l'établissement d'un pouvoir vigoureux et national, et très-différent de ce que les malheurs du temps, les ravages des bandes normandes auraient pu le faire sup-

poser. Abbon termine ainsi le second chant de son poëme (1) : « France, dis-moi, pourquoi as-tu perdu « les anciennes forces qui t'ont fait triompher des plus « dangereux ennemis et subjuguer des royaumes ? « Parce que tu t'es adonnée au vice et à un triple « péché. — Car l'orgueil, l'ardeur impure de Vénus « et l'amour des vêtements précieux se sont emparés « de toi. — Repousse au moins de ton lit voluptueux « tes parentes et les religieuses consacrées au Sei- « gneur. Pourquoi outrager la nature, quand assez de « femmes courent au-devant de tes désirs ? Nous « faisons également le bien et le mal. — Il faut que la « fibule d'or agrafe ton splendide vêtement et que « la pourpre de Tyr réchauffe ta chair. Tu ne veux « pour tes épaules qu'un manteau couvert d'or, pour « tes reins qu'une ceinture enrichie de pierres pré- « cieuses, et pour tes pieds que des bandelettes do- « rées. — Tu dédaignes les humbles vêtements. Tu « fais ainsi ce que nulle autre nation ne fait, et si tu « ne rejettes ces trois vices, tu perdras tes forces et « le royaume de tes pères. » Si ces plaintes amères ne sont pas des exagérations de poëte ou de saintes terreurs de moine, et tout le confirme, on comprend dès lors comment la société resta aussi long-temps sans sortir du chaos où elle s'agitait depuis près d'un siècle.

La protestation de l'aristocratie contre l'élévation du duc de France, et la résistance austrasienne, se manifestèrent avant la mort d'Eudes par l'élection de

(1) Duch., t. II, p. 523 ; — Abb., chant II, vers 581.

Charles-le Simple, fils posthume de Charles-le-Bègue. Eudes, après avoir vaincu la résistance des grands, finit cependant par reconnaître Charles comme son *seigneur*, tout en conservant la couronne qu'Arnoul avait, du reste, maintenue sur sa tête, grâce à de riches présents (895) (1).

L'état de la France était toujours déplorable. Eudes, soit que l'âge eût glacé sa vigueur, soit que la possession paisible d'un titre usurpé eût amolli ses mœurs, tomba dans une inaction digne des rois austrasiens (2). Les Normands continuèrent à dévaster le sol, à ravir, selon l'expression du chantre de la guerre de Paris, « les mâles et les femelles des hommes, des chevaux, « des bœufs et des troupeaux (3). »

Charles-le-Simple n'apparut, il semble, que pour mieux constater aux yeux de la postérité l'impuissance de sa race et la sagesse du décret de Dieu qui la condamnait à mourir.

La famille de Robert-le-Fort, représentée par son second fils, héritier de sa fortune et de son nom, n'essaya pas de ressaisir immédiatement un trône dont le contact affaiblissait : elle se contenta de se tenir à côté et d'en dominer les faibles possesseurs. Ce rôle était celui des anciens maires du Palais. Les ambitieux habiles et énergiques l'ont toujours choisi,

(1) « In eodem placito Odo rex cum magnis muneribus ad Ar- « nulfum venit, a quo honorifice susceptus est, omnibusque impe- « tratis pro quibus venerat, etc. » (Duch., t. III, p. 329.)

(2) Abbon, chant II, vers 585.

(3) Abbon, chant I, vers 544.

persuadés que les hommes, si vite effrayés et blessés par la majesté du droit, font bon marché du fait et en subissent facilement l'empire. Robert continua d'exercer un grand ascendant sur le pauvre Charles, et lui fit accomplir l'acte capital de ce temps, acte de haute et de profonde politique qui atteste, dans celui qui l'inspira, une intelligence digne des destinées réservées à ses enfants.

Ce sont les invasions normandes, nous sommes forcé de le répéter ici, qui furent le levain de la fermentation qui, au IXe. siècle, agita la société française pour la transformer ensuite; elles furent, si cette comparaison nous était permise, le réactif violent qui combine et rassemble des éléments contraires et en fait un produit utile aux hommes. Les Normands continuaient leurs excursions et leurs pillages; mais un long séjour sous un ciel si clément, auprès des brumes et des tempêtes de la Scandinavie, leur avait peu à peu inspiré l'amour du sol et le désir de la stabilité. Un de leurs chefs, Thiébold, s'était déjà fixé sur la Loire; mais le plus redoutable, connu par ses audacieuses expéditions depuis 886 environ, n'avait pas abdiqué son titre d'homme du Nord et la religion de son pays. Rollon, ce pirate dont nos chroniqueurs ont fait un si intéressant héros, s'était emparé de Rouen, d'Évreux, de Bayeux, et s'était solidement établi dans le pays; il en sortait souvent, remontait la Seine et ses affluents, et rapportait dans les villes conquises un immense butin. Il n'y avait qu'un double moyen de rendre un peu de sécurité à la France, en arrêtant les déprédations normandes; c'était de faire un abandon

du territoire occupé par Rollon et que d'ailleurs on ne pouvait songer à reconquérir, et d'amener entre les deux races une fusion définitive. Robert fit céder par Charles-le-Simple la portion du territoire neustrien qui devint la Normandie (1), et réussit à rendre le chef normand chrétien; il lui servit de parrain et lui donna son nom.

On peut dater de la naissance historique de la Normandie le commencement d'une ère nouvelle pour la France; car ce fut en Normandie qu'on revit apparaître une organisation sociale et le principe de l'autorité; la puissance rapide qu'acquit cette province montra clairement par quels ressorts une société se fortifie et grandit.

L'imbécilité de Charles devint telle cependant que Robert ne résista pas au désir d'imiter son frère et de s'asseoir sur le trône dont il était le véritable maître (2); il n'en jouit qu'une année : il se hâtait trop ; la moisson mûrissait, mais il n'était pas temps encore de l'abattre. Robert succomba dans la bataille qui fut livrée près de Soissons entre lui et le roi Charles, soutenu par Henri, roi des Saxons (3) (923). Il eut la tête fendue par la hache de Fulbert, porte-enseigne

(1) Odo, cujus ante meminimus, Burgundiæ dux, jam decesserat; sed minor frater ejus supererat, Rotbertus, patrem suum nomine referens. *Cujus usus consilio*, rex Carolus Rollonem per prædictum pontificem ad colloquium invitavit desponsavitque illi filiam suam nomine Gillam, etc. (Duch., t. III, p. 338).

(2) Duch., t. III, p. 356.

(3) Voy. *infra*, p. 377. L'alliance avec Rollon venait d'être rompue. — Voy. Guill. de Jumièges, p. 58.

de son ennemi (1). On raconte que le vieux duc de France avait laissé passer sa longue barbe grisonnante au-dessus de sa cuirasse afin d'être reconnu des siens, et que ce fut ce qui le trahit et le désigna au coup fatal. Une défaite complète aurait suivi cette catastrophe, et la race de Charlemagne aurait reconquis son ascendant et vu reculer peut-être indéfiniment l'époque de sa chute si Robert n'avait pas eu un fils, héritier de sa valeur et du génie de ses frères. Hugues, qui fut depuis, et à juste titre, surnommé le Grand, arriva à la tête de mille cavaliers, rétablit le combat et mit en fuite l'armée allemande.

Le nouveau comte de Paris, nous le dépeignons d'un mot, fut le Charles-Martel de la troisième dynastie. Sa situation était difficile et compliquée, et pour atteindre le but suprême vers lequel tendait sa famille, le courage guerrier ne suffisait pas : il fallait de l'habileté et de la prudence. Il comprenait que le renversement même d'un principe usé, mais que des intérêts multiples soutenaient énergiquement, n'était point une œuvre facile. Il y a chez les hommes un instinct conservateur, un esprit de défiance contre les innovations, que les passions ou les désirs ambitieux de toutes sortes exploitent volontiers. Les révolutions les plus radicales, les plus violentes, en apparence, ne creusent leur lit que lentement et par flux et reflux. Les Carlovingiens, aidés par les alliés de leur sang, résistaient toujours; les petits chefs des provinces, indépendants de fait et jaloux de

(1) *Ex Chron. Ademari Cabanensis* (*Histoire de France*, t. VIII, p. 234).

...r trop haut, et trouvant ...ontinuation des dis- ...achement aucun des ...e guerroyer entre eux. ... les encourageait que ...La confusion avait de jour ...euples ne savaient plus où la ...conduire, et l'histoire du temps ... inextricable réseau sous lequel ...croisent, se confondent, sans se dé- ...ationalités douteuses, mal définies, se ...relèvent et s'abattent : ici, les Bretons ...ngevins ; là, les Normands contre les Bour- ... ou les habitants de l'Artois ; ailleurs, les ...s contre chacun d'eux et contre les Aquitains ; ...out une agitation sans but et sans résultat immé- ...t.

Hugues, par la force matérielle dont il disposait, par l'influence morale qu'il exerçait personnellement et par l'autorité de son nom, se trouvait le chef réel de la politique neustrienne, ou, pour parler plus exactement, de la politique française ; mais il jugea qu'il y aurait impossibilité et inopportunité à monter lui-même sur le trône que la mort avait si vite enlevé à son père (1). Son âge, d'ailleurs, était un obstacle, car à cette époque il entrait à peine dans la première jeunesse. Ses alliances étaient fortes et témoignent, à nos yeux, de la haute intelligence que les premiers Capétiens avaient des conditions nécessaires à l'affermissement des dynasties : le duc de Bourgogne était son

(1) *Miracula sancti Benedicti.* Duch., t. III, p. 451.

Depuis que la première race s'était éteinte sous le poids d'une race nouvelle et de l'indifférence publique, d'immenses changements s'étaient, sans nul doute, opérés sur le sol français, et pourtant l'esprit s'étonne d'apercevoir entre les événements de l'une et de l'autre époque, non pas une ressemblance complète, mais une sorte de symétrie, de parallélisme qui fait soupçonner, dans l'analogie des effets, l'immuabilité des causes. Hugues-le-Grand fait les rois, appelle Louis-d'Outre-Mer et Lothaire, les élève ou les abaisse, les soutient ou les combat, selon son intérêt ou son caprice; comme Charles-Martel, dirige à son gré les derniers Mérovingiens. Ces deux grands génies, dans des temps si divers, à des points de vue si différents, emploient à l'œuvre providentielle les mêmes armes: — la guerre, les alliances et quelquefois même la ruse ou la trahison; tant il est vrai que les actions humaines ne peuvent se soustraire absolument à l'empire d'une nature imparfaite.

Ce serait un spectacle plein d'intérêt que de suivre pas à pas le puissant duc de France dans sa longue carrière, que de rechercher les causes de chacun de ses actes, et d'arriver avec lui, à travers les luttes des champs de bataille et de la diplomatie, à ce terme dont ses regards ne s'écartaient jamais. Les historiens nous ont, en général, accoutumés à considérer le Xᵉ. siècle comme une époque remplie de faits confus et contradictoires, dont l'étude est difficile et ingrate. Cela est vrai, si on reste à la surface; mais, si on a le courage de suivre la pensée qui domine et autour de laquelle viennent se grouper les événements, on finit

par découvrir l'harmonie qui se cache toujours dans les choses les plus compliquées en apparence. Dans les temps de révolution, la simplicité, la régularité sont impossibles ; alors rien n'est fixe : les intérêts, sortis de leurs limites respectives, ont perdu leur équilibre, et, semblables aux chevaux d'un char qui marcheraient en sens contraire, se paralysent les uns les autres ou sèment le désordre et l'anarchie. Les hommes qui exercent le pouvoir, quelles que soient d'ailleurs la hauteur de leur esprit et la fermeté de leur caractère, perdent souvent dans cette crise la sûreté du coup-d'œil ou la droiture de l'intention ; souvent il leur faut, au milieu de cette mer où s'agitent et se soulèvent les éléments sociaux, naviguer sans boussole et suivre au hasard leur route ténébreuse. Aussi, lorsque, dans la vie de Hugues-le-Grand, nous rencontrons des fautes qui nous blessent, nous ne devons pas perdre de vue les circonstances qui les firent commettre et qui, sans les excuser, les expliquent.

Lorsque, par exemple, Hugues brise l'alliance qui l'unit à la Normandie, nous sommes douloureusement frappés. Eh quoi ! disons-nous, trahir l'honneur du passé et l'espoir de l'avenir ; — se lier, dans une pensée d'avidité, avec l'ennemi de sa famille pour frapper un ami fidèle ; - interrompre brusquement des traditions glorieuses ; — perdre, en un instant, le fruit de tant d'années de persévérance et d'efforts ; — compromettre, en un mot, les destinées d'une future dynastie ; c'est là une faute politique que rien n'explique, que rien n'excuse ! Nous l'avouons, cela paraît vrai tout d'abord, et nous n'avons point ici à

approfondir ce fait. Mais nous pouvons dire que Hugues rentra bientôt dans la voie naturelle de ses intérêts, et s'attacha à resserrer de plus en plus l'alliance qui devait avoir sur la fortune de son fils une souveraine influence. Ce fut là le dernier effort de sa vie. En mourant il plaça, comme nous l'avons dit, son fils Hugues sous la protection de Richard de Normandie, et, peu de temps après sa mort, ce dernier épousa, à Rouen, Emma, la sœur du duc de France.

A cette époque (956—960), tout était disposé pour un changement. Il y avait un désordre inouï dans les esprits et dans les événements. La longue lutte des aïeux de Hugues et de Hugues lui-même contre la famille carlovingienne, en affaiblissant, en détruisant ce qui restait encore du principe d'unité, avait divisé la puissance entre les principaux possesseurs du sol. — La féodalité était à son apogée. — Le sang de Charlemagne était arrivé à son dernier degré de dégénérescence; ce n'était plus l'incapacité ou le malheur qui tenait le sceptre, c'était cette faiblesse qui se soutient par la perfidie et qui succombe sans noblesse; c'étaient, selon l'expression de Pasquier (*Rech.*, liv. V, chap. XIX, p. 507), « des avortons qui ne firent que contenance de régner sans règne. » D'un autre côté, l'empire germanique, celui qui fut appelé l'empire d'Occident et qui a fini de nos jours, était constitué. Otton-le-Grand avait fait reprendre aux fils des Teutons le chemin de Rome; et, comme de nos jours encore, les querelles dont le sol italique conserve le germe fatal n'avaient cessé que sous le

poids de la domination étrangère. — La protection que les empereurs pouvaient accorder à leurs parents, les rois de France, était désormais pleine de périls, et l'aristocratie française ne voulait pas s'y exposer; aussi poussa-t-elle le pauvre Lothaire à soutenir la Lorraine dans sa rebellion contre Otton II. Hugues-Capet prit part à l'expédition, qui eut pour dernier résultat d'amener l'empereur allemand aux portes de Paris, et de rompre sans retour les relations des deux branches, impériale et royale. — On sait quelle était l'indépendance des seigneurs; les grands-fiefs n'étaient plus *fiefs* que de nom. — Le roi ne pouvait disposer de la plus petite armée, et son domaine ne s'étendait guère au-delà des murailles de Laon; son rôle s'était abaissé à ce point qu'il était une sorte d'intermédiaire entre ses anciens vassaux, excitant et s'efforçant d'exploiter leurs haines et leurs jalousies, et fuyant le plus souvent devant leurs armes ou leurs menaces.

La royauté avait perdu sa force et son ascendant moral dans les derniers Carlovingiens; ils ne pouvaient en rester plus long-temps les représentants.

Mais que devenait donc l'idée de la royauté, alors que de fait elle n'existait plus? n'aurait-elle pas dû disparaître avec ceux qui portaient le titre de *roi*?... L'idée de la royauté vivait toujours dans les esprits; elle planait sur le chaos, parce qu'elle est indépendante des événements et des hommes, et qu'elle leur est supérieure; parce qu'elle est une forme essentielle des sociétés, et que les sociétés placées dans certaines circonstances ne peuvent vivre sans elle.

Dans la société féodale, si tous les éléments consti-

tutifs étaient, en réalité, en lutte continuelle, ils étaient, en principe, unis entr'eux par une chaîne qui reliait chacun d'eux à un centre commun. La royauté, comme on l'a dit souvent, était la clef de voûte de la féodalité ; de son existence dépendait l'existence légale de tous les fiefs ; elle en était la source commune. — Pourvu que le principe restât, la question de personnes ou de dynastie devenait secondaire, et les règnes d'Eudes, d'Arnoul et de Robert en étaient la preuve. — En un mot, dans l'économie générale de la féodalité, la royauté était un instrument, point autre chose ! — Les souvenirs de Charlemagne et de son empire ne pouvaient être qu'importuns. — Les choses étaient arrivées à ce point que les hauts feudataires ne redoutaient plus d'avoir pour chef nominal un d'entr'eux, certains d'avance de contrebalancer et de neutraliser son pouvoir.

Hugues-Capet ramassa plutôt qu'il n'usurpa la couronne des Carlovingiens ; on accueillit le second changement de dynastie avec une indifférence égale à celle qui accompagna le premier. — En voici les raisons principales :

A l'époque de l'avènement de Pépin-le-Bref, comme à celle de l'avènement de Hugues-Capet, le pays était affaibli autant par des luttes longues et sanglantes que par une absence complète de but et de principes ; il ne voyait pas où il allait, ni comment il sortirait d'une situation mauvaise. – Dans cet état, un peuple perd son énergie et accepte passivement les faits qui s'accomplissent ; tout changement est désiré par qui ne peut y perdre.

En second lieu, de même que la seconde dynastie représentait l'élément germanique dominant au VIIIe. siècle, la troisième dynastie représentait l'élément féodal au Xe. Et c'est ce qui fait précisément la grandeur du principe monarchique ; il se plie à toutes les formes sociales. De nos jours, nous avons eu la royauté bourgeoise après avoir eu la royauté absolue, et, dans notre conviction, il n'y aurait nul antagonisme dans les mots royauté démocratique.

Enfin, les deux dynasties carlovingienne et capétienne ne rencontraient pas, à leur naissance, un obstacle qui devait grandir sous les rois de la troisième race. — Nous voulons parler du principe de légitimité. — On comprenait le principe héréditaire, mais non pas absolu comme ce qu'on appela plus tard le *droit divin.* La royauté était un pouvoir humain, qui revêtait un caractère sacré par la sanction ecclésiastique, mais qui ne l'avait pas en soi. — Et si la contradiction entre les faits et les appréciations historiques est manifeste, cela vient de ce que la plupart des historiens qui ont écrit sur le Xe. siècle étaient sous l'influence d'idées nouvellement développées.

Aussi l'avènement de Hugues-Capet a-t-il été jugé à plusieurs points de vue différents. — Les uns l'ont regardé comme un roi élu et ayant puisé dans l'élection un droit certain, incontestable (1) ; d'autres, au contraire, n'ont vu en lui qu'un usurpateur; d'autres, enfin, l'ont proclamé roi *légitime*, légitime successeur de Charlemagne.

(1) *Hist. de France*, t. XI, p. 206-278-144-315-316, etc., etc.

La seconde opinion était fort répandue dans certaines contrées de la France, particulièrement en Anjou — : sous Henri Ier., un historien de cette contrée écrivait encore (1) : « En ce temps, mourut le « duc Hugues, abbé de St.-Martin, fils de Robert le « faux roi, père de cet autre Hugues qui lui aussi fut, « dans la suite, fait roi en même temps que son fils « Robert, que nous avons vu régner avec la dernière « lâcheté et de l'apathie duquel n'a pas dégénéré son « fils Henri, présentement roitelet *(regulus)*. » Un autre disait (2) : « Il paraît avoir une mauvaise « cause, ce Hugues qui, comme ses ancêtres, fut en « continuelle rebellion contre ses seigneurs, comme « on le voit par Eudes, luttant contre Charles-le-« Simple ; ce Hugues alla même jusqu'à renfermer « dans un cachot Charles, son seigneur. Et toutes ces « choses ont été faites malgré les défenses de l'Église « et l'anathême lancé sur ceux qui troubleraient la « possession de la race de Pépin ! Pourtant saint Va-« lery promit à Hugues le royaume qu'il a depuis ob-« tenu, mais traîtreusement (*proditorie*) et non honné-« tement. Un tel changement de rois est merveilleux. »

Enfin, le principe de l'hérédité nécessaire, agnatique, ou de la légitimité, devenait plus nécessaire à la royauté à mesure qu'elle prenait plus d'autorité. On s'efforça de rattacher la troisième dynastie à la seconde et de s'arrêter à un nom si grand, si majestueux qu'on n'eût pas besoin d'aller au-delà. En

(1) *Hist. de France*. t. X, p. 176. Voy. aussi t. XI, p. 170.
(2) *Ex Chronico Sithiensi* (*Hist. de France*, t. XI, p. 298).

tous temps, le droit du génie s'est presque élevé à la hauteur du droit divin. On fit intervenir aussi Dieu, et enfin la volonté nationale exprimée par les grands du royaume. « Ainsi, dit une chronique (1), ce Hugues « a été fait roi des Francs par la volonté de Dieu. « Ainsi ce Hugues, qui descend de la race de Charle- « magne et qui, comme Aaron, n'a pas pris lui-même « la dignité de roi, mais l'a reçue, après le divin « oracle, de tous les barons du royaume, ce Hugues, « nous l'appellerons l'élu légitime de tous et non un « téméraire usurpateur. »

Ainsi le changement de dynastie révélait la triple source que l'on donnait et que l'on doit donner encore à la royauté: l'intervention divine, le droit humain et le consentement de la nation. Dieu manifestait sa volonté par les événements qui conduisaient fatalement à une révolution. La race carlovingienne était dans l'impuissance absolue de donner une solution aux problèmes sociaux qui s'agitaient au Xe. siècle; elle ne possédait plus rien, à une époque où la possession terrienne était la base de tout; elle n'avait pas une alliance solide, alors qu'au milieu de la division infinie de l'autorité, les alliances seules créaient quelque force. Mais elle avait le droit selon les hommes, et c'est l'idée d'hérédité que les historiens se sont efforcés d'invoquer pour la race qui lui succédait. Ils comprenaient que rien, ici-bas, ne peut demeurer stable s'il ne se rattache au principe essentiel des sociétés, à ce qui fait, selon l'expression d'un écrivain

(1) *Ex Chron. Willelm. Naugii (Hist. de France*, t. XI, p. 300).

moderne (1), « que les générations successives des « hommes sont liées entre elles et s'enchaînent, en se « succédant, » à ce qui fait « l'originalité et la gran- « deur » de l'humanité. Sans doute, le scepticisme peut attaquer ce droit comme tous les autres; le libre arbitre n'a de limites que celles qu'il pose lui-même et il n'existe qu'à cette condition; mais le plus noble, le plus complet exercice du libre arbitre n'est-il pas précisément de s'arrêter devant sa propre toute-puissance et d'élever des barrières qu'il s'interdit de franchir?

Si Hugues-Capet ne pouvait invoquer le droit héréditaire, il avait du moins l'appui des hommes qui représentaient, quelque mal défini qu'il fût, l'esprit national; et ce consentement, reconnu par la plus grande partie des historiens, était comme la sanction et le complément des deux premières conditions, dont l'une était imparfaitement remplie.

Certes, nous sommes bien éloigné de méconnaître la puissance du principe électif; mais, isolé, il nous paraît insuffisant; isolé, il ne donne pas à l'autorité le caractère sacré qu'elle doit avoir; il en est un élément précieux, sans doute, mais non pas constitutif. — Il en est de même de l'hérédité : — elle n'est pas un fondement inébranlable lorsqu'elle ne s'appuie pas sur l'accord tacite des hommes et des choses.

Nous avons montré comment les événements s'étaient combinés sous la main de Dieu, de telle sorte que tout marchait vers le but marqué d'avance, et que, le

(1) M. Guizot, *De la démocr. en France*, p. 58.

jour où il fut atteint, le courant social suivit son nouveau lit sans secousse, sans effort. — Et ce qui prouve que le changement de dynastie n'est pas une révolution de *personnes*, mais une révolution de *principe*, c'est que Hugues-Capet et ses successeurs immédiats n'eurent pas une valeur individuelle de beaucoup supérieure à celle des derniers Carlovingiens; leur action sur leurs contemporains fut à peu près nulle. — Seulement ils étaient les représentants de nouvelles idées, de nouveaux besoins, d'un nouvel avenir.

La dynastie capétienne existe encore ; c'est la plus vieille du monde. — Assistons-nous à ses derniers instants ? Nous nous sommes posé cette question en commençant, sans avoir l'intention d'y répondre. Il serait téméraire de songer à prédire l'issue d'un combat, lorsque la poussière qui s'élève de la mêlée et du choc des armes couvre le champ de bataille d'un voile impénétrable. — La Providence seule voit où il lui plait; nous ne voyons qu'à travers le prisme trompeur de nos passions et de nos intérêts. — Nos conjectures, d'ailleurs, ne seraient-elles pas fragiles comme le sont presque toujours nos espérances ? N'essayons donc pas d'en élever l'édifice, qu'un souffle de l'avenir renverserait bientôt peut-être.

L'orgueil humain est profondément abaissé lorsqu'il considère ses propres efforts et son impuissance. — Les événements se pressent et se croisent, les institutions naissent et périssent, les empires se forment et tombent; et les hommes, qui semblent par leurs agitations savoir où ils vont, reconnaissent à la fin qu'ils ne sont que des instruments aveugles entre les mains de Dieu.

Le rapide coup-d'œil que nous venons de jeter sur la formation et la chute des dynasties, en France, ne nous a-t-il pas montré que la royauté est née d'un chaos de faits d'où une puissance surhumaine pouvait seule la tirer, et que les révolutions ont toujours écrasé ceux qui assistaient à leur naissance et à leur développement, pour servir aux générations innocentes de leurs excès ?

C'est que, selon l'expression d'un penseur, « l'homme « ne respecte réellement rien de ce qu'il fait lui-« même.—Il se rend justice en méprisant ses œuvres, « jusqu'à ce que Dieu les ait sanctionnées par le « temps (1). »

(1) Joseph de Maistre, *Du Pape*, p. 235.



DES ACADÉMIES

ET DES

SOCIÉTÉS SAVANTES

DES DÉPARTEMENTS (1),

Par M. Julien TRAVERS.

« Les Académies, les Sociétés savantes des départements ont-elles, dans la France moderne, un rôle proportionné aux grandes facultés qu'elles représentent ? »

« La masse de forces intellectuelles et morales qui se groupent dans chacune de ces Sociétés, de ces Académies, produit-elle ce que l'on est en droit d'en attendre ? »

« Ne pourrait-on les relier entre elles pour des travaux collectifs? »

« Quelle direction serait-il convenable de donner aux travaux particuliers ? »

Nous n'essaierons pas de traiter ces questions en

(1) Écrit pour être lu devant les membres des Sociétés savantes de la province, réunis par M. le Ministre de l'instruction publique, du 21 au 25 novembre 1861, ce morceau fut écarté, pour éviter sans doute des discussions que l'auteur avait eu le tort de croire opportunes.

entrant dans les détails. L'auditoire que nous a créé la bienveillance de M. le Ministre de l'instruction publique est trop éclairé pour que nous ne laissions pas de côté les considérations générales: elles lui sont familières. Tout nous invite à la brièveté, tout nous en fait un devoir.

A cette première question: « Les Académies, les Sociétés savantes des départements ont-elles, dans la France moderne, un rôle proportionné aux grandes facultés qu'elles représentent? » nous ne craignons pas de répondre :

Non, elles n'ont point ce rôle; non, elles ne jouissent pas, dans les départements, de toute la considération qui leur appartient. Les hommes qui les composent (nous le disons sans appréhension de manquer aux lois de la modestie) sont l'élite des populations sous le rapport de l'intelligence, des lumières et du désintéressement. Le bien public est le but de leurs travaux, l'amélioration de ce qui les entoure, leur récompense. Nous voyons des cités se métamorphoser, des voies nouvelles s'ouvrir au perfectionnement de l'agriculture, de l'industrie et du commerce: la première idée de ces voies utiles, réclamées de nos jours comme indispensables, fut suggérée, fut préparée par des mémoires lus au sein de nos Académies, de nos Sociétés d'agriculture, de commerce, d'émulation, d'encouragement, etc. ; j'en pourrais citer qui sont le résultat d'un siècle de redites et d'efforts persévérants dans nos Compagnies. Reproduits sous les formes les plus diverses, les plus ingénieuses, des projets si longtemps mûris se sont enfin réalisés, et le jour où l'on a

inauguré leur triomphe, les notabilités académiques qui avaient, à leurs risques et périls, souvent par des impressions coûteuses, ouvert les yeux de leurs concitoyens sur l'avantage, enfin reconnu, de ces innovations fécondes, ont seules été oubliées! On sait, d'ailleurs, le peu d'encouragement que reçoivent de ceux qui les entourent les académiciens des départements. Les esprits jaloux provoquent à l'envi contre eux le dénigrement, et l'épigramme leur décoche, sans pitié, ses traits les plus acérés.

La seconde question ne saurait, plus que la première, être résolue par l'affirmative; je la répète: « La masse de forces intellectuelles et morales qui se groupent dans chacune des Académies, des Sociétés savantes des départements, produit-elle ce que l'on est en droit d'en attendre? »

Quand on lit les publications de nos Compagnies, on est étonné de la valeur de beaucoup de travaux particuliers et du peu d'importance réelle, surtout du parfait décousu de l'ensemble. Que de morceaux divers! que d'élucubrations hétérogènes! Sans doute, la liberté des vues peut semer des germes que recueillera l'avenir, comme en a fourni le passé. Mais que d'œuvres stériles! que de talent dépensé en pure perte! Il y a, d'ailleurs, de bons esprits, des esprits très-savants, très-sérieux, qui ont besoin de provocation. Interrogez-les, ils vous étonnent par l'étendue de leur érudition, par l'éclat et la justesse de leurs pensées; demandez-leur un rapport, ils l'écrivent d'une plume ferme, et la lumière y jaillit sur toutes les parties de la question dont ils s'occupent. Que faudrait-il pour tirer un grand

parti de ces intelligences,ou trop modestes, ou un peu paresseuses ? Les provoquer à des travaux collectifs, les relier entre elles pour ces travaux.

Y a-t-il des moyens pour y parvenir ? Tel est l'objet de la troisième question.

Il y a des moyens, sans doute ; mais ils sont difficiles à découvrir, puisque le créateur des Congrès en France, le fondateur de l'Institut des provinces, M. de Caumont, a fait de généreux efforts pour trouver ces moyens, et qu'il les cherche encore. Rien de plus louable que son zèle , et nous nous applaudissons pour notre part de l'avoir souvent secondé. Mais, il faut le reconnaître: s'il a tiré tout le parti qu'on peut tirer, en France, de l'association, l'association n'a pas, en France, assez de force vitale pour marcher seule, sans répugnance et sans tiraillements, sous la bannière d'un chef qui, prenant mission de lui-même, a seul donné ses plans et seul choisi ses soldats. Nous le dirons avec franchise: M. de Caumont a tous les mérites; mais il lui manque l'autorité. Ce qu'il a fait est très-considérable ; aucun homme, dans ses relations avec les Sociétés savantes, n'eut à un plus haut degré l'esprit d'initiative; il a été l'O'Connel de la science archéologique, le grand agitateur de nos départements pour le progrès; nous le répétons cependant: il lui manque l'autorité.

C'est que nous aimons, dans notre pays, un agent responsable qui soit en même temps un guide, et que ce guide, que l'on réclame par tempérament et par habitude, ce guide, c'est le gouvernement. Le gouvernement, qui personnifie l'ensemble des citoyens,

a seul une autorité suffisante pour imposer la confiance au plus grand nombre. Nul homme, quel que fût son mérite, sa réputation, sa gloire même, ne se fût aventuré à demander aux Sociétés savantes la *Carte de l'ancienne Gaule*, le *Dictionnaire topographique*, le *Répertoire archéologique* de chaque département, le *Dictionnaire scientifique de la France*. Le gouvernement impérial a désiré le concours de nos Compagnies pour ces grands travaux, et ces grands travaux sont entrepris sur une foule de points, et beaucoup de nos confrères déploient une rare ardeur: *fervet opus*, et déjà de notables parties s'achèvent et l'impression est commencée. Par ce qu'il obtient, M. le Ministre doit juger de ce qu'il peut obtenir.

Mais si le gouvernement seul a l'autorité nécessaire pour relier entre elles nos compagnies et obtenir d'elles des travaux collectifs, est-il une direction qu'il puisse convenablement donner aux travaux particuliers?

A cette dernière question, un peu délicate, la réponse est moins facile qu'aux trois autres. Les travaux particuliers sont la conséquence du génie propre de chaque écrivain, et chaque écrivain aime à conserver ses droits d'investigation libre, source de son originalité. L'idée de la contrainte lui répugne, un joug éteindrait son ardeur. Il faut le ménager, ce génie spécial, individuel, rarement souple, souvent sauvage; il faut le ménager, car il est susceptible et ne craint rien tant que les atteintes à son indépendance. Toutefois n'y a-t-il pas des directions générales qui, venant de haut, obtiendraient une adhésion facile et auraient

une influence salutaire? La sagesse de ces directions détournerait les esprits aventureux et ambitieux, de recherches vaines où ils se consument sans relâche et sans fruit. Dans l'isolement de leur province, ils ne tenteraient pas de soulever les voiles impénétrables qui recouvrent la naissance de l'univers, de reconstruire les dynasties perdues, d'expliquer le système du monde par les pyramides d'Égypte, la géographie ancienne par le zodiaque de Denderah! Ils laisseraient de côté les problèmes insolubles de la science et de nos origines; ils renonceraient aux inductions tirées des connaissances imparfaites qu'offrent aux érudits des départements les bibliothèques publiques ou particulières dans lesquelles ils travaillent, bibliothèques toujours moins remarquables par ce qu'elles ont que par ce qui leur manque. Ils reconnaîtraient qu'il est des livres qui ne peuvent bien se faire qu'à Paris; mais ils jugeraient en même temps qu'il en est d'autres que la province est seule capable de composer. Seule, elle peut recueillir avec patience les matériaux des histoires locales et les rédiger à loisir; seule interpréter les vieux patois et leurs nuances variables à l'infini; seule porter ses investigations aux dernières limites pour la biographie et la bibliographie, où les recueils parisiens laissent toujours tant de lacunes; seule la province a cette infatigable ardeur qui fouille le sol et le force à rendre ce qu'y jetèrent des siècles barbares; elle crée des musées pour ces débris, elle les montre avec une sorte d'orgueil, et commande ainsi le respect pour des restes vénérables qu'avaient méconnus les révolutions modernes, les systèmes radicaux et les réactions politiques.

Eh bien ! quoi de plus sage que de s'abstenir d'occupations stériles, que de ne pas entrer dans des lices où l'on serait infailliblement vaincu, que d'entreprendre avec foi ce que l'on peut faire avec succès, que de se vouer à des travaux utiles auxquels d'autres, plus habiles d'ailleurs, sont moins aptes par position?

Notez qu'en se renfermant ainsi dans un cercle tracé d'avance, mais cependant fort étendu, les travailleurs des départements ne seraient plus en butte aux dédains des savants et des littérateurs de la capitale ; leurs œuvres commanderaient l'estime, seraient consultées comme des œuvres originales, en un mot feraient autorité.

Mais je m'arrête, et crains d'avoir dépassé les bornes que je m'étais imposées. Ici l'on compte, et, grâce au nombre des lecteurs, force est de compter les minutes. A la dernière, je réclame l'indulgence pour l'emploi des autres, et j'ai pour l'obtenir les priviléges de la confraternité académique, mes vieux, hélas! trop vieux services dans les Compagnies savantes, enfin l'appel bienveillant de M. le Ministre de l'instruction publique à qui nous devons cette réunion, éminemment honorable, la première grande fête des Sociétés savantes des départements.

LETTRES INÉDITES

DE LA PRINCESSE DES URSINS, DU PRINCE DE VAUDEMONT, DU COMTE DE TESSÉ ET DU CARDINAL DE JANSON,

AU DUC D'HARCOURT, AMBASSADEUR EN ESPAGNE.

Par M. HIPPEAU,

Membre titulaire.



Parmi les lettres dont se compose la correspondance du duc d'Harcourt, j'en signalerai d'abord trois qui lui ont été adressées par la princesse des Ursins.

On connaît la correspondance de cette femme célèbre avec Mme. de Maintenon (1). 119 lettres nouvelles de Mme. des Ursins, dont 94 sont adressées à la maréchale de Noailles et 15 à Mme. de Maintenon, ont été trouvées à la Bibliothèque de Stockholm par M. Geffroy, aujourd'hui maître de conférences à l'École normale, et publiées par lui (2). Tous ces écrits, complétés par ceux qu'avait signalés le savant professeur d'histoire, à la Bibliothèque impériale, et à la Bibliothèque du Louvre, ont fait com-

(1) *Lettres inédites de Mme. des Ursins* publiées par Léopold Collin. Paris, 1806; — *Lettres inédites de Mme. de Maintenon et de Mme. la princesse des Ursins*, 4 vol. in-8°. Paris, Bossange, 1826.

(2) Cette correspondance commence en août 1698 et va jusqu'en 1714.

prendre l'importance du rôle qu'a joué, à la cour d'Espagne, une femme sur laquelle les *Mémoires* de Saint-Simon avaient déjà appelé une sérieuse attention (1)

Les trois lettres qui suivent, et qui ne se trouvent dans aucun des recueils publiés jusqu'à ce jour, ont rapport aux démêlés ayant eu lieu, en 1703, entre le cardinal d'Estrées, ambassadeur de France en Espagne, et Mme. des Ursins. Quelques éclaircissements préalables feront apprécier la nature des intrigues dont se plaint la princesse, intrigues qui, après avoir entraîné le rappel du cardinal, la forcèrent elle-même à quitter momentanément l'Espagne, pour y revenir, l'année suivante, plus puissante que jamais.

Appelé au trône d'Espagne, grâce aux efforts persévérants de la politique de Louis XIV, admirablement secondé par le duc d'Harcourt, Philippe V n'était encore qu'un enfant. Lorsqu'il eut épousé une autre enfant, Marie-Louise de Savoie, sœur de la duchesse de Bourgogne, la Cour de Versailles songea à placer auprès des deux jeunes souverains un conseiller qui, doué d'une volonté ferme et intelligente, veillât à ce qu'ils ne fussent pas induits en erreur, soit sur leurs véritables intérêts, soit sur les intérêts de la France.

Ce ne fut pas un homme que l'on choisit pour remplir auprès d'eux le rôle d'un premier ministre véri-

(1) *La princesse des Ursins, Essai sur sa vie et son caractère politique, d'après de nombreux documents inédits;* par M. J. Combes. Paris, Didier, 1858. Voir aussi Sainte-Beuve, *Causeries du Lundi*, t. V, p. 316-347.

table, ce fut une femme, ce fut la princesse des Ursins. Née à Paris en 1642, Marie-Anne de La Trémoille avait épousé, en premières noces, Adrien Blaise de Talleyrand, prince de Chalais, avec lequel elle avait été, en 1663, obligée de s'expatrier, par suite d'un duel dans lequel avait péri le fils du duc de Beauvilliers. Retirée à Rome et devenue veuve, elle fut remariée à Flavio des Ursins, duc de Bracciano, qu'elle perdit en 1698. Sa beauté, son esprit, son ambition lui assurèrent à Rome une position brillante et élevée. Elle s'y créa de nombreuses relations et y acquit une grande influence.

Dans deux voyages qu'elle fit en France, elle se lia intimement avec la maréchale de Noailles, dont elle était la parente, et avec Mme. de Maintenon, qui conçut d'elle l'opinion la plus favorable.

Dès l'époque où s'était conclu le traité de Ryswick, c'est-à-dire au moment où Louis XIV voyait l'Angleterre lui échapper sans retour, ce prince n'eut d'espoir, pour contrebalancer l'union formidable des souverains et des peuples ligués contre lui, que dans une alliance avec l'Espagne. Il crut que la princesse des Ursins pourrait tirer un bon parti des personnages éminents qu'elle recevait chez elle, à Rome, et notamment du duc d'Uzeda et du cardinal Porto Carrero, pour défendre les intérêts de la France, puissamment engagés dans la future succession d'Espagne. De retour à Rome avec cette mission, dans l'accomplissement de laquelle la Cour de Versailles n'eut que des éloges à donner à son habileté et à son zèle, elle se trouva tout naturellement désignée pour continuer, à Madrid, la tâche qu'elle avait si heureusement com-

mencée, lorsqu'après la mort de Charles II (le 1er. novembre 1700), le duc d'Anjou fut proclamé roi d'Espagne.

Il lui fallut, cependant, déployer tous les ressorts de son habileté diplomatique pour réussir à se faire conférer ce titre de Camerera mayor qui, en la plaçant dans l'intimité du roi et de la reine, devait lui offrir les moyens de les dominer et de diriger leurs affaires dans le sens qui conviendrait le mieux à la politique de la France. Elle avait voulu ce poste important; elle l'obtint, elle eut tous les avantages et tous les inconvénients attachés à cette haute faveur. Elle sut inspirer, d'abord une vive affection aussi bien à Philippe V qu'à la jeune reine, Marie-Louise de Savoie. Elle eut plus d'une fois besoin de leur appui pour se maintenir au pouvoir, malgré l'opposition qu'elle rencontra chez tous les ambitieux de la Cour d'Espagne et les intrigues ourdies contre elle à la Cour de Versailles par les envoyés de France, jaloux de son crédit et désireux de prendre sa place.

Elle s'aperçut bientôt qu'elle aurait fort à faire pour assurer au nouveau roi l'attachement de la nation espagnole. Dans son zèle pour la France, le cardinal Porto Carrero avait mécontenté les fiers Castillans en comblant de faveurs les Français qui avaient accompagné Philippe V. Un autre parti, au contraire, tâchait de pousser au pouvoir les hommes les plus connus pour avoir lutté contre l'influence de la France. La princesse des Ursins ne tomba dans aucun de ces excès. Elle chercha à faire triompher la politique de conciliation et de fusion qui lui avait été recommandée

par le Gouvernement français, et en particulier par le ministre des affaires étrangères, M. de Torcy. Par ses soins, un habile financier, Orry, fut chargé de créer les ressources dont l'Espagne aurait besoin dans la grande lutte qu'elle devait soutenir avec la France, sa nouvelle alliée, contre l'empereur d'Autriche et les soutiens de sa politique.

Mais, pour réussir dans le rôle qu'elle avait adopté, elle fut obligée d'employer toute la puissance qu'elle devait à l'affection du roi, et pendant long-temps à l'appui que lui donnait la Cour de Versailles, pour éloigner successivement les ennemis qui lui firent obstacle. C'est ainsi que don Arias, président de Castille et archevêque de Séville, et Porto Carrero finirent par être écartés des affaires; c'est ainsi qu'elle fit rappeler par Louis XIV ses amis, devenus ses rivaux, le cardinal d'Estrées et l'abbé d'Estrées, secrétaire et neveu de l'ambassadeur.

Pendant les trois années qui suivirent son entrée aux affaires (de 1701 à 1704), elle fut obligée d'employer toutes les ressources de son courage et souvent de son éloquence pour triompher des intrigues de ses ennemis, et pour répondre aux accusations par lesquelles ils cherchèrent à la flétrir aux yeux de la nation espagnole, et à la perdre dans l'esprit de Louis XIV.

C'est précisément à cette période que se rapportent les lettres adressées au duc d'Harcourt. La dernière est écrite le 8 janvier 1704. Huit mois après, elle dut quitter la cour de Madrid, malgré les énergiques protestations du roi et de la reine d'Espagne.

Les causes de son rappel sont multiples. On ne doit pas l'attribuer seulement au mécontentement causé en France par l'attachement trop vif que témoignait la princesse à d'Aubigny, son secrétaire et son confident le plus intime. Née en 1642, la princesse avait 62 ans en 1704, époque à laquelle aurait eu lieu la scène si malignement racontée par Saint-Simon. On sait aussi que l'abbé d'Estrées, qui s'était engagé à lui montrer toutes les lettres qu'il écrivait à la Cour de France, ayant envoyé secrètement un paquet, qui lui fut remis, elle put y lire tout au long les expressions les plus injurieuses au sujet de ses relations « avec un certain d'Aubigny, avec lequel on la croit mariée, » disait l'abbé d'Estrées. Mme. des Ursins s'était contentée d'écrire à la marge : « Pour mariée, non ! » et après avoir recacheté le paquet, elle l'avait fait parvenir à son adresse. Ce sont d'autres considérations qui déterminèrent Louis XIV à la rappeler. Mais il lui suffit d'obtenir la permission d'aller à Versailles pour se justifier, et pour faire apprécier l'étendue de son esprit et la grandeur de son caractère. Elle retourna, en effet, en Espagne, en 1705 (15 juin), pour continuer à diriger les affaires jusqu'au jour où Philippe V, devenu veuf, épousa cette Élisabeth de Parme, dont le premier acte fut de chasser brutalement la femme distinguée dont son orgueil se serait offensé de subir la domination.

Je ferai précéder les lettres écrites par la princesse des Ursins, de celle que lui adressa le duc d'Harcourt, au moment où elle venait d'amener à Madrid la jeune reine Marie-Louise de Savoie, qu'elle était

allée chercher à Gênes. L'ancien ambassadeur d'Espagne fait voir dans cette lettre toute l'estime que lui avait inspirée la Camerera mayor, et montre à quel point le caractère du prince rendait nécessaire l'intervention d'un esprit plus ferme et plus résolu.

Lettre du maréchal d'Harcourt.

A Versailles, ce 3 février 1702.

La continuation de mes incommodités, après une si longue maladie, m'a empêché de répondre plus tôt aux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, espérant le pouvoir faire de ma main. Je vous avoue, Madame, que l'espérance que j'avois d'avoir l'honneur de vous voir en Espagne me consoloit un peu de la triste vie que nous y avons menée en arrivant ; nous avions besoin d'une jeune reine, et aussi aimable qu'on nous l'a dépeinte, pour sortir de la mélancolie du pays que vous habitez. La cour deviendra insensiblement agréable et polie, puisque vous y occupez le premier poste. Vous voici présentement à la veille d'un grand voyage, et il me semble que le roi et la reine sont trop heureux d'avoir trouvé une personne comme vous et aussi propre à leur attirer le respect et l'amitié de toutes les différentes cours que vous allez voir. Je puis vous assurer, Madame, que le choix du roi, en vous mettant dans le poste que vous occupez, a été généralement approuvé, et surtout par ceux qui ont l'honneur de vous connoître plus particulièrement. La conduite que vous avez tenue a confirmé le roi dans la satisfaction d'avoir si bien choisi. Je crois que vous connoissez assez le roi d'Espagne, à présent,

pour découvrir en lui toutes les qualités nécessaires pour devenir un aussi grand prince que le roi son grand-père. J'espère que la reine et vous lui inspirerez vos nobles sentiments. Je ne crains qu'un peu de timidité, qui ne lui permet pas toujours d'agir de lui-même. Il est bien éloigné de la présomption de la jeunesse qui croit en savoir plus que personne, et c'est le seul défaut que je lui connoisse, que sa modestie. Inspirez-lui d'avoir un peu meilleure opinion de lui-même. On est bien heureux de ne trouver à redire à un prince que trop de modestie. Qu'il aime la reine, qu'il la fasse honorer et respecter, et qu'il ait toujours pour elle la complaisance et la politesse qui se doit. Mais faites annoncer que la reine ne se charge point de demander des grâces, ou du moins, si elle les demande, qu'on ne le sache point. La véritable gloire d'une reine n'est autre que de partager celle du roi son mari, la sienne propre ne pouvant être qu'aux dépens de celle du roi. Tout cela est dans les mains que j'ai toujours désiré. Vous viendrez à bout de tout par vos manières, et, en remplissant vos devoirs, vous vous comblerez de gloire. Ce sera à votre sagesse que ces jeunes princes devront le repos et la douceur de la vie, et vous vous conserverez vous-même.

Vous me demandez des conseils, Madame ; je me ferois honneur de ceux que vous voudriez me donner, si j'étois auprès de vous. Je vous avoue que je craindrois tout de la nation espagnole, si votre naissance et votre rang ne vous avoient accoutumée depuis long-temps à tous les respects que l'on vous rendra. Quand on est doué d'un aussi bon esprit que vous, les honneurs ne font que l'impression qu'ils doivent, et je sais que votre cœur ne sera jamais enflé que d'une véritable gloire. Ainsi, n'attendez d'autres conseils de moi, Madame, sinon de vous conduire comme vous avez toujours fait ; votre bon esprit ne vous permettra pas de vous écarter du chemin que vous devez tenir.

I.

Lettres de la princesse des Ursins au maréchal d'Harcourt.

A Madrid, ce 22 avril 1703.

Il est très-vrai, Monsieur, qu'il ne fut jamais de situation plus désagréable que celle où je me trouve depuis le retour du roi catholique à Madrid. Outragée ici de toutes manières par des gens qui auroient dû, au contraire, louer mon zèle et rendre témoignage de la vie pénible que je mène, je n'ai reçu de France, depuis ce temps-là, que des lettres remplies de reproches et de menaces, comme si j'avois été la plus criminelle de toutes les femmes. J'ai vu mes adversaires, uniquement occupés du soin de me perdre, triompher dans leurs injustes projets par l'approbation qu'on leur a donnée, pendant qu'on refusoit toute croyance aux vérités que j'écrivois; et, pour comble de mortification, mes meilleurs amis, oubliant ce que je me dois à moi-même, ont été les plus empressés à me conseiller de faire au plus tôt toutes sortes d'avances pour me raccommoder avec MM. d'Estrées, tant ils étoient persuadés que rien ne pouvoit me justifier dans l'esprit du roi. Je connus dès le commencement, Monsieur, à quoi j'étois exposée, et jugeant que le crédit de ces Messieurs l'emporteroit toujours sur mes remontrances, quoique j'opposasse des vérités à leurs calomnies, je pris la liberté de demander à Sa Majesté, avec beaucoup d'instances, la permission de me retirer. C'étoit un parti dangereux et peu honorable pour moi, mais j'y trouvois mon repos. Je n'avois pas

d'autre moyen de faire cesser des brouilleries désagréables au roi, et j'espérois que le temps feroit connoître le mérite que j'avois à sacrifier si facilement jusqu'à ma propre réputation.

La grâce que je demandois m'ayant été accordée, je m'étois disposée à partir cette semaine, et sûrement Leurs Majestés catholiques ne m'auroient pas retenue, quoique cela fût en leur liberté, parce qu'elles ont trop de bonté pour moi pour donner à croire au monde qu'ayant déplu au roi, Elles m'avoient obtenu par leurs prières la permission de rester auprès d'Elles.

Cependant, dès que j'ai vu, dans une lettre de M. le marquis de Torcy, que ma présence en ce pays est jugée utile au service des deux rois, je n'ai pas balancé un moment à y demeurer. Je n'ai point fait réflexion que ce ministre me traite toujours comme si j'avois contribué par ma faute à me brouiller avec MM. d'Estrées. J'ai méprisé ce que l'on a fait mettre par malice dans les avis de France et dans les gazettes de Hollande contre ma réputation, et je n'ai pas même pensé à détromper Mesdames les Duchesses royales de Savoie, qui mandent à la reine que Mme. la princesse de Soubise leur a écrit que c'est aux instances de Mme. la Duchesse de Bourgogne que je dois la grâce qu'on me fait de me laisser en Espagne. Toutes ces choses, néanmoins, sont très-sensibles à une femme à qui on peut pardonner d'avoir quelque fierté; mais plus le sacrifice que je fais est grand, plus je suis contente de le faire, quoique je ne sois pas sûre que le roi, mieux informé de la vérité, sache tout ce qu'il me coûte.

Votre lettre, Monsieur, que je n'ai montrée qu'à Leurs Majestés, en les suppliant de me garder le secret, est venue depuis. Elle m'est d'une consolation dont je ne puis assez vous remercier. Vous seul avez compris ce qui pouvoit me faire changer de résolution. Les autres, en me

menaçant, augmentoient ma crainte et autorisoient encore davantage l'envie que j'avois de sortir d'un pays où j'ai des ennemis si hardis et si heureux à persuader les faussetés qu'ils avancent.

MM. d'Estrées agissent différemment avec moi. Monsieur le cardinal, au-dessus de toutes choses et plus accoutumé aux affaires bonnes ou mauvaises, ne me voit presque point. Monsieur son neveu, dont la fortune n'est pas faite encore et qui craindroit de se perdre lui-même si ces brouilleries duroient davantage, me voit très-souvent. J'ai promis à celui-ci, après lui avoir reproché tous ses torts, en présence du Père Daubenton, d'oublier le passé. Je n'ai parlé de rien avec Monsieur son oncle, quelques courtes visites qu'il m'a faites ne m'en ayant pas donné le temps. Mais si je puis espérer que l'abbé revienne de bonne foi, je dois craindre que le cardinal ne fasse pas de même, et les intérêts de l'un et de l'autre étant inséparables, je me crois également exposée à de nouveaux embarras. Ce n'est pas vivre, Monsieur, que d'être toujours dans ces sortes d'inquiétudes. Je ne trouve rien, dans les sages conseils que vous me faites l'honneur de me donner, que je n'aie tâché de pratiquer depuis que je suis en Espagne. Lorsque la Cour étoit à Barcelone, vous eûtes la bonté de m'écrire une lettre pleine d'instructions sur lesquelles je réglai, dès lors, ma conduite, persuadée que je ne pouvois mieux faire que de suivre vos maximes. J'ai connu depuis, par l'estime générale qu'on a pour vous en ce pays-ci et par celle même que j'ai été assez heureuse de m'acquérir, de quelle utilité il me sera toujours de me conformer à vos sentiments. Ainsi, vous devez être sûr, Monsieur, que je suivrai, avec plus d'exactitude encore, les nouveaux conseils que vous avez bien voulu me donner dans votre dernière lettre.

Je n'aurai nulle peine à sacrifier au service du roi le ressentiment que je devrois avoir de toutes les calomnies

qu'on a inventées contre moi. Il me suffit de savoir que Sa Majesté en connoît la fausseté. Je méprise tout le reste et je puis vous protester que, quelque mal que MM. d'Estrées aient tâché de me faire, je n'ai jamais pensé à en tire d'autre satisfaction que celle de me justifier auprès du roi.

Sans montrer trop de passion dans une affaire aussi sensible pour moi, je pouvois, tous les ordinaires, écrire à mes amis bien des vérités que je regarde comme autant de fautes essentielles dans la conduite de ces Messieurs ; mais je ne l'ai pas voulu faire et je me suis attachée seulement, en écrivant à M. de Torcy, à détruire les fausses accusations dont ils se servoient pour me perdre dans l'esprit de Sa Majesté.

Quoique mon dessein soit de continuer dans la même indifférence et de ne me mêler de rien absolument que de ce qui regarde la personne de la reine, je vous supplierai néanmoins de faire en sorte qu'on recommande à ces Messieurs d'instruire le roi catholique, de laisser à Sa Majesté le mérite des grâces qui se font aux Espagnols, et de ne pas aliéner les esprits en traitant, comme malintentionnés, des sujets considérables qui ne demandent que les occasions de marquer leur zèle pour le service des deux rois. C'est la dernière fois que je donnerai des avis. Je supprimerois peut-être même celui-ci, Monsieur, si, en vous traitant différemment des autres, je ne croyois vous donner une marque de la parfaite reconnaissance avec laquelle je suis, plus que personne au monde, votre très-humble et très-obéissante servante.

La princesse DES URSINS.

La reine, en donnant à M. de Blécourt une audience de congé, lui a dit une chose qui doit nous faire bien du plaisir, Monsieur, puisqu'elle n'est fondée que sur l'envie

qu'elle auroit de nous avoir ici. Je n'ai rien à désirer dans l'esprit de cette princesse : elle aime le roi passionnément et en fait son unique affaire. Permettez-moi d'assurer ici Mme. la Duchesse d'Harcourt de mes très-humbles services.

Madrid, le 17 novembre 1703.

Vous devez croire, Monsieur, que de fortes raisons m'empêchent de me donner l'honneur de vous écrire, quand je ne le fais pas, lorsque je vous suis si obligée et que je n'ai presque que vous sur qui je puisse compter solidement dans le désespoir où je me trouve depuis quelques mois. Je me suis défendu tout commerce de lettres, sachant que MM. d'Estrées persuadoient par mille faussetés à M. le marquis de Torcy, que je donnois ma confiance à d'autres qu'à lui, et m'apercevant que dans cette prévention il me retiroit la sienne. Il m'étoit permis de croire qu'une conduite si mesurée détruiroit de telles impressions. Cependant tout ce qui me vient de ce ministre me marque une partialité si grande pour mes ennemis, que je dois craindre avec raison de perdre l'estime du roi par ses mauvais offices. Souffrez, s'il vous plait, Monsieur, que je vous rende compte d'une partie des choses qui sont arrivées depuis que je n'ai eu l'honneur de vous écrire, afin qu'étant informé de la vérité, vous me continuiez vos bontés avec connaissance de cause, et que je puisse vous demander conseil avec plus de confiance. Il n'y a calomnies que M. le cardinal d'Estrées n'ait débitées publiquement ou fait écrire de toutes parts contre moi, ni moyens dont il ne se soit servi pour me faire des ennemis dans ce pays-ci, dès qu'il a prévu qu'il seroit rappelé.

L'histoire que mon frère vous pourra compter d'un de mes secrétaires suborné par argent et par l'espérance d'une fortune considérable, pour aller dire, avec des lettres de créance, des faussetés aux ministres que sa conscience ne lui a pas permis d'avancer, vous fera connoître, Monsieur, jusqu'où a pu aller la noirceur d'un si dangereux ennemi. Ayez la bonté, je vous supplie, de vous en faire dire toutes les circonstances.

Ayant porté Leurs Majestés catholiques, par complaisance pour quelques-uns de mes amis, à demander au roi que l'abbé d'Estrées restât ici ambassadeur, je ne m'attendois pas qu'il changeât de conduite à mon égard tant que Monsieur son oncle seroit à Madrid ; mais j'espérois qu'étant parti, il reviendroit de bonne foi et renonceroit au dessein de me perdre, gagné par les services que je lui rendrois.

J'ai été trompée, Monsieur, en jugeant si bien d'un homme qui sortoit de l'école de M. le cardinal d'Estrées. Plus j'ai eu de facilité à oublier tous les outrages qu'il m'avoit faits, plus je lui ai marqué, en lui procurant la confiance de Leurs Majestés catholiques, que je sacrifiois le passé au service du roi, moins il a répondu à mes espérances, continuant toujours à former ici des partis contre moi, et cherchant à me brouiller par des impostures avec M. le marquis de Torcy.

Je n'avance jamais rien, Monsieur, que je ne puisse prouver. Comptez, s'il vous plaît, sur ce principe ; et si je m'explique en quelques endroits de ma lettre dans des termes trop généraux, faites-moi l'honneur de me marquer ce que vous souhaiterez de plus pour vous persuader que je dis la vérité. D'une infinité de tromperies que M. l'abbé d'Estrées m'a faites depuis que Monsieur son oncle est parti, je ne vous en rapporterai que trois, Monsieur, parce qu'un plus long détail seroit ennuyeux.

Vous savez sans doute que le roi avait résolu que son ambassadeur n'entreroit plus dans le *Despacho*, et que ce Conseil devoit être composé seulement de l'archevêque de Séville et du marquis de Mancera. Cette résolution m'ayant paru préjudiciable au service des deux rois, de nulle satisfaction pour les Espagnols, et injurieuse en quelque manière à M. l'abbé d'Estrées, je suppliai le roi d'Espagne d'en suspendre la déclaration jusqu'au retour d'un courrier que nous avions dépêché en France. Sa Majesté eut la bonté de me l'accorder. Elle écrivit Elle-même fortement au roi sur cette affaire, et je représentai vivement à M. le marquis de Torcy tout ce que je pouvois lui dire de plus favorable pour M. l'abbé d'Estrées, à qui je lus toute ma lettre pour qu'il ne pût pas douter de ma sincérité. Vous n'ignorez pas, Monsieur, le succès de ces représentations; mais je ne sais si mon frère vous aura dit que M. l'abbé d'Estrées, le même jour que je lui rendois ce bon office, écrivit confidemment à M. le marquis de Torcy la lettre du monde la plus outrageante contre moi. Quoique j'en aie envoyé une copie à M. de Noirmoutier avec des apostilles à côté et quelques extraits des réponses de la Cour, j'en joindrai une autre à cette lettre, parce que M. de Torcy me mandant qu'il l'a prise pour la faire voir au roi, je crains qu'il ne s'en soit saisi pour ôter à mon frère tout moyen d'en faire quelqu'usage. Je vous supplie très-humblement de la lire. Voici comment elle est venue entre mes mains :

M. le comte d'Estrées étoit encore à Madrid et, voulant nous laisser dans la désunion, il fit parvenir au roi d'Espagne, dans le temps du départ de ce courrier, que son neveu nous trompoit tous. Sa Majesté, pour s'en assurer, se fit apporter les paquets, et ayant ouvert cette lettre qu'il soupçonna être celle de confiance, il trouva précisément l'original dont je vous envoie la copie. Le roi ne toucha

point aux dépêches ; peut-être auroit-il découvert encore de plus grandes méchancetés. Il se contenta d'ouvrir doux lettres de M. de Louville qui étoient pleines d'invectives contre le Père Daubenton et de choses peu agréables pour vous.

Vous louerez assurément ma modération, Monsieur, d'avoir envoyé la mienne malgré cette trahison, et de m'être contentée d'y ajouter qu'on m'avertissoit de bonne part, que M. l'abbé d'Estrées, nonobstant tout ce que je faisois pour gagner son amitié, continuoit à me déshonorer dans ses lettres, et que je suppliois qu'on lui recommandât de marcher plus droit avec moi. Il est vrai que je considérois, comme un mal bien grand, que l'ambassadeur de France n'entrât plus dans le *Despacho*, et que mon zèle pour le service du roi l'emportait sur mon ressentiment.

Monsieur de Louville ayant eu ordre apparemment de retourner en France, il m'annonça qu'il se disposoit à partir pour s'aller marier, disoit-il, à une fille fort riche, que Mme. de Beauvilliers lui avoit ménagée. Je lui avois promis de lui pardonner des choses dont toute autre femme que moi auroit tiré vengeance. J'étois assez revenue pour lui ; je lui offris donc de le servir, en tout ce que je pouvois, auprès de Leurs Majestés, et il me confia les vues qu'il avoit pour sa fortune du côté de l'Espagne, me priant de faire quelques démarches en sa faveur, ce que je fis avec empressement. Ne le voyant plus paroître chez moi et apprenant qu'il étoit à la veille de son départ, je me doutai bien fort qu'il y avoit quelques nouveautés, et je ne fus pas long-temps sans en être éclaircie ; car le roi, quelques heures après, me fit l'honneur de me parler en ces propres termes : « Voilà la minute d'une lettre que l'abbé d'Estrées m'a donnée en grand secret et qu'il vouloit que je copiasse en sa présence. Elle m'a paru si extraordinaire que je n'ai pas voulu l'écrire ni même la lui rendre, quelque instance

qu'il m'ait faite. » C'étoit, Monsieur, une lettre de créance en faveur de M. de Louville, par laquelle il pouvoit couper la gorge à qui il auroit voulu, et confirmer au roi, même avec approbation de Leurs Majestés catholiques, toutes les faussetés que MM. d'Estrées ont inventées contre moi. Je l'ai actuellement entre les mains ; elle a été écrite par le secrétaire de M. de Louville, et dictée par M. l'abbé d'Estrées depuis l'obligation qu'il m'a d'entrer au *Despacho*.

Comme je ne laisse pas, malgré toute cette mauvaise foi, de faire encore de mon côté tout ce qui peut contribuer à vaincre le mauvais naturel de cet ambassadeur, il n'y a que Leurs Majestés qui sachent ces misérables tracasseries. Je lui donne les moyens de conférer, dans mon appartement, sur les projets de M. Orry, avec des gens dont l'autorité peut imposer au reste des Espagnols, et qui ne voudroient pas lui parler partout ailleurs. Il trouve en moi la confiance qu'il peut désirer sur tout ce qui a rapport au service, et je lui dis avec sincérité tout ce que je crois convenir au bien de ses propres intérêts et au bien des affaires générales. Mais vous allez voir, Monsieur, l'usage qu'il fait en France de ma simplicité, pendant qu'il m'avoue, ici, ses injustices, qu'il me demande pardon du passé et qu'il me jure une amitié à toute épreuve. Il a été question de choisir des sujets propres à remplir les charges des quatre capitaines des gardes du corps, et celle de colonel des gardes d'infanterie espagnole que Sa Majesté a jugé à propos de créer dans les conjonctures présentes. M. l'ambassadeur et M. Orry m'ont consultée avant que de proposer ces sujets au roi d'Espagne. Je leur ai dit mon sentiment. J'ai même procuré d'avoir, dans notre parti, les gens qui ont le plus d'autorité ici et qui pourroient donner un meilleur tour à ces nouveautés. Elles se sont enfin publiées, et Sa Majesté a distribué, en même temps, quelques autres emplois considérables avec une ap-

probation quasi générale. M. l'abbé d'Estrées, en voulant rendre compte au roi, me dit que, pour détruire tout ce que les donneurs d'avis pouvoient mander contre cette promotion, il lui paraissoit nécessaire que je signasse la lettre qu'il alloit écrire, et que je fisse de même dans toutes les affaires de cette nature qui se présenteroient, afin que Sa Majesté fût assurée que nous agissions de concert et pour le mieux. Je rejetai cette proposition, parce que la chose me parut ridicule ; mais je ne me figurois pas que ce fût un piége qu'il me tendît. Le lendemain, il vouloit encore me faire la même insolence, tâchant à me persuader, par toutes sortes de raisons. Cependant il ne put me faire changer d'avis. Enfin, il se servit de M. Orry, qui, m'ayant représenté, de sa part, que ce n'étoit point une dépêche, mais bien un mémoire de charges données, et que d'ailleurs cette complaisance pouvoit faire cesser les bruits qui couroient en France, que nous étions plus désunis que jamais, me fit promettre de la signer, à condition qu'il la signeroit aussi. Ce fait que j'avoue être contre les règles, raconté avec ces circonstances, pouvoit bien assurer quelque correction à M. l'abbé d'Estrées ; mais il ne devoit pas me faire passer auprès des ministres pour une femme qui veut partager l'emploi de l'ambassadeur, comme je vois qu'on en a jugé. D'où je conclus que M. l'abbé d'Estrées doit avoir écrit méchamment des choses qui aient donné lieu à cette idée ; et j'en ai quasi une preuve, puisque m'ayant voulu montrer un article de la lettre que M. de Torcy lui écrit, j'y ai lu : qu'il le portera toujours à bien vivre avec moi, mais qu'il ne lui conseillera jamais de me faire signer ses lettres pour y parvenir. Cette expression me paraissoit une réponse plutôt qu'un conseil. Vous devez juger par ces trahisons, Monsieur, à quoi je suis exposée, et de l'état violent où je me trouve. Effectivement, il n'y a pas au monde une

vie plus pénible ni plus désagréable que la mienne. Je me tue le corps et l'esprit pour faire aimer le roi et la reine de leurs sujets. Ils sont jeunes l'un et l'autre : cela demande une attention continuelle à tout ce qu'ils font et à tout ce qu'ils doivent dire. Vous connaissez les désordres de cette monarchie, mais vous ne sauriez comprendre le mauvais état où les cardinaux nous avaient laissés. Il a fallu pour y remédier, faire des changements hardis, auxquels M. l'abbé d'Estrées prétend qu'il ne convient pas que l'ambassadeur de France prenne part. Ainsi, malgré moi, c'est sur mon compte que roulent toutes les nouveautés que M. Orry est obligé d'introduire pour mettre le roi en état de pouvoir opposer une armée à ses ennemis. Grâce à Dieu, je suis assez aimée des Espagnols, et le soin que je prends de ménager les uns et les autres, me réussit assez heureusement pour que je n'aie pas perdu grand'-chose jusqu'à cette heure, malgré tous les artifices que MM. d'Estrées ont employés pour me faire des ennemis, de l'estime où ils me trouvèrent ici en y arrivant. Mais Versailles est trop éloigné de Madrid pour qu'on puisse y démêler qui écrit vrai ou qui écrit faux, et me reposant entièrement sur la droiture de mes actions, des gens qui font jouer toutes sortes de ressorts et à qui l'on passe toutes les impostures qu'ils peuvent imaginer, déshonorent aisément une femme qui se défend aussi mal que je fais. Tant que j'ai pu me flatter que M. le marquis de Torcy, comme un ami commun, rendroit justice aux deux parties, j'ai gardé quelque tranquillité au milieu de mes peines. Présentement que je ne saurois plus douter qu'il ne donne une entière croyance à M. l'abbé d'Estrées, je meurs d'appréhension que, lisant au roi, pour des vérités, ce qu'il lui écrit contre moi, la perte de l'estime dont Sa Majesté m'honore, soit la récompense de l'application incroyable que j'ai à son service, de tant de fatigues

que je souffre, des dettes que je fais tous les jours et du désordre où sont les affaires que j'ai laissées à Rome.

Quelques-uns de mes amis m'écrivent de Paris qu'on se plaint que je néglige ici ceux qui sont bien intentionnés, et que je favorise beaucoup ceux qui ne le sont pas. Si l'on examinoit bien, Monsieur, les motifs de ces plaintes, on trouveroit qu'elles ne se font que pour plaire à M. le cardinal d'Estrées, qui a persuadé au peu d'amis qu'il a laissés ici qu'il me perdroit aussitôt qu'il seroit en France, et que toutes les grâces se distribueroient en Espagne sur ses relations. La vérité est que je n'ai jamais voulu avoir ici aucun ami ni ennemi particulier, et que toute mon attention a été de traiter tout le monde également, persuadée qu'il n'y a que ce moyen de détruire en Espagne le crédit de la maison d'Autriche. Si je m'étois abandonnée à M. le cardinal Porto Carrero et à ses passions, jamais je ne me serois acquis l'estime générale de la nation, comme je puis me vanter d'avoir fait. Je me suis contentée d'avoir tous les égards possibles pour lui, comme je fais encore, et cela a suffi pour me conserver son amitié jusqu'à ce que M. d'Estrées lui ait fait accroire, et à ses parents, que j'étois livrée au parti qui est opposé au sien. Cet artifice m'a enlevé tous ceux qui écrivent en France. Le nombre en est petit en comparaison des autres, et sûrement ce ne sera pas ceux-là qui maintiendront la couronne d'Espagne sur la tête de Philippe V; mais, comme ils sont seuls à écrire, tout ce qu'ils mandent porte coup, et un million de personnes qui n'écrivent point, parce qu'elles n'ont point de correspondance, sont comptées pour rien. J'ai trop d'autres choses à vous dire, Monsieur, pour m'arrêter à montrer l'estime qu'on doit faire de ces écrivains. Je les connois tous, de quelque nation qu'ils soient, et par les preuves que je vous enverrai un jour, vous conviendrez qu'ils sont fripons ou mal informés. Je

vous supplierai seulement, en finissant cet article, de faire attention au silence que tout le monde a gardé sur la retraite de M. le cardinal Porto Carrero. Rien ne doit mieux vous faire connoître combien toute l'Espagne étoit lasse de son ministère, quoique l'on convienne généralement de ses bonnes intentions et de son désintéressement. Quelques autres gens m'écrivent que je me fie trop à M. Orry, et mon frère même m'avertit de m'y livrer moins. Quand j'aurois des preuves certaines qu'il me trompe, je ne pourrois pas, Monsieur, m'empêcher de lui donner tous les secours dont je suis capable. C'est le seul homme qui travaille ici utilement pour le service du roi d'Espagne, ou, s'il y en a d'autres, c'est en exécutant ses plans qu'ils peuvent mériter de partager cette louange. Je ne lui connois d'autres vues que la gloire de remplir l'idée qu'on a eue de lui. Il s'y applique avec un travail auquel je ne sais comment il peut résister; et, en un mot, c'est par son savoir-faire et par ses fatigues que Leurs Majestés catholiques se voient presqu'en état de ne rien craindre, en Espagne, des projets de leurs ennemis. Je ferois mal si je ne lui rendois pas cette justice, puisque ceux qui sont le plus affectionnés à la maison d'Autriche commencent déjà à dire que les alliés ont perdu l'occasion, et que la conquête de l'Espagne n'est plus qu'une chimère. Si l'on écrit contre lui, je n'en suis pas surprise; MM. d'Estrées, peu touchés du service des deux rois, ont fait ici tous leurs efforts pour le perdre de réputation et pour lui attirer la haine du public. D'ailleurs, il a fallu depuis deux mois introduire tant de nouveautés pour établir la discipline parmi les troupes et pour assurer leur subsistance, qu'il n'est pas étonnant que ceux qui pilloient le roi ne soient pas contents qu'on leur en ait ôté les moyens. Malgré cela, je puis dire avec vérité que je n'ai vu encore aucun homme qui se soit plaint de lui. Il est venu en

cette Cour avec des projets approuvés par le roi, notre maître. Quoique cela dût suffire pour m'engager à l'appuyer aveuglément de mon crédit, je ne l'ai fait néanmoins que lorsque j'ai vu les affaires désespérées et connaissant bien que j'allois me rendre responsable de tout ce qu'il exécuteroit. Je ne me suis pas contentée d'examiner moi-même ses projets, j'ai voulu encore, avant que de mettre la main à l'œuvre, savoir le sentiment des conseillers d'État qui ont le plus d'expérience, et qui pouvoient nous embarrasser davantage, afin de nous faire un parti puissant qui fût intéressé à nous défendre. C'est de cette manière, Monsieur, qu'en deux mois de temps le roi d'Espagne a presque réparé tout celui que Messieurs les cardinaux avoient perdu, et que, se servant de son autorité pour éviter les oppositions et les longueurs des Conseils, Sa Majesté a introduit plusieurs nouveautés absolument nécessaires pour la conservation de son État, qui ne se seroient jamais établies si on s'y étoit pris autrement. Quoiqu'ils soient aujourd'hui approuvés de tous ceux qui aiment le bien du royaume, ou qui ne sont pas sollicités d'écrire le contraire en France, comme toutes ces choses regardent la guerre et les finances, vous jugerez aisément, Monsieur, que j'y suis entrée malgré moi, n'étant pas croyable qu'une femme, qui n'est pas tout-à-fait sans jugement, aime à se mêler d'affaires qu'elle n'entend pas et dont le succès même doit lui attirer des ennemis. Cela est si vrai, à mon égard, que cent fois j'ai voulu prendre le parti de fermer ma porte à M. Orry et à tous ceux que le bien du service oblige de recourir à moi, pour parler au roi d'Espagne, à toutes les heures du jour, lasse au dernier point d'être la servante de tout le monde, et plus rebutée encore de tout ce qui me vient de France, où les ministres croient le mal qui n'est pas, pour ne me tenir aucun compte du bien que je fais. Quand j'ai voulu suivre

cette résolution, M. Orry m'a représenté qu'il devenoit inutile ici et que j'allois faire périr l'État. M. l'abbé d'Estrées, d'un autre côté, m'a protesté qu'il s'en tiendroit aux seules affaires de l'ambassade si je n'agissois pas de concert avec lui dans les autres ; et il me disoit vrai en cette occasion, parce que son intérêt particulier ne lui permet pas de tenter ce que je hasarde. Mais ce qui m'a retenue encore davantage, c'est que les Espagnols, et parmi ceux-ci sept ou huit conseillers d'État, m'ont exhortée et pressée de continuer mes soins, contents de ce qui s'est fait jusqu'à présent pour la défense du royaume, et persuadés que tant de changements, quoiqu'utiles, n'auroient pas la même approbation si l'estime que la nation a pour moi n'aidoit à prévenir les esprits en faveur de ceux qui les conseillent. Vous savez, Monsieur, combien ces gens-ci sont attachés à leurs anciennes maximes, la frayeur qu'ils ont qu'on en introduise de nouvelles, et à quel point les Conseils s'étoient rendus maîtres de la nomination des officiers et de toutes les dispositions qui regardent la guerre. Les grands, pour diminuer l'autorité du roi, qu'ils voient avec peine s'établir tous les jours davantage, donnoient des emplois à leurs domestiques et à leurs courtisans, sans avoir égard au mérite des anciens officiers, qui mouroient de faim ou dans Madrid ou dans les provinces. Les soldats, pillés par leurs officiers, etoient nus et sans solde ; les généraux, maîtres de toutes les munitions, voloient le roi impunément, ne rendant jamais compte des décharges qu'ils donnoient aux munitionnaires, et, ce qui étoit plus dangereux encore, c'est que les gens les plus suspects étoient par leurs charges arbitres de toutes les ressources qui restoient au roi catholique. Il a fallu remédier à tous ces désordres, et cela s'est fait en moins de deux mois : on a de plus fait venir des officiers-généraux étrangers. On a établi des compagnies et des régi-

ments, des gardes dans toutes les parties de la monarchie pour la personne du roi, et enfin on a persuadé la plupart des conseillers d'État à désirer et à demander des troupes françoises pour la défense de ce royaume contre le Portugal. Je ne me vante pas d'avoir fait toutes ces choses. Quand ce seroit mon ouvrage, il y auroit plus de bonheur que de science. Mais je puis dire que M. Orry seroit encore à commencer si je ne l'avois soutenu, et qu'il m'a coûté des soins et des peines infinies pour empêcher les dégoûts et les plaintes que ces nouveautés devoient produire. On connoîtroit bien mal ce pays-ci si l'on demandoit que tout le monde fût content; cela ne se verra jamais en Espagne. Les malintentionnés ne le pouvoient être. Les grands, qui sentent leur autorité diminuer à mesure que celle de leur maître augmente, aimeroient peut-être mieux que le désordre continuât; et les gens qui attendent de grandes récompenses des faussetés qu'ils écrivent à M. le cardinal d'Estrées ou au ministre, par son ordre, sont payés pour ne rien approuver de ce qui se fait. Cela ne compose néanmoins qu'un très-petit nombre de personnes, en comparaison de ceux qui, n'ayant d'autres vues que l'honneur de la nation, jugent équitablement de ce qu'ils voient. La preuve que j'en ai est que certainement le roi est beaucoup plus aimé qu'il n'étoit; que les peuples des provinces exposées à la guerre, qui étoient dans la dernière consternation lorsque les cardinaux gouvernoient, font aujourd'hui quasi plus qu'on ne leur demande pour loger les troupes et former des hôpitaux à leurs dépens, satisfaits du soin qu'ils voient que l'on prend de leur défense; et, enfin, c'est que M. de Mansera et autres conseillers d'État qui, dans le commencement, se plaignoient de n'être pas assez informés sur les affaires de la guerre, ont vu avec admiration tout ce qui s'étoit fait, dès que le roi a pu leur en donner connaissance,

confessant qu'il auroit fallu des années entières pour en venir à bout, si l'on avoit consulté les Conseils sur chaque chose, et suppliant Sa Majesté de se servir des gens qu'Elle avoit employés, n'y ayant personne en Espagne qui pût lui être aussi utile et à qui tout le royaume fût plus redevable.

Ceci est la pure vérité, Monsieur, quoique vous puissiez avoir des informations différentes : je devois donc m'applaudir d'avoir au moins contribué, par mes fatigues et par mon crédit, au rétablissement des affaires du roi d'Espagne. Cependant, hors la satisfaction que mon attachement à Leurs Majestés peut me donner, je n'ai que des chagrins qui me tuent et qui me font repentir, mille fois par jour, de n'être pas partie d'ici lorsque le roi m'en avoit donné la permission. Depuis que MM. d'Estrées ont mis le pied en Espagne, vous êtes le seul qui m'ayez écrit quelque chose de consolant. Il ne me vient, de la part de M. de Torcy, que des duretés qui ne me donnent que trop à connoître combien l'impudence de quelques fripons prévaut sur ma droiture; et la moindre insinuation de M. l'abbé d'Estrées qui, dans le fond, n'est qu'un étourdi, plein d'arrogance et malhonnête homme, m'attire des menaces du roi capables de me faire mourir de douleur. Si un ministre, qui a toujours été de mes amis et pour qui j'ai toujours eu tant d'égards, croit que je les mérite, que peuvent penser les autres qui me connaissent beaucoup moins? Je ne suis pas étonnée qu'ils soient embarrassés à juger qui, de M. d'Estrées ou de moi, manque à son devoir, ni qu'ils s'imaginent que j'ai envie de gouverner, comme on me le fait entendre, quoiqu'il n'y ait guère de bon sens à croire que je me sois réservé précisément les affaires de la guerre et celles des finances, pour contenter cette folle passion. Je voudrois que le roi pût connoître le fond de mon cœur, et voir le désespoir où je suis

le plus souvent, d'avoir à me mêler de choses qui ne me regardent pas. Sa Majesté auroit encore plus de pitié de moi par cet endroit que par toutes les autres peines que je souffre, et si vous ajoutez foi à tout ce que j'ai l'honneur de vous dire, vous m'avouerez, Monsieur, qu'il me doit être bien sensible qu'on cherche à m'accabler lorsque je me sacrifie, sans aucun égard à mes intérêts, pour le service des deux couronnes. Je sens cette injustice dans toute son étendue. Cependant, je ne sais quel parti prendre, parce que mon devoir et ma raison s'opposent à tout ce qui pourroit me mettre l'esprit en repos : celui de demander au roi la permission de me retirer, sous prétexte que ma santé ne me permet plus de continuer dans cet emploi, me conviendroit plus que tout autre ; mais j'appréhende de déplaire à Sa Majesté et toutes mes peines ne sont rien en comparaison de celle-là. Si je prends la résolution de fermer ma porte à M. Orry, ne se trouvant plus assez autorisé pour agir, le peu d'argent qui reste au roi se dépensera mal à propos ; les troupes, n'étant plus payées, se dissiperont et, en peu de temps, Sa Majesté catholique se trouvera dans le déplorable état où Messieurs les cardinaux l'avoient laissée. Quelques gens le souhaiteroient, parce que tout le monde ne voit pas avec le même plaisir les forces que nous avons sur pied, et mes ennemis triompheroient, attribuant à notre mauvaise conduite ce qui seroit le pur effet de leurs méchancetés. Si je continue à rendre les mêmes offices à M. Orry, les ministres de France, qui semblent n'ajouter foi qu'aux fausses relations qu'on leur envoie de ce pays-ci, achèveront de me croire une folle ou une ambitieuse qui veut gouverner, et je ne sais si à la longue le roi ne le croira pas lui-même, trompé par son ambassadeur qui ne travaille qu'à nous perdre. N'étant pas capable de me déterminer par moi-même, je prends la liberté, Monsieur, de vous demander conseil.

Je le suivrai aveuglément, persuadée de votre bonté pour moi autant que de votre sagesse, et je vous aurai plus d'obligation qu'à personne du monde. Je suis, avec tout l'attachement et toute la reconnaissance possible, Monsieur, votre très-humble et très-obéissante servante.

La princesse DES URSINS.

Vous reconnoîtrez par la première date de cette lettre, Monsieur, qu'il y a long-temps que j'attends une occasion sûre pour vous l'envoyer. Depuis qu'elle est écrite, il nous est venu plusieurs courriers ordinaires et extraordinaires qui ne m'ont rien apporté que de désagréable. Mon frère, que j'avois prié de vous informer de toutes choses, n'en a rien fait, croyant ramener M. le marquis de Torcy en le rendant unique arbitre de mon sort. Je ne saurois désapprouver cette conduite, ce ministre étant trop honnête homme pour n'être pas touché d'une pareille confiance. Cependant, comme j'ai reconnu, en plusieurs occasions, que sa prévention en faveur de mes ennemis lui permet si peu d'ajouter foi aux vérités que je lui mande, qu'il a besoin du témoignage d'autrui pour se laisser persuader, je crois beaucoup plus sûr, moi, jusqu'à ce qu'il cesse de me traiter si mal, qu'une personne si désintéressée que vous soit informée de ma conduite et puisse m'assister de ses conseils. Il me semble qu'on veuille me faire un crime de ce que le roi d'Espagne a ouvert une lettre particulière de M. l'abbé d'Estrées, supposant que j'aie eu quelque part à cette résolution. Je nie ce fait, et pour preuve que je dis la vérité, c'est que j'avoue, en même temps, que j'aurois été très-capable de prendre cette liberté, sans commettre le nom d'Espagne. Quand M. le marquis de Torcy condamnoit si fort la sincérité de cette entreprise, je le crois bien près de croire toutes les impostures que MM. d'Estrées lui ont écrit contre mon honneur

et contre la fidélité que je dois au roi Autrement, il devoit penser que je dois être au désespoir de me voir attaquée, sans que j'en donne le moindre prétexte, sur des choses qui me sont beaucoup plus chères que la vie. Il y a un an qu'il me revient, presque à tous les ordinaires, de différentes provinces de France, des libelles diffamatoires inventés ici contre moi par MM. d'Estrées et par M. de Louville. Je sais, même certainement, que ces calomnies ont trouvé, pendant quelque temps, assez de créance auprès de quelques ministres pour soupçonner qu'ils les aient portées aux oreilles de Sa Majesté. Je m'en plains, et pour toute satisfaction, M. le marquis de Torcy m'écrit que je ne dois pas croire si légèrement de faux rapports que me font des gens si mal intentionnés pour mettre la dissention entre les François. De sorte que je me vois déshonorée par la noirceur de mes ennemis, exposée à perdre l'estime du roi et traitée d'imprudente et de femme trop crédule par le ministre. Sensible plus que je ne puis dire à mon malheur, je trouve, Monsieur, que tout m'est permis pour ma justification ; et si M. le marquis de Torcy condamne cette pensée, il autorise lui-même mon erreur en augmentant mon désespoir par le peu de cas qu'il fait de la sensibilité que je dois avoir pour ce qui regarde mon honneur et ma réputation. Le caractère d'ambassadeur du roi ne donne point à l'abbé d'Estrées le privilége de déshonorer impunément une femme comme moi. J'aurois plus de torts que lui si j'étois la première à manquer à ce que je lui dois, par rapport à l'honneur qu'il a de représenter la personne de mon maître. Mais quand, par un excès de bonté, je vais jusqu'à lui rendre tous les services que mon frère pouvoit attendre de moi, il mérite lui seul toutes les mortifications qu'on me donne, s'il invente des faussetés pour tromper le roi et pour me rendre suspecte aux ministres. Pardonnez-moi, Monsieur, ces plaintes ennuyeuses, j'aurois voulu pouvoir

les retenir ; mais ma patience, qui me permettra toujours de bien vivre avec l'abbé d'Estrées, quelque chose qu'il fasse, parce que le service du roi le demande, ne suffit point pour m'empêcher de me plaindre de l'injustice que me fait M. le marquis de Torcy.

Les choses sont bien changées ici depuis que l'on sent les secours considérables que le roi nous envoie. Le roi d'Espagne sera par ce moyen en état de commander lui-même son armée, et la reine restant à Madrid, sans avoir aucune part au gouvernement, je n'entendrai plus, Dieu merci, parler d'affaires. Cette heureuse conjoncture ne me laissant rien à désirer pour ce qui me regarde, je devrois m'imposer silence sur le reste. Cependant je prendrai la liberté de vous représenter, Monsieur, les choses que je crois convenir au service du roi.

On ne doit pas douter que la supériorité que nous allons avoir sur le Portugal n'alarme la plupart des grands. Ces Messieurs n'ont jamais désiré l'archiduc pour roi ; mais ils espéroient de reprendre, pendant les embarras d'une guerre dont le succès paraissoit incertain, l'autorité qu'ils s'imaginent avoir perdue depuis que la France s'intéresse à leurs affaires. Le nombre de troupes que le roi d'Espagne a sur pied et les mesures qu'on a prises pour les faire subsister sans mettre aucune nouvelle charge sur les peuples, ne les inquiètent pas moins, parce qu'ils craignent que leur maître, ayant dans la suite la force en main, ne modère le pouvoir des Conseils et ne méprise ceux d'entr'eux qu'on a qualifiés jusqu'à présent de mal-intentionnés. Cette inquiétude est visible ; si elle ne mérite pas une grande attention, elle demande au moins, ce me semble, qu'on évite avec soin de leur donner occasion de se plaindre sous d'autres prétextes. Il y a deux choses, à mon sens, qui pourroient produire ce que j'appréhende : l'une, disposition du Conseil qui suivra le roi ; l'autre regarde

la conduite que Sa Majesté catholique tiendra avec les François lorsqu'Elle sera à la tête de ses troupes. Quant au conseil, le marquis de Mansera ne pouvant sortir de Madrid à cause de son grand âge, le cabinet du roi restera composé de l'archevêque de Séville et de l'ambassadeur de France. Cela ne plaira pas par plusieurs raisons, et ce seroit bien pis si l'archevêque de Séville, qui est assez infirme, tombant malade, M. l'abbé d'Estrées se trouvoit premier et unique ministre. J'ai vu Madrid dans une inquiétude qui me donnoit de l'appréhension, lorsque M. le cardinal d'Estrées vouloit entrer seul dans le *Despacho*. Jugez, s'il vous plaît, de ce qui arriveroit si son neveu, qui n'a ni sa réputation ni son expérience, devoit remplir cette place. Il faut donc qu'on songe en France à choisir quelque sujet qui puisse remplacer M. de Mansera, ou prendre le parti d'y faire entrer le marquis de Villafranca et le duc de Médina-Sidonia, qui suivront le roi à cause de leurs charges. Le premier est peu capable d'être ministre; mais étant conseiller d'État, on ne pourroit laisser en dehors un homme de cette représentation; si l'on y fait entrer le second, qui n'est pas plus habile, il ne sera peut-être pas si fidèle ministre sur les frontières de Portugal qu'il peut l'avoir été en Italie. Je vous envoie une lettre originale, Monsieur, qui vous fera voir que ma défiance n'est pas fondée seulement sur l'exemple de son père et de sa santé. C'est tout ce que j'aurai l'honneur de vous dire sur cet article, ne voulant pas me hasarder à vous nommer les sujets qui m'y paroîtroient les plus propres. J'ajouterai néanmoins que je serois d'avis que le roi, outre ceux qui entreront encore dans le *Despacho*, nommât quelques autres conseillers d'État pour le suivre, afin de ne pas être obligé de renvoyer au Conseil d'État, à Madrid, de certaines affaires qui peuvent demander une prompte résolution. De cette manière, le roi d'Espagne pourroit

faire entrer dans le *Despacho* qui il lui plaîroit, l'exemple de ceux qui n'y entreroient pas pouvant fermer la bouche à M. de Villafranca et au duc de Médina-Sidonia, si l'on ne jugeoit pas à propos de leur faire cet honneur. Pour ce qui regarde la conduite du roi d'Espagne à l'égard des officiers françois qui auront l'honneur de servir sous lui, je ne puis assez vous recommander de représenter au roi combien il est nécessaire que Sa Majesté envoie ici un homme de confiance et de mérite, qui ait soin d'empêcher que Sa Majesté catholique ne suive trop le penchant qu'Elle a d'adresser toujours la parole aux François qui l'entourent, et réprime même la trop grande supériorité que ceux-ci voudroient prendre sur les Espagnols. J'ai tâché un million de fois de faire comprendre à Sa Majesté qu'Elle doit gagner les grands, surtout par des marques de bonté qui ne consistent que dans quelques paroles obligeantes, et j'ai même pris la liberté de lui dire assez souvent des choses là-dessus qui auroient pu me rendre désagréable. Mais, si j'ai gagné quelque chose sur son esprit dans de certaines occasions, il y en a eu une infinité d'autres où j'ai perdu mes peines. M. l'abbé d'Estrées, dont les manières hautaines déplaisent à tout le monde, et qui veut présider dans toutes les juntes qu'il tient avec le président de Castille, le marquis de Mansera et l'archevêque de Séville, quoiqu'il dût n'y assister que comme témoin, est si éloigné de savoir donner de bons conseils à ce jeune prince, que j'appréhende fort au contraire qu'il ne lui fasse perdre l'amour de ses troupes, si on le laisse sous sa direction. Comme il me revient, presque tous les jours, qu'on ne voit plus aucune personne de distinction au lever du roi à cause de la trop grande liberté qu'on a laissée à toute sorte de François d'y entrer, je lui ai dit très-souvent que c'étoit à lui à y remédier, et que cela le regardoit uniquement; je lui ai même fait remarquer qu'une des choses qui vous

avoient fait aimer davantage en ce pays-ci étoit l'attention que vous avez toujours eue à maintenir les deux nations chacune dans ce qui lui convient raisonnablement. Cependant il a toujours refusé de prendre ce soin, préférant au bien du service l'utilité qu'il retire des faussetés que la plupart des François écrivent en France pour mériter sa protection. Le mal qui en peut naître, surtout si la première noblesse fuit le roi, me paroît d'une si grande conséquence que vous devez, Monsieur, faire tout votre possible pour empêcher qu'il n'arrive.

Je ne puis finir cette lettre, quoique déjà trop longue, sans vous parler de M. de Louville. Je croirois contribuer au mal qu'il peut faire si, le connoissant comme je fais, je ne vous découvrois pas, pour que vous en informiez le roi, si vous le jugez à propos, qu'il est assurément le plus grand scélérat qui soit au monde. Je sais certainement que c'est lui qui a causé par ses impostures toutes les brouilleries qui durent encore ici ; et si vous avez la bonté d'en parler à M. le cardinal d'Estrées, je suis persuadée qu'il ne pourra s'empêcher de vous l'avouer. Il est étonnant que deux hommes de vertu comme M. le duc de Beauvilliers et M. le marquis de Torcy soient trompés par un si infâme débauché. Ils se sont toujours imaginés que son zèle pour le service du roi d'Espagne lui attiroit la haine des Espagnols. Rien n'est plus opposé à la vérité. L'intérêt seul et l'envie de gouverner Sa Majesté pour faire une grande fortune étoit la seule vue qu'il avoit, et il auroit perdu cette monarchie si l'on ne l'avoit rappelé. Sa bouche, toujours remplie des ordures les plus sales, vomissoit continuellement, en présence des moindres François qui sont ici, mille infamies contre moi ; et Madame de Maintenon n'étoit pas mieux traitée, imaginant que c'étoit elle qui me protégeoit. Il ne mérite ni la fortune qu'il a, ni que le roi le regarde. Je dirois la même chose en mourant, parce que

je croirois faire un grand bien en le donnant à connoître pour ce qu'il est.

On est toujours ici dans l'attente de ce que produira la présence de M. le cardinal d'Estrées, et la parole qu'il a donnée à ses amis de me faire rappeler honteusement dès qu'il seroit à la Cour. Hier, je n'eus pas l'honneur de suivre la reine à la promenade, parce que j'étois un peu incommodée. Dès qu'on ne me vit point, le bruit se répandit par tout Madrid qu'un courrier extraordinaire, qui arriva il y a deux jours, m'avoit apporté un ordre de me retirer, et ce matin une infinité de monde est venue au palais pour en savoir la vérité. Il est bien glorieux pour moi qu'on dise publiquement que plusieurs conseillers d'État étoient déjà résolus de faire une représentation au roi catholique sur cette nouveauté, si elle s'étoit trouvée vraie; mais il est bien désagréable, d'ailleurs, qu'on me croie si perdue à la Cour de France, par le soin qu'on prend ici de le publier.

Je ne puis vous demander pardon de cette longue lettre, Monsieur, sans l'allonger encore davantage; ainsi j'ajouterai seulement que je ne saurois mieux vous marquer la confiance que j'ai en vos bontés que par la liberté que j'ai prise de vous l'écrire.

A Madrid, le 1er. janvier 1704.

Il y a quelques jours que M. de Puiségur est arrivé. Orry lui a rendu compte, dans plusieurs sessions, de tout ce qui s'est fait depuis la retraite de Messieurs les cardinaux; il a été surpris agréablement, à ce qu'il m'a dit, de trouver les choses si différentes de ce qu'on les suppose en France. Il m'a assuré qu'il écriroit au roi, qu'on ne peut pas voir un plus beau travail que celui d'Orry. Il a reconnu, par des preuves convaincantes, que non-seulement rien n'a été caché à Monsieur l'ambassadeur, mais qu'on n'a pas fait un pas que de concert avec lui, ayant assisté à toutes

les juntes, grandes ou petites, qui se sont tenues sur ces affaires. J'apprends néanmoins que ce ministre continue de se plaindre en France, qu'on ne lui communique aucune chose, et sais qu'il tient le même langage avec ceux qu'il voit de ses amis. Je ne m'étonnerois pas qu'il dît qu'il n'y entend rien. Mais il faut être bien méchant pour aimer mieux avancer de pareilles faussetés que de s'attribuer quelque part dans un ouvrage qui pouvoit lui faire un grand honneur. Dans le temps qu'on décrie M. Orry à Versailles et qu'on l'accuse de faire le ministre, moi, qui suis sur les lieux, je pense bien autrement; car je crois qu'il a sauvé l'Espagne et que tous les projets auroient échoué, si nous n'avions pas pris sur nous de les faire exécuter indépendamment des Conseils. Lorsque MM. les cardinaux quittèrent le ministère, on étoit quasi assuré que l'archiduc arriveroit deux mois après. On ne nous laissoit espérer aucunes troupes de France, et le désordre étoit si grand qu'on devoit craindre que les peuples, abandonnés de leur propre roi, ne reçussent l'archiduc pour ne pas s'exposer à une ruine entière. A de si grands maux, il falloit des remèdes prompts et violents; grâce à Dieu, tout a réussi sans qu'il y ait presque d'autres plaintes que celles de M. l'abbé d'Estrées, ou de quelques gens qui ne sont pas bien aises que le roi d'Espagne ait quarante mille hommes bien payés. J'aurois à vous écrire une autre lettre, aussi longue que celle-ci, Monsieur, si je voulois vous marquer tous les ressorts qu'il nous a fallu faire jouer pour parvenir au point où nous nous trouvons. Je vous dirai donc seulement qu'il ne s'est rien fait qu'avec des précautions infinies, et que je ne suis pas assez mal habile pour laisser prendre à M. Orry un vol qui ne lui convient pas et qui seroit même très-préjudiciable au service des deux rois, si je n'avois vu bien clairement que c'étoit le seul moyen d'empêcher que Leurs Majestés ne fussent réduites à s'enfuir en France. Tant

qu'on a renvoyé au Conseil d'État les remontrances des gouverneurs, les plaintes des troupes dont on retenoit la paye, et les requêtes des peuples qui demandoient d'être secourus, ces Messieurs se sont contentés d'exagérer les malheurs qui menaçoient Leurs Majestés jusqu'à dire qu'il étoit à craindre que le roi de Portugal ne donnât un autre roi à l'Espagne, sans jamais néanmoins proposer le moindre remède; et le Conseil de guerre feroit pis encore, ou par ignorance ou par mauvaise intention, puisqu'aucun des ordres du roi ne s'exécutoit. Voilà, Monsieur, ce que les ministres doivent croire en France, et non pas s'amuser à faire des procès à des gens qui se sacrifient par un zèle peut-être indiscret pour eux, mais utile pour leur maître, sur les lettres de quelques menteurs qu'on devroit punir très-sévèrement. Permettez-moi de vous avertir que le Père Martin, pensionnaire de M. le cardinal d'Estrées, en est un qui mériteroit un châtiment exemplaire, et souvenez-vous, s'il vous plaît, que j'ai eu l'honneur de vous assurer que je n'avance jamais rien que je n'aie des preuves par devers moi.

M. de Puiségur m'a dit qu'il déplaît fort au roi qu'il y ait ici si peu d'union entre les François. Quand je ne serois pas la plus zélée et la plus soumise de ses sujettes, j'en serois au désespoir, puisque cela me fait perdre tout le mérite de mes fatigues. Mais, loin qu'on puisse m'en attribuer la faute, je puis dire que tous les honnêtes gens loueront ma modération et ma constance à souffrir ce qu'on invente tous les jours pour me rendre méprisable. Si j'avois eu affaire avec des ours ou des tigres, je les aurois apprivoisés par ma patience; malheureusement je ne sais pas exorciser les démons, et l'on ne peut appeler autrement des gens qui sacrifient tout à leurs passions, à qui les impostures ne coûtent rien, et qui croient ne pouvoir s'élever s'ils n'écrasent tous les autres. Je ne finirois point ce

volume, Monsieur, si je permettois à mon cœur de dire tout ce qu'il ressent dans une si triste situation.

Je vous supplie très-humblement de faire usage de ce que j'ai l'honneur de vous écrire avec votre prudence ordinaire, pour ne me point commettre avec M. le marquis de Torcy.

8 janvier 1704.

Vous jugerez aisément, Monsieur, qu'il m'auroit été impossible de me donner l'honneur de vous écrire cette effroyable lettre de ma main. Je vous demande encore une fois pardon de vous ennuyer par des choses qui vous regardent si peu, et dans lesquelles vous ne pouvez entrer que par votre bon cœur

Les lettres qui suivent ont été écrites, en l'année 1701, au duc d'Harcourt, ambassadeur en Espagne, par Henri de Lorraine, prince de Vaudemont, gouverneur du Milanais pour le roi Philippe V; le comte de Tessé, commandant d'un corps d'armée sous les ordres du gouverneur, et le cardinal de Janson-Forbin, ambassadeur de France auprès du St.-Siége.

La longue et désastreuse guerre à laquelle donna naissance l'avènement du petit-fils de Louis XIV au trône d'Espagne, commençait pour la France sous d'heureux auspices. L'autorité de Philippe V avait été reconnue sans difficulté dans les possessions espagnoles d'Italie. Le prince de Lorraine-Vaudemont, qui avait gouverné Milan pour Charles II, ayant été conservé dans sa dignité par le nouveau roi, et se voyant d'ailleurs l'objet des prévenances de la Cour de

France, avait fait proclamer à Milan la souveraineté du prince de Bourbon sans rencontrer aucune répugnance dans la population.

Le vice-roi de Naples, duc de Medina-Celi, avait fait publier le testament de Charles II, et les peuples s'étaient conformés avec empressement aux dernières volontés de ce monarque. Le duc de Veraguaz, vice-roi de Sicile, avait aussi fait reconnaître l'autorité de Philippe V dans cette île, et la Sardaigne avait cédé au mouvement général (1).

Le mariage de Louise-Gabrielle, fille de Victor-Amédée, duc de Savoie, avec Philippe V, aurait pu faire de ce prince un fidèle allié de la France et de l'Espagne. Mais, au milieu du grand conflit qui allait mettre aux prises toutes les puissances de l'Europe, ce prince n'ayant en vue que son intérêt personnel et le désir d'agrandir sa maison, trahit successivement tous les partis et fut un des plus grands obstacles que rencontra le projet d'assurer l'indépendance de l'Italie.

Le cabinet français aurait désiré établir, entre les divers États de l'Italie, une alliance dans le but d'exclure du pays les troupes allemandes; et il était tout prêt à s'engager, en cas d'exécution de ce traité, à ne pas laisser non plus de soldats français sur le sol de la péninsule. Le duc de Savoie aurait pu, pour prix des services qu'il rendrait, voir s'ajouter le Milanais à ses États héréditaires. Ainsi se serait formée, dans l'Italie, cette confédération dont la politique française a toujours poursuivi la réalisation et qui devait être, tout

(1) Pour tous ces faits, voir BOTTA, *Storia d'Italia*, lib. 34.

récemment encore, la conséquence du traité de Villa-franca. Le pape Innocent XII, pour mettre un terme aux invasions des étrangers dans la péninsule, avait fait les plus grands efforts pour unir entre eux les princes d'Italie; mais sa mort avait fait évanouir ses patriotiques desseins. Le 23 novembre 1700, Gian Francesco degli Albani fut appelé au Saint-Siége, sous le nom de Clément XI.

Il ne trouva, pour l'accomplissement des projets de son prédécesseur, aucun appui parmi les souverains de l'Italie. Le duc de Savoie ne pouvait inspirer aucune confiance. Venise paraissait incapable de prendre une résolution; la Toscane voulait rester neutre; Mantoue, Parme et Modène avaient trop peu d'importance; Naples et Milan se rattachaient à l'Espagne. Le Souverain-Pontife, dans ce conflit universel, ne sachant à quelle puissance il pourrait s'unir de préférence, s'efforça de prendre en main le rôle de médiateur, ce qui le mit souvent dans le plus grand embarras, ainsi que le prouvent les lettres qui suivent.

Les ambassadeurs de France et d'Espagne, par exemple, le pressaient de donner à Philippe V l'investiture du royaume des Deux-Siciles. Le représentant de l'empereur lui adressait la même demande en faveur de l'archiduc. Des deux côtés on lui offrit, selon l'usage, le tribut de la haquenée. Clément XI voulait attendre que le sort des armes eût prononcé entre les deux prétendants. L'ambassadeur d'Espagne fit introduire secrètement par un agent, dans le palais du Pontife, une haquenée derrière une charrette et l'y laissa avec le tribut de 7,000 ducats que le roi de Naples devait payer à la Cour de Rome. Le cardinal de Janson

ajoute à ce détail une particularité intéressante au sujet du procès-verbal constatant cette offrande, et de la double protestation du gouvernement pontifical et de l'ambassadeur d'Espagne.

Pendant ce temps, les hostilités commençaient dans l'Italie supérieure: les troupes impériales se dirigeaient vers les frontières des territoires appartenant à l'Espagne. Les correspondants du duc d'Harcourt, en lui rendant compte des opérations militaires, lui font connaître les sentiments des populations et les dispositions des princes engagés dans la lutte. Leurs lettres sont extrêmement curieuses. Les choses sont bien changées aujourd'hui, sans doute, principalement en ce qui concerne le Piémont, qui ne songeait guère alors à constituer, à son profit, l'unité de l'Italie. Mais alors, comme de nos jours (nos lettres en offrent la preuve), c'était dans la persistante ambition de la maison d'Autriche, et dans l'influence que lui donnait dans ce pays sa longue domination, que se trouvait le plus puissant obstacle à la constitution de la nationalité italienne.

Lettres de Henri de Lorraine, prince de Vaudemont.

Milan, ce 19 janvier 1701.

MONSIEUR,

Sans commencer par vous faire de mauvais complimens, lesquels pouroient plutôt m'esloigner de l'honneur de votre correspondance que de me la procurer, j'ose, Monsieur, sur la parole de M le comte de Tessé, vous la demander avec beaucoup d'empressement; c'est un honneur et un plaisir que je vous supplie de m'accorder et que je crois même qui ne sera pas tout-à-fait inutile aux intérêts et au

service des Roys, nos maistres, qui ne sont plus qu'un. En attendant, Monsieur, que vous m'accordiez la grâce que je vous demande, je me remets de tout ce que je pourois vous dire de l'état des choses de par deçà à ce que M. le comte de Tessé me dit qu'il vous en escrit. Je suis comblé des honneurs, des bontés et de la confiance dont Sa Majesté très-chrétienne m'honore. Vous en êtes trop informé, Monsieur, et les marques en sont si publiques que je ne crois pas devoir vous en faire le détail. Je préfère seulement m'en faire honneur auprès de vous, de m'attirer par là, plus facilement, celuy de vos bonnes grâces, vous suppliant d'être bien persuadé qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que ne fait,

Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Ch.-Henry DE VAUDEMONT.

Milan, ce 1er. mars 1701.

MONSIEUR,

J'envoye au Roy, mon maistre, par le capitaine de mes gardes, le traitté qui vient d'estre conclu avec M. le Duc de Mantoue, pour qu'il luy plaise de l'approuver, de le ratifier et de me le renvoyer aussitôt. L'importance de pouvoir mettre des trouppes de nos maistres dans Mantoue, dans la conioncture présente, vous est trop connue, Monsieur, pour vous en redire les conséquences. Nous sommes bien heureux d'avoir porté ce Prince à ce point là, et celuy d'en pouvoir mettre dans Casal et nous servir de Montferrat n'est pas d'une moindre considération. M. le cardinal d'Estrées, qui a conclu ce grand œuvre, l'a envoyé à S. M. T. C. Comme, sans doute, vous le sçavez déjà où vous êtes, rien n'importe tant que de le ratifier au plus tôt, et de lier M. de Mantoue; car c'est l'homme du monde le plus difficile à tenir et le plus changeant; il veut le secret de son traitté, parce qu'il est homme timide et qu'il veut se ménager avec l'Empereur; mais étant

difficile que de pareilles négociations le soyent, autant qu'il conviendroit surtout à Venise, où tout se remarque, je crains toujours que, si une fois les Allemands la pénètrent, quelque reproche ou menace de leur part à ce bon duc de Mantoue ne nous le gaste et ne luy retourne la tête. C'est pourquoi le plus tôt que l'on pourra me renvoyer le traitté ratifié, avec les moyens nécessaires pour satisfaire aux choses qui y sont stipulées, ce sera un grand bien. Il faut, s'il vous plaist, Monsieur, que vous ayez la bonté d'y tenir la main, et que l'on me donne ce qu'il faut pour accomplir tout ce qui est promis de ma part, pour parvenir à l'exécution dudit traitté, sans quoy peut-être nous n'y eussions pas réussi. Je demande aussy, par cette même occasion, des sommes promptes et considérables pour assister aux frais que cet Etat-icy supporte par la charge du logement des trouppes qui sont icy de la dernière utilité et importance.

M. le comte de Tessé, duquel je ne puis assez dire de bien au Roy, mon maistre, pour tout celuy qu'il fait icy pour ses interests, pour la bonne règle des trouppes et pour le soulagement de cet Etat, vous escrit et vous rend compte de touttes nos dispositions; il vous mande aussy où nous en sommes sur le chapitre de M. de Savoye, que vous sçaurez, d'ailleurs, et vous aurez vu, par le compte que j'ay rendu par un courrier extraordinaire que j'envoyai il y a quatre jours à Madrid, des grâces, honneurs et égards dont S. M. T. C. me comble en mon particulier, et surtout par rapport à M. de Savoye. J'en suis pénétré et désolé de n'oser espérer d'y répondre que par bien du zèle, et par une respectueuse et vive reconnaissance.

J'ay chargé le capitaine de mes gardes de vous rendre compte, Monsieur, de tout ce qu'il doit dire de ma part de plus particulier et secret au Cardinal, de recevoir vos

ordres sur tout et de vous supplier de vouloir faire exécuter ce que je demande, qui n'est uniquement que pour le bien du service, sans aucune autre passion ny interest, chose que grâces au Seigneur je n'ay jamais connue ny qui ne m'a jamais fait agir. Le capitaine de mes gardes est un garçon auquel je me fie absolument, qui est sage, et auquel, Monsieur, vous pouvez avoir toute confiance.

J'ay une grâce à vous demander par-dessus toute autre, sans complimens, mais dans toute la foy et sincérité, c'est de vouloir bien me conduire et me redresser sur tout ce que vous croirez que je dois faire et que je ne fais pas, pour plaire et servir nos deux Roys; accordez moy cette grâce, je vous en supplie, Monsieur, l'honneur de vostre amitié et de vostre confiance, et faite-moy la justice d'être persuadé qu'il n'y a rien au monde que je ne fasse pour la mériter, et pour vous marquer que j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Ch.-Henry de Lorraine.

Milan, ce 18 mars 1701.

J'ay cru devoir vous dire, Monsieur, par ce billet, à part, en toute confiance et pour que vous en fassiez l'usage que vous trouverez convenir, que j'ai ici deux hommes, officiers généraux, l'un très-inutile, l'autre très-embarrassant; le premier est le maistre de camp général qui est, comme vous savez, la seconde personne dans le gouvernement et qui doit tout commander sous moi. Il se nomme don Francesco de Cordova, homme sans tête et de nulle capacité, ne pouvant et ne voulant rien faire et murmurant toujours sur tout ce qui se fait, chose, comme vous savez, pernicieuse pour le service; son incapacité est connue en Espagne; je crois qu'en lui faisant donner

une assurance du gouvernement du château de Milan lorsqu'il vaquera par la mort de don Fernando Balvès, qui paroît très-voisine, tant par son grand âge que par sa mauvaise santé, l'on pourroit remplir la place de maistre de camp général d'un meilleur sujet. De tous ceux que je connois tant en Flandre qu'ailleurs, je serois bien embarrassé d'en choisir un bon ; mais je ne sais si le moins mauvais ne seroit pas le duc de Pepoli, qui est à Madrid et qui aura l'honneur d'être connu de vous. Je l'ay vu servir, en Flandre, de colonel et de major ; il a de l'esprit, du jugement et de la valeur ; il est vrai qu'il est napolitain, mais il est sujet du roi, et il me paroît qu'on ne doit pas avoir tant d'égard, dans la conjoncture présente, aux nations qu'à la qualité des sujets et au bien du service. Le second est le premier général de l'artillerie, comte de Las Torres, le plus inquiet et le plus incapable homme qu'on puisse s'imaginer ; il a de la valeur, à ce qu'on dit, mais il n'a que cela et n'est point traitable ; il croit devoir être ennemi de la nation française, parce qu'il a servi l'empereur en Hongrie pendant plusieurs années et qu'il a été général de bataille dans ses armées ; il tient même des discours là-dessus, peu propres dans la conjoncture présente et surtout dans un homme de son emploi. Je ne puis m'en servir en rien à cause de son humeur et de ses répliques continuelles : il a fallu que M. de Croy, que vous connaissez, règle toutes choses avec les lieutenants-généraux de l'artillerie à l'insu de ce général ; sans quoi jamais on ne seroit venu à bout de rien. Le cardinal Porto-Carrero le protége, mais pas assez, à ce qui m'a paru, pour ne pas mieux aimer l'accommoder ailleurs que de le laisser ici dans une conjoncture comme celle-ci, où un autre, plus facile que lui, convient pour le bien du service. Cet autre pourroit être Colinero qui en a le gage et qui serviroit bien différemment et avec beaucoup plus d'utilité ; il me

paroît que les raisons d'avoir servi l'empereur, d'être son général et d'avoir quelque répugnance à servir contre lui pourroient être suffisantes pour induire le cardinal à nous défaire de cet homme, comme aussi l'épargne d'une solde. Je vous rends compte de tout ceci par un juste intérêt du bien du service ; me remettant au surplus à ce que vous trouverez bon de faire. Je vous écris tout ceci de ma main pour que personne, hors de vous, Monsieur, n'en ait connaissance. J'en ferai de même, si vous le trouvez bon, dans toutes les choses que je croirai devoir rester entre nous. Usez-en de même, je vous en supplie, et faites-moi l'honneur, Monsieur, de m'écrire très-sincèrement. Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Ch.-Henry de Lorraine.

Lettre du comte de Tessé au roi d'Espagne, Philippe V.

A Milan, ce 4 janvier 1701.

Sire,

Le Roi, votre grand-père, m'a fait l'honneur de jeter les yeux sur moi pour venir commander sous l'autorité de M. le prince de Vaudemont, gouverneur général de V. M. dans cet Etat, le corps de troupes auxiliaires que Vos Majestés ont jugé à propos d'y envoyer, et je m'enhardis à l'honneur que j'ai de vous en rendre compte par l'exemple du Roi, mon maître, qui veut que ceux qui reçoivent et donnent ses ordres s'adressent à lui-même pour l'en informer. Je ne saurois assez dire à Votre Majesté combien il a été prudent à Vos Majestés de prendre ce parti, absolument nécessaire au service de V. M, ni combien M. le prince de Vaudemont s'est conduit avec fermeté et fidélité

dans les conjonctures où il s'est trouvé. Rien n'échappera à la justesse ni à la connaissance de l'esprit de Votre Majesté ; mais je croirois manquer à mes obligations, si je ne lui rendois compte de ce que je vois, et qu'enfin Elle connaîtra un jour, que notre gouverneur général, par les bons partis qu'il a pris, a commencé de conserver à votre couronne ce magnifique Etat, et que les secours et la prévoyance du Roi, votre grand-père, vont achever d'y mettre la tranquillité, aussi bien que dans tout le reste de toute l'Italie.

Les nouvelles que nous avons d'Allemagne continuent de marquer la peine que font à S. M. I. les mesures que nous allons essayer de prendre pour votre service. V. M. m'ordonne, après cette première marque de mon respect, de l'informer de ce qui se passera concernant son service : je le ferai avec fidélité. Il est certain que rien n'est plus important au bien de vos Etats que de connoître, à l'avènement des couronnes que vous allez si dignement porter, vos véritables et désintéressés serviteurs. Les maîtres ne manquent jamais de sujets qui veulent plaire ; mais toute leur grandeur leur laisse encore le besoin de quelques-uns qui ne leur cachent point la vérité.

Je m'estime bien heureux que le Roi, mon maistre, ait voulu me choisir parmi tant d'autres pour recevoir ses ordres et donner ici les vôtres. J'espère même que cette occasion renouvellera, dans Votre Majesté, les idées et quelque souvenir de mon respect et de ma personne, et qu'alors que le bien de votre service et vos ordres me feront ramener en France les troupes que j'amène dans cet Etat pour la tranquillité d'Italie, Votre Majesté voudra bien me mettre au nombre de ceux qui ont eu les prémices de l'admiration pour les prémices de votre esprit et de votre conduite toujours royale, toujours juste et toujours élevée dans votre plus grande jeunesse. Je fais des vœux sincères

pour votre conservation, et j'ai l'honneur d'être, avec un profond respect au-dessus des expressions humaines,

Sire,

de Votre Majesté, le très-humble et très-obéissant serviteur,

TESSÉ.

Du même au duc d'Harcourt.

A Milan, ce 15 février 1701.

Je continue, Monsieur, le commerce que vous m'avez permis, et j'aurai volontiers l'honneur de vous rendre compte de ce qui se passe ici tous les ordinaires.

Nos troupes arrivent tous les jours et, dans le 4 du mois prochain, vous pourrez assurer le roi que nous aurons ici vingt-quatre mille hommes de pied de la plus belle infanterie qui soit en France, avec douze escadrons, parfaitement beaux, et quarante-huit qui sont en France, en Dauphiné, prêts à marcher au premier ordre que je leur donnerai. Mais vous, Monsieur, qui avez été plat et élevé fantassin, vous devriez bien faire entendre au roi, qu'à force d'économie et de considération pour son pays, je ne sais pas comment nous empêcherons nos troupes de trouver qu'elles seroient mieux en France au service de son grand-père qu'au sien. Monsieur le prince de Vaudemont s'estripe de toutes manières, se ruine, prend sur lui ce qu'il peut; mais vous savez ce que c'est qu'un Etat gouverné par des conseils sans fin et sans nombre. Il est de tous les temps établi que les troupes auxiliaires reçoivent le pain gratis de celui chez qui l'on les envoie. Le Roi, notre maître, n'a pas voulu que ses troupes fussent en rien à charge au Roi, son petit-fils, et, en vérité, cet Etat ne pourroit pas fournir à cette dépense. Mais comme ce n'est pas l'usage que les soldats aient des hôtes en ce

pays-ci, vous jugez bien qu'un soldat qui n'a que sa petite ration de pain, sa paye françoise et qui loge dans une maison où l'on lui met des demi-fournitures et qui n'a jamais la vision d'un autre, a bien des légèretés dans le cerveau, et je ne vois nulle étoffe pour leur faire avoir quelque douceur. J'ai pourtant supposé que vingt ou vingt-cinq mille écus employés à une demi-ration de pain comme par gratification du Roi d'Espagne, l'eussent noblement tiré d'affaire; mais, encore une fois, l'étape ne la peut fournir, et quelque volonté qu'ait Monsieur le prince de Vaudemont, à moins que le Roi catholique ne l'ordonnât et que l'on ne fît, où vous êtes, un fonds pour cela sans qu'il parût même que je fusse en rien entré dans cette ouverture que je vous fais, je vous assure qu'il seroit d'un bon effet pour Sa dite Majesté catholique, qu'il seroit même à lui très-noble d'ordonner, comme de son propre mouvement, quelque chose qui pût un peu mettre nos troupes à leur aise. Et je trouve que ce qui lui coûteroit le moins, ce seroit une ration ou même demi-ration de pain, par forme de gratification. Car être auxiliaire, et n'avoir rien, ne laisse pas d'être une chose triste. Le Roi d'Espagne connoîtra un jour qu'il a l'obligation de la conservation de cet État à la bonne conduite et fidélité de M. le prince de Vaudemont; et en second lieu aux bonnes mesures du Roi, son grand-père. Les Vénitiens continuent leur conduite non-seulement léthargique, mais susceptible des soupçons de quelque intelligence ou complaisance pour l'Empereur.

Je vous ai prié de m'envoyer un chiffre, en cas que nous en ayons besoin; je vous le réitère et que, fidèlement et de tout mon cœur, j'ai l'honneur d'être à vous au-delà des expressions. Encore une fois à vous comme à moi-même.

TESSÉ.

A Milan, ce 27 février 1701.

J'ai reçu, Monsieur, avec une extrême joie la lettre du 4, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Victoria.

Vous avez bien raison de dire que rien ne pouvoit déterminer, ni la liberté de l'Italie, ni l'union de cet Etat à la couronne d'Espagne, que le parti très-sage que l'on a pris d'y envoyer des troupes. Il est démonstré, comme je crois vous l'avoir déjà mandé, que si le prince de Vaudemont avoit ou hésité, ou n'eût pas été d'une fidélité aussi entière qu'il l'a été, l'Empereur pouvoit aussi aisément se rendre maître du Milanais, qu'il vous a été aisé d'entrer dans le château de Thury, quand vous en avez fait l'acquisition. Ces peuples ne sont affectionnés qu'à leurs intérêts. Ils sont encore infatués de la grandeur de l'Empereur. Toutes leurs relations, depuis Charles-Quint, étoient à Vienne. Les ecclésiastiques, qui donnent un grand branle aux affaires du gouvernement, sont persuadés que leurs priviléges immenses finiront aussi bien que leurs injustices et leurs usages avec la maison d'Autriche. Un Allemand est regardé, en Italie, comme quelque chose de plus qu'un homme ordinaire, et, sans croire être infidèle, le peuple se fût aisément porté à reconnoître l'Empereur, lequel encore à présent fait pleuvoir, par ses émissaires, un tas de libelles, de prétentions, de droits et de gazettes, dont l'effet, pour peu que l'on s'égarât, deviendroit pernicieux au service du roi catholique, qui ne sauroit estre trop informé de la bonne conduite désintéressée, ferme, et allant toute au bien de son service, que tient ici son gouverneur général. Quant aux princes d'Italie, il faut un peu que je vous redresse sur l'idée que vous en avez. Pas un, hormis le duc de Parme, ne m'a paru

aller droit ni rondement pour les intérêts des rois, ni même pour les leurs particuliers. Ils vivent au jour la journée, et n'ont pas encore envisagé que la guerre doit retomber sur eux, pour peu qu'elle soit longue. Ils voudroient, comme l'on dit, conserver la chèvre et les chous et ne jamais désobliger l'Empereur. Pas un n'a répondu aux propositions de ligue qu'on leur a faites, pour leur propre défense et sûreté. Ils ont tous attention à ce que Venise fera, et jusqu'à présent, cette république si sage ne m'a paru que folle ou léthargique. Ils craignent pour leurs Etats limitrophes de l'Empire. Ils ne veulent jusqu'à présent paroître ni vouloir s'opposer à l'entrée de l'Empereur, ni consentir que nous nous y opposions. Les défilés et les passagers sont dans leurs Etats. Il y a à parier dix contre un, que si l'Empereur enfourne son armée dans le Tyrol, il faut qu'il soit ou assuré d'eux, ou de leur neutralité; et, quoique dans cette situation ce fût eux qui missent certainement la nappe, il ne nous paroît pas, jusques à présent, qu'ils aient d'autre dessein que celui de ne rien faire, ou d'agir faussement ou noblement.

Quant à M. le duc de Savoie, c'est un étrange pélerin. Dès que vous m'aurez envoyé le chiffre que je vous ai demandé, je vous mettrai au fait sur sa conduite. Ce ne sera jamais un allié, ni un ami commode, ni déterminé. J'augure un peu mieux, depuis quelques jours, du parti qu'il pourra prendre de mauvaise grâce et à écorche-cul; mais, quand une fois on est entré au bal, toujours va qui danse; et danser bien ou danser mal, c'est toujours danser. J'espère donc qu'il dansera! mais nous, nous sommes à merveille informés de ses menées et de sa conduite avec l'Empereur; et, dans quelque situation qu'il soit, il y aura toujours avec lui des sûretés et des précautions et des traités; et les signatures ne doivent pas suffire. Je sais

que vous nous avez assistés d'abord de trente mille écus et en second lieu de cinquante mille. Pressez, autant que vous le pourrez, le vice-roi de Naples de ne pas manquer à nous envoyer tout ce qu'il pourra, et de ne point se servir des mauvais prétextes que l'Empereur a un parti dans le royaume de Naples. Il nous a paru que cela n'est fondé que sur quelques officiers, sujets du Roi d'Espagne et au service de l'Empereur, qui ont passé dans ledit royaume de Naples, comme pour se mettre à leur devoir, et qui ont promis à Sa Majesté impériale d'y faire, pour son service, plus qu'ils ne pourront faire. Vous avez parfaitement bien fait de retenir vos cavaliers à pied que vous nous vouliez envoyer; ils nous eussent embarrassés et nous avons assez de cavalerie. Envoyez-nous, comme vous le dites fort bien, des fonds et autorisez ici le gouverneur de manière qu'il ne soit pas toujours sujet aux agents : chaque ville et chaque tribunal ont à Madrid de l'argent, de l'autorité, de la confiance à ce qui se passe ici, et quelques lettres de cachet en blanc pour envoyer en Sardaigne ou à Madrid, rendre compte de leurs actions, quelques esprits infidèles ou mal disposés. Moyennant cela et ne point trop croire les moines et les prêtres, tout ira bien ; et l'autorité du jeune maître se rétablira facilement. Je vous mandai l'ordinaire passé que les troupes du Roi, notre maistre, seroient mal ici malgré les soins et la bonne volonté de M. de Vaudemont. Effectivement, le peuple est très-mal affectionné. Je vous avois même proposé qu'il étoit bon pour la gloire du Roi, auprès duquel vous êtes, de contribuer au maintien et à la satisfaction des troupes du Roi, son grand-père; mais le Roi, notre maistre, y a pourvu et tout ce que je vous ai mandé sur cela dans ma précédente est inutile ; cela étoit à propos il y a huit jours et ne l'est plus aujourd'hui. Les troupes seront bien et contentes, assurez-en votre aimable Roi, et que son

service et ses intérêts me seront aussi chers, en toute espèce, que ceux du Roi, notre maistre. Par toutes les lettres qui nous viennent d'Espagne, les peuples paroissent enchantés du Roi ; et s'il peut tant que de mettre quelque ordre à ses finances et de retrancher peu à peu l'infini superflu de ceux qui les manient, et d'écouter ou faire semblant d'écouter tout, et pourtant régler par lui ou par un petit nombre de ceux qu'il veut bien admettre à ses décisions ; l'étoffe y est, il n'y a que la manière de la couper : mais ce n'est pas l'ouvrage d'un jour.

Je n'ai point l'honneur de profiter, pour aujourd'hui, de l'honneur que vous m'assurez que Sa Majesté veut bien me donner de lui écrire. Voici, en général, ce que je puis vous dire de nos dispositions pour la campagne prochaine.

Le Roi, notre maistre, fait passer ici quarante bataillons de très-bonne et belle infanterie, et, dans le huit ou le dix de mars prochain, vous pourrez compter que j'aurai ici le pied de vingt-quatre mille hommes d'infanterie. Je n'ai encore que six escadrons de cavalerie et six de dragons ; mais le reste, pour aller jusqu'à soixante que le Roi, notre maistre, nous destine, sont en Dauphiné, Provence, Languedoc, Bresse ou Franche-Comté, prêts à passer ici ; et n'ont pas encore passé, pour épargner ce pays, à l'occasion duquel je dois vous dire que j'ai des ordres d'y faire vivre les troupes avec une discipline plus austère qu'en France ; et je dois au même temps rendre cette justice aux troupes, qu'elles ont pris en entrant dans le Milanais l'esprit nécessaire ; et que dès le premier jour les troupes françoises et espagnoles ont vécu bras-dessus bras-dessous. Quant aux peuples, ce n'est pas la même chose, ils sont malintentionnés.

Le peu de troupes que le Roi catholique a dans ce pays sont belles et bien tenues. M. de Vaudemont compte de joindre à nos troupes vingt-six ou vingt-sept escadrons

et six ou huit bataillons. parce qu'il faut en laisser dans les places et que les régiments allemands seront vraisemblablement ou envoyés en Catalogne ou mis dans les places totalement éloignées de la frontière. Ils sont bien commandés et par d'honnêtes gens, qui serviront à merveille. Mais, si nous avons affaire aux Allemands, il y a bien de l'apparence que les soldats se dissiperoient pour rejoindre leur nation. De la manière dont je vois que l'on nous écrit, je crois que le Roi catholique prendra le parti de les faire aller en Catalogne. Nous comptons de mener trente pièces d'artillerie du Roi catholique avec tout ce qu'il faut pour les servir. Mais, comme c'est l'usage de mener tout cet attirail avec des bœufs, qui ne sont guère propres à la diligence du service, j'ai demandé au Roi dix petites pièces. à nous et à nos usages, avec un petit équipage de cent cinquante et deux chevaux pour les servir. Je n'ai point encore réponse si je l'obtiendrai; mais je l'espère.

Quant à vos vivres, je fais magasiner et moudre à Crémone. Nous avons à vue de pays nos provisions arrangées pour la campagne.

Et à l'égard de nos projets, ils ne peuvent être autres que d'aller au-devant des Allemands et les empêcher de déboucher en Italie. Or. pour cela, il faut que les Vénitiens ou nous donnent passage ou nous le laissent prendre, ou que nous le prenions par force. Voilà où nous en sommes, et sur quoi j'attends à tous moments les ordres du Roi, notre maistre. Car ce pays seroit perdu et la guerre pour long-temps en Italie, si les impériaux parvenoient à y passer.

Le roi nous a dépêché un courrier pour nous informer des propositions que lui fait faire instamment Monsieur le duc de Savoie; et je vois quelque apparence que ce traité se fera. Je fais joindre à cette lettre copie d'un article de

la lettre que le Roi, notre maistre, écrit au prince de Vaudemont, lequel, dans le moment, lui en a redépêché un pour le supplier et le presser de finir avec le duc de Savoie, et l'assurer qu'il lui obéira avec plaisir et sans difficulté, trop heureux de marquer par sa soumission au roi, son maistre, le zèle qu'il a pour son service, et que sur cela rien ne lui sera ni trop chaud ni trop froid.

J'en étois là, quand un courrier du cardinal d'Estrées nous a apporté le traité très-désiré et très-important entre les rois et le duc de Mantoue. Le prince de Vaudemont avoit envoyé auprès de lui le questeur comte Cassado, qui a agi avec beaucoup d'esprit et d'habileté, de prudence et d'industrie. C'est un bon sujet, dont le nom doit être connu de Sa Majesté catholique, et dont il peut se servir très-utilement dans ses affaires, soit de négociation, soit de finances. Ce traité est si important, que, quand même il y auroit quelques articles onéreux, il est de conséquence, dans les conjonctures présentes, de n'y pas regarder de si près. Les troupes des Rois dans Mantoue est un coup capital et pour le présent, et pour l'avenir. Le vieux duc a fait cela à merveille, et mérite louange, service et protection.

Par nos nouvelles, les Impériaux avancent; mais si une fois nous pouvons déclarer le traité de Mantoue et celui de M. le duc de Savoie, il y aura pour eux à décompter, et cela peut obliger les Vénitiens à parler.

Je vous demande pardon de tout ce volume, dont je vous prie pourtant de rendre compte au Roi, que je ne ferois que fatiguer de redites.

Si notre traité de Mantoue est ratifié et que le Savoyard se déclare pour nous, malgré tous les manéges, ce sera deux affaires importantes. Aimez-moi toujours un peu, Monsieur le Duc, et comptez que je suis votre vieux serviteur et ami, qui vous honore fort. Je serai régulier à vous mander exactement toutes choses. TESSÉ.

A Milan, 1er. mars 1701.

Depuis la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire par un courrier de M. de Vaudemont, il envoie don Baltazar, capitaine de ses gardes, très-honnête homme et très-bon officier, pour rendre compte au Roi, son maître, du traité important dont il vous rendra compte et dont nous attendons la ratification, persuadés que la Cour de France y souscrira et, dans les conjonctures présentes, rien ne nous paroît plus important. Mais, pour l'exécution de ce qui est contenu dans le traité, il faut des fonds et de l'argent, l'on ne peut guère l'employer mieux.

Je ne vous répète rien de ce que j'ai eu l'honneur de vous mander dans ma précédente ; mais je prends la liberté de vous le confirmer dans celle-ci : De l'argent et de l'autorité au gouverneur ; éloignement de toutes représentations de la part des députés que chaque ville entretient à Madrid : ce sont autant d'ennemis de l'autorité royale ; et il faut, ou se faire république, ou être roi. Il y a ici, dans les conjonctures présentes, deux personnes qu'il est du service du Roi de distinguer : l'un, le chancelier, qui est un bon et véritable Espagnol dans tous les principes désirables, et qui mérite toute récompense ; l'autre, c'est le questeur Carsado, auquel on a l'obligation du succès du traité que don Baltazar porte; et, supposé que cette conjoncture pût servir audit Baltazar pour obtenir ce qui lui peut convenir, en cas qu'il se fasse dans ce pays-ci quelque changement, vous feriez un extrême plaisir à M. le prince de Vaudemont d'y contribuer. Quant à ce qui regarde ce prince, je ne vous en dis rien ; mais l'on ne peut rien ajouter à la manière dont il sert utilement et ruineusement le Roi, son maître, et l'on ne sauroit trop l'autoriser. Quand il se passera quelque chose qui mérite la cu-

riosité du Roi, j'aurai l'honneur de profiter de la liberté qu'il m'a donnée de lui écrire. Faites-moi l'honneur de m'aimer et de me croire passionnément, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Vale et me ama.

TESSÉ.

Lettre du duc d'Harcourt au cardinal de Janson-Forbin.

Burgos, 1er. février 1701.

Le peu de temps que j'ai eu jusqu'à présent m'a empêché de rendre compte à V. Em. de ce qui se passe ici. Il est pourtant bon qu'elle en soit informée, étant présentement occupée à engager les princes d'Italie dans une ligue contre l'Empereur ; et outre que cela est de mon devoir, je suis, en même temps, mon inclination qui me porte à tout le respect et la vénération qui sont dus à V. Em.

S. M. C. a donné ses ordres pour que l'on recrutât toutes les troupes de Catalogne et que l'on remontât la cavalerie, afin d'être en état au printemps de s'en servir partout où il sera nécessaire. On fait en même temps de nouvelles levées en Galice, lesquelles doivent être embarquées incessamment pour la Flandre ; et l'on fera, dans les Pays-Bas, les recrues nécessaires pour les corps wallons et flamands. On se dispose aussi à envoyer un bon secours d'armes et de munitions aux Indes pour prévenir tout ce qui peut y arriver de la part des ennemis. Nous allons nous appliquer à chercher des fonds pour pouvoir soutenir la guerre, si nous l'avons.

Le Roi catholique, sur une infinité de plaintes qu'il a reçues de la conduite violente de l'inquisiteur général, lui

a ordonné de sortir de Madrid dans 24 heures et d'aller résider dans son évêché de Ségovie. Il a répondu qu'il y obéiroit incessamment. Le P. Torres, confesseur du feu Roi, est aussi sorti par ordre du Roi pour aller visiter la province.

La Reine est partie, le 2 de ce mois, de Madrid pour se retirer à Tolède, où elle attendra une saison plus favorable pour se retirer à Valence ou à Grenade. Toutes les dispositions de ce pays-ci sont si favorables au nouveau Roi, que je me flatte qu'il sera secouru dans la guerre qui nous menace par tous ses sujets. Il ne reste presque pas de vestige du parti de l'Empereur. Le comte d'Arac est sorti du royaume après avoir fait de nouvelles protestations. On presse fort aussi le comte d'Auesberg, qui devoit lui succéder, de sortir. Il n'a point encore pris le caractère d'ambassadeur et s'obstine cependant à demeurer.

Un gentilhomme anglois est venu, de la part du roi d'Angleterre, apporter une de ses lettres, à la junte, dans laquelle il ne fait aucune mention du roi catholique. L'envoyé de Hollande a dit seulement qu'il reconnoîtroit le roi d'Espagne à condition qu'on confirmât tous les traités passés et qu'on en fît de nouveaux, et que pour leur sûreté, on laissât leurs troupes dans les places des Pays-Bas. A quoi on lui a répondu que Sa Majesté catholique vouloit préalablement que les dites troupes sortissent. La flottille est arrivée le 27 à Cadix, et Sa Majesté catholique a laissé le déchargement libre, pour donner des marques de la bonne foi avec laquelle Elle en veut user, non-seulement avec ses sujets, mais aussi avec les différents peuples qui y ont intérêt ; et j'espère que cela produira un présent considérable de commerce.

Il seroit fort à désirer, dans cette conjoncture, que M. le duc de Mantoue reçût dans sa ville capitale des troupes du

roi d'Espagne pour sa défense, et que les Vénitiens en reçussent de même à Vérone. Il attend avec impatience de vos nouvelles sur les négociations dont vous êtes chargé, et sur les préparatifs de la république de Venise pour défendre ses passages. Voilà le compte que je dois rendre à V. Em. de toutes choses et le continuerai régulièrement, dès que je serai arrivé à Madrid, étant avec tout le respect et la vénération possibles de V. Em. le très-humble, etc.

L'envoyé de Portugal a fait part à la Junte qu'il avoit reçu les ordres du Roi, son maître, pour complimenter le roi d'Espagne, à son arrivée, en attendant qu'il vînt un ambassadeur extraordinaire pour lui faire le même compliment.

Lettre du cardinal de Janson-Forbin au duc d'Harcourt.

A Rome, le 7 mars 1701.

M. le cardinal Paulucci, secrétaire d'Etat du Pape, qui est tout-à-fait de nos amis, à qui nous avons tâché de procurer de l'emploi et qui a été pourvu, par le Pape, d'une abbaye, dans le Crémonois, qui peut valoir deux ou trois mille écus, et qu'il ne peut posséder sans l'agrément du Roi catholique, me fait de fortes instances et à monsieur l'ambassadeur d'Espagne, pour lui obtenir cette permission qui a été accordée au feu cardinal Mellini, qui la possédoit, quoique romain. Le cardinal de Sainte-Croix, qui a été nommé à Vienne, a obtenu une pareille grâce, quoiqu'il soit romain, et plusieurs autres cardinaux ont été favorisés des mêmes concessions. Il est vrai que les Papes ont donné des bulles par lesquelles ils se lient de ne pouvoir donner des bénéfices, dans l'Etat de Milan, qu'à des Milanais;

mais souvent les rois d'Espagne ont dérogé à ce privilége. M. le duc d'Uzéda m'a promis d'écrire en faveur de M. le cardinal Paulucci. J'ose, Monsieur, vous faire la même instance, jugeant qu'il est du service du roi catholique de favoriser le premier ministre du Pape, lequel est bien intentionné. Il seroit fâcheux de le dégoûter, et on le tient par là doublement lié, et par l'obligation qu'il aura au roi d'Espagne et par cette abbaye qu'il possédera dans ses États. Vous m'obligerez de me faire savoir ce qu'il en doit espérer, étant important de l'entretenir dans les bonnes dispositions où il est.

Sa Sainteté a tenu une congrégation sur l'ordre donné à l'inquisiteur, parce qu'il prétend qu'étant établi par son autorité, il ne peut être démis ni suspendu que par lui. Cependant, on attendra les raisons qui ont porté Sa Majesté et qu'on fait espérer d'envoyer lorsqu'Elle arrivera à Madrid.

Vous voulez bien aussi que je vous recommande les intérêts de M. le duc de Giovanezzo, à la recommandation de M. le cardinal Judici. Il est extrêmement de mes amis, et il sert ici avec grand zèle et capacité le Roi, son maître.

On s'est donné ici beaucoup de mouvement pour porter le Pape à prendre, pour général de ses troupes, M. Nigrelli ou M. de M. Marsilly, qui sont sujets de l'Etat ecclésiastique ; mais j'ai fait en sorte que Sa Sainteté en a rejeté la proposition, parce qu'ils sont actuellement au service de l'Empereur.

Je suis toujours avec un profond respect, Monsieur, entièrement à vous.

Le cardinal de Janson-Forbin.

Copie d'une lettre de M. le cardinal de Forbin-Janson au Roi.

Le 21 juin 1701.

Le roi d'Espagne a donné l'évêché de Tortose, qui vaut quatre mille pistoles, à M. Molinès, doyen de la Rote; mais, comme M. le cardinal Porto-Carrero lui a écrit que Sa Majesté catholique avoit voulu reconnoître par là son zèle et ses longs services, il croyoit être obligé de lui dire qu'il lui feroit cependant plaisir de vouloir rester en cette Cour, où il pouvoit être d'une si grande utilité, par la connoissance qu'il en avoit et la considération qu'on avoit pour lui; et qu'on le récompenseroit d'ailleurs. Ce prélat m'ayant communiqué cette lettre, je l'ai trouvé disposé à suivre le cardinal Porto-Carrero, et il souhaiteroit que Sa Majesté catholique lui donnât en pension le tiers du revenu de cet évêché qu'il est en droit de retenir pour lui donner moyen de subsister ici avec plus d'éclat et d'abondance. Je suis persuadé que le roi d'Espagne ne peut rien faire de mieux pour ses intérêts et pour son service, car il ne se peut rien ajouter au zèle et à l'habileté de ce prélat pour ce qui regarde cette Cour.

Le Même au duc d'Harcourt.

A Rome, le 28 juin 1701.

Il s'est passé tant de choses, Monsieur, sur le fait de la confirmation de l'investiture que le Roi catholique demande au Pape pour le royaume de Naples, et sur le sujet de la redevance qui lui a été offerte de la haquenée et de sept mille ducats d'or; et M. le duc d'Uzéda, en envoyant une relation si exacte au Roi catholique, avec tous les actes et papiers qui peuvent regarder cette affaire, vous voulez

bien que je m'en remette à ce qu'il en dit, vous assurant que, de mon côté, je n'ai rien oublié pour porter le Pape à accorder ce qu'on lui demande avec tant de justice. Mais il diffère toujours, et il ne se déterminera pas tant qu'il aura la crainte des Allemands qui sont en Italie. Je vous envoie la copie de la lettre que j'écris au Roi sur le sujet de M. Molinès, auditeur de Rote espagnole, qui sert ici le Roi son maître avec beaucoup de zèle et d'habileté ; aussi, pour récompenser ses services, le Roi catholique lui a donné l'évêché de Tortose. Mais il seroit à souhaiter, pour le bien de son service, que l'on laissât ici où il est le doyen de la Rote. Il connoît à merveille cette Cour, où il est fort considéré.

Le Roi m'a écrit que le nonce du Pape lui auroit porté plainte que Monsieur le duc d'Uzéda lui avoit parlé avec force et menace sur le sujet de l'investiture. Je puis vous assurer qu'on ne peut pas se contenir avec plus de modération et de sagesse qu'a fait cet ambassadeur. Il est vrai qu'il a représenté avec force et raison la justice de la demande du Roi, son maître, sans manquer au respect dû à la personne de Sa Majesté. Il lui a seulement fait connoître qu'il la prioit de faire réflexion sur les suites fâcheuses qui pourroient arriver de la mésintelligence entre la Cour de Madrid et le Saint-Siége. Mais lorsque dans cette Cour ils ne veulent point faire quelque chose, c'est leur prétexte de dire qu'on leur parle avec trop de hauteur, et ils cherchent à décréditer les ministres qui ne se laissent pas surprendre et qui connoissent leurs détours. Je puis vous assurer que S. M. C. ne peut trouver personne qui ait plus de zèle et d'habileté que M. le duc d'Uzéda. On ne sauroit s'imaginer où va la fureur de cette Cour, de voir l'union de ces deux puissantes monarchies, qui les obligera, dans la suite, de changer la conduite qu'ils ont eue jusqu'à présent, de profiter de leur division

pour élever leur autorité et pour traverser toutes les affaires où les deux couronnes auroient intérêt.

Je suis toujours avec respect, Monsieur, entièrement à vous.

Le cardinal DE JANSON-FORBIN.

Vous m'obligerez de faire tenir ma lettre à M. le président Rouillé.

Après avoir fini ma dépêche, l'agent d'Espagne a présenté la haquenée à la Chambre apostolique avec le cens de sept mille ducats d'or. Il a laissé le tout dans la chambre où étoit le cardinal Spinosa, camerlingue. Sur quoi ne répondant rien et ayant fait lire le chirographe que le Pape avoit fait pour différer de recevoir cette redevance, l'agent a fait lire par des notaires la protestation et l'a laissée à la Chambre. Vous en verrez tout le détail par la relation qu'envoie M. le duc d'Uzéda.

A Rome, ce 10 juillet 1701.

Je serai toujours, Monsieur, dans l'inquiétude jusqu'à ce que j'apprenne que vous soyez entièrement hors de fièvre, quelque espérance qu'on nous donne que ce qui est resté est peu de chose et que vous en serez bientôt délivré.

Vous aurez vu, par ma précédente, tout ce qui s'est passé sur le sujet de l'investiture de Naples, sur l'offre qui a été faite de la haquenée et de la redevance des 7,000 ducats, avec la protestation que l'agent d'Espagne a faite à la Chambre apostolique au nom du Roi, son maître, devant deux notaires, pour la conservation de tous ses droits, et M. le duc d'Uzéda a envoyé à Madrid toutes les pièces qui concernoient cette procédure et le décret fait ensuite par la Chambre, qui portoit : *stantibus chirographo et protes-*

tationibus, Domini dixerunt de presenti non esse locum receptioni. La Chambre a changé ce décret de cette manière: *Stantibus chirographo et sanctissimis protestationibus pro parte Sedis apostolicæ, Domini dixerunt de presenti non esse locum receptioni.* La Chambre prétend par là ne faire aucune exécution des protestations qui lui ont été faites, se restreignant seulement à ne recevoir point de tribut, à cause du chirographe fait auparavant par Sa Sainteté et de la protestation qu'Elle avoit faite. En vérité, la conduite que le Pape a tenue en cette occasion à l'égard du roi d'Espagne est insoutenable en toute manière ; et il affecte de ne jamais nommer son nom dans toutes ces procédures ; et c'est un effet de la crainte terrible qu'il a des Allemands qui sont déjà entrés dans ses Etats, ce qu'il auroit pu empêcher, s'il avoit pris les précautions que je lui ai tant de fois inspirées et qu'il m'avoit promis de prendre. Mais la crainte et de méchants conseils l'ont fait changer ; et je ne vois point d'autre remède, ainsi que j'ai eu l'honneur de lui représenter, que de s'unir à nous, que de faire incessamment une ligue avec la république de Venise et les autres princes d'Italie, pour obliger les Allemands d'en sortir et de n'y point établir des quartiers d'hiver comme ils l'ont projeté. Sa Sainteté, qui en connoît l'importance, est entièrement résolue de faire incessamment cette ligue. Elle a, pour cet effet, écrit à son nonce à Venise de s'entendre avec M. le cardinal d'Estrées, pour porter cette république. Elle écrit aussi au Grand-Duc, de sa main, pour l'obliger à prendre ce parti; et si l'on peut y réussir, comme leur intérêt commun le demande, ce sera un moyen certain pour obliger les Allemands de sortir d'Italie sans pouvoir s'y établir en quartiers d'hiver. Le Pape a aussi envoyé un courrier à l'Empereur avec une lettre de sa main, par laquelle il lui marque que s'il ne lui donne une parole positive et des assurances que ses

troupes n'entreront ni ne demeureront point dans ses Etats, il prendra des mesures convenables pour les en empêcher.

Vous avez sans doute appris, par M. le maréchal de Catinat et par M. de Tessé, comme nos ennemis avoient fait passer le Pô à 1,200 chevaux, sur des bateaux qu'ils ont trouvés sur cette rivière, sans éprouver la moindre résistance des troupes et des sujets du Pape, qui s'est laissé endormir aux belles paroles de l'Empereur et du prince Eugène, sous prétexte d'une chimérique neutralité, qui va rendre ses Etats le théâtre de la guerre, s'il n'y apporte un prompt remède. Mais le Pape est d'une timidité et d'une irrésolution si grande qu'il est à craindre qu'il ne prenne une détermination vigoureuse. D'ailleurs, vous ne pouvez vous imaginer la frayeur qui agite cette Cour et presque toute l'Italie, par la crainte qu'ils ont de la réunion de ces deux couronnes. Ils avoient toujours été attachés aux intérêts d'Espagne pour s'opposer à nous et, depuis l'heureux changement qui est arrivé, ils sont tous devenus Allemands et autant ennemis d'Espagne que de nous, contre leur propre intérêt. Car si l'Empereur s'établit en Italie avec toutes les idées et prétentions de roi des Romains, il tiendra cette Cour et les autres princes dans une entière servitude. Mais, nonobstant toute cette malignité, j'espère que nous humilierons nos ennemis de tous côtés, rien n'étant plus capable de les porter à la paix que de détruire tous les projets qu'ils ont formés sur l'Italie ; le renfort de troupes que le Roi envoie ne contribuera pas peu à y parvenir.

Tout paroît toujours en paix dans le royaume de Naples. On m'écrit continuellement des lettres sans seing contre le vice-roi ; et il est certain qu'il y a beaucoup de gens qui ne l'aiment pas. Mais il les contient dans leur devoir et ils n'osent remuer. Les galères de Naples y sont

retournées et cela n'y fera pas un mauvais effet. Celles de Turcis sont allées en Sicile, où M. le duc d'Ascalone doit être arrivé. La grande malignité parmi les peuples est dans le Milanez. Mais la force de nos troupes les contiendra bien dans leur devoir. Ils font courir le bruit que l'archiduc viendra à la tête de leur armée, ce que j'ai peine à croire, et qu'il prenne cette résolution. En tout cas, elle ne produiroit pas un si grand effet comme ils s'en flattent.

Nous attendons avec impatience d'apprendre que le traité du Portugal soit signé et cela fera, ici comme ailleurs, un effet merveilleux.

Le roi d'Espagne m'a fait l'honneur de m'écrire une lettre très-obligeante, me témoignant d'être satisfait des soins que je prends pour ses intérêts. Je me donne la liberté de l'en remercier et j'ai remis ma lettre à M. le duc d'Uzéda qui m'avoit baillé celle du Roi catholique. — Et vous m'obligerez de lui témoigner que je ne néglige aucun soin et que je redouble mon zèle pour tout ce qui regarde son service, et suivant les ordres pressants que le Roi m'a donnés. Sur cela, je suis, Monsieur, avec beaucoup de respect, entièrement à vous.

Le cardinal DE JANSON-FORBIN.

Nous venons d'apprendre la mort de M. le cardinal Petrucci, qui est mort d'une rétention d'urine.

J'ai cru plus à propos de vous adresser la lettre que j'écris au roi d'Espagne, que je vous supplie, Monsieur, de vouloir lui rendre.

A Rome, le 6 aoust 1701.

J'apprends, Monsieur, avec joie et consolation que votre santé se rétablit, et que Mme. la duchesse d'Harcourt est

arrivée auprès de vous. Vous me permettrez bien de l'assurer ici de mes respects. Vous aurez l'un et l'autre beaucoup de satisfaction de voir Mme. la princesse des Ursins à Madrid ; elle se dispose à partir d'ici dans peu de jours, pour se rendre à Nice dans le temps que la reine d'Espagne s'y trouvera, pour l'accompagner à Madrid. M. le duc d'Uzéda a envoyé à Turin la dispense du Pape, lequel a déterminé d'envoyer M. le cardinal Archinto, archevêque de Milan, légat pour faire compliment à la reine d'Espagne à Nice, et il s'embarquera pour cet effet sur des galères de Gênes qui le conduiront à Villefranche. Et si le mariage se fait à Nice, ce légat pourroit bien en faire la célébration, ce qui se passeroit avec plus d'éclat et de dignité ; et il est à propos que Sa Sainteté donne encore ce témoignage public de reconnoissance et de considération pour le roi d'Espagne, afin de dissiper tous les faux bruits que nos ennemis ont voulu répandre de tous côtés sur ce sujet.

Vous aurez appris sans doute par nos généraux la situation de nos armées en Italie; comme nos ennemis ont refusé d'en venir à une bataille; que les renforts que le Roi a envoyés arrivent chaque jour au camp; que le Milanais est inaccessible de tous côtés aux troupes de l'Empereur; que Mantoue et le Mantouan sont en sûreté ; que la pensée qu'ils avoient de passer le Mincio n'est pas présumable; qu'on s'est précautionné pour qu'ils ne puissent pas entrer dans le Bressan et le Bergamasque, et qu'on prend toutes les précautions nécessaires pour les empêcher de passer le Pô; et pour y parvenir, j'ai obtenu du Pape qu'il envoyât des ordres positifs et pressants à son légat à Ferrare, de retirer tous les bateaux qui sont sur le Pô, tout le long du Ferrarois, des deux bords de cette rivière, et de les conduire vers la mer, et qu'en cas que les Allemands voulussent s'en servir, de donner ordre aux troupes qui les garderont

de les brûler et de retirer en même temps à Ferrare tous les autres bois dont ils s'étoient servis pour construire leur premier pont. Le Pape a encore ordonné qu'on ne leur fournisse aucun grain de ses États et qu'on retire dans Ferrare tout ce qui reste de foins, afin qu'ils ne puissent y trouver aucune subsistance pour leur cavalerie. Nos généraux sont persuadés qu'avec ces précautions il ne sera pas possible à nos ennemis de passer le Pô. En tout cas, nous avons fait dresser un pont sur cette rivière, à Hostilia, pour les prévenir et s'opposer à leur passage. Le Pape est encore déterminé à s'unir avec les Vénitiens, et il a donné des ordres pressants à son nonce à Venise pour les y porter ; et M. le cardinal d'Estrées travaille fortement de son côté. Si l'on peut réussir, comme il y a lieu de l'espérer, ces deux puissances pourront déclarer qu'elles ne veulent point souffrir qu'aucunes troupes étrangères restent dans leurs États, et y établissent leurs quartiers d'hiver ; et que si les Allemands n'y donnent pas les mains, elles s'uniront avec nous pour les y obliger, et c'est le moyen le plus prompt et le plus efficace pour les y nécessiter ; et si cette république diffère de convenir de cette union avec le Pape, et que les Impériaux entreprennent de vouloir entrer dans le Ferrarois, le Pape me paroît résolu de faire un traité particulier et secret avec nous, pour nous appeler à son secours et les en empêcher. Le manquement de subsistances où les Allemands se trouvent, les nécessitera bientôt de prendre un parti, sur lequel l'on prendra les meilleures mesures que l'on pourra.

Vous voyez, Monsieur, que le changement de conduite que le Pape commence d'avoir, fait connoître la crainte où il est que les troupes de l'Empereur veuillent s'établir en quartier d'hiver dans ses États, nonobstant les promesses tant de fois réitérées par ce prince, de renvoyer plutôt les troupes en Allemagne que de souffrir qu'elles

entrent dans les États de l'Église sous quelque prétexte que ce puisse être ; et je ne cesse point d'en faire connoître l'illusion à Sa Sainteté dont elle commence à s'apercevoir.

M. de Blécourt me confirme, par sa dépêche du 7 juillet, ce que le Roi m'avoit mandé, que le Roi catholique avoit continué M. le duc de Médina-Celi, pour trois ans, dans la vice-royauté de Naples. Je lui ai écrit pour m'en réjouir avec lui, et j'ai pris occasion par là de lui faire connoître qu'il doit redoubler de soins pour maintenir ces peuples dans l'obéissance et la fidélité qu'ils doivent à leur Roi, de maintenir l'abondance de bled dans la ville de Naples, à un prix raisonnable. La récolte n'ayant pas été fort abondante, ce qui est le seul moyen de contenir le peuple en paix et de ménager les esprits de la noblesse qui est fort rebutée des manières hautes avec lesquelles il les a traitées jusques à présent, et de prendre un soin plus exact qu'on n'a fait, pour régler les finances de ce royaume, et en empêcher la dissipation qui a été extraordinaire, et je crois qu'il sera très-à-propos qu'on lui insinue tous ces avis du côté de Madrid. Il écrit à M. le duc d'Uzéda qu'il fera partir incessamment les galères de Naples pour se rendre à Villefranche, pour conduire la Reine d'Espagne à Madrid; et il est à propos que du moins l'escadre de Turin qui est à présent en Sicile, reste dans ce pays-là pour les besoins qu'on en peut avoir pour la sûreté de ces deux royaumes.

J'apprends, par la lettre de M. de Blécourt, que le nonce Aqua-Viva a parlé au Roi d'Espagne sur le sujet du grand Inquisiteur, d'une manière bien différente de ce que le Pape en avoit parlé à M. le duc d'Uzéda, à qui M. le cardinal de Porto-Carrero fait savoir que Sa Majesté catholique avoit informé le Roi de tout ce qui regarde cette affaire, pour savoir ses sentiments, et qu'il nous donnera ensuite ses ordres sur la conduite qu'il faudra tenir ici

sur ce sujet. Cet inquisiteur a envoyé en cette Cour un ecclésiastique sous d'autres prétextes, pour presser le Pape d'agir en sa faveur. On assure même que Sa Sainteté a nommé trois cardinaux pour examiner cette affaire. J'ai peine à croire qu'elle puisse avoir des suites fâcheuses. En tout cas, M. le duc d'Uzéda et moi ferons ici de notre mieux pour exécuter les ordres qu'on nous prescrira.

M. le duc d'Uzéda m'informe régulièrement de tout ce qui regarde les intérêts du roi d'Espagne. Je lui dis mes sentiments avec la liberté qu'il me donne, et je m'emploie en tout ce qui peut dépendre de mes soins pour l'aider à le servir de mon mieux. Je suis, Monsieur, avec un respect très-parfait, entièrement à vous.

Le cardinal DE JANSON-FORBIN.

A Rome, le 20 aoust 1701.

J'ai bien de la joie, Monsieur, d'avoir à présent chaque ordinaire à me réjouir avec vous que votre santé se fortifie après tant de rechutes et d'alarmes que vous nous avez données. Vous aurez sans doute appris le passage qu'ont fait les Impériaux du Mincio, auquel nos généraux n'ont pas jugé à propos de s'opposer. Le bruit et les mauvaises impressions que cela a causés nous ont donné quelques inquiétudes par l'alarme que les Milanais et le duc de Mantoue en ont eue; vous aurez vu ce que M. le Prince de Vaudemont en a écrit au roi d'Espagne. Cependant on remédie à tout. M. de Catinat a repassé l'Oglio et son armée est de quarante mille hommes. M. de Vaudemont et M. de Tessé, après avoir pourvu à faire une ligue à la rivière d'Adda avec quatorze mille hommes, ont marché pour aller rejoindre M. le duc de Savoie et M. de Catinat, et doivent marcher tous ensemble droit aux ennemis, qui

sont encore vers Castiglione sans avoir avancé dans le Bressan, ou les contraindre à se battre ou à se retirer. La supériorité de nos troupes et l'ardeur qu'elles ont d'aller aux ennemis nous doivent assurer de la victoire. D'ailleurs, il arrive chaque jour de nouvelles troupes de France qui nous mettront bientôt en état de tout entreprendre pour rabattre le faux orgueil de nos ennemis.

Le Pape paroît très-disposé à s'unir avec la république pour ne souffrir pas que les Allemands établissent des quartiers d'hiver dans leurs États. M. le cardinal d'Estrées travaille, de son côté, à y porter les Vénitiens et il les croit disposés; mais je ne sais s'il ne se trompe pas, et nous n'aurons point de repos jusqu'à ce que cette ligue soit faite ; car, si nous y parvenons, les Impériaux seront bien embarrassés de subsister et de s'établir en Italie.

M. le duc d'Uzéda n'a point parlé au Pape sur l'Inquisiteur, depuis ses dernières dépêches de Madrid sur ce sujet. Il a jugé à propos d'attendre des nouvelles de France sur ce que Sa Majesté catholique lui écrit qu'il en a donné part au Roi pour en avoir ses avis. Cette Cour, suivant ses louables coutumes, songe toujours d'augmenter sa juridiction et voudra profiter de cette occasion pour établir une autorité sur l'Inquisition et l'Inquisiteur d'Espagne, qu'elle n'a jamais eue. Il paroît, par les lettres que le nonce Aqua-Viva écrit ici, qu'il est des amis particuliers de l'évêque de Ségovie, qu'il le favorise en ce qu'il peut, et qu'il flatte cette Cour et qu'il lui insinue de profiter de cette occasion pour établir des droits qu'elle n'a point, et je suis persuadé que le Conseil de Madrid ne se laissera pas endormir sur cela.

Monsieur le Vice-Roi de Naples, avec qui nous sommes dans une parfaite correspondance, veille à découvrir toutes les cabales que l'Empereur peut avoir en ce pays-là, et dès qu'on s'aperçoit de quelque chose, on y apporte le plus

prompt remède que l'on peut; et comme la récolte de grains a été fort mauvaise dans les royaumes de Naples et de Sicile, il empêchera la sortie des bleds pour y conserver quelque abondance et empêcher le prix d'en augmenter à Naples, ce qui causeroit quelque émotion dans ce grand peuple qui ne se conserve en paix que par l'abondance.

J'ay écrit à M. le duc d'Ascalone, vice-roi de Sicile, par ordre du Roy, pour le prier d'apporter toutes les facilités possibles par les relations qu'il fera à Madrid de l'Etat de Messine pour procurer le pardon à ces malheureux Messinois, qui en sont exilés; et j'en ai même conféré avec M. le duc d'Uzéda qui a été long-temps vice-roi dans ce pays-là, et qui convient qu'il est du service du Roi catholique de faire cette grâce-là, d'autant plus que les chefs des familles qui ont été auteurs des mouvements qu'il y a eu en cette ville sont morts, et que leurs enfants qui restent n'en sont pas coupables. Il ne juge pas à propos qu'on rétablisse la ville et les magistrats de Messine dans les priviléges et les prérogatives dont ils jouirent et qu'ils ont perdus par leur rebellion, afin de les contenir à l'avenir dans la fidélité et dans l'obéissance qu'ils doivent.. Mais il ne s'agit point à présent de cela, et on fait bien de ne les point élever et de les contenir à leur devoir. Il s'agit seulement de faire grâce à ces pauvres gens; la plus grande partie des biens et des revenus de ces particuliers ont été vendus ou aliénés. Il ne s'agit pas non plus de les leur faire rendre, mais seulement de leur restituer ce peu qu'il reste, sur quoi l'on fait encore quelque difficulté; car parmi ces biens il y a des fonds de terre qu'on dit n'avoir pas de peine à leur rendre; et c'est très-peu de chose, mais surtout des revenus qu'ils avoient sur des droits qui appartiennent au Roi catholique, et qu'ils avoient acquis, lorsqu'ils ont été vendus, et cela est d'une si médiocre considération que je ne crois pas que le Consul d'Espagne y doive faire attention.

Comme le Roi souhaiteroit fort qu'on procurât la grâce de ces pauvres gens, je ne doute pas que vous ne redoubliez vos soins pour la leur procurer, et je vous prie aussi de vous souvenir de l'affaire des Trinitaires, car cet ordre se ruine si l'on ne travaille sérieusement à les réunir.

Je suis, Monsieur, avec tout le respect imaginable, absolument à vous.

Le cardinal DE JANSON-FORBIN.

Lettre de M. le cardinal de Janson à M. de Torcy.

Le 23 août 1701.

J'admire comme vous, Monsieur, la généreuse résolution du Roy d'Espagne de vouloir lui-même venir se mettre à la tête de son armée et de celle du Roi pour défendre ses Etats d'Italie; et, pour répondre à l'honneur que vous me faites et à votre confiance en me demandant mon sentiment sur cela, je prendrai la liberté de vous dire que S. M. catholique ne pouvoit rien faire de plus glorieux ni de plus utile pour chasser les Allemands d'Italie, affermir la fidélité de ses sujets, dissiper toute la malignité des malintentionnés dans le Milanois et dans le royaume de Naples, et établir dans tous ses Etats une réputation exemplaire et donner à tous ses sujets une joie sensible de voir leur souverain, ce qui ne leur est pas arrivé depuis Charles-Quint. Il y a sur cela quelques réflexions à faire : la première est d'exposer ce prince aux périls d'une guerre où apparemment on sera obligé de donner quelque bataille; et si les Impériaux s'établissent en quartier d'hiver en Italie, il seroit obligé d'y rester quelque temps ou de retourner en Espagne sans avoir la gloire d'en chasser les ennemis. La seconde, c'est la dé-

pense extraordinaire qu'il sera obligé de faire et à l'armée et à visiter ses Estats, où il faudra qu'il répande beaucoup d'argent; car il ne pourroit pas se dispenser d'aller à Naples et en Sicile. Et en dernier lieu, je ne sais si une longue absence d'Espagne lui convient dans les conjonctures présentes; je sais bien que rien ne seroit plus capable de l'autoriser et à présent et pour le reste de son règne auprès de ses peuples et des grands de son royaume. Mais il y a à considérer si le Conseil qu'il laissera à Madrid fera assez autorité en son absence. J'apprends qu'il y a beaucoup de mécontents du gouvernement présent, qui pourroient se prévaloir de l'éloignement de leur Roi. Mais, comme je ne vois pas cela de près, il seroit difficile que je pusse en bien juger. Cependant je suis persuadé qu'à l'égard de l'Italie, sa présence pour quelques mois y feroit un effet merveilleux et ôteroit aux Impériaux toute espérance de révolution et de pouvoir s'y établir, et donneroit une consolation à tous ses peuples.

Je suis, etc.

Le cardinal DE FORBIN-JANSON.

C'est dans les *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, publiés par le général Pelet (1), que l'on pourra prendre une idée exacte de cette campagne d'Italie, au début de laquelle ont été écrites les lettres qui précèdent. On trouvera dans celles-ci des détails intimes que l'on chercherait en vain dans les correspondances officielles. Elles font apprécier d'une manière plus complète l'état des esprits et les

(1) Cette publication fait partie de la collection des *Documents inédits*.

dispositions des différents gouvernements de l'Italie à l'égard de l'Espagne et de la France devenue son alliée. Pour toutes les négociations qui ont précédé l'acte important qui a donné l'Espagne à la maison de Bourbon, les quatre volumes publiés par M. Mignet, dans la collection des documents inédits, laissent peu de chose à désirer. Le monde savant attend la continuation de cet important ouvrage, qui s'arrête à l'année 1676. Les *Mémoires du marquis de Villars*, ambassadeur en Espagne, récemment mis au jour, vont jusqu'à l'année 1682 (1).

La correspondance du duc d'Harcourt, dont l'ambassade commence à l'année 1797, conduit la guerre de succession jusqu'en 1610. Elle est riche en documents de toute espèce; on en peut déjà trouver la preuve dans les lettres que nous avons détachées de cet important recueil. Si d'heureuses circonstances nous permettent d'en faire l'objet d'une publication complète, nous les saisirons avec plaisir, et nous croirons avoir ainsi rendu un grand service aux savants qui regrettent de voir inachevée l'œuvre que M. Mignet avait si bien commencée.

(1) *Mémoires de la Cour d'Espagne sous le règne de Charles II*, (1678-1682), par le marquis de Villars. Londres, Trübner, 1861, in-8°. Paris, chez Aubry, rue Dauphine, 16.



COURONNE POÉTIQUE

DE LA VILLE DE CAEN, EN 1715.

LECTURE FAITE A L'ACADÉMIE, DANS LA SÉANCE
DU 23 MAI 1862,

PAR M. THÉRY,

Membre titulaire.

MESSIEURS,

Lorsque j'ai entretenu l'Académie de la vie et des œuvres de Pierre Patris, j'ai omis involontairement un hommage, d'une certaine valeur, rendu à mon héros.

Un autre poète normand, placé sur la limite du XVIIe. et du XVIIIe. siècle, l'a nommé avec tant d'honneur que je me ferais scrupule de négliger cette bonne fortune.

D'ailleurs, le poète dont je parle, pour être né à Rouen, n'en portait pas moins à la ville de Caen une affection toute particulière. Il a chanté nos études et nos succès dans la science et dans la poésie. Il a pensé même que l'enthousiasme lyrique n'était pas de trop pour vanter dignement nos mérites, et il y aurait vraiment de l'ingratitude envers lui, un excès

de modestie envers nous-mêmes, à fermer l'oreille, lorsqu'on nous fait de si gracieux compliments.

La vieille mythologie, je dois en convenir, y tient trop de place. On pourrait louer plus simplement ce qui est digne de louange, et admirer beaucoup moins des réputations contestées ou inconnues aujourd'hui. Mais enfin, le sentiment patriotique, l'amour du sol normand, de la ville qui se glorifie de Malherbe, de Segrais, de Huet; toute cette verve intime que n'éteint pas un peu de monotonie classique, ont droit à quelque indulgence.

Veuillez donc, Messieurs, écouter patiemment votre propre éloge, j'ai presque dit votre apothéose, c'est-à-dire, l'éloge, l'apothéose de Caen et de ses Illustres, prononcés par un poète qu'un siècle et demi sépare de vous :

AUX CITOYENS DE CAEN,

Qu'on exhorte à soutenir la réputation de leurs ancêtres dans la poésie.

Heureux fils de Cadmus (1), à qui le dieu des vers
Prodigue avec amour les eaux de l'Hippocrène,
Saisissez votre lyre! aux échos de la plaine
Vous devez de nouveaux concerts.

(1) Une tradition fabuleuse donne le phénicien Cadmus pour fondateur à la ville de Caen. Laissons à ce personnage héroïque l'honneur d'avoir fondé Thèbes; mais reconnaissons que l'Athènes normande n'a rien de commun avec la Béotie.

La gloire, ce trésor des poètes sacrés,
Promet à vos talents ses faveurs immortelles,
Et le long avenir de fleurs toujours nouvelles
Ornera vos fronts inspirés.

Ainsi, d'un vers badin, mais pur et gracieux,
L'ingénieux Marot provoque un doux sourire,
Et, dans les cœurs troublés, que sait calmer sa lyre,
Éveille des pensers joyeux.

Ainsi, des Vauquelin (1) les champêtres accords
Animent les forêts qui peuplent cette rive,
Et l'Orne, retenu par sa nymphe attentive,
Écoute, en caressant ses bords.

Ainsi, les dieux amis de ces prés toujours verts
Où vit du vieux Cadmus l'héroïque mémoire,
Et qui du Pinde antique ont surpassé la gloire,
Patris, ont recueilli tes vers!

Tant qu'on verra briller l'honneur du nom français,
Bertaut (2), digne rival de l'amoureux Tibulle,
L'aimable Sarrasin (3), son glorieux émule,
Charmeront vos bocages frais.

Malherbe, tu vivras! car ta puissante voix
D'un servage grossier tira la poésie,
Et lui rendit enfin la parure choisie
Et les doux concerts d'autrefois.

(1) Vauquelin de La Fresnaye, qui a composé *Les deux premiers livres des Foresteries* (1555). — Des Yveteaux, son fils, auteur de diverses poésies.

(2) Bertaut, évêque de Séez, s'est fait un nom par des poésies, dont quelques-unes, selon le goût du temps, roulent sur des sujets légers.

(3) Poète remarquable par le tour ferme et ingénieux de ses vers.

Et vous, Halley, Rouxel (1), chantres mélodieux ;
Toi, docte Savary (2), dont la chaste déesse
Conduit au fond des bois la muse chasseresse,
Enchantez nos derniers neveux !

Tu siégeras, Segrais, au sommet d'Hélicon,
Toi qui fais soupirer le chalumeau docile,
Toi qui fais résonner la lyre de Virgile,
Sans pâlir près d'un si grand nom.

Huet (3), plus haut encor, siégera glorieux,
Tant que l'âge futur, admirant le génie,
Applaudira la grâce à la science unie
Dans un modèle harmonieux.

Ce vigoureux esprit écarte sans retour
Les sophistes bercés par de brillants mensonges ;
Par lui, la Vérité sort de la nuit des songes,
Et, radieuse, monte au jour.

Dans sa vaste mémoire entrez de toutes parts,
Religieux secrets que nous gardait l'Asie,
Trésors que, dans Solyme, une race choisie
Cachait aux profanes regards !

Mais, lassé quelquefois des travaux sérieux,
Il gravit les coteaux des Vierges d'Aonie ;
Le laurier qu'il demande au dieu de l'harmonie
A couronné ses blancs cheveux.

(1) Poètes peu connus aujourd'hui, mais en grande réputation à Caen, dans les premières années du XVIIe. siècle.

(2) Auteur d'un poème sur la chasse.

(3) Huet, esprit encyclopédique, a discuté les interprètes de l'Écriture sainte, approfondi les traditions hébraïques, écrit sur la chimie, et composé des poèmes qui sont restés la moindre part de sa gloire.

Telle, abjurant son glaive et son casque d'airain,
La déesse aux yeux bleus, Pallas, d'un doigt agile
Promène les couleurs sur la trame fragile,
Chef-d'œuvre de son art divin.

Tantôt, il saisira le luth aux fiers accents;
Il suivra sans effort, vers les plus hautes cimes,
Le cygne de Vénuse et ses élans sublimes
Jusque dans les cieux frémissants.

Tantôt, plus près de nous, il sait chanter les corps
Dont la science habile a changé la figure,
Ou moduler des vers d'inégale mesure,
Perle ajoutée à nos trésors.

La grâce, aux doux parfums, lui verse ses faveurs;
L'Amour, voilant les feux de sa torche cruelle,
Suit ses pas; les neuf Sœurs sur sa tête immortelle
Font pleuvoir les plus tendres fleurs.

Si le Ciel l'enviait à nos vœux assidus,
Qui donc serait l'honneur et l'orgueil de nos rives ?
Qui retiendrait, hélas ! les Muses fugitives
Sur vos bords, ô fils de Cadmus ?

Je suis assuré, Messieurs, que votre goût aura fait, en écoutant, la part du blâme et de l'éloge. Je crains que, dans la balance, le plateau où repose le blâme ne soit le plus lourd. Mais il est temps de justifier l'auteur par une confidence.

Je me suis rendu coupable d'une petite trahison envers l'Académie. Les vers que je viens de vous lire ne sont pas les vers d'un poète ; c'est une copie insuffisante, une faible traduction que j'ai risquée. La pièce originale, que je recommande à votre attention, et qui,

elle, peut prétendre à votre sympathie, est une des odes latines les plus élégantes et les plus harmonieuses du Père Sanadon.

On m'a exprimé le désir que l'ode originale fût imprimée à la suite de cet opuscule, comme terme de comparaison. Quelque redoutable que soit le voisinage, je crois devoir déférer à ce vœu de mes honorables collègues de l'Académie :

Ad cives Cadomenses, ut Majorum gloriam in excolenda Poesi retineant.

Cadmi nepotes, Pegasidas quibus
Indulsit undas Phœbus amicior,
Nunc tempus arguto sonoram
Barbiton increpuisse plectro.

Addicta magnis gloria vatibus,
Perenne vestris nominibus decus
Promittit, æternosque honores
Ultima posteritas rependet.

Hac arte nixus, non humili joco
Risus facetos lætior ingeni
Ciet Marotus, turbidisque
Corda hilarat populata curis.

Hac vos cicutam dum teritis levem,
Valclini, agrestes constitit ad modos
Cunctator, auritoque visus
Olena subsiluisse fluctu.

Hac te merentem, candide Patrisi,
Cinxere lætis Numina saltibus,
Cadmæa quotquot fabuloso
Prata colunt potiora Pindo.

Dum stabit ingens gloria Galliæ,
Dignum Tibullo se feret æmulum
Bertaldus, auditusque Nymphis
Blandiloquo Sarasinus ore.

Malherba vivet, quo duce, barbaros
Exuta cultus, carminibus suis
Adspersit urbanos lepores
Mollior eloquio Poesis.

Blande sonantem Ruxelium audient
Seri nepotes, et numeris parem
Hallæum, et innuptæ vacantem
Savarium studiis Dianæ.

Addere magnis tu quoque vatibus,
Segræse, solers nunc calamos leves
Inflare, nunc magno sonantes
Consociare fides Maroni.

Quos inter ingens vivet Huetius,
Dum culta quondam carmina consulet,
Doctæque in exemplum Camenæ
Posteritas studiosa tendet.

Quamquam ille, celsi viribus ingeni,
Inter Sophorum splendida somnia,
Tristi sepultum nocte Verum
Eruere e latebris laborat :

Quamquam Syrorum, sive Arabum sacras
Condit capaci divitias sinu ;
Seu quas Ebræorum verendis
Mystica gens tegit involucris :

Musas severis non tamen abnuit
Miscere curis, nec piget Aonas

Lustrare colles, Delphicaque
Sponte comas redimere lauro.

Talis cruentam Martis adoream
Pertæsa Pallas stamina pollice
Versare, et argutas magistra
Fertur acu variare telas.

Utcunque docto pectine tinnula
Vates canoræ fila terit lyræ,
Audax Venusinum superbo
Æquiparare cycnum volatu ;

Sive efficaci carmine corporum
Mutat figuras ; seu genialibus
Modos inæquales Camenis
Fingere amat : sequitur canentem

Perfusa dulci Gratia nectare,
Quam pone, sævam celat Amor facem,
Doctæque non desunt Sorores
Molle caput decorare sertis.

Hunc si reposcent fata, quis artium
Cultor bonarum protinus adparat
Heu ! pene Cadmæis fugaces
Littoribus retinere Musas ?



POÉSIES.

LA FÊTE DES ROIS,

Par Mme. Lucie COUEFFIN,

Membre correspondant.

Sur votre auguste front où se peint la sagesse,
O Mages d'Orient, pourquoi cette tristesse?
Pourquoi délaissez-vous vos palais radieux,
Interrogeant la nuit, interrogeant les cieux,
Et cherchant, aux lueurs des astres de l'espace,
Du Créateur des temps la parole et la trace?
Mages, que voulez-vous? un Dieu pour les mortels?
Eh! tout peuple ici-bas n'a-t-il pas ses autels?
Tyr adore à genoux de sanglantes idoles;
L'Egypte, répétant ses magiques symboles,
Encense au bord du Nil les monstres de ses flots;
La Grèce, doux berceau des arts et des héros,
Divinise à la fois les rochers, les fontaines,
Les vices, les vertus, les plaisirs et les peines;
De ses premières mœurs quittant l'obscurité,
Rome à ses Empereurs ouvre l'éternité!
Le sauvage Gaulois, à la voix du Druide,
Au sombre Teutatès consacre l'homicide,
Et cueille chaque année, au fond de ses forêts,
Le gui mystérieux, gage de ses succès;
Tandis que dans les champs de la Perse embaumée
Tout invoque Hélios et la céleste armée.
O vous dont la science embrasse l'univers,
Ne pouvez-vous choisir dans ces cultes divers?
Ne pouvez-vous fixer ce désir de votre âme,
Ce besoin d'une foi plus pure que la flamme?
Et, comme les humains qui marchent sur vos pas,
Rassasier vos cœurs des songes d'ici-bas?

Non ; la science en vous mit son inquiétude ;
Et vous avez compris, dans votre solitude,
Le pur, le vrai soleil du terrestre horizon,
Le Dieu qu'adoptent seul l'amour et la raison ;
Celui devant lequel, comme de vains nuages,
Passeront sans retour les dieux de tous les âges ;
Bras puissant qui soutient l'univers ébranlé,
Voix d'ami qui descend vers le cœur désolé.

Suivez donc l'étoile nouvelle
Qui brille à vos yeux étonnés ;
Le jour aux peuples se révèle,
Marchez, ô rois prédestinés !
Portez au Dieu qui vous convie,
Présentez, d'une main ravie,
L'encens qui convient à l'autel ;
L'or qui peint son terrestre empire,
Et la myrrhe, la douce myrrhe
Qui semble dire : il est mortel.

De la famille rajeunie,
Venez, premiers-nés glorieux.
Entrez dans l'étable bénie,
Voilà le Souverain des cieux !
Vers lui tout votre cœur s'élance ;
Vous voyez ce que l'espérance
Vous avait montré tant de fois :
L'aspect d'une sainte misère,
Un vieillard, un enfant, sa mère.....
Et vous avez compris la Croix.

Oh ! quelle ineffable allégresse
Vous transporte devant le Christ !
Vous abaissez votre sagesse
Au niveau des humbles d'esprit.
Souverains que l'éclat couronne,

Grands philosophes qu'environne
Le respect de tout l'Orient,
Vous unissez votre cantique
Aux accents de l'hymne rustique
Du berger naïf et croyant.

Dieu! c'est ainsi que, sur la terre,
Vous savez choisir vos élus!
Pour vous point de fausse lumière,
Pour vous point d'éclairs superflus.
Pour aimer votre joug céleste,
Il faut l'ignorance modeste
Qui se livre à vous sans détour;
Ou bien, loin du monde élevée,
Il faut la science, abreuvée
Aux pures sources de l'amour.

Cette pièce et la suivante font partie d'un recueil inédit, intitulé: *Les Poésies de l'année catholique.*

LES CENDRES,

Par la Même.

Fille de l'Éternel, héritière des cieux,
Songe aujourd'hui, mon âme, à l'heure des adieux.

Vois, l'Église revêt ses couleurs les plus sombres;
Elle redit les chants consacrés au cercueil,
Et sous les grands arceaux, habités par le deuil,
Nous croyons voir passer de prophétiques ombres.
La vie est un moment, tout le montre à nos yeux;
Songe aujourd'hui, mon âme, à l'heure des adieux.

Ce compagnon mortel que chérit ta faiblesse,
Ce corps, fils de la terre, en son sein rappelé,
A l'aspect du tombeau d'épouvante est troublé ;
Mais toi, toi, devrais-tu partager sa détresse?
La mort n'est pour la foi qu'un réveil glorieux ;
Songe aujourd'hui, mon âme, à l'heure des adieux.

Des choses d'ici-bas détourne ta pensée;
Tout passe, tout s'efface! et la seule vertu
Plaidera devant Dieu, quand sera débattu
Le sinistre procès de ta vie éclipsée.
Qui parlera pour toi? L'amour simple et pieux.
Songe aujourd'hui, mon âme, à l'heure des adieux.

O prêtres, sur mon front posez la cendre sainte;
L'image de la mort est pour moi sans rigueur :
Il est bon de dormir à l'ombre du Seigneur,
Parmi les blancs tombeaux de la funèbre enceinte;
La croix de son éclat les fait tous radieux.
Songe aujourd'hui, mon âme, à l'heure des adieux.

Dans le divin repos des passions du monde,
Dans cette grande paix que l'on trouve au saint lieu,
A l'ombre de l'autel, vous parlez, ô mon Dieu,
Et tout mon cœur vers vous s'épanche comme une onde.
Toi, qui sais le secret des pleurs religieux,
Songe aujourd'hui, mon âme, à l'heure des adieux.

LE JEUNE FRÈRE,

Par la Même.

Je tiendrai peu de place et ferai peu de bruit.
(V. Hugo.)

Février, terminant ses dernières soirées,
Répandait sur nos toits la plainte des hivers,
Et le vent, gémissant aux vitres éplorées,
Dans la rue engouffrait ses lugubres concerts.

Cependant, réjouis par la flamme de l'âtre,
Quatre enfants, retranchés dans leurs frileux berceaux,
Souriaient au sommeil, qui, de son doigt d'albâtre,
Allait jusqu'au matin fermer leurs yeux si beaux.

Tout à coup, parmi l'ombre et le joyeux silence,
Je ne sais quel accent tout à coup s'entendit;
Comme il était empreint de charme et d'innocence,
Personne n'eut trop peur, et voilà ce qu'il dit :

« Salut ! j'accours vers vous du séjour où l'on aime ;
Ne fermez point vos bras au frêle voyageur,
Mon ange gardien m'apporte ici lui-même;
Prenez-moi de ses mains, mes frères et ma sœur.

« Dans les jardins du ciel, au sein des allégresses
Que Dieu répand sur nous, âmes de l'avenir,
J'eus soif de vos regards, j'eus soif de vos caresses,
Alors jusques à vous Dieu m'a laissé venir.

« Les Anges m'ont bercé comme un divin mystère,
Leurs lèvres sur mon front souvent se reposaient ;

Mais la pure douceur des baisers d'une mère,
Je la rêvais parmi tous ceux qu'ils me donnaient.

« O frères, pour un an cédez-moi sa tendresse,
Les trésors de son lait, ses soins et ses genoux ;
Quand je serai plus grand, on me verra sans cesse,
Sous ses regards charmés, jouer auprès de vous.

« Quel bonheur de courir au sable de l'allée!
De découvrir, joyeux dans le vaste jardin,
Aux feuillages naissants la rose entremêlée,
Et la treille féconde où rit le blond raisin!

« Puis vous me montrerez vos beaux livres d'images,
Je deviendrai savant, grâces à vos secours ;
Car je sais que le ciel aime les enfants sages,
Et je veux mériter que l'on m'aime toujours. »

Ainsi parlait la voix dans la nuit entendue :
Chaque petit dormeur, doucement étonné,
Demandait : « Qu'est-ce donc? » A l'aube revenue,
Le père vint leur dire : « Un frère vous est né. »

UNE ABSENCE,

Par la Même.

Enfants, mon amour profonde,
Enfants, nourris de mon cœur,
Vous à qui j'ouvris ce monde,
Dans la joie et la douleur;
Quoi! vers les rives nouvelles,
S'entrouvrent déjà vos ailes;
Enfants à mes yeux si beaux!
Hélas! chacun a les siennes,
Mais j'oubliais bien les miennes
En veillant à vos berceaux.

Voilà donc la cage ouverte
A mes oiseaux voyageurs!
Que la maison est déserte!
Que je n'aime plus les fleurs!
Mon avril devient décembre,
J'erre en deuil dans chaque chambre
Plus de musique et de bruit!
Plus d'accents pleins de tendresse,
Plus de main qui me caresse!
Le jour ressemble à la nuit.

Ah! vous reviendrez sans doute,
J'en suis certaine; mais, quoi!
Vous aurez appris la route
Des lieux où l'on vit sans moi.
Allez, ma joie est passée,
Ma gloire s'est éclipsée;

Elle fut de vous servir,
Lorsque, liés par l'enfance,
Vos petits pieds, d'espérance
Ne pouvaient encor courir.

Mon Dieu! je me sens abattre
Par ce souvenir si doux;
Ces pieds-là tenaient tous quatre
Dans mes mains, sur mes genoux.
Si je m'éloignais une heure,
J'entendais dans ma demeure
De chers cris inapaisés;
Après huit jours, joie amère!
En rentrant, ils diront: « Mère,
Nous nous sommes amusés! »

Voici les tristes préludes
Et l'aube des jours nouveaux;
Voici les inquiétudes
Et mes plus sombres travaux!
Cherchez, ma belle couvée,
La part de bonheur rêvée
Dans vos pensers radieux;
Je crains les routes humaines,
Et j'irai, libre de chaînes,
Demander la paix aux cieux.

AUX ARTISTES,

Par M. MICHAUX (Clovis),

Membre correspondant.

Méprisez les dédains et les clameurs vulgaires,
O vous, du feu sacré puissants dépositaires,
Artistes éminents, sublimes créateurs,
Ou plutôt de Dieu même humbles imitateurs;
Car vous n'inventez rien, et ses œuvres si belles
De vos œuvres seront les éternels modèles.
C'est lui qui vous inspire; à qui sent avec feu
Il semble dire : « Enfant, sois l'élève de Dieu;
« A mes créations que ton plus digne hommage
« Soit, en les admirant, d'en réfléchir l'image;
« Je t'ai, pour instruments, préparé les couleurs,
« La parole et le marbre, et les sons enchanteurs;
« Choisis. Es-tu jaloux de feindre en tes ouvrages
« La formidable voix des vents et des orages,
« Le chant du rossignol célébrant son bonheur,
« Ou les accents plaintifs d'une noble douleur?
« Module, avec un art puisé dans ton génie,
« Des chants neufs que soutienne une exquise harmonie:
« Fais résonner le bois, fais vibrer le métal;
« Tonne, de la nature audacieux rival;
« Éclate en cris de joie, en soupirs de tristesse.
« L'émotion touchante ou la pure allégresse,
« Peintes par tes accords savants, mélodieux,
« Élèveront partout les âmes jusqu'aux cieux.
« Veux-tu, poète aimé du ciel et de la terre,
« Remplir un plus durable, un plus saint ministère?
« Du langage mortel ne prenant que la fleur,
« Dans des vers palpitants de vie et de chaleur,

« De moi, de mes bienfaits parle au cœur de tes frères :
« Apprends-leur à porter noblement leurs misères ;
« Célèbre les beaux faits, et, par le sentiment,
« Conduis l'orgueil humain jusques au dévouement.
« Dans mon vaste univers, j'ai, pour ta fantaisie,
« Semé mille beautés riches de poésie :
« Au-delà du réel pénètre, efforce-toi
« D'atteindre à l'idéal, que j'ai gardé pour moi.
« Toi, Zeuxis, sur la toile, ainsi qu'en une glace,
« De l'homme, ton pareil, reflète la surface ;
« Mais, que sous l'enveloppe, et grâce à ton savoir,
« On sente le cœur battre et l'âme se mouvoir.
« L'étonnante magie et du clair et de l'ombre
« Te fournira des plans et des reliefs sans nombre.
« D'un dessin pur relève encor la pureté
« Par un coloris vrai dont l'œil soit enchanté ;
« Souffle sur ce néant, et la foule ravie
« Le verra du tableau s'élancer plein de vie.
« Et toi, Pygmalion, fais plus, fais mieux encor.
« Vois-tu ce bloc de marbre ? il recèle un trésor ;
« Fais-l'en jaillir. Des flancs de la brute matière
« Dégage avec effort la beauté prisonnière ;
« Non telle femme, chère à tes yeux, à ton cœur,
« Mais le type, la femme en toute sa splendeur,
« Du chef-d'œuvre céleste image tant rêvée,
« Mille fois entreprise et jamais achevée.
« Pour toi, fais-la si belle et si chaste à la fois,
« Que le profane admire et demeure sans voix,
« Et que l'adorateur, prosterné devant elle,
« Reporte son amour à l'auteur du modèle.
« L'art est l'ombre de Dieu ; tremble de l'avilir. »
Pour guider vos labeurs et pour les ennoblir,
C'est ainsi qu'à vos cœurs parle une voix secrète,
Artistes : que n'en suis-je un plus digne interprète !
Oui, vos œuvres ne sont que le culte du beau.
Conduits par le génie, armés de son flambeau,

De la beauté physique à la beauté morale
Vous nous faites franchir le rapide intervalle.
Qu'il est doux de goûter vos prodiges heureux,
De toute âme affamée aliment généreux !
   Hélas ! j'eus une enfant, dont la charmante audace
De vos pas lumineux suivait déjà la trace.
Elle aussi vous aimait, peintres partout vantés,
Comme elle savourait vos suaves beautés !
Le pudique pinceau de cette main chérie
Débuta chastement par les traits de Marie.
La virginale image à son autel souvent
Voit l'artiste arrêté près du chrétien fervent.
Depuis, que de tableaux dont le charme proclame
Et le talent du peintre et le cœur de la femme !
Pauvre enfant ! elle était l'orgueil de mes vieux jours,
Et des siens tout à coup le ciel brisa le cours,
Me laissant sa mémoire à jamais regrettée,
Et l'amer sentiment d'une gloire avortée !

DANS UNE CHAPELLE DE CARMÉLITES,

Par le Même.

Pourquoi ces fleurs? pourquoi dans l'austère chapelle
Ce peuple de mondains? quel intérêt l'appelle?
Est-il donc pour la foule une fête en ces lieux?
Mais la foule est muette et retient son haleine,
Toute à l'anxiété de quelque grande scène
Qui va s'accomplir sous ses yeux.

Voici la fiancée!.. elle entre étincelante,
Au bras de son aïeul suspendue et tremblante.
Elle prie et s'assied. Mais où donc est l'époux?
L'époux?.. il est ici, présent, bien qu'invisible;
C'est Dieu même, ce Dieu que David peint terrible,
Que l'Évangile peint si doux!

« Ma fille, dit le prêtre à la vierge modeste,
« Offiez-vous sans regret à votre Époux céleste
« Votre âme et votre corps, par amour de sa croix?
« De Thérèse la sainte aurez-vous la constance?
« Répondez ». — Et la vierge, humble en son assurance,
Tout haut répond *Oui*, par deux fois.

Le prêtre alors, au nom de la bonté suprême,
Sur la jeune innocente appelle l'anathème,
Si jamais elle osait secouer ses liens!
Et, tout en admirant la victime angélique,
Il bénit sans pitié cette union mystique
Qui l'arrache à l'amour des siens.

Puis, par un mouvement plus prompt que la parole,
Une main lui ravit sa pudique auréole,

La fleur de l'oranger, le voile nuptial,
Et d'horribles ciseaux, outrageant la nature,
De l'opulent trésor d'une ample chevelure
Dépouillent son front virginal.

Un long frémissement court alors d'âme en âme.
Un cri part ; on devine, à l'accent d'une femme,
Que ce cri déchirant sort du cœur maternel.
Pauvre mère ! On s'empresse, on l'entoure, on l'entraîne.
Sa fille a tressailli ; mais de river sa chaîne
On hâte l'instant solennel.

. . . .

Derrière un noir rideau la victime conduite
Reparaît sous l'habit d'une humble carmélite.
Le faible agneau se couche à l'ombre de l'autel.
Puis son corps disparaît sous un drap funéraire ;
Et l'*Office des Morts*, chanté sur le suaire,
Clôt ce drame étrange et cruel.

Grand Dieu ! vient-il du ciel ce mépris de la terre,
Qui fait haïr les noms et d'épouse et de mère
A des cœurs, morts d'avance à tout amour, hélas ?
S'il vient du ciel, pourquoi ces pieux homicides
Réveillent-ils pour moi les fantômes livides
D'Iphigénie et de Calchas ?

A UNE JEUNE HIRONDELLE,

RETIRÉE DE LA MARNE OU ELLE SE NOYAIT,

Par le Même.

En séchant ton duvet, mon sein t'a réchauffée,
Jeune hirondelle, enfant des airs.
Que réclament encore et ta plainte étouffée,
Et de tes yeux les noirs éclairs ?

Je te comprends. Fidèle aux instincts de ta race,
Tes regards cherchent l'horizon :
Tu veux l'ardent soleil et les champs de l'espace ;
Tu veux le monde pour prison.

Est-ce donc pour t'offrir la mort dans l'esclavage,
Que ma main te sauva des eaux,
Quand ton aile, épuisée après un long voyage,
Se débattait dans les roseaux ?

T'ai-je donc arrachée à ton destin funeste,
Pour t'infliger des jours amers,
Et renouer ce fil, dont tu traînais le reste,
Captive échappée à tes fers ?

Non, non ; reprends ton vol, ouvre ton aile agile
A tous les vents capricieux ;
Parcours tous les climats ; et, quand l'été s'exile,
Va le chercher sous d'autres cieux.

Sois ta mère et tes sœurs, dont le cri te rappelle
Dans le domaine aérien :
Deviens mère à ton tour, et qu'un amour fidèle
Désormais soit ton seul lien.

Viens alors sous mon toit bâtir pour ta couvée
Un doux berceau bien abrité :
Sans effroi, tous les ans, viens à qui t'a sauvée
Demander l'hospitalité.

. . . .

Ma main s'ouvre ; va, pars ; adieu, pauvre petite.
Des cieux à toi l'immensité.
A d'autres l'esclavage ! oiseau cosmopolite,
Dieu te fit pour la liberté.

LA FLEUR DE RAVENELLE,

POÉSIE CONTEUSE,

Par M. Hippolyte-Louis GUÉRIN DE LITTEAU (1),

Membre correspondant.

D'où vient qu'à vous sans fin retourne la pensée
De celui qui si jeune encor vous a laissée,
O ville, mon berceau, ma ville aux sombres tours ?..
Ce qu'enfant l'on aima s'aime-t-il donc toujours !
Vous n'êtes plus pourtant à l'œil du vieux poète
Ce qu'alors vous étiez... mais ce que vous ont faite
Les hommes d'aujourd'hui, qui marchent haut le pas

(1) M. Hippolyte-Louis Guérin de Litteau, l'un de nos plus gracieux, de nos plus aimables poètes lyriques, a succombé, dans la nuit du 19 décembre 1861, à une apoplexie foudroyante. Il était âgé de 64 ans. Trois semaines auparavant, il nous remettait sa photographie pour l'Album de l'Académie de Caen, et promettait le prochain envoi de quelques pièces pour le présent volume. Mme. Guérin de Litteau a bien voulu nous les transmettre, et nous avons su par elle que les deux dernières sont aussi les dernières qu'ait composées notre confrère et ami de collége, notre condisciple de St.-Lo sous le premier Empire; homme charmant et moral, qui se reportait avec bonheur aux jours de notre enfance, qui rappelait avec enthousiasme le chef-lieu de la Manche, et sa vieille citadelle, et ses remparts, et la pittoresque inégalité de ses rues, et les chemins gaulois qui menaient à ses sauvages promenades. Ses vivants souvenirs étaient pour lui une muse à laquelle il a dû plusieurs inspirations dans ces derniers temps, à laquelle encore il comptait en demander beaucoup d'autres. Le St.-Lo de son imagination était l'une des plus poétiques cités de la France. A la douleur que nous a causée la perte d'H.-L. Guérin de Litteau, se joint le regret qu'il n'ait pas construit en vers son idéal : la Normandie littéraire compterait un monument de plus. *(Note du Secrétaire de l'Académie.)*

Sur l'histoire abattue au profit du compas
Et de ces plâtriers, grands attrapeurs d'édiles,
Bâtissant leur fortune à démolir nos villes !

O Saint-Lo de jadis, où sont tes bruns remparts,
De leur base aux créneaux fleuris de toutes parts
En touffes d'ajoncs d'or mêlés de ravenelles ?
Hélas ! ils ont suivi nos maisons paternelles !

Le nid de ma famille en ces temps regrettés
Avait pour voisinage, à l'un de ses côtés
Un gai pensionnat d'alertes jeunes filles,
Que l'église du lieu couvrait de ses aiguilles.
Là vivaient protégés par la Vierge des cieux
Ces terrestres lutins, follets, insoucieux,
Dont les jeux éveillés de l'enclos solitaire
Rendaient, trois fois par jour, le calme moins austère ;
Age, heureux du présent, ne tenant aucun cas
D'un hier qui n'est plus, d'un demain qui n'est pas ;
Pour qui plaisir est tout dans la sphère éthérée,
N'importe son motif, n'importe sa durée !

Un soir que j'entendais, de notre potager,
La ruchée en tumulte aux dortoirs s'engager,
Sur la paisible cour s'ouvrit une croisée
Vers l'adieu du soleil à l'occident posée,
Pendant qu'une voix frêle, et que j'écoutai bien,
Soupirait de ces vers le chant aérien :

« Je suis une fleur des jardins,
Dont l'ouragan, dans ses dédains,
Jusqu'à ce pré d'une humble ferme,
Loin du château, porta le germe ;
Juin brûle et vient m'y dessécher,

Et c'est demain qu'on doit faucher !

« A l'ombre tiède des lilas,
Je vois mes sœurs jouer là-bas;
Moi, seule au fond de la campagne,
Je n'ai que l'herbe pour compagne
Avec la mousse du rocher,

Et c'est demain qu'on doit faucher !

« Seigneur, à quoi m'auront servi
Beauté, parfum, grâce à l'envi,
Hors des lieux où je devais naître?...
Pourtant l'azur me semblait être
Moins lourd ce soir à son coucher...

Et c'est demain qu'on doit faucher !

« Noirs ouragans, souffles jaloux,
Au mal d'autrui que gagnez-vous ?
Dans les mystères de l'abîme
Faiblesse au monde est-elle un crime ?
Mais la nuit couvre le clocher.....

Et c'est demain qu'on doit faucher ! »

Ici le piano se tut... — L'humble chanteuse
Qu'à peine j'aperçus traînante et souffreteuse,
Me parut une enfant de mon âge à peu près;
Comme un rayon d'en haut divinisait ses traits,
Et jamais rien de plus ne me fut connu d'elle,
Que sa pâleur de lis et son doux nom d'Estelle.

Plus tard, les jours de fête, aux offices pieux
Je la revis. Dès lors et mon cœur et mes yeux,
Sans m'expliquer pourquoi, tant j'étais simple encore!
Ne s'y détachaient pas de ce marbre incolore...
Que ces jours fortunés à venir me tardaient!
Comme au portail béant mes vœux la demandaient,

Chaque fois qu'aux éclairs jaillissant de mon âme,
Le troupeau virginal entrait à Notre-Dame!

Et quel soin je prenais de voiler ce secret
A mes drus compagnons, entourage indiscret,
Qui n'aurait pas manqué d'affubler sans scrupules
Mon ineffable amour de lazzis ridicules!
Loin de ces tourbillons de bruissants amis,
Loin des amusements à mes treize ans permis,
Je croyais me former au sérieux du monde
Rien qu'à faire autrement que cette enfance blonde;
Je passais dédaigneux, grand de mes airs princiers,
Devant les bateleurs, devant les pâtissiers!
Mille jolis romans me dansaient par la tête.
Pour nos parents, en sus, ma harangue était prête
Avec un bon renfort d'arguments très-serrés;
Exemple: « J'aime Estelle aux longs cheveux dorés!
« Abdiquant le jeu d'oie et la balle élastique,
« J'attendrai, s'il le faut, jusqu'à ma rhétorique,
« A deux classes par an, tant je veux m'employer!
« Or, l'on ne dira point que, pour me marier,
« Je ne suis pas pourvu de sagesse assez mûre,
« Car nous aurons trente ans, à nous deux, ma future! »
Enfin tout ce qui charme offrait son contingent
A mon bouillant cerveau... sauf le chapitre *argent*,
L'article des poneys et l'article *cigares*,
Progrès faits par nos fils depuis ces temps barbares.

J'avais, parmi les goûts qui m'étaient presqu'innés,
Un penchant au respect pour les bouquets fanés.
Avec un certain art dans mes livres couchées,
Mauve, pervenche, iris, les embaumaient séchées.
Sur elles l'esprit clos, je me laissais souvent
A leur senteur posthume assoupir en rêvant
Des prés, des bois, des eaux où, fort aux flâneries,
J'avais de leur vivant recueilli ces chéries...

Même encore parfois, en mes heures d'ennui,
C'est ainsi que, tout vieux, je voyage aujourd'hui.

Un dimanche, ô bonheur qui me combla d'ivresse!
Dans les flots de la foule, au sortir de la messe,
Devant le tabouret reconnu pour le *sien*,
Aux dalles de granit que vis-je...? un paroissien!
Vous jugez si, du mien, ma tendre fantaisie
Y transmit vite et prompt la relique choisie
D'une humble feuille, hélas! de ravenelle en fleur...
Après quoi triomphant j'allai dire à la sœur,
Concierge du couvent: « Tenez, dame Bertrade,
« C'est un missel perdu par la jeune malade. »

Mais octobre approchait... Dans sa chambre reclus,
Mon sylphe bien-aimé déjà ne bougeait plus;
Le ciel sait cependant de quel feu, de quel zèle,
Partout et sans répit je le priais pour *Elle*,
Avec ce fol espoir de trompeur avenir,
Que s'éteindre ici-bas ne se peut sans vieillir.
Pourtant un dernier soir elle vint à paraître...
Entre deux oreillers, au bord de la fenêtre,
Sa garde l'asseyait, morne fantôme humain,
Son livre d'oraisons et son mouchoir en main;
Mais presqu'au même instant ses regards se glacèrent,
Et livre et blanc mouchoir dans nos jardins glissèrent...

Non! l'avare est moins âpre à ressaisir son or
Que mon angoisse à moi courant vers le trésor
Tombé là... sur le sable... avec mes destinées,
Sous l'ouragan du mal tristement égrenées,
Ainsi qu'aux jours d'été, près du même buisson,
L'avait prophétisé la lugubre chanson!

. . . .

A l'épingle piqué par la pauvre expirante,
Je lus le mot *merci!* sur ma fleur transparente...
Et le petit mouchoir, aux brises frémissant,
Me fit voir à son tour... une tache de sang.

LE LIVRE DU PASSÉ,

Par le Même.

Au sol où Dieu nous donne à vivre,
Tout homme en soi porte son livre,
Du temps vainqueur,
Écrit au cœur
Par la peine ou par le bonheur...

Feuillette
En cachette,
Cœur calme ou blessé ;
Feuillette,
Feuillette
Ton livre du passé !

C'est un livre rempli d'images !
C'est un trésor de frais mirages,
D'ivresse, amours
Si doux, si courts,
Reflets riants de nos beaux jours...

Feuillette, etc.

Jusqu'à nos deuils, jusqu'à nos larmes,
Tout souvenir y prend des charmes ;
Comme au matin
La nuit s'éteint
Dans les lumières du lointain...

Feuillette
En cachette,
Cœur calme ou blessé ;
Feuillette,
Feuillette
Ton livre du passé !

JEUNES FILLES ET JEUNES FLEURS,

Par le Même.

Respect à la sainte ignorance !
Chez l'humble enfance
N'éveillons pas la vanité
De la beauté.

Trésor de grâce virginale,
Violette ou rose ou muguet,
La fleur n'est pas dans le secret
Du parfum qu'elle exhale !

Entre le sol qui voit tout naître
Et Dieu, le maître,
Laissez, laissez à son loisir
Le temps agir...

Trésor de grâce virginale,
Violette ou rose ou muguet,
La fleur n'est pas dans le secret
Du parfum qu'elle exhale !

Anges du monde, ô jeunes filles,
Fleurs des familles,
Restez semblables aux bouquets
De nos bosquets.

Trésor de grâce virginale,
Violette ou rose ou muguet,
La fleur n'est pas dans le secret
Du parfum qu'elle exhale.

FABLE IMITÉE DU POLONAIS,

Par M. Julien TRAVERS,

Secrétaire de l'Académie.

Sur une route neuve et dure
Quatre chevaux traînaient une lourde voiture,
Qui broyait les cailloux et s'arrêtait souvent.
Le cocher à ceux de devant
Disait : « Tirez toujours et craignez ma lanière ;
« Ne vous laissez pas dépasser. »
Il disait à ceux de derrière :
« Courage ! gardez-vous de rester en arrière ;
« Ne vous laissez pas devancer. »
Un voyageur tança le cocher. A son dire,
C'était abuser de l'empire
Que tromper ces pauvres chevaux :
« Car tu trompes leur ignorance. »
— « Parbleu ! je le sais bien, mais la voiture avance ! »

Il agissait avec prudence ;
Ce n'est pas abuser que tromper à propos.

OUVRAGES OFFERTS A L'ACADÉMIE.

MM.

ANQUETIL. Odes d'Horace, traduites en vers français, texte en regard, précédées d'une Étude sur Horace, poète lyrique, par M. Rigault, et suivies d'un Index et de Notes philologiques, historiques, géographiques et littéraires.

ASSELINEAU (Charles). Recueil des factums d'Antoine Furetière, de l'Académie française, contre quelques-uns de cette Académie, suivi de preuves et pièces historiques données dans l'édition de 1694, avec une introduction et des notes historiques et critiques. -- Souvenirs de Mme. de Caylus, nouvelle édition, avec une introduction et des notes. — L'Enfer d'un bibliophile. — Le Paradis des gens de lettres. — Notice sur Jean de Schelandre, poète verdunois (1585-1635). — Odelettes de Th. de Banville, précédées d'un examen, par M. Ch. A. — Histoire du sonnet, pour servir à l'histoire de la poésie française. — Les tracas de Paris en 1660, par Fr. Colletet, publié par Ch. A. — Notice sur Lazare Bruandet, peintre de l'École française (1753-1803). — Mon cousin Don Quixotte, physionomie d'un philhellène. — Mélanges curieux et anecdotiques tirés d'une collection de lettres autographes et de documents historiques ayant appartenu à M. Fossé-Darcosse, publiés avec les notes du collecteur et précédés d'une notice par M. Ch. A. — Théodore Desorgues.

BATAILLARD (Ch.). Du droit de propriété et de

transmission des offices ministériels, de ses précédents historiques, de son principe actuel et de ses conséquences. — Lucain ; son poëme et ses traducteurs ; la Pharsale de Brébeuf; beautés de la Pharsale, traduites en vers par M. Bignan ; étude.

Bécherand. Histoire complète de la vie civile, politique et militaire du général La Fayette. — Broussais.

Berville. — Les premières amours de Voltaire, fragment historique. — Compte-rendu des travaux de la Société Philotechnique (5 mai 1861). — Notice historique sur Andrieux. — Étude sur les rhythmes de la poésie française.

Bidaut. De la santé et du bonheur possibles en ce monde.

Blanche (Antoine). Discours prononcé à l'audience de rentrée de la Cour de cassation, le 4 novembre 1861 : De la loi commerciale.

Boileau de Castelnau. Des maladies du sens moral.

Boiteau (Paul). État de la France en 1789. — Vie de Béranger.

Burke (Sir Bernard). Les vicissitudes des familles (en anglais).

Burke (Pierre). Vie publique et privée d'Edmond Burke (en anglais).

Canel. Poésies complètes de Catulle, nouvelle traduction en vers. — Le Combat judiciaire en Normandie. — Histoire de la barbe et des cheveux en Normandie. — Notice sur la vie et les écrits de l'abbé Baston.

CAP (Paul-Antoine). Philibert Commerson, naturaliste voyageur.

CHATEL (E.). Bougeoir romain; des chandelles et bougies, chandeliers et lanternes chez les Romains. — Rapport de l'archiviste du département à M. le Préfet du Calvados (1861). — Études chronologiques sur Jean de La Bruyère, trésorier de France au bureau des finances de Caen.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. Répertoire archéologique du département de l'Aube.

DE CAUMONT. Réponse aux questions d'organisation académique, posées au programme du Congrès des délégués des Sociétés savantes (session de 1860). — Une petite rectification au discours prononcé, le 21 novembre 1861, par M. le sénateur Amédée Thierry. — Annuaire de l'Institut des provinces, 1862. — Abécédaire ou rudiment d'archéologie (ère gallo-romaine).

DE CHARENCEY (H.). De la constitution de l'armée chinoise. — Des affinités des langues transgangétiques avec les langues du Caucase.

DECORDE (l'abbé J.-E.). Essai historique et archéologique sur le canton de Gournay. — Almanach du pays de Bray; Annuaire de 1861. — Id. pour 1862.

DE LA CODRE. Alcime, esquisses du ciel.

DE ROBERT DE LATOUR. De la chaleur animale comme élément du diagnostic des fièvres intermittentes sans intermittences pernicieuses ou non.

DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (Charles). Notice sur les maisons de force de la généralité de Rouen avant 1790.

DE ROUGÉ. Mémoire sur l'ancien Rituel des Égyp-

tiens. — Note sur les principaux résultats des fouilles exécutées en Égypte par les ordres de S. A. le vice-roi. — Étude sur divers monuments du règne de Toutmès III, découverts à Thèbes par M. Mariette.

DIGARD (de Lousta). Jérusalem.

DOYÈRE. Conservation des grains par l'ensilage; recherches et applications expérimentales faites depuis 1850 pour démontrer la conservation des grains par l'ensilage souterrain hermétique (avec les documents officiels).

EUDES-DESLONGCHAMPS. Mémoire sur de nombreux ossements de mammifères fossiles de la période géologique dite *diluvienne*, trouvés aux environs de Caen.

EGGER. De l'état civil chez les Athéniens; observations historiques à propos d'une plaque de bronze inédite qui paraît provenir d'Athènes. — D'Aristote considéré comme précepteur d'Alexandre-le-Grand.

FABRE-VOLPELIÈRE. Note scientifique sur une nouvelle altération frauduleuse du safran.

FAURE. Le tir à l'usage des instituteurs des enfants du peuple, qui peuvent être appelés à porter les armes.

GANDAR. De la prose française au milieu du XVII[e]. siècle (1643-1661); discours prononcé à la Sorbonne, le 8 janvier 1862, pour l'ouverture du cours d'éloquence française.

GARNIER (J.). Discours prononcé, le 5 mai 1861, dans la grande salle de l'hôtel-de-ville d'Amiens. — Rapports sur les travaux de la Société des antiquaires de Picardie pendant les années 1859-60 et 1860-61.

GASTAMBIDE. Historique et théorie de la propriété des auteurs; extrait d'un Traité juridique sur la propriété littéraire.

GIRAULT. Mappemonde divisée en deux hémisphères suivant le plan incliné de 65 degrés de longitude orientale.

GOUT DESMARTRES. Le Missionnaire.

GROS. Essai sur le rhumatisme articulaire chronique. — Des affections nerveuses syphilitiques.

HÉRÉ. Fables et poésies.

HORTENSIUS DE SAINT-ALBIN. Tablettes d'un rimeur.

JOBERT (A.-C.-G.). La philosophie de la géologie. — Préambule d'un nouveau système de philosophie (en anglais).

LATROUETTE. Odes d'Horace, traduction nouvelle avec le texte en regard, accompagnée de notes historiques et mythologiques.

LEBRETON (Th.). Biographie normande, t. III.

LECADRE. — Le choléra-morbus au Havre en 1832.

LE CHANTEUR DE PONTAUMONT. Le général Jouan.

LEFÈVRE-BRÉART. Entretiens familiers d'agriculture et d'horticulture.

MANRY (Charles). Messe solennelle à trois voix, avec accompagnement de quintette et d'orgue, exécutée pour la première fois à Paris, à l'église St.-Philippe-du-Roule, le jour de Noël 1855. — Messe solennelle à grand orchestre, exécutée pour la première fois à l'église St.-Roch, pour la fête de l'ouverture du mois de Marie, le 1er. mai 1860, au profit de la caisse de secours de l'Association des artistes musiciens.

MARCHAND (Eugène). Études sur la production

agricole et la richesse saccharine des betteraves ensemencées à diverses époques.

MEIER. Sur une nouvelle fonction génératrice des fonctions symétriques.

MÉNANT (Joachim). Les noms propres assyriens. — Recherches sur la formation des expressions idéographiques.

MERLET (Lucien). Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, comprenant les noms de lieu anciens et modernes.

MORIÈRE. Transformation des étamines en carpelles dans plusieurs espèces de pavot.

MUNARET. De Lyon à Avignon. — Notes historiques et médicales sur le perchlorure de fer.

PIERRE (J.-I.). Recherches sur les causes d'altération des bières d'une brasserie incendiée, à l'occasion d'une contestation survenue entre le brasseur et des compagnies d'assurances. — Prairies artificielles; des causes de diminution de leurs produits; études sur les moyens de prévenir leur dégénérescence : mémoire couronné par la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.

POTIN (Alphonse). Notice adressée aux magistrats de Nice, en leur remettant le prix d'honneur du jeune Émile-Michel Amoretti, leur compatriote, le 10 septembre 1860.

QUENAULT (Léopold). Recherches archéologiques, historiques et statistiques de la ville de Coutances.

QUILLET (M.-C.). Églantine solitaire, 3e. édition.

RENAULT. Excursion archéologique dans les arrondissements de Louviers et des Andelys.

RIOBÉ. Études de philosophie catholique sur l'art. De la souffrance et du sentiment religieux dans la tragédie : Œdipe-Roi, Polyeucte, Athalie.

SAINT-JOANNY. Mémoire sur l'importance, pour l'histoire intime des communes de France, des actes notariés antérieurs à 1790, et sur la nécessité et les moyens d'en assurer la conservation et la publicité.

SALLENAVE. Traité théorique et pratique sur l'épuisement pur et simple de l'économie humaine, ainsi que sur les maladies chroniques les plus répandues qui ont cette origine.

SEZZI (Mme. Esther). Les scabieuses, poésies.

SORBIER. Observations sur la révolution judiciaire de 1771, en France.

THAURIN. Notice sur les pierres tombales de l'église de Ste.-Opportune-du-Bosq.

THÉRY. Le génie philosophique et littéraire de saint Augustin. — Histoire de l'éducation en France depuis le Ve. siècle jusqu'à nos jours, 2e. édition.

TRAVERS (Julien). Annuaire du département de la Manche, 33e. année, 1861. — Gerbes glanées (3e. Gerbe). — Deux illustres inconnus, Bavius et Mévius. — Extrait d'un feuilleton. — Des Académies et des Sociétés savantes des départements. — Biographie d'Amédée Renée.

VATEL (Ch.). Dossiers du procès de Charlotte de Corday devant le tribunal révolutionnaire, extraits des Archives impériales. — Note sur l'authenticité du portrait de Charlotte de Corday par Hauer. — Note et renseignements sur le *fac-simile* de la lettre de Charlotte de Corday à Barbaroux. — Divers *fac-simile* de Charlotte de Corday.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES,

QUI FONT ÉCHANGE DE LEURS PUBLICATIONS AVEC L'ACADÉMIE DE CAEN.

Académie française.

Académie des sciences morales et politiques.

Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de statistique universelle, à Paris.

Athénée des arts, à Paris.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, à Paris.

Société philotechnique, à Paris.

Société de géographie, à Paris.

Société des antiquaires de France, à Paris.

Société de l'histoire de France, à Paris.

Société de la morale chrétienne, à Paris.

Société impériale d'émulation d'Abbeville.

Société impériale d'émulation et d'agriculture de l'Ain, à Bourg.

Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.

Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.

Société d'Arras pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Société Éduenne, à Autun.

Société des sciences, d'agriculture et arts du Bas-Rhin, à Strasbourg.

Société des sciences, lettres et arts des Basses-Pyrénées, à Pau.

Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.

Société archéologique de Béziers.

Société des sciences et belles-lettres de Blois.

Société impériale des sciences, etc., de l'Aisne, à St.-Quentin.

Société impériale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

Société d'agriculture, des sciences et des arts de Boulogne-sur-Mer.

Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Société de médecine de Caen.

Société Linnéenne de Normandie, à Caen.

Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Société philharmonique du Calvados, à Caen.

Société d'horticulture du Calvados, à Caen.

Association normande, à Caen.

Institut des provinces, à Caen.

Société française d'archéologie pour la conservation et la description des monuments historiques, à Caen.

Société vétérinaire de la Manche et du Calvados, à Caen.

Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain, à Avranches,

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Société d'émulation de Cambrai.

Société d'agriculture, arts et commerce de la Charente, à Angoulême.

Société impériale académique de Cherbourg.

Société impériale des sciences nat. de Cherbourg.

Société des sciences naturelles et d'antiquités de la Creuse, à Guéret.

Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société médicale de Dijon.

Société impériale et centrale d'agriculture, sciences et arts de Douai.

Société impériale des sciences, lettres et arts du Doubs, à Besançon.

Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.

Société Dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure, à Évreux.

Société académique, agricole, industrielle et d'instruction de l'arrondissement de Falaise.

Académie impériale du Gard, à Nîmes.

Commission des monuments historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Société Havraise d'études diverses, au Havre.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire, à Tours.

Société d'émulation du département du Jura, à Lons-le-Saulnier.

Société académique de Laon.

Société impériale des sciences, de l'agriculture et des arts, à Lille.

Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.

Société d'émulation de Lisieux.

Société académique de la Loire-Inférieure, à Nantes.

Académie impériale des sciences belles-lettres et arts de Lyon.

Société impériale d'agriculture, etc., à Lyon.

Comice horticole de Maine-et-Loire, à Angers.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à St.-Lo.

Société d'agriculture, sciences et arts du Mans.

Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne, à Châlons.

Académie impériale de Marseille.

Société de statistique de Marseille.

Académie impériale de Metz.

Société d'histoire naturelle du département de la Moselle, à Metz.

Société industrielle de Mulhouse.

Société impériale des sciences, lettres et arts de Nancy.

Société académique de Nantes.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poitiers.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce de la Haute-Loire, au Puy.

Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, à Perpignan.

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts, à Clermont-Ferrand.

Académie de Reims.

Société d'agriculture, sciences et belles-lettres de Rochefort.

33

Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.

Société libre d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure, à Rouen.

Société libre des pharmaciens de Rouen.

Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire, à St.-Étienne.

Société impériale d'agriculture, sciences et belles-lettres de Saône-et-Loire, à Mâcon.

Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, à Versailles.

Académie des sciences, agriculture, commerce, belles-lettres et arts du département de la Somme, à Amiens.

Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.

Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var, à Toulon.

Société d'émulation du département des Vosges, à Épinal.

Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers.

Société royale des beaux-arts et de littérature de Gand.

Institut lombard, à Milan.

Société d'histoire de Lancastre et de Chester.

Société littéraire et philosophique de Manchester.

Société d'archéologie et de numismatique de St.-Pétersbourg.

Académie royale des sciences, à Amsterdam

Société royale de zoologie d'Amsterdam.

Société royale d'économie de Kœnigsberg.

Institution Smithsonienne, à Washington.

Société d'agriculture de l'État de Wisconsin (Amérique).

Académie américaine des arts et sciences de Boston.

Institut libre des sciences de Philadelphie.

Académie des sciences de St.-Louis (Amérique).

Société d'agriculture de l'Ohio, à Columbus.



RÈGLEMENT

DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES,

ARTS ET BELLES-LETTRES

DE CAEN.

Art. Ier. — L'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen se compose de membres honoraires, de membres titulaires de droit, de membres titulaires élus, et d'associés résidants ou correspondants.

Art. II. — Le nombre des membres honoraires n'est pas limité. Ils ont rang immédiatement après le bureau, et jouissent des mêmes droits que les membres titulaires.

Art. III. — Les membres titulaires de droit sont : le Premier Président de la Cour impériale, le Préfet du département et le Recteur de l'Académie.

Le nombre des membres titulaires élus est de trente-six.

Art. IV. — Celui des associés résidants ou correspondants est illimité. Ils prennent place parmi les

membres titulaires, dans les séances publiques ou particulières, mais sans avoir voix délibérative.

ART. V. — Toute nomination de membre honoraire est précédée d'une présentation faite par écrit, signée par un membre honoraire ou titulaire, et remise cachetée au président ou au secrétaire. Tout membre titulaire qui en fait la demande devient de droit membre honoraire.

Les membres titulaires élus ne peuvent être pris que parmi les associés résidants.

Toute nomination d'associé résidant ou correspondant est précédée d'une présentation dans les mêmes formes que lorsqu'il s'agit d'un membre honoraire : elle doit être, en outre, accompagnée d'un ouvrage imprimé ou manuscrit, composé par le candidat.

La présentation et les pièces à l'appui sont renvoyées à l'examen de la Commission d'impression, qui fait, à la séance suivante, un rapport sur les titres du candidat. Dans le cas où la Commission conclut au rejet du candidat, elle doit en informer le membre qui a présenté. Celui-ci peut retirer sa présentation.

Les lettres de convocation annoncent s'il doit y avoir des élections ou des nominations.

ART. VI. — L'Académie, après avoir entendu le rapport de la Commission, procède immédiatement aux nominations, ou les renvoie à une autre séance qu'elle détermine.

ART. VII. — Lorsqu'il s'agit d'un membre titulaire,

l'élection a lieu au scrutin et par bulletins nominatifs. — S'il s'agit de la nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il est voté par *oui* ou par *non* sur chaque candidat proposé.

Pour être élu ou nommé, il faut avoir obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le tiers au moins des voix des membres titulaires composant l'Académie.

Si des membres honoraires prennent part au scrutin, il faut, pour être élu ou nommé, obtenir, en sus du nombre de suffrages qui vient d'être exprimé, un nombre de voix égal à la moitié au moins de celui des membres honoraires ayant pris part au scrutin.

En cas d'élection d'un membre titulaire, si le premier tour de scrutin ne donne pas de résultat, immédiatement l'Académie procède à de nouveaux scrutins, ou renvoie à une séance ultérieure qu'elle détermine.

En cas de nomination d'un membre honoraire, d'un associé résidant ou correspondant, il faut, pour qu'il y ait lieu à un second tour de scrutin, que le candidat ait obtenu la majorité des suffrages exprimés.

ART. VIII. — Les officiers de l'Académie sont : un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Vice-Secrétaire et un Trésorier-Bibliothécaire.

Ces dignitaires sont indéfiniment rééligibles, à l'exception du Président, qui ne peut être réélu qu'après un an d'intervalle ; il devient de droit Vice-Président.

ART. IX. — Il sera créé une Commission d'impression composée de six membres titulaires nommés à cet effet,

auxquels seront adjoints le Président et le Secrétaire de l'Académie.

La Commission ainsi composée choisit dans son sein un Président et un Secrétaire; elle se réunit sur la convocation de son Président. En cas de partage, son Président a voix prépondérante.

Ses fonctions sont d'examiner et de faire connaître, par des rapports ou par des lectures, les titres des candidats, les travaux offerts à l'Académie, les manuscrits que renferment les archives; d'établir avec les Sociétés savantes de la France et de l'Étranger les relations qu'elle croira utiles aux sciences, aux arts et aux lettres; de prononcer sur les travaux qui pourront être lus en séance publique, ou imprimés dans les Mémoires de l'Académie.

Tous les membres sont invités à déposer, dans la bibliothèque de la Compagnie, un exemplaire de chaque ouvrage qu'ils ont publié ou qu'ils publieront. Aucun rapport ne sera fait, dans les séances, sur les travaux, imprimés ou manuscrits, offerts par les membres honoraires, titulaires de droit, titulaires élus et associés résidants.

ART. X. — De nouveaux membres pourront être temporairement adjoints à la Commission d'impression, et des Commissions spéciales être créées toutes les fois que l'Académie le jugera convenable.

ART. XI. — Les membres du Bureau sont renouvelés chaque année dans la séance de novembre, à la majorité absolue des suffrages des membres présents. Si la majorité n'est pas acquise aux deux premiers tours

de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les deux membres qui ont obtenu le plus de voix au second tour. En cas de partage égal des voix, le plus âgé obtient la préférence.

Les six membres de la Commission d'impression sont nommés pour deux ans, au scrutin, par bulletins de liste, à la majorité absolue des suffrages des membres présents; et, dans le cas de non-élection au premier tour de scrutin, la pluralité des suffrages décide au second. Ils sont renouvelés par la moitié tous les ans, à la première séance de novembre. Les membres sortant ne sont rééligibles qu'après un an d'intervalle.

ART. XII. — Toutes les nominations se font au scrutin; les autres délibérations se prennent de la même manière, à moins que le Président ne propose d'y procéder à haute voix sans qu'il y ait réclamation.

ART. XIII — L'Académie tient ses séances le quatrième vendredi de chaque mois, à sept heures précises du soir; le jour et l'heure des séances peuvent être changés. Elle prend vacance pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre.

ART. XIV.— L'Académie tient, en outre, des séances publiques. Le jour, l'heure, le lieu et l'objet de ces séances sont fixés par une délibération.

ART. XV. — Les fonds dont dispose l'Académie proviennent des cotisations qu'elle s'impose, des subventions qui peuvent lui être accordées par le Gouvernement, le Conseil général ou tout autre corps administratif, et des dons et legs faits par des particuliers.

Ces fonds sont consacrés aux fonds de service de la Compagnie, à l'impression de ses Mémoires, aux prix qu'elle décerne, et à toutes dépenses imprévues.

Le Trésorier est chargé des recettes et des dépenses. Il acquitte les mandats à payer sur les signatures du Président et du Secrétaire. Chaque année, il rend un compte détaillé de sa gestion à une Commission spéciale de trois membres, nommée dans la séance de rentrée, et qui fait son rapport sur l'état de la caisse dans la séance suivante.

ART. XVI. — Une cotisation annuelle est imposée aux membres titulaires et aux membres associés résidants. Elle est de dix francs pour les premiers, de cinq francs pour les seconds, et se paie dans le mois de janvier.

A quelque époque de l'année qu'un membre soit élu ou nommé, il doit immédiatement la cotisation imposée à son titre, et la paie en recevant son diplôme.

ART. XVII. — Tous les membres titulaires élus sont tenus d'assister au moins à cinq séances dans l'année.

Il est distribué des jetons de présence, dont l'Académie détermine la forme et la valeur. Le prix en est perçu, indépendamment de la cotisation fixée par l'article XVI.

ART. XVIII. — Les membres titulaires élus qui auraient laissé passer une année sans paraître à aucune séance, ou deux années sans présenter aucun travail, et ceux qui auraient cessé de résider à Caen, deviennent de droit membres associés. Il sera pourvu sans retard à leur remplacement.

LISTE

DES MEMBRES HONORAIRES, TITULAIRES DE DROIT, TITULAIRES ÉLUS, ASSOCIÉS RÉSIDANTS ET ASSOCIÉS CORRESPONDANTS DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DES SCIENCES, ARTS ET BELLES-LETTRES DE CAEN, AU 25 MAI 1862.

Bureau

POUR L'ANNÉE 1861-1862.

MM.

PIERRE, *président.*
DES ESSARS, *vice-président.*
TRAVERS, *secrétaire.*
PUISEUX, *vice-secrétaire.*
GIRAULT, *trésorier-bibliothécaire.*

Commission d'impression.

MM.

PIERRE, TRAVERS,	membres de droit.
DANSIN, HIPPEAU, GIRAULT, DEMIAU DE CROUZILHAC, CHARMA, OLIVIER,	membres élus.

Membres honoraires.

Mg[r]. DIDIOT, évêque de Bayeux et Lisieux.

MM.

ROBERGE, membre de la Société linnéenne de Normandie.

DAN DE LA VAUTERIE, membre de la Société de médecine.

BLANCHARD, ancien ingénieur.

BONNAIRE, professeur honoraire de la Faculté des sciences.

ROGER, professeur honoraire de la Faculté des lettres.

DEMOLOMBE, doyen de la Faculté de droit.

EUDES-DESLONGCHAMPS, doyen de la Faculté des sciences.

Membre titulaire de droit.

M. LE PROVOST DE LAUNAY, préfet du Calvados.

Membres titulaires élus.

MM.

1. LE CERF, professeur honoraire de droit civil.
2. DE CAUMONT, correspondant de l'Institut de France, directeur de l'Institut des provinces.
3. BERTRAND, doyen de la Faculté des lettres.

4. TRAVERS, professeur honoraire de littérature latine à la Faculté des lettres.
5. DES ESSARS, conseiller à la Cour impériale.
6. VASTEL, directeur de l'École de médecine.
7. DE FORMEVILLE, conseiller à la Cour impériale.
8. CHARMA, professeur de philosophie à la Faculté des lettres.
9. GUY, architecte.
10. PUISEUX, professeur d'histoire au Lycée.
11. TROLLEY, professeur à l'École de droit.
12. PIERRE, professeur de chimie à la Faculté des sciences.
13. HIPPEAU, professeur de littérature française à la Faculté des lettres.
14. DESBORDEAUX, membre de la Société d'agriculture et de commerce.
15. LATROUETTE, docteur ès-lettres.
16. LEBOUCHER, professeur de physique à la Faculté des sciences.
17. MORIÈRE, professeur à la Faculté des sciences.
18. THOMINE, ancien professeur à la Faculté de droit.
19. RABOU, procureur-général.
20. BERTAULD, professeur à l'École de droit.
21. DE GUERNON-RANVILLE, ancien ministre.
22. GIRAULT, professeur à la Faculté des sciences.
23. DEMIAU DE CROUZILHAC, conseiller à la Cour impériale.
24. CAUVET, professeur à l'École de droit.
25. DU MONCEL, membre de plusieurs Sociétés savantes.
26. LE CŒUR, professeur à l'École de médecine.

27. MÉGARD, premier-président à la Cour impériale.
28. GANDAR, professeur de littérature étrangère.
29. DANSIN, professeur d'hist. à la Faculté des lettres.
30. THÉRY, recteur de l'Académie.
31. CHATEL, archiviste du Calvados.
32. OLIVIER, ingénieur en chef.
33. ROULLAND, professeur à l'École de médecine.
34. VAUTIER (Abel), député au Corps législatif.
35. MARCHEGAY, ingénieur en chef.
36.

Membres associés-résidants.

MM.

DELACODRE, notaire honoraire.
LE BASTARD-DELISLE, conseiller à la Cour impériale.
GAUTIER, professeur de langues vivantes.
BOUET, peintre, de la Société des antiquaires.
COURTY, de la Société des antiquaires.
DUPRAY-LAMAHÉRIE, substitut du proc.-impérial.
LE PRESTRE, professeur à l'École de médecine.
MELON, président du Consistoire.
TRÉBUTIEN, professeur à l'École de droit.
RENAULT, conseiller à la Cour impériale.
MAHEUT, professeur à l'École de médecine.
LE FLAGUAIS, membre de la Société des beaux-arts.
LIÉGARD fils, professeur à l'École de médecine.
PIQUET, conseiller à la Cour impériale.
LE ROY-LANJUINIÈRE, secrétaire de l'École de médecine.

ROGER, professeur de physique au Lycée.
LE BIDOIS, professeur à l'École de médecine.
LE TELLIER, ancien inspecteur de l'Université.
FAYEL, docteur en médecine.

Membres associés correspondants.

MM.

BOULLAY, membre de l'Acad. de médecine, à Paris.
DE TILLY (Adjutor), ancien député, à Villy.
LONDE, de l'Académie de médecine, à Paris.
BOYELDIEU, avocat, id.
ARTHUR, professeur de mathématiques, à Paris.
DE BEAUREPAIRE, à Louvagny, près Falaise.
JOLIMONT, peintre, à Paris.
DIEN, id., id.
SERRURIER, docteur en médecine, id.
DE VENDEUVRE, ancien préfet, à Vendeuvre.
ÉLIE DE BEAUMONT, secrétaire de l'Académie des sciences.
LAMBERT, conservateur de la bibliothèque de Bayeux.
DUPIN (Charles), sénateur, à Paris.
DESNOYERS (Jules), naturaliste, à Paris.
COUEFFIN, ancien ingénieur-géographe, à Bayeux.
PETITOT, statuaire, à Paris.
CHESNON, ancien principal de collége, à Évreux.
COUEFFIN (Mme. Lucie), à Bayeux.
GIRARDIN, doyen de la Faculté des sciences de Lille.
GATTEAUX, graveur et sculpteur, à Paris.

Mgr. DELAMARE, archevêque d'Auch.
WOLF (Ferdinand), à Vienne.
TOLLEMER (l'abbé), à Valognes.
REY, homme de lettres, à Paris.
LE NOBLE, id., id.
MARTIN, doyen de la Faculté des lettres, à Rennes.
LE BRETON (Théodore), bibliothécaire, à Rouen.
A. BOULLÉE, ancien magistrat, à Paris.
BOUCHER DE PERTHES, président de la Société d'émulation d'Abbeville.
MOLCHNEHT (Dominique), sculpteur, à Paris.
ROCQUANCOURT, ancien directeur de l'École militaire de St.-Cyr, à Torigny.
SIMON (Jules), ancien professeur, à Paris.
BATTEMANN, jurisconsulte anglais.
DE BRÉBISSON, naturaliste, à Falaise.
BOULATIGNIER, membre du Conseil-d'État, à Paris.
VÉRUSMOR, homme de lettres, à Cherbourg.
DE LAMARTINE, membre de l'Acad. française, à Paris.
DOYÈRE, naturaliste, à Paris.
BEUZEVILLE, homme de lettres, à Rouen.
RAVAISSON, membre de l'Institut, à Paris.
DE LA SICOTIÈRE, avocat, à Alençon.
HOUEL, inspecteur général des haras, à St.-Lo.
MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.
BAILHACHE, professeur de seconde au lycée du Mans.
HUREL, professeur de seconde au collége de Falaise.
VINGTRINIER, docteur en médecine, à Rouen.
LAISNÉ, ancien principal du collége d'Avranches.
DUMÉRIL (Édélestand), homme de lettres, à Paris.
BELLIN (Gaspard), avocat, à Lyon.

ANTONY-DUVIVIER, homme de lettres, à Nevers.
SAISSET, professeur au Collége de France.
BERGER, prof. à l'École normale supérieure, à Paris.
VIOLLET, ingénieur, à Paris.
SCHMITH, inspecteur de l'Académie, à Marseille.
DESAINS, prof. de physique au lycée Bonaparte.
SANDRAS, ancien recteur de l'Académie de Rennes.
RICHARD, préfet du Finistère.
PORCHAT, ancien recteur, à Lausanne.
DE QUATREFAGES, naturaliste, à Paris.
LALOUEL, ancien professeur, à Sourdeval.
MAIGNIEN, doyen de la Fac. des lettres de Grenoble.
ROSSET, homme de lettres, à Lyon.
DE ROOSMALEN, prof. d'action oratoire, à Paris.
CAP, directeur du Journal de pharmacie, id.
CASTEL, agent-voyer chef à St.-Lo.
JAMIN, professeur au lycée Louis-le-Grand.
FAURE, professeur à l'École normale de Gap.
DELACHAPELLE, secrét. de la Soc. acad. de Cherboug.
DANJOU, organiste de la métropole, à Paris.
AMIOT, professeur au lycée St.-Louis.
DE LIGNEROLLES, docteur en médecine, à Planquery.
DUMONT, avocat, à St.-Mihiel.
DELALANDE, juge-de-paix, à Montebourg.
MAGU, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne).
DEZOBRY (Ch.), homme de lettres, à Paris.
DE BANNEVILLE, diplomate.
TURQUETY (Édouard), homme de lettres, à Passy.
CHARPENTIER, directeur de l'Éc. normale d'Alençon.
JAMES (Constantin), docteur en médecine, à Paris.
LE HÉRICHER, prof. de rhétorique, à Avranches.

LE VERRIER, sénateur, directeur de l'Observatoire.
HUE DE CALIGNY, lauréat de l'Académie des sciences, à Versailles.
EGGER, membre de l'Institut, à Paris.
DELAVIGNE, professeur à la Faculté des lettres, à Toulouse.
BOCHER, ancien préfet du Calvados, à Paris.
GASTAMBIDE, procureur-général, à Toulouse.
ÉDOM, ancien recteur de l'Académie de la Sarthe, au Mans.
SORBIER, 1er. président à la Cour impériale d'Agen.
CAMARET, ancien recteur de l'Académie de Caen, à Douai.
RIOBÉ, ancien magistrat, au Mans.
BOUILLET, inspecteur-général des études, à Paris.
BORDES, conservateur des hypothèques, à Pont-l'Évêque.
ENDRÈS, ingénieur des ponts-et-chaussées, à Toulouse.
LE CHANTEUR DE PONTAUMONT, trésorier-archiviste de la Société impériale académique de Cherbourg.
LEPEYTRE, ancien procureur-général.
Mme. QUILLET, à Pont-l'Évêque.
Mlle. Rosalie DU PUGET, à Paris.
MOREL, lauréat de l'Académie de Caen, id.
DE KERCKHOVE, à Anvers.
MÉNANT, juge au tribunal civil de Lisieux.
HOCDÉ, officier d'Académie, à Paris.
COCHET, membre de plusieurs Sociétés savantes, à Dieppe.

BLANCHET, docteur en médecine, à Paris.
HOLLAND, homme de lettres, à Tubingen.
DELISLE, membre de l'Institut, à Paris.
CHASSAY (l'abbé), professeur à la Faculté de théologie, id.
CHÉRUEL, inspecteur-général des études, id.
POTTIER (André), bibliothécaire, à Rouen.
BOUILLIER, doyen de la Faculté des lettres, à Lyon.
DE BUSSCHER, secrétaire de la Société royale de Gand.
HALLIWELL (James-Orchard), antiquaire, à Londres.
ROACH-SMITH (Charles), id., id.
Mme. DE MONTARAN, à Paris.
DUVAL-JOUVE, inspecteur de l'instruction publique, à Strasbourg.
GURNEY (Daniel), à North-Runcton (Norfolk).
LE BIDARD DE THUMAIDE, procureur du roi, à Liége.
LE GRAIN, peintre, à Vire.
DE GIRARDOT, antiquaire, à Bourges.
CLOGENSON, ancien préfet de l'Orne, à Rouen.
Mgr. DANIEL, évêque de Coutances et d'Avranches.
DEVALROGER, professeur à l'École de droit de Paris.
WALRAS, inspecteur de l'instruction publique, à Pau.
MERGET, professeur au lycée de Bordeaux.
QUENAULT-DESRIVIÈRES, proviseur, à Nîmes.
LEROUX (Eugène), dessinateur-lithographe, à Paris.
DE CHENNEVIÈRES, inspecteur des musées, id.
CHOISY, professeur de rhétorique au collége de Falaise.

DECORDE, curé de Bures (Seine-Inférieure).
SIRAUDIN, à Bayeux.
TARDIF (Adolphe), chef de bureau au Ministère de l'instruction publique et des cultes.
TARDIF (Jules), de l'École des chartes, à Paris.
LUNEL (Benestor), homme de lettres, id.
DE SOUZA BANDEIRA (Herculano), professeur de philosophie à l'Académie des arts, à Fernambouc.
VALLET DE VIRIVILLE, professeur à l'École des chartes.
LOUANDRE (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE SOULTRAIT, antiquaire, à Mâcon.
HAURÉAU, homme de lettres, à Paris.
MORISOT, ancien préfet du Calvados, id.
M[lle]. Amélie BOSQUET, à Rouen.
LE NORMANT (René), naturaliste, à Vire.
LAMBERT, inspecteur des écoles, à Nogent-sur-Seine.
DE BEAUREPAIRE (Eug.), substitut, à Alençon.
DE ROZIÈRE, professeur à l'École des chartes.
BORDEAUX (Raymond), avocat, à Évreux.
MICHAUX (Clovis), juge d'instruction honoraire, à Paris.
DAVID (Jules-A.), orientaliste, à Fontainebleau.
HÉBERT-DUPERRON, inspecteur d'Académie.
LOTTIN DE LAVAL, homme de lettres, près Bernay.
WRIGHT (Thomas), correspondant de l'Institut, à Londres.
PETTIGREW, antiquaire, id.
AKERMAN, secrétaire de la Société royale des antiquaires de Londres.
MAURY, membre de l'Institut, à Paris.

Mme. PIGAULT, peintre, à Paris.
ÉNAULT (Louis), homme de lettres, id.
DESROZIERS, recteur de l'Académie de Clermont.
LANDOIS, inspecteur de l'Académie de Paris.
RAYNAL, avocat-général à la Cour de cassation.
JALLON, conseiller à la Cour de cassation.
CAUSSIN DE PERCEVAL, id.
SUEUR-MERLIN, de plusieurs Sociétés savantes, à Abbeville.
LEPELLETIER, substitut, à Marseille.
BOVET, bibliothécaire, à Neufchâtel (Suisse).
GARNIER, secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie.
DUPONT, procureur impérial, à Mortagne.
SAUVAGE, avocat, à Mortain.
MITTERMAIER, à Heidelberg (duché de Bade).
DE GENS, secrétaire de la Société d'archéologie de Belgique.
DE PONTGIBAUD (César), à Fontenay (Manche).
LIAIS (Emmanuel), astronome, à Paris.
LE JOLIS (Auguste), naturaliste, à Cherbourg.
LE SIEUR, ancien professeur, à Paris.
LECADRE, docteur en médecine, au Havre.
DU BREIL DE MARZAN, à la Brousse-Briantais, près de Matignon (Côtes-du-Nord).
PETIT (J.-L.), antiquaire, à Londres.
POGODINE (Michel), à Moscou.
ENGELSTOFT, évêque de Fionie.
SICK, à Odensée.
DARU, ancien vice-président de l'Assemblée législative, à Chiffrevast.

LAFFETAY, chanoine, à Bayeux.
CUSSON, secrétaire de la mairie de Rouen.
GISTEL, professeur d'histoire naturelle, à Munich.
ALLEAUME, de l'École des chartes, à Paris.
DIGARD (de Lousta), à Cherbourg.
BERVILLE, président de chambre honoraire à la Cour impériale de Paris.
REINVILLIER, docteur en médecine, à Paris.
LAURENT, curé de St.-Martin, à Condé-sur-Noireau.
SCHWEIGHÆUSER, archiviste, à Colmar.
MARCHAND, pharmacien, à Fécamp.
TOSTAIN, inspecteur gén. des ponts-et-chaus., à Paris.
LARTIGUE, ancien capitaine de vaisseau, à Versailles.
LEVAVASSEUR, homme de lettres, à Argentan.
BESNOU, pharmacien de la Marine, à Cherbourg.
RICHOMME (Florent), à Château-du-Loir (Sarthe).
DE LA FERRIÈRE-PERCY, à Ronfeugeray (Orne).
MAYER, de la Soc. des antiq. de Londres, à Liverpool.
FABRICIUS (Adam), prof^{r}. d'histoire, à Copenhague.
NICOT, secrétaire de l'Académie du Gard, à Nimes.
ROELANDT, président de la Soc. royale des beaux-arts de Gand.
JARDIN, aide-commissaire de la Marine, à Cherbourg.
FRANÇOIS, maître des requêtes au Conseil-d'État.
FOUCHER DE CAREIL, homme de lettres, à Paris.
CANTU (César), historien, à Milan.
LIVET (Charles), homme de lettres, à Paris.
DE BOUIS, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
FLOQUET, correspondant de l'Institut, à Fromentin.
FEUILLET (Oct.), de l'Académie française, à St.-Lo.
JOLY, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

CHAUVET, profr. à la Faculté des lettres de Rennes.
Mme. CAREY, poète anglais, à Brixham.
BALLIN, archiviste de l'Académie de Rouen.
LE VÉEL, sculpteur, à Paris.
GUESSARD, professeur à l'École des chartes.
LAIR (Jules), lauréat de l'Académie de Caen et de la Société des Ant. de Normandie, avocat, à Paris.
TARDIEU (Jules), libraire et homme de lettres, id.
D'ESTAINTOT (Robert), avocat, à Rouen.
MÉLINGUE, sculpteur, à Paris.
DE CHARENCEY (H.), linguiste, id.
DESCLOZEAUX, recteur de l'Académie d'Aix.
GAUCHER, professeur de seconde au lycée Bonaparte.
MOUNIER, ancien ingénieur en chef, à Poitiers.
DE PEYRONNY, avocat, à Lyon.
LUCE, auxiliaire de l'Institut, à Paris.
GUISLAIN-LEMALE, historien, au Havre.
HUARD (Adolphe), homme de lettres, à Paris.
PERIN (Jules), avocat, id.
DENIS-LAGARDE, commissaire de la Marine, à Brest.
MORIN, directeur de l'École des sciences de Rouen.
Mme. Esther SEZZI, à Paris.
ARDOUIN ministre résidant d'Haïti, près de S. M. l'Empereur des Français, id.
TONNET, ancien préfet du Calvados.
DE ROUGÉ (Emmanuel), membre de l'Institut, à Paris.
DE BEAUREPAIRE (Ch.), archiviste de la Seine-Inf.
ASSELINEAU (Charles), homme de lettres, à Paris.
GROS, docteur en médecine, id.
BOITEAU (Paul), homme de lettres, id.
ANQUETIL, profr. de rhét. au lycée de Versailles.

VATEL (Ch.), avocat, à Versailles.
LENOEL, avocat et publiciste, à Paris.
GOUT-DESMARTRES, président de l'Académie de Bordeaux.
BLANCHE (Antoine), avocat-général à la Cour de cassation.
DE ROBERT DE LATOUR, docteur en médecine, à Paris.
MAREY, id.
JOAO DA CAMARA LEME, id., à Madère.
MANRY, compositeur de musique, à Paris.
BURKE (Pierre), avocat palatin de la reine d'Angleterre pour le duché de Lancastre.
BURKE (Bernard), roi d'armes d'Irlande.
POTIN (Alphonse), homme de lettres, à Paris.
BATAILLARD (Ch.), avocat à la Cour imp. de Paris.
HORTENSIUS DE SAINT-ALBIN, conseiller à la Cour impériale de Paris.



TABLE DES MATIÈRES.

Caen, typ. de A. Hardel.